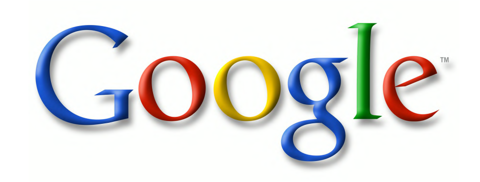





EX·LIBRIS·MARIE·DETOULLE



# HISTOIRE
## DES ORDRES
# RELIGIEUX,
## ET DES
# CONGRÉGATIONS
## RÉGULIERES ET SÉCULIERES
## DE L'EGLISE.

AVEC L'ÉLOGE ET LA VIE en Abregé de leurs Saints Patriarches, & de ceux qui y ont mis la réforme.

*SELON L'ORDRE DES TEMPS.*

LE CATALOGUE DE TOUTES les Maisons & Convents de France, le nom des Fondateurs & Fondatrices, & les Années de leur Fondation.

*Par Monsieur* HERMANT.

TOME PREMIER.

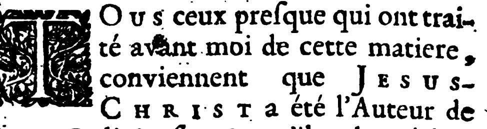
*A ROUEN,*
Chez JEAN-BAPTISTE BESONGNE, rue Ecuïere, au Soleil Royal. 1710.
*Avec Approbation & Privilége du Roy.*



# HISTOIRE DES ORDRES RELIGIEUX, ET DES CONGREGATIONS REGULIERES ET SECULIERES DE L'EGLISE.

## CHAPITRE I.

### *ORIGINE DE LA VIE Monaſtique, & ſon progrez.*



O u s ceux preſque qui ont traité avant moi de cette matiere, conviennent que Jesus-Christ a été l'Auteur de la vie Religieuſe, & qu'il a donné lui-même l'exemple de cette vie celeſte &

toute divine. Ils disent que ce grand Maître de la perfection Evangelique se retirant sur les Montagnes & dans les deserts avec ses chers Disciples, leur montroit le chemin qu'il falloit prendre pour arriver à la vertu & à la veritable Sagesse, ce que les Payens & les Juifs même n'avoient pû faire, parce qu'il n'y avoit point parmi les uns ni les autres de vrais Philosophes ni de Sages parfaits. Les premiers fideles Disciples des Apôtres entrerent dans cet état en embrassant la Religion chrétienne, & saint Luc dans le 4. chap. de ses Actes; nous dit qu'ils n'avoient tous qu'un cœur & une ame; que nul ne consideroit ce qu'il possedoit comme étant à lui; mais que toutes choses étoient communes entr'eux. Qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui possedoient des fonds de terre ou des maisons, les vendoient & en aportoient le prix qu'ils mettoient aux pieds des Apôtres, & on les distribuoit ensuite à chacun selon qu'il en avoit besoin.

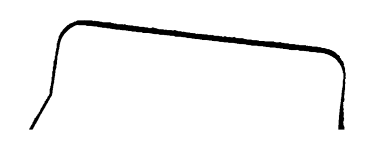
„ Mais, dit le sçavant Cassien, la
Coll. 18. cap. 5. „ douceur dont on avoit usé envers ceux
„ qui avoient été Gentils, & qui étoient
„ venus de diverses Nations se conver-
„ tir à la foi de JESUS-CHRIST, ayant

commencé à alterer l'Eglise de Jeru- „
salem , on vid bien-tost non-seule- „
ment les simples fideles, mais les chefs „
même de l'Eglise se relâcher de leur „
premiere perfection ; & ce fut ce qui „
donna occasion à ceux qui étoient en- „
core dans la ferveur que les Apôtres „
avoient allumée, & qui se souvenoient „
de ce qu'ils avoient vû pratiquer de „
leur vivant , de se séparer , des Vil- „
les & de la compagnie de ceux qui „
croyoient que tous les Chrétiens pou- „
voient vivre dans une vie moins auste- „
re & de s'enfuir hors des Villes dans „
des lieux reculez , pour y pratiquer „
en particulier les régles qu'ils se sou- „
venoient avoir vû établir par les Apô- „
tres pour toute l'Eglise. Ce fut-là, con- „
tinuë Cassien , ce qui donna le pre- „
mier commencement à cette sorte de „
personnes qui se séparerent de la vie „
commune & ordinaire des autres. Ainsi „
peu à peu se retirant de plus en plus du „
commun des fideles , ils eurent ( parce „
qu'ils s'abstenoient du Mariage , & „
qu'ils s'éloignoient de leurs parens & „
de la conversation du monde ) le nom „
de Moines ; & de Solitaires , à cause „
de leur vie si solitaire & si rude , & „
leur union fît aprés ce qu'on apella les „
Cenobites. Ce fut-là la plus ancienne „

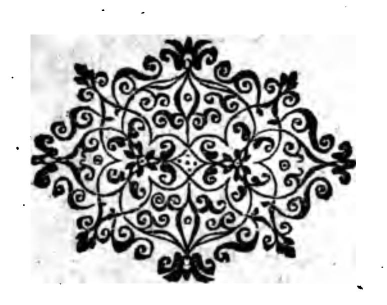

EX LIBRIS MARIE DETOULLE

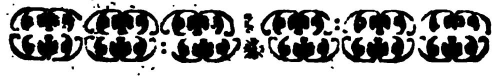



EX·LIBRIS·MARIE·DETOULLE



l'Orient en Occident, & ce fut le grand ſaint Athanaſe, l'invincible Défenſeur de la conſubſtantialité du Verbe, qui y amena les premiers Moines. Car ayant été chaſſé de la ville d'Alexandrie par la cabale & les intrigues des Euſebiens protecteurs de l'Arianiſme, il ſe réfugia à Rome auprés du Pape Jules, y fit voir les grands biens que ces ſaints Religieux procuroient à l'Egliſe, & y dreſſa le plan de tant de Monaſteres & de Religions ſi celebres, qui ſe ſont érigées par tout l'Occident.





# DES DIFERENTES SORTES DE MOINES, AVANTAGE DES CENOBITES.

## CHAPITRE II.

NOUS apprenons des Conferences de l'Abbé Caſſien, que dans ces fameuſes retraittes de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Paleſtine & des autres lieux, on diſtinguoit de trois ſortes de Moines ou de Solitaires. Les premiers étoient les CENOBITES qui vivoient en commun ſous un Abbé, imitant la vie des Apôtres & des Diſciples de JESUS-CHRIST. Les ſeconds s'appelloient ANACHORETTES ou HERMITES ; leſquels aprés avoir été inſtruits & élevez dans les Monaſteres, ſe retiroient dans la ſolitude & demeuroient ſeuls dans les deſerts ; ceux-ci ont pour Auteurs, ſaint Paul & ſaint Antoine. Et les troiſiémes étoient les Coll. 18.

SARABAÏTES, qui feignoient de se retirer du monde, & se mettoient trois ou quatre ensemble pour vivre à leur fantaisie, sans obéir à personne. Ce sont les mêmes dont parle S. Jerôme, qu'il appelle REMEBOTES. Ils demeuroient deux ou trois, ou fort peu davantage ensemble, vivant à leur liberté, & mettoient une partie de ce qu'ils avoient gagné de leur travail pour avoir des vivres en commun. Ils faisoient ordinairement leur résidence dans les Villes & dans les Bourgs; & comme si leur métier eût été Saint, & non pas leur vie, ils vendoient leurs Ouvrages plus cher que les autres Artisans. Ils avoient souvent des querelles entr'eux, parce qu'ils se nourrissoient à leur dépens, & ne vouloient dépendre de personne. Ils disputoient aussi souvent pour les jeûnes, & ils faisoient un sujet de victoire de ce qu'ils devoient tenir caché. Ils affectoient de porter des manches fort amples, des souliers legers, un habit grossier. Ils soûpiroient souvent: Ils rendoient visite aux Vierges: Ils médisoient des Ecclesiastiques, & quand il venoit quelque Fête, ils mangeoient jusqu'à vomir. Ainsi il ne faut pas s'étonner si S. Jerôme & Cassien blâment fort ce dernier genre de Religieux, & les con-

[margin: ...ft. 22. Eu...ch.]

ſiderent plûtoſt comme une corruption de l'état Monaſtique que comme un Ordre qu'on dût embraſſer. Caſſien joint encore à ceux-ci une autre ſorte de Moines, compoſée de ceux qui n'ayant pû ſupporter la vie Monaſtique dans un Convent, ſe retiroient ſeuls dans des Cellules pour y vivre plus à leur aiſe.

Saint Jerôme fait auſſi mention d'autres Impoſteurs qui avoient quelque rapport avec les REMEBOTES, mais qui n'étoient pas pourtant les mêmes. „Il faut, dit-il, ſe donner de garde de „ certaines gens liez de chaînes, qui „ ont des cheveux de femmes contre „ l'Oracle de l'Apôtre, une barbe de „ Bouc, un menton noir, les pieds nuds „ & endurcis au froid. Ce ſont-là les „ marques du Diable, que Rome a vûës „ autrefois avec douleur porter à un An- „ thime & à un Sophrône. Ils s'intro- „ duiſent dans les Maiſons des Perſon- „ nes de qualité; Ils fréquentent des „ femmes chargées de pechez, qui ap- „ prennent toûjours & n'arrivent jamais „ à la connoiſſance de la verité. Ils font „ ſemblant d'être triſtes, & de faire de „ grandes abſtinences, aprés avoir man- „ gé durant la nuit. J'ai honte de dire „ le reſte, de peur qu'il ne ſemble que „ je faſſe plûtoſt une invective qu'une „

„ remontrance. Il est probable que ces faux dévots étoient les EUSTATHIENS, qui faisoient profession en apparence de la plus sévere pieté ; mais qui dans la verité suivoient des maximes pernicieuses & des opinions heretiques, qui furent condamnez au Concile de Gangres, tenu en 319. ou 324. Nous voyons par l'Epître préliminaire de cette sainte Assemblée, & par le recit de S. Epiphane, de Socrate & de Sozomene, que ces Séctaires suivoient en plusieurs points la conduite de ceux dont S. Jérôme vient de parler.

Saint Benoist nous parle encore d'une autre sorte de Moines qu'il appelle GIROUAGUES, ou Moines errans, & ceux-là étoient les pires de tous. Ils couroient continuellement de Païs en Païs, passant par les Monasteres sans s'arrêter en aucun, sous prétexte que cherchant un état de vie parfait. Ils n'en trouvoient nulle part. Ainsi abusant de l'hospitalité des vrais Moines dont la charité étoit extrême, ils se faisoient bien traitter. Ils entroient hardiment en tous lieux, & se mêloient avec toutes sortes de Personnes, sous prétexte de les convertir, ou de leur faire mener une vie plus parfaite. Leur conduite étoit fort dereglée à l'abri de l'habit Monastique qu'ils déshonoroient.

Mais ce ne furent pas seulement les hommes qui embrasserent la vie Cenobitique ou celle des Hermites ; il y eût aussi dés les commencemens des femmes genereuses, qui abandonnant le Monde se retirerent dans les deserts pour y vivre en Communauté ou en Solitude, sous la conduite des Evêques & des Moines, sans compter les Vierges & les Veuves consacrées à Dieu, qui de tout temps avoient été dans l'Eglise, comme on le peut voir dans Tertullien, au Livre *de velandis Virg. cap. 3. 9. 11. & 18.* Et dans S. Cyprien, *de habitu & disc Virginum.*

Quoique les grands Maîtres de l'état Monastique, ayent donné de grands éloges à ceux qui embrassoient la vie Eremitique, & dont ils nous rapportent des choses si surprenantes, cependant ils ont toûjours regardé les Cenobitiques comme les plus parfaits de tous les Religieux. Le grand saint Basile entr'autres a traitté cette matiere avec tant de force & d'éloquence, que je croi qu'on ne sera pas fâché de voir ici ce qu'il en dit dans la réponse à la septiéme question que lui proposerent ses Religieux. J'estime, dit-il, qu'il est plus utile „ pour plusieurs considerations que plu- „ sieurs personnes se joignent ensemble „

Voyez les grandes régles de S. Basile.

„ pour vivre dans un même lieu. Pre-„ mierement, parce que nul d'entre „ nous n'eſt ſuffiſant à lui-même pour „ ſatisfaire aux neceſſitez du corps, „ mais nous avons beſoin les uns des „ autres pour ce qui regarde nôtre ſub-„ ſiſtence. Car comme nôtre pied poſ-„ ſede en lui-même une vertu qui lui „ eſt propre, mais il eſt dans l'indigen-„ ce de tous les autres avantages, & il „ ne peut pas même conſerver long-„ temps cette qualité naturelle qui lui „ eſt particuliere, ni recevoir la conſo-„ lation & le ſecours de ce qui lui man-„ que, s'il n'eſt uni à tous les autres „ membres du corps, ainſi les avanta-„ ges que nous poſſedons nous ſont in-„ utiles dans une vie abſolument ſoli-„ taire, & nous n'y pouvons trouver „ ceux qui nous manquent, Dieu qui „ eſt nôtre Auteur ayant voulu que nous „ euſſions tous beſoin les uns des autres, „ comme il eſt écrit, & que cette con-„ ſideration nous unit tous les uns aux „ autres.

„ Mais outre cette raiſon, la Loi de „ la charité de JESUS-CHRIST, ne per-„ met pas que chacun de nous ait égard „ à ſes avantages particuliers. Car la „ charité, comme dit l'Apôtre, ne cher-„ che point ſes propres interêts, au lieu

que la vie abſolument ſolitaire, ne „ ſe propoſe qu'un ſeul but, ſçavoir la „ recherche des commoditez de chaque „ perſonne de ceux qui s'y établiſſent, ce „ qui eſt viſiblement contraire à la loi „ de la charité que l'Apôtre a ſi parfai- „ tement accomplie, & qui conſiſte à ne „ chercher point ce qui eſt avantageux „ à chacun en particulier, mais ce qui „ eſt avantageux à pluſieurs pour être „ ſauvez. „

De plus, il y a encore une incom- „ modité dans une entiere ſéparation de „ toute ſorte de compagnie, que cha- „ cun de ceux qui choiſiſſent ce genre „ de vie ne reconnoît point facilement „ ſes défauts, n'ayant perſonne qui le „ reprenne, & qui le corrige dans l'eſ- „ prit de compaſſion & de douceur. Car „ la correction qui eſt faite même par un „ ennemi, eſt ſouvent une occaſion à ceux „ qui jugent ſainement des choſes, de „ deſirer le remede de leurs maux, & il „ eſt certain que quiconque aura une vé- „ ritable & ſincere charité, ſera un ex- „ cellent Medecin, qui s'appliquera avec „ beaucoup d'intelligence à la gueriſon „ de nos fautes, & des maladies de nô- „ tre ame. *Car celui qui aime ſon fils*, dit „ le Sage, *s'applique à le corriger* Et il „ eſt tres-difficile de trouver un tel ami „

„ dans la ſolitude, ſi nous ne nous ſommes
„ unis à lui par la ſocieté d'une même
„ vie. Deſorte qu'on lui peut appliquer
Eccl. 4. ✠. 10. „ ces autres paroles du même Sage, *Mal-*
„ *heur à celui qui eſt ſeul, parce que s'il*
„ *tombe, il n'a perſonne pour le relever.*
„ Outre ces conſiderations, on peut
„ dire que dans la ſocieté de pluſieurs
„ perſonnes, il eſt aiſé de ſatisfaire à
„ la fois à un grand nombre de com-
„ mandemens, au lieu que cela n'eſt
„ pas poſſible quand on eſt ſeul, l'exe-
„ cution de l'un empêchant l'accompliſ-
„ ſement de l'autre... Cela étant ainſi ſe
„ trouvera-t'il quelqu'un qui eſtime da-
„ vantage une vie inutile & ſterile en
„ en bonnes œuvres, que celle qui en
„ produit un tres-grand nombre, & qui
„ ſe paſſe dans l'obſervance des Com-
„ mandemens de Dieu. Que s'il eſt vrai
„ que tous tant que nous ſommes qui
„ avons été appellez dans l'eſperan-
„ ce d'une même vocation, nous ſom-
„ mes un même Corps dont JESUS-
„ CHRIST eſt le Chef; & ſi nous por-
„ tons la qualité de membres, les uns
„ à l'égard des autres, à moins que nous
„ ne ſoyons parfaitement joints & unis
„ par une conſpiration ſainte pour for-
„ mer un même Corps, dont le ſaint
„ Eſprit eſt le lien, & ſi au lieu de cela

chacun de nous affecte de vivre en „ particulier, sans rapporter sa conduite au bien public, ainsi que Dieu nous „ y oblige, ne faisant que ce qui est „ conforme à son inclination particuliere, comment se pourroit-il faire que „ dans cette division & ce partage, nous „ fussions en état de garder l'union mutuelle, & nous acquitter de ce ministere réciproque que les membres doivent rendre les uns autres, ou de nous „ assujettir à nôtre Chef qui est JESUS-CHRIST? Car la division & la contrarieté de cette vie ne souffre point que „ l'on prenne part à la gloire des autres, „ ni que l'on compatisse avec ceux qui „ souffrent, n'étant pas possible que dans „ cet état chacun ait la connoissance qu'il „ doit avoir des differentes dispositions „ de son prochain. „

Mais outre cela, comme un seul homme n'est point capable de recevoir tous „ les dons spirituels, & que la distribution des graces du saint Esprit se fait „ à proportion de la foi qui se trouve en „ chaque personne, la vie Cenobitique „ a cet avantage audessus des autres, que „ le don de chaque particulier est commun à tout le Corps & à ceux qui vivent dans une même societé...Celui qui „ ne vit que pour soi-même & dans une „

„ entiere solitude, ne possede qu'une
„ seule de ces graces, quand Dieu lui
„ en fait quelqu'une, & il la rend mê-
Matth. 25. ✝. 8. „ me inutile par sa négligence, en la
„ tenant comme enfoüie en lui-même.
„ Or vous sçavez, vous qui avez lû l'E-
„ vangile, à quel peril on s'expose par
„ cette maniere d'agir. Mais un homme
„ qui vit en societé ne possede pas seule-
„ ment en particulier le don qu'il a re-
„ çû de Dieu, en le multipliant par la
„ communication qu'il en fait aux au-
„ tres, mais il tire même autant de fruit
„ & d'utilité des autres, que si c'étoit
„ les siennes propres.

„ La vie Cenobitique renferme en-
„ core plusieurs avantages tres-conside-
„ rables; mais il est impossible de les
„ marquer tous, & d'en dire le nombre
„ par le détail: car elle est beaucoup
„ plus utile que la vie solitaire pour la
„ conservation des biens que nous avons
„ reçûs de Dieu; & elle met aussi ceux
„ qui en font profession, en état d'ê-
„ tre réveillez de leur sommeil avec plus
„ de seureté, par le moyen des person-
„ nes vigilantes: Si quelqu'un d'eux est
„ assez malheureux pour tomber dans
„ cette sorte d'assoupissement & de
„ sommeil, qui fait mourir l'ame, &
„ dont nous devons demander à Dieu

d'être délivrez, ainſi que David nous l'a enſeigné, quand il dit; éclairez mes yeux afin qu'ils ne ſoient jamais accablez de ce ſommeil qui donne la mort. Tout homme qui vit dans une Communauté Religieuſe, ſe reléve plus facilement du peché aprés y être tombé, parce qu'il a du reſpect pour la correction qu'il reçoit par la conſpiration ſainte d'un plus grand nombre de perſonnes, deſorte qu'on lui peut attribuer ce que dit ſaint Paul, *Il ſuffit pour lui dans l'état où il eſt, qu'il ait ſubi la correction & la peine qui lui a été impoſée par pluſieurs perſonnes.* Mais au contraire, s'il s'aplique à la vertu, il le fait avec d'autant plus de liberté d'eſprit & de confiance, que ſes actions ont paſſé par l'examen d'un plus grand nombre de perſonnes qui les approuvent.

Il faut ajoûter à toutes ces réflexions qu'il y a encore un plus grand peril à craindre dans la vie ſolitaire, que ceux que nous venons de repreſenter. Le premier & le plus grand de tous, eſt celui de la complaiſance, dont il eſt tres-difficile de ſe garantir dans cet état. Car un Solitaire n'ayant perſonne qui puiſſe juger de ſes actions, s'imaginera d'autant plus être arrivé au comble de la perfection par

„ la pratique des Commandemens de „ Dieu, qu'ayant renfermé en lui-même „ cette habitude sans la fortifier par l'e- „ xercice, il ne connoîtra ni ses défauts, „ ni le progrez qu'il aura fait dans les „ bonnes œuvres, s'étant ôté à lui-mê- „ me toute sorte d'occasion & de matie- „ re d'observer ces divins Commande- „ mens. Et en effet, comment pourroit- „ il donner des marques d'humilité „ n'ayant personne avec qui il se puisse „ comparer, pour juger s'il est plus ha- „ bile qu'un autre. En quoi donnera-t'il „ des preuves de sa compassion charita- „ ble, étant séparé du commerce & de „ la conversation de plusieurs person- „ nes ? Et comment s'exercera-t'il à la „ patience, n'y ayant personne qui ré- „ siste à sa volonté.

„ Il faut donc conclure que la con- „ versation des Freres qui demeurent „ unis dans un même lieu, est une car- „ riere où l'on s'applique aux combats „ spirituels, un chemin facile pour s'a- „ vancer dans la pieté, un continuel „ exercice & une perpétuelle méditation „ des Commandemens de Dieu, qui se „ propose pour but la gloire de Dieu se- „ lon les régles & la volonté de nôtre „ Seigneur JESUS-CHRIST, pour exe- „ cuter ce qu'il a dit à ses Apôtres :

*Que vôtre lumiere luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres ils glorifient vôtre Pere qui est dans le Ciel.* Ce genre de vie est aussi conforme à celui des Saints, dont il est dit dans les Actes des Apôtres : Que *ceux qui croyoient étoient tous unis ensemble, & que tout ce qu'ils avoient étoit commun entr'eux* „ Matth. 5. ꝟ. 16. Act. 2. ꝟ. 44. Ibid. 4. ꝟ. 32.

Rien n'est plus fort que ce beau raisonnement pour nous convaincre de l'avantage qu'ont ceux qui demeurent en communauté par dessus les Solitaires. Aussi S. Benoist qu'on doit regarder comme le Patriarche de l'Ordre Religieux en Occident, comme S. Basile l'avoit été de ceux de l'Orient, & qui avoit formé sa régle sur celle de ce grand Saint, s'est entierement appliqué à conserver dans l'Eglise & en particulier dans ses Maisons Religieuses cet Esprit Cenobitique, & il dit dans sa Régle, Que „ ceux qui en font profession, sont par „ le secours mutuel de leur Discipline „ & de leur Societé dans un état de vie „ tres-sûr & tres-fort, contre les attaques de l'ennemi. „ Reg. sanct. Bened. cap. 1.

Au contraire, tous les anciens Peres de l'Eglise ont toûjours consideré comme une grande tentation l'extrême hardiesse de ceux qui en abandonnant le

Saint Nil s'eſt auſſi beaucoup étendu ſur ce ſujet, parce qu'il lui ſembloit d'une grande conſéquence : c'eſt dans ſa Lettre ſoixante & douziéme qu'il écrit à un Moine nommé Theon. „ Quiconque, „ dit-il, veut entrer dans les exercices „ & les combats d'une Philoſophie ſpi- „ rituelle, doit plûtoſt s'établir dans un „ Monaſtere avec pluſieurs Peres, que „ de choiſir par ſon ſeul caprice une ſo- „ litude, comme vous faites, en vous „ précipitant dans le danger avec beau- „ coup de témerité & d'inſolence, de „ peur de perdre vôtre ame par la ma- „ lice des ennemis de vôtre ſalut, dont „ l'épée ſanglante vous environne de „ toutes parts. Et ſur ce que ce Solitaire s'opiniâtroit dans la réſolution de demeurer abſolument ſeul, S. Nil continua encore à l'en reprendre d'une maniere plus forte, & de lui en écrire une autre Lettre. „ Tout homme, dit-il, „ qui fait profeſſion de ſe retirer ſeul „ dans un deſert, ſous prétexte de ſe „ mettre en état de n'avoir perſonne „ qui l'irrite, n'eſt nullement different „ d'une bête ſans raiſon. Car nous „ voyons que les Bêtes même demeu- „ rent paiſibles & ne s'emportent nul- „ lement à la fureur, à moins que quel- „ qu'un ne les y excite. Et pour quelſu-

jet eſt-il

jet est-il donc écrit, *vous soûmettant les* „ Eph. 15.
*uns aux autres dans la crainte de Dieu :* „ ỳ. 2.
Et ailleurs, *que chacun de vous rende* „
*service aux autres selon le don qu'il a* „
*reçû :* Et encore ailleurs, *Soyez soûmis* „ 1. Petr. 4. ỳ. 10.
*pour l'amour de Dieu à tout homme qui* „
*a du pouvoir sur vous*. Et encore en un „ 1. Petr. 2.
autre endroit, *Que chacun n'ait pas seu-* „ ỳ. 13.
*lement soin de ce qui le regarde, mais* „
*aussi de ce qui regarde les autres*. Et ce „
que dit l'Apôtre saint Jacques, *Y a t'il* „ Philip. 2.
*quelqu'un qui passe pour sage, & pour* „ v. 3. & 4.
*sçavant entre vous ? qu'il fasse paroître* „
*ses œuvres dans la suite d'une bonne vie* „
*avec une sagesse pleine de douceur.* C'est ainsi que tous ces grands Saints s'efforçoient de persuader aux Solitaires, qu'il leur étoit extrêmement avantageux d'habiter dans un même lieu, & qu'ils font connoître que l'humilité, l'obéissance, la charité, la douceur & la plûpart des vertus chrétiennes & Religieuses ne se pratiquent jamais mieux dans aucun Ordre de Solitaires que dans celui des Cenobites. On peut encore voir là-dessus saint Isidore de Seville, dans son second Livre des Offices, aussi-bien qu'Ives de Chartres, dans sa Lettre 192. écrite aux Moines de Colombs proche Nogent le Roy, où il semble assez approuver la vie des Anachorettes, qui aprés

avoir été exercez dans les Monasteres se retirent dans la Solitude ; mais il blâme ouvertement ceux qui vont de Village en Village pour se faire admirer , & qui veulent être Maîtres sans avoir été auparavant Disciples ; il leur montre qu'ils doivent plûtost demeurer soûmis à leurs Superieurs dans leurs Monasteres , & y vivre des dixmes que l'Eglise peut par charité communiquer aux Monasteres , comme elle fait aux Hôpitaux que de devenir des SARABAÏTES , & de vivre du bien des Pauvres ou du gain des Usuriers.



DE

# L'HABILLEMENT

ET DE

# LA MANIERE

DONT VIVOIENT

LES PREMIERS

# RELIGIEUX.

## CHAPITRE III.

COMME les Personnes qui embrassoient la vie Religieuse, y étoient presque toûjours portez par ces deux motifs ; l'un afin d'imiter la vie toute divine du Sauveur du Monde, & faire dans le desert, ce que font les Anges dans le Ciel ; l'autre pour y honorer la penitence en expiant souvent des pechez fort legers, par d'affreuses & de sanglantes mortifications ; aussi y voit-on ordinairement

S. Athan. de deux sortes d'habillemens. En Egypte, on y étoit vêtu de couleur blanche, & les Moines de l'Orient, comme nous l'apprenons de saint Jean Clymaque portoient des habits noirs. Les Religieux de Constantinople étoient habillez de la même maniere dans le cinquiéme siécle, puisque dans une sédition qui s'éleva en ce temps-là en cette Ville, contre ceux de cette profession, on en tua plusieurs dans l'Eglise, & l'on poursuivit ceux qui s'enfuyoient que l'on reconnoissoit à leurs habits noirs. On en tua même d'autres que l'on prenoit pour des Religieux, parce qu'ils portoient le deüil étant vêtus de noir. Cependant nous voyons dans Cassien que les premiers Solitaires étoient fort indifferens sur la couleur de leurs habits, y cherchant plûtost à pratiquer une extrême pauvreté qu'à se distinguer les uns des autres. Et ce n'a été que depuis que les Moines se sont répandus dans l'Occident, & se sont établis dans les Villes, que chaque Patriarche a donné à ceux de son Ordre, des habits qui les fissent connoître ; & en même temps qui les avertissent de ne rien faire d'indigne de leur profession & de leurs vœux.

Scal. sanct. Grad. 7.

Zozim. 5 hist. lib. 5.

Cassien est celui de tous les anciens

Peres, qui nous ait plus ſpecifié la maniere dont anciennement les Anachorettes & les Moines de la Thebaïde, étoient habillez. C'eſt dans ſon premier Livre de l'Inſtitution des Moines qu'il adreſſe à Caſtor Evêque d'Apt, qui ſouhaittant d'établir des Monaſteres dans ſa Province, l'avoit prié, lui qui avoit ſi long-temps converſé avec ces Solitaires, de faire un plan de leurs habillemens & de leur maniere de vivre, pour ſervir de modelle aux Religieux d'Occident. Voici à peu prés la deſcription qu'il en fait : „ Leur habit, dit-il, étoit ſimplement pour couvrir „ leur corps, & pour les préſerver des in- „ jures du temps. Il n'avoit rien d'extra- „ ordinaire, ſoit dans la couleur, ſoit dans „ la façon, de peur que la ſingularité ne „ leur donnât occaſion d'avoir quelque „ orgüeil. Une ceinture leur ceignoit „ les reins, ils portoient une coule ſur „ la tête, leurs Tuniques avoient de „ courtes manches, qui ne venoient que „ juſqu'au coude, le reſte des bras étoit „ nud. Ils avoient par deſſus leur habit „ une eſpece de Scapulaire, & un petit „ manteau court, qui ne deſcendoit que „ juſques ſur les épaules : il leur étoit „ défendu d'en avoir de plus long. Ils „ avoient encore une eſpece de Surtout „

„ de cuir, dont ils se servoient dans le
„ mauvais temps. Ils portoient un bâ-
„ ton, ils ne mettoient jamais de sou-
„ liers, ils avoient de simples chausses
„ pour se garantir du froid ou du chaud;
„ & encore se déchaussoient-ils, quand
„ ils alloient celebrer ou recevoir les
„ saints Mysteres. C'est pourquoi dans
le troisiéme chapitre du même Livre, il
dit, „ Que le Religieux ne cherche
„ dans ses vêtemens qu'à se couvrir sim-
„ plement le corps, qu'à cacher sa nu-
„ dité, & à se défendre contre le froid,
„ & non pas à nourrir sa vanité, ou à sa-
„ tisfaire son orgüeil. C'est ce que saint
„ Paul nous a recommandé lorsqu'il dit,
„ *Ayant dequoi nous nourrir & dequoi*
„ *nous vêtir, nous devons être contens,*
„ marquant par les termes dont il se
„ sert une sorte d'habit qui couvre sim-
„ plement le corps, sans nous donner
„ de la complaisance. Il faut que ces
„ vêtemens soient tellement vils, qu'ils
„ n'ayent rien ni dans la couleur, ni
„ dans la nouveauté de leur forme, qui
„ les fasse remarquer parmi les person-
„ nes de la même profession. Nous y
„ devons aussi éviter avec soin toute
„ sorte d'affectation, que nous n'y re-
„ cherchions point une saleté & une
„ bassesse trop étudiée. Enfin, ils doi-

vent être si éloignez de tout le faste „
du siécle, qu'ils puissent être sans „
scandale. Sacrifiez pour toûjours à l'u- „
*sage* commun de tous les Serviteurs „
de Dieu. „

Saint Basile avant Cassien s'étoit beaucoup étendu sur cette matiere, comme on le peut voir dans ses régles, & plusieurs autres Peres l'ont encore fait aprés eux. Voici la Leçon que saint Ephrem donne à ceux qui aspirent à la vie spirituelle. „ Ne vous glorifiez point, dit-
il, de l'éclat & du vain ornement de „
vos habits, mais souvenez-vous com- „
me Elie a été vêtu de peaux de Bre- „
bis, & le Prophête Isaïe d'un sac, „
comme on le remarque par ces paro- „
les : *Allez & déliez le sac que vous* „
*avez sur vos reins, & déchaussez vos* „
*souliers de vos pieds.* N'oubliez pas aus- „
si quel étoit l'habillement dont se ser- „
voit Jean-Baptiste. N'affectez donc pas „
de vous rendre considerable par l'éclat „
de vos habits, mais que vôtre lumie- „
re luise devant tout le monde par de „
bonnes & de saintes œuvres, afin que „
Dieu soit glorifié par tout. „

Le Bienheureux Cardinal Pierre Damien dans les régles qu'il avoit faites pour ses Religieux, leur disoit ; „ con- (Opusc. sua cog Inst. ca 21.)
tentez-vous de vêtemens vils & en pe- „

gation. Je ne prétends point donner ici pour une régle de vie ces austeritez excessives que pratiquoient quelques Solitaires, dont les plus ordinaires étoient de ne manger que tres-peu de pain, de ne boire que de l'eau, de jeûner pendant toute leur vie, de passer plusieurs jours de suite & même des Carêmes tous entiers sans prendre aucune nourriture. Ce sont les miracles de la pénitence que Dieu a operez à la confusion des Chrêtiens, qui croyent que le jeûne & l'abstinence est la ruine de leur corps, & qui sur cette fausse opinion, ménent pour la plûpart une vie semblable à celle des Bêtes. Je veux faire voir seulement combien les Religieux & les Cenobites étoient réglez dans leurs repas, & combien la pauvreté Evangelique y étoit exactement observée.

Saint Basile est le premier qui a prescrit aux Religieux la temperance qu'ils doivent observer dans leur maniere de vivre ; mais il a été suivi d'une infinité d'autres. „ Lorsque nous prenons nos „ repas, dit ce grand Docteur de l'E- „ glise Grecque, nous ne devons point „ avoir d'autre fin que de nous acquiter „ précisément de ce qui est necessaire „ pour la conservation de nôtre vie, en „ rejettant tout le déreglement de la vo-

lupté, puisqu'être esclave des plaisirs „
n'est autre chose que de faire son Dieu „
de son propre ventre. Car puisque nô- „
tre corps s'épuisant sans cesse par des „
écoulemens continuels, a besoin d'ê- „
tre rempli de temps en temps, ce qui „
excite naturellement l'appetit & le de- „
sir de manger, la droite raison nous „
oblige à réparer cette perte par le „
moyen de la nourriture, afin de trou- „
ver la substance de nôtre vie animale „
dans les alimens ou secs ou humides „
dont nous pouvons avoir besoin. „

Il faut donc employer pour cet effet „
les choses dont nous pouvons nous ser- „
vir sans beaucoup de peine & de soin. „
Et c'est ce que JESUS-CHRIST même „
nous a témoigné par sa conduite, lors „
qu'il rassasia dans le desert tout un peu- „ Matth. 8.
ple fatigué, de peur qu'il ne tombât „ ✝. 23.
en défaillance sur les chemins. S'il „
l'eût renvoyé sans manger, ainsi que „
nous lisons dans l'Ecriture. Car quoi „
qu'il fût en son pouvoir de donner une „
plus grande étendue à ce miracle dans „
le desert, en inventant un moyen ex- „
traordinaire pour traiter magnifique- „
ment tant de Personnes; néanmoins „
il les nourrit avec une simplicité & une „
frugalité si merveilleuse, que les pains „
qu'il leur fit distribuer, n'étoient que „

„ d'orge, & qu'il se contenta d'y ajoûter seulement quelque portion de poisson. Et il ne se mît nullement en peine de leur breuvage, parce qu'ils burent tous de l'eau qui couloit naturellement des ruisseaux ou des fontaines, & que chacun y trouva suffisamment dequoi étancher sa soif. Néanmoins si ce breuvage nuit à la santé, il faut s'en abstenir selon le conseil que saint Paul donna à Timothée, & c'est en cette maniere qu'il faut s'abstenir de tout ce qui est manifestement nuisible ; car ce sont deux choses qui se contredisent & n'ont nul rapport l'une avec l'autre, de se servir des alimens pour la subsistance des corps, & de faire la guerre au corps par le moyen des alimens même, s'en servant pour l'empêcher d'executer les Commandemens de Dieu.

„ Cet exemple nous doit aussi servir de modele pour accoûtumer nôtre ame à fuïr toutes les choses qui lui sont nuisibles, quelque plaisir que nous y puissions trouver d'ailleurs.... Il est à propos de choisir ce qui est de plus commun en chaque Païs, ce qui coûte le moins, & ce qui est d'un plus grand usage pour plusieurs Personnes, ne faisant provision que de ce qui est

necessaire à la vie, comme d'huile & „ d'autres choses semblables, ou de ce „ qui est necessaire pour la consolation „ des malades. „

Ce que S. Basile dit ici de JESUS-CHRIST, n'a regardé que la suffisance, lors même qu'il a fait des miracles pour nourrir les Peuples qui l'avoient suivi dans le Desert, est digne d'une attention particuliere, dit un grand homme du siécle passé; Et S. Jerôme a fait aussi la même réfléxion, lors qu'il a remarqué cette conduite de la divine Providence dans plusieurs exemples de l'Ecriture. Car lors qu'Elie fuyoit la colere de Jesabel, & se reposoit sous un Chêne, étant accablé de lassitude, un Ange l'avertit de se lever & de manger, & il trouva sous sa tête, non quelque liqueur précieuse, ni des ragoûts, ni des viandes exquises; mais un Pain cuit sous la cendre, & un pot d'Eau. Et lorsque le Prophête Abacuch fut envoyé vers Daniel pour lui porter à manger, au lieu de lui apporter quelques-uns de ces mets délicieux que l'on servoit sur la table du Roy, ce qui lui eût été facile, il eut ordre de lui faire part d'un dîner de Moissonneurs & de Villageois.

Epist. 1 ad Rust.

Je finis ce Chapitre par un Exemple tres-celebre que nous fournit Theodoret, en la Personne de S. Marcien. „Il n'avoit, dit-il, pour toute nourriture que du Pain, & en si petite „quantité, qu'il n'eût pas suffit pour „un Enfant qui ne viendroit que d'être sevré. Car on dit que l'on séparoit une livre de Pain en quatre morceaux, lesquels lui duroient quatre „jours, n'en mangeant qu'un morceau „par jour. L'ordre qu'il tenoit étoit „de manger une fois chaque jour sur „le soir, & de ne se rassasier jamais; „mais de demeurer toûjours dans la „faim & dans la soif, sans donner „davantage à son corps, que ce qui „étoit necessaire pour le soûtient de „la vie. Sur quoi il disoit, que celui „qui ne prend de la nourriture qu'aprés „avoir été plusieurs jours sans rien „manger, s'acquitte avec plus de lâcheté & de langueur de ce qu'il doit „à Dieu durant le temps qu'il ne mange point, & que mangeant beaucoup, comme il arrive d'ordinaire „lors qu'il recommence à manger, il „se charge l'estomach, & rend son „corps plus pesant, & moins capable „de veiller; ce qui lui faisoit croire „qu'il étoit meilleur de ne point pas-

Phil in Marc.

de jour sans manger, & de ne se „
asier jamais, parce que le vérita- „
jeûne consiste à avoir toûjours „
n. „ Je pourrois rapporter encore
ucoup d'autres Passages, qui fe-
ent connoître combien ces illustres
itaires se sont étudiez à devenir
martyrs de la Penitence, & com-
n ils ont été ingenieux à trouver
moyens de souffrir pendant qu'ils
longeoient leur vie; mais j'en ai
assez pour mon sujet.



# HISTOIRE DE SAINT PAUL, PREMIER HERMITE.

## CHAPITRE IV.

ON a déja vû que les ſanglantes perſécutions qui s'éleverent dans le troiſiéme ſiécle, ayant obligé beaucoup de Fidéles à ſe dérober aux affreux tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir lors qu'ils étoient livrez & expoſez à la fureur des Magiſtrats & des Tirans. Ils ſe retirerent dans les Déſerts & dans ces Solitudes qui depuis ſont devenuës ſi fameuſes par le nombre prodigieux d'Anachorettes & de ſaints Moines qui les ont peuplées. Il eſt vrai que leurs noms ne ſont pas venus juſqu'à nous, ſoit que Dieu ait eû ſes deſſeins en les cachant au monde, ſoit que les Actes de leur Vie & de leur retraite ayent été

perdus, ſoit enfin que la rigueur de la perſécution n'ait pas permis aux Auteurs de ce temps-là de nous laiſſer leurs Hiſtoires, occupez qu'ils étoient, ou à ſoûtenir les Chrêtiens dans leurs combats, ou à deffendre l'Egliſe contre la rage de ſes perſécuteurs, par de ſçavantes Apologies.

Le premier dont nous ayons quelque connoiſſance, eſt le grand S. Paul, qui marche à la tête de tous les Anachorettes, & dont S. Jerôme nous a laiſſé la Vie avec des circonſtances peu croyables, ſi le reſpect que nous devons avoir pour la profonde Doctrine, & pour l'admirable Sainteté de ce grand Docteur de l'Egliſe, ne nous faiſoit ſuſpendre nôtre jugement. Il raconte que du temps des perſécutions qu'exciterent ſucceſſivement les Empereurs Dece & Valerien, Saint Paul à l'âge de quinze ans, ſçavant dans les Lettres Grecques & Egyptiennes, d'une humeur douce, & fort aimant Dieu, herita dans la baſſe Thebaïde de ſon Pere & de ſa Mere, dont la ſucceſſion étoit tres-conſiderable, & qui n'avoient que lui d'enfans, & une fille qui étoit déja mariée.

Dans la crainte qu'il eût de n'avoir pas aſſez de force pour reſiſter à la per-

ſécution & à la cruauté des perſécuteurs, il ſe retira en une Maiſon de Campagne, reculée & à l'écart : mais de quoi n'eſt pas capable l'avarice lors qu'elle s'empare du cœur de l'homme? Son Beau-Frere qui brûloit de cette lâche & honteuſe paſſion, commença à vouloir découvrir celui qu'il étoit obligé de cacher, ſans que les larmes de ſa Femme, l'alliance qui étoit entr'eux, ni l'appréhenſion d'offenſer Dieu, puſſent l'empêcher de commettre un crime à quoi il étoit porté par une cruauté qu'il couvroit d'un prétexte de Religion. Ce jeune homme ayant appris ce deſſein, abandonna ſa Maiſon, & s'enfuit dans les Deſerts des Montagnes, pour y attendre que la perſécution fût ceſſée. Là ſe réſolvant à faire volontairement ce qu'il étoit obligé de faire par force, il s'avança peu à peu, enſuite s'arrêtant, & puis recommençant à marcher & continuant à faire la même choſe, il arriva enfin auprés d'un Rocher, proche le pied duquel il y avoit une grande Caverne dont l'entrée étoit fermée d'une pierre. Paul ayant ôté cette pierre pour entrer, & regardant attentivement de tous côtez, comme il eſt naturel aux Hommes de vouloir

ınoître ce qui eſt caché, il aperçut
mme un grand Veſtibule formé des
anches d'un vieux Palmier, entre-
ſées les unes dans les autres, au
ſus duquel on voyoit le Ciel à dé-
ıvert, & un Ruiſſeau tres-pur qui
faiſoit que ſortir de la terre, ſe
:dant incontinent dans un petit trou
il étoit englouti. On avoit auſſi
uſé dans ce Rocher quelques petits
binets, où il y avoit encore des Bu-
s, des Enclumes & des Marteaux,
nt on s'étoit ſervi autrefois pour fai-
de la Monoye, & quelques Manuſ-
ts d'Egypte portent qu'on en avoit
›riqué en ce lieu de fauſſe, du temps
s Amours d'Antoine & de Cleopa-
:. Le Saint ſentit beaucoup d'attrait
ur cette demeure, qu'il ſembloit
e Dieu lui eût offerte, & y paſſa
ıte ſa vie en prieres & en retraite,
Palmier lui fourniſſant ce qui lui
›it neceſſaire pour ſa nourriture &
ı vétement; Dieu par un ſurcroît de
nté lui ayant donné un Corbeau,
i chaque jour pendant ſoixante ans,
portoit la moitié d'un Pain.

Elie nourri meme pendant quelque temps. 3. Reg. cap. 17.

Il y avoit déja cent treize ans que
ul vivoit ſur la terre, comme un
ge, lors qu'Antoine qui étoit dans
autre Deſert, âgé de quatre-vingt

dix ans, eût cette pensée, que nul au-autre que lui n'avoit mené dans le Desert, la vie d'un véritable solitaire: mais il lui fut revelé la nuit en dormant, qu'il y en avoit un plus avant dans le Desert, & beaucoup meilleur que lui, & qu'il devoit lui aller rendre visite. Dès le point du jour ce vénérable Vieillard soûtenant son Corps attenue d'un bâton qui lui servoit à marcher, se mit en chemin sans sçavoir où il alloit. Il étoit deja midi, & les ardeurs du Soleil étoient excessives, & neanmoins rien ne le pouvoit divertir de son dessein; ce fut alors qu'il rencontra ces Bêtes sauvages qui avoient quelque chose de la figure d'homme, & dont S. Jerôme rapporte de si surprenantes particularitez. Aprés trois jours d'un Voyage penible & dangereux, S. Antoine trouva enfin l'Illustre Solitaire qu'il cherchoit avec de si grands empressemens. Le Bienheureux Paul entendant du bruit, ferma au verroüil sa porte qui étoit ouverte: alors Antoine se jettant contre terre auprés de cette porte, y demeura jusqu'à l'heure de Sexte & davantage, priant qu'on le laissât entrer. „Vous sçavez, disoit-il, „qui je suis, & ce qui m'amene; je „vous avoue je suis indigne de vous

oir ; neanmoins je ne partirai point „
ıe je n'aye eû ce bonheur. Pourquoi „
ːrmez-vous à un Homme une porte „
ue vous ouvrez aux Bêtes ? j'ai cher- „
ıé , j'ai trouvé , & je frappe afin „
ıe l'on m'ouvre. Si je ne puis obte- „
r de vous cette grace , je mourai „
. à la porte , & je croi au moins „
ıe vous enſévelirez mon Corps. „ Il
rla de la ſorte , demeurant toûjours
ımobile contre terre : & le venera-
e Paul lui répondit ſuccintement en
s termes ; „ On ne demande point „
ıe grace avec des menaces , & l'on „
mêle point des injures avec des „
ːmes. D'ailleurs vous étonnez-vous „
ıe je ne veüille pas vous recevoir , „
ːiſque vous n'êtes venu ici que pour „
ourir ? „ ainſi S. Paul en riant lui ou-
it ſa Porte. Alors s'embraſſant l'un
l'autre, ils ſe ſaluerent & ſe nom-
ːrent par leurs propres noms , ren-
nt graces à Dieu , & aprés s'être
ınné le ſaint baiſer , Paul s'étant aſſis
.rla de la ſorte à Antoine. „ Voici „
lui que vous avez cherché avec tant „
peine , & dont le Corps usé de „
eilleſſe , eſt couvert de cheveux „
ancs , negligez & mal propres ; „
ous voyez un Homme qui va être „
duit en pouſſiere ; mais puiſque la „

dix ans, eût cette pens
autre que lui n'avoit m
sert, la vie d'un véri
mais il lui fut revelé
mant, qu'il y en avoit
dans le Desert, & bea
que lui, & qu'il devoit
visite. Dés le point du
ble Vieillard soûtenant
tenué d'un bâton qui lui
cher, se mit en chemi
où il alloit. Il étoit déj
ardeurs du Soleil étoient
neanmoins rien ne le p
de son dessein; ce fut al
contra ces Bêtes sauvag
quelque chose de la figu
& dont S. Jerôme rappo
prenantes particularitez.
jours d'un Voyage penibl
reux, S. Antoine trouva e
Solitaire qu'il cherchoit avec
empressemens. Le Bienhe
entendant du bruit, ferma
sa porte qui étoit ouverte :
toine se jettant contre terre
cette porte, y demeura jusqu
de Sexte & davantage, priant
laissât entrer. „ Vous sçavez,
„ qui je suis, & ce qui m'am
„ vous avouë je suis indigne

refusoit de le faire, soûtenant que cet honneur étoit dû à Paul, à cause de son grand âge. A la fin ils résolurent que chacun de son côté prenant le Pain & le tirant à soi, retiendroit la portion qui lui demeureroit entre les mains. Ensuite s'étant baissez sur le bord de la Fontaine, & ayant bû un peu d'Eau, ils immolerent à Dieu un Sacrifice de loüanges, & passerent toute la nuit en prieres.

Le lendemain matin, le Bienheureux Paul parla de la sorte à Antoine. „ Il „ y a long-temps, mon Frere, que je „ sçais que vous demeuriez dans ces „ Deserts, & que Dieu m'a promis que „ vous le serviriez avec moi : mais „ parce que l'heure de mon heureux „ sommeil est arrivée, & qu'ayant toû- „ jours desiré avec ardeur d'être délivré „ de ce Corps mortel pour m'unir à „ JESUS-CHRIST, il ne me reste plus „ aprés avoir achevé ma course, que de „ recevoir la Couronne de Justice ; nô- „ tre-Seigneur vous a envoyé pour cou- „ vrir de terre mon pauvre corps, ou „ pour mieux dire, pour rejoindre la „ terre à la terre. A ces paroles, Antoine fondoit en larmes, & jettoit mille soûpirs. Il pria Paul qu'il ne l'abandonnât pas, ou du moins qu'il lui per-

mît de l'accompagner en son Voyage.
„ Vous ne devez pas, lui répondit le
„ saint Vieillard, rechercher ce qui
„ vous est plus utile, mais ce qui est
„ plus avantageux à vôtre prochain. Ce
„ vous seroit sans doute un bonheur
„ singulier d'être déchargé du fardeau
„ de cette chair, & de suivre l'Agneau
„ sans tache ; mais il importe à vos
„ Freres d'être encore instruits par vô-
„ tre exemple. C'est pourquoi si cela
„ ne vous incommode point, je vous
„ prie d'aller querir le Manteau qu'A-
„ thanase vous a donné, & de me l'ap-
„ porter pour m'ensevelir. „ Antoine entendant parler d'Athanase, & du Manteau qu'il lui avoit donné, fut rempli d'un grand étonnement, & comme s'il eût vû JESUS-CHRIST dans Paul, adorant Dieu dans son cœur, il n'osa plus lui repliquer. Pleurant donc sans dire une seule parole, aprés lui avoir baisé les yeux & les mains, il partit pour s'en retourner à son Monastere. Quoi que ses pas ne répondissent point au desir qu'il avoit de marcher, ce desir cependant, faisoit faire à son corps cassé de vieillesse & attenué de jeûnes, une diligence beaucoup plus grande que celle qu'on eût pû attendre de son âge. Enfin, ayant achevé

te long chemin, il arriva tout fatigué & tout hors d'haleine à son Monastere. Deux de ses Disciples qu'on avoit destinez pour le servir depuis plusieurs années, accoururent au devant de lui, & lui ayant demandé où il avoit demeuré si long-temps, il leur répondit: „Malheur à moi miserable pecheur, „ qui porte si indignement le nom de „ Solitaire : j'ai vû Elie, j'ai vû Jean „ dans le Desert; ou pour tout dire en „un mot, j'ai vû Paul dans l'Empirée: Et se frappant rudement la poitrine, il entra dans sa Cellule, gardant un profond silence, prît le Manteau de Saint Athanase, & sans vouloir déclarer son dessein, ni prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin qu'il étoit venu, brûlant d'ardeur de voir encore Paul, & n'ayant que lui devant les yeux & dans la pensée; car il craignoit, comme il arriva, qu'il ne rendit l'esprit pendant son absence.

Le jour suivant, aprés avoir marché l'espace de trois heures, il vit parmi des troupes d'Anges, & au milieu des Chœurs des Prophêtes & des Apôtres, le Bienheureux Paul éclatant d'une blancheur pareille à celle de la neige, monter dans le Ciel; alors s'étant jetté le

visage contre terre, & ayant couvert sa tête de poussiere, il parla de la sorte. „ Paul pourquoi me quittez-vous ? „ pourquoi partez-vous de ce monde „ sans que je vous aye dit adieu ? pour- „ quoi vous ayant connu si tard, m'a- „ bandonnez-vous si-tôt. Antoine a raconté depuis, qu'il acheva le reste du chemin qu'il avoit encore à faire, avec tant de vitesse, qu'il sembloit qu'il volât comme un Oiseau. Etant arrivé à la Caverne de Paul, il y trouva son corps mort, les genoux en terre, la tête levée, & les mains étenduës vers le Ciel. En cet état croyant qu'il fût encore vivant, & qu'il priât, il se se mît de son côté en prieres, mais ne l'entendant point soûpirer comme il avoit accoûtumé de faire en priant, il lui alla donner un triste baiser, & connut par une posture si dévote, que le Corps de ce Saint Homme, tout mort qu'il étoit, prioit encore Dieu, à qui toutes choses sont presentes. Il tira donc comme il pût ce corps hors de la Caverne fort embarassé de ce qu'il devoit faire, parce qu'il manquoit d'outils pour creuser la terre, & desesperant de lui pouvoir rendre le devoir de la Sépulture, il se préparoit déja à mourir auprés de cette précieuse Re-

lique qu'il ne pouvoit abandonner, lorſque deux Lions monſtreux, ſortant du fond du Deſert, & témoignant par leurs poſtures & leurs cris, le regret qu'ils avoient de la mort de ce grand Solitaire, offrirent leurs ſervices à S. Antoine, & creuſerent une foſſe aſſez profonde pour enterrer facilement le Corps de S. Paul. Lors qu'ils furent partis, il chargea ce ſaint Corps ſur ſes épaules caſſées de vieilleſſe, qui ſe courberent ſous ſa peſanteur, & l'ayant mis dans cette foſſe, il le couvrit de terre, & lui éleva un tombeau en la maniere accoûtumée. Le lendemain ce pieux Heritier, pour ne rien perdre de la Succeſſion de celui qui étoit mort ſans faire de Teſtament, prît ſa Tunique qu'il avoit tiſſuë de ſes propres mains de feüilles de Palmier, de la maniere que l'on fait un Panier d'Ozier; & étant retourné à ſon Monaſtere, il raconta à ſes Diſciples tout ce qui s'étoit paſſé, & depuis aux Fêtes ſolemnelles de Pâques & de la Pentecôte, il mît toûjours la Tunique du Bienheureux Paul.

Il y a eû dans le treiziéme ſiécle, un Ordre établi dans l'Egliſe, ſous le nom des Hermites de S. Paul. Il commença à Bude, capitale de la Hongrie, ſe- Ordre des Hermites de S. Paul.

lon le ſentiment de quelques Auteurs, l'an 1215. Et ſelon d'autres, l'établiſſement ne s'en fit qu'en 1264. ou 1268. Il a eû pour Fondateur le Bienheureux Euſebe Archevêque de Strigonie. Jean XXII. Souverain Pontife, qui a confirmé ces Religieux ſous la Régle de S. Auguſtin, leur a permis de porter comme les Hermites de S. Auguſtin, l'Habit noir, & un Scapulaire de même Etoffe & couleur, avec une Ceinture de cuir.

L'an 1562. Ferdinand, Grand Maître des Chevaliers de l'Ordre Militaire d'Avis, inſtitua en Portugal un autre Ordre ſous le même nom des Hermites de S. Paul. Leur principal Monaſtere eſt bâti ſur le Mont Oſe en Portugal. Ils marchent nuds pieds, & vêtent une Tunique minime, ceinte d'une grande Ceinture de cuir, un Scapulaire noir, un Capuce rond & un Manteau, le tout de même Etoffe & de même couleur. Les Papes qui les ont reçûs à profeſſer la Régle de S. Auguſtin, les ont ſoûmis à l'obe ance des Provinciaux de l'Ordre des Hermites. Le P. Leonard de Pina a porté cette Obſervance dans les Iſles de Sardaigne, où elle a fait de grands progrés.

# HISTOIRE DE SAINT ANTOINE PREMIER ABBE', ET FONDATEUR DE LA VIE MONASTIQUE.

## CHAPITRE V.

SAINT Antoine à qui l'on doit l'institution de la Vie Monastique, nâquit vers l'an 250. Il étoit Egyptien de nation, de la ville d'Heraclée, & il devint le Pere d'un tres-grand nombre de Solitaires, que l'amour pour la Retraite attira dans les Deserts de la Thebaïde. Ses Parens qui étoient Chrêtiens, & considerables par leur Noblesse, eûrent grand soin

de l'élever dans la pieté. Il ne fut pourtant point instruit dans les belles Lettres, & n'eût point grand commerce avec le monde. Mais si S. Antoine ignora les Sciences qu'on apprend dans les Ecoles, & qui rendent souvent si vains ceux qui les possedent, il fut bien instruit dans celles du Ciel, & y fit de merveilleux progrés. A l'âge de dix-huit ans la mort lui ayant enlevé son Pere & sa Mere, il se trouva Heritier d'une riche & ample Succession, n'ayant qu'une Sœur à qui il en devoit faire part. Le fâcheux embarras qui ne manque jamais de suivre les richesses, commença bien-tôt à l'en dégoûter ; & un jour qu'il assistoit au saint Sacrifice de la Messe, ayant entendu lire l'Evangile où JESUS-CHRIST conseilloit à ses Disciples de vendre leurs Biens, & de les distribuer aux Pauvres, il crût que cet Oracle n'avoit été rendu que pour lui. Il distribua ses Heritages à ses Voisins ; il vendit ses Meubles, en donna la meilleure partie aux Pauvres, & ne s'en reserva que ce qui lui étoit absolument necessaire pour son entretien & pour celui de sa Sœur. Cependant il ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'il n'avoit fait encore que la chose à demi, & que cette réserve

à laquelle il s'étoit laissé aller, seroit un grand obstacle à sa perfection. Ainsi il persuada à sa Sœur de se retirer avec de saintes Filles pour se décharger du soin qu'il étoit obligé d'en avoir, & ayant distribué le peu de Bien qui lui restoit, en aumônes, il se mit à Alexandrie chez un saint Vieillard qui gouvernoit une petite Communauté de saints Prêtres ou de Religieux, sur l'exemple que S. Marc y avoit autrefois laissé. Ceci arriva vers l'an 270. On dit qu'on montre encore dans le Bourg de Côme un magnifique Château qui a été le sejour de ses Ancêtres. Quoi qu'il en soit, toute l'application de S. Antoine dans ces commencemens de sa retraitte, étoit de se conformer sur l'exemple de ceux qui vivoient avec lui ; il apprenoit de l'un l'Humilité, & la Patience d'un autre ; de celui-ci il apprenoit la Componction, & de celui-là l'amour de la Chasteté, & de cette maniere il s'étudioit de réünir en lui seul toutes les Vertus qu'il voyoit séparées dans les autres. Ainsi bâtissant sur ce riche fondement de tant de Vertus Chrêtiennes, il éleva en peu de temps cet édifice de perfection, qui a fait ensuite tant d'éclat dans l'Eglise.

Aprés avoir été quelques années en-

fermé dans la Ville, il demanda permission à son Superieur de se retirer dans un Sepulchre qui n'en étoit pas éloigné, où un de ses amis lui portoit de temps en temps les choses dont il avoit besoin pour vivre. Ce fut là que le Démon commençant à craindre les suites glorieuses de la Vie cachée de ce ce grand Saint, tâcha de l'en détourner par les tentations violentes qu'il lui suscita, & ensuite par les coups horribles dont il le chargea, le laissant souvent à demi mort : mais Antoine ne perdit jamais courage, ayant sans cesse les yeux & le cœur élevez vers le Ciel, il appelloit JESUS-CHRIST à son secours, & pouvoit tout en celui qui le confortoit ; souvent il chantoit ce Verset du Pseaume 26. de David, *Quoi que je sois environné des escadrons ennemis, mon cœur ne craindra point* Tantôt redoublant ses Oraisons & ses Penitences, il disoit, où étiez-vous Seigneur, dans le plus fort de mes peines ? & tantôt il avoit en la bouche cette parole du Prophête Elie ; *Vive le Seigneur en la presence duquel je suis.* Et cette presence suffisoit pour le soûtenir contre son ennemi.

Saint Antoine étant parvenu à l'âge de trente-cinq ans, parmi tous ces

combats, fut inspiré de Dieu, de sortir de son Sepulchre, & ayant passé le Nil, il se retira dans les ruïnes d'un vieux Château qui n'étoit habité que des Serpens, où il demeura prés de vingt ans, toûjours aux prises avec les Démons, qui ne faisoient que d'inutiles efforts pour l'arracher à l'amour de JESUS-CHRIST; mais il fut obligé d'en sortir vers l'an 305. pour gouverner ceux qui venoient se mettre sous sa conduite. Ce fut alors que l'on vit l'accomplissement de cette Prophetie d'Isaïe, que *la terre deserte & sans chemin se réjoüira*, que *la solitude sera dans l'allegresse, & fleurira comme le Lys*, & encore que *dans les Cavernes où les Dragons habitoient auparavant, on verra naître la verdeur des roseaux & du jonc*; qu'il *y aura là un sentier & une voye qui sera appellée la voye sainte* où *celui qui est impur ne passera point*. En effet, tous ces Oracles furent accomplis, lorsque la vie toute celeste du grand Saint Antoine fut tellement admirée, que du fond de la Thebaïde où il s'étoit caché, elle se répandit par toute la terre, & se fit connoître jusqu'aux Provinces les plus éloignées. On voyoit arriver en foule de toutes parts, des Personnes qui abandonnoient le Monde, & ve-

Is. 35. 1

Ibid. v. 7 & 8.

noient le trouver pour joüir avec lui des douceurs de la Solitude, ce qui fut cause qu'on commença à bâtir dans les Deserts plusieurs Monasteres, dont S. Antoine avoit l'Intendance comme le Superieur General, qu'il visitoit avec un tres-grand soin; & ce qui nous doit surprendre, c'est qu'un Homme comme lui qui n'avoit point étudié, & qui s'étoit retiré de toutes conversations humaines depuis si long-temps, ait pû donner les Instructions solides & édifiantes, que ses Religieux en reçûrent dés qu'ils furent avec lui. Il n'y avoit point de sortes de tentations contre lesquelles il ne les munît, ni rien de si caché dans la Vie interieure & spirituelle, dont il ne leur dévelopât le secret, l'Esprit de Dieu l'ayant rempli dans son Desert, d'une Science qui étoit d'autant plus profitable, qu'elle étoit toute divine.

Ce grand Abbé devint illustre, non-seulement par le nombre de Monasteres qu'il établit par sa Sainteté, par le don de Prophetie & de Miracles; mais encore pour avoir été la ferme & animée Colomne de l'Eglise, comme l'appelle S. Athanase, en défendant les Fidéles dans les persécutions des Tirans, & en s'opposant avec courage aux im-

postures des Heretiques. Il fit voir dans ces occasions, que les Grottes & les Cavernes qui séparoient les Solitaires de la contagion du siécle, en les renfermant tous vivans comme dans une espece de Tombeau, ne les rendoient pas indifferens aux afflictions & aux playes de l'Eglise. Ainsi sa charité l'obligeant de sortir de sa Solitude pendant la persécution de Maximin, il vint à la Ville d'Alexandrie pour soûtenir les Chrêtiens dans leurs combats, & pour les exhorter à la perseverance, sans craindre, ni les tourmens ni la mort. Il n'en demeura pas là : quelque temps aprés l'Heresie d'Arius faisant un furieux ravage dans l'Egypte, il entreprît la défense de la Divinité de JESUS-CHRIST, & confondit ces superbes & orgueilleux Heretiques par ses raisons, prié qu'il en fut par les Solitaires & les Evêques. Il écrivit aussi plusieurs fois à l'Empereur Constantin & à ses Enfans, pour les exhorter à ne se pas laisser surprendre par ces Heretiques, & de proteger l'Eglise. La Vie toute miraculeuse de ce grand Saint, gagna une infinité d'ames à JESUS-CHRIST, & plusieurs Payens embrasserent la Religion Chrêtienne, charmez d'un si grand exemple. On sçait

Lib. 8. Confess. c. 8. ce que rapporte S. Augustin d'un de ses amis, appellé Poticien, lequel avec un de ses Compagnons, changea entierement de vie, par la seule lecture de la Vie de S. Antoine. Il fit quantité de Miracles pour délivrer les possédez, & pour guerir les malades. Ces actions éclatantes & extraordinaires lui attirant une foule de personnes qui troubloient sa Solitude, il se retira dans le fond des montagnes, & s'y bâtit une Cellule, ou un petit Monastere sur le Mont Colzim, à une journée de la Mer rouge. Il vécut long-temps dans cette Solitude, dont il sortoit neanmoins de temps en temps pour visiter ses anciens Disciples qui le consideroient toûjours comme leur Pere. Saint Jerôme nous a fait une agréable description de la derniere demeure de nôtre Saint, dans la Vie qu'il nous a laissée de S. Hilarion un des plus Illustres Disciples de S. Antoine. Enfin aprés s'être acquis une réputation immortelle, il alla recevoir la récompense de ses travaux dans le Ciel, au commencement de l'année 356. étant âgé de cent cinq ans, sous le régne de l'Empereur Constance. Pour tout Testament il laissa son Manteau à S. Athanase qui le lui avoit donné neuf, sa Tunique à l'Evê-

e Serapion, & son Cilice à ses Fre-
s. A l'égard de son Corps, il ordon-
a qu'on l'inhumât dans un lieu si se-
et, que personne autre que ses Re-
gieux ne le sceussent, dans la crainte
u'il avoit qu'on ne le transportât en
gypte, & qu'on ne lui rendît des
onneurs que son humilité ne pouvoit
ouffrir. Mais du temps de l'Empereur
ustinien ayant été découvert par une
évélation, il fut transporté en la Ville
Alexandrie, & depuis en France,
omme nous le verrons dans la suite.
utre le nombre prodigieux de Moines
ue ce grand Saint a eû sous sa condui-
pendant sa vie, il s'est encore éta-
i dans l'onziéme siécle un Ordre fa-
eux qui porte son nom : j'en parlerai
-aprés en son lieu.



# HISTOIRE DE SAINT PACOME, FONDATEUR DES CE'NOBITES.

## CHAPITRE VI.

QUOYQUE le grand Saint Antoine ait toûjours été regardé comme l'Auteur de la Vie Monaſtique, cependant S. Pacome eſt le premier qui ait donné des Régles aux Solitaires, & qui ait établi des Communautez reglées dans l'Egliſe ; de ſorte qu'on le conſidere comme le Fondateur de la Vie Cenobitique. On ignore l'année de ſa naiſſance, & celle de ſa mort eſt fort incertaine : ce qu'il y a d'aſſuré, c'eſt qu'il a fleuri dans le quatriéme ſiécle. Il nâquit dans la Thebaïde de Parens idolâtres ; & à l'âge

de vingt ans on l'obligea de s'enrôler pour servir en qualité de Soldat, dans l'Armée de Constantin le Grand, qui faisoit la guerre à Maxence, quoi que quelques Auteurs disent que ce fut dans celle de ce dernier. La charité qu'il vit pratiquer à quelques Chrêtiens le toucha si fortement, qu'il conçût dés lors le dessein de quitter la Religion Payenne pour embrasser le Christianisme. La Guerre ne fut pas plûtôt finie par la mort du Tiran Maxence, qu'il quitta la profession des armes, & revint däns la Thebaïde, où étant allé à l'Eglise du Bourg de Chirobisque, il se fit Catechumene, & quelque temps aprés il fut regeneré par les Eaux salutaires du Baptême, qu'il reçût avec des sentimens de pieté tout extraordinaires, & au lieu de la Milice terrestre dont il s'étoit heureusement dégagé, il ne songea plus qu'à combatre genereusement dans celle de JESUS-CHRIST. Pendant qu'il étoit occupé de ces pensées, il apprit qu'il y avoit proche de sa Ville un S. Hermite nommé Palemon, d'une vie si austere, que nul jusqu'alors, n'avoit pû durer avec lui, & jugeant que c'étoit-là le Maître que Dieu lui destinoit, il l'alla trouver, & lui fit tant d'instances, qu'il le prît avec

lui. Il mena une vie des plus austeres sous la conduite de ce grand Solitaire, & fit des progrés étonnans dans la Vertu ; de sorte qu'ayant été un parfait Disciple par son humilité & sa grande obeïssance, il merita de devenir le maître d'une infinité de Religieux qu'il éleva sous sa discipline.

Aprés la mort du S. Homme Palemon, nôtre Saint s'étant trouvé seul Dieu lui donna un aide en la personne de son Frere, qui aprés l'avoir cherché de tous côtez, n'eût pas plûtôt apris le lieu de sa demeure, qu'il vint le trouver pour partager avec lui les penibles exercices de la Penitence. Ce cher Frere, nommé Jean, ne pût resister que quinze ans à la vie extraordinaire qu'ils menoient dans le desert & au bout de ce temps, en consomma le sacrifice par une mort tres-précieuse & tres-sainte. Pacome ayant perdu celui qui le soulageoit dans ses travaux, se retira à Tabenne, qui est une Contrée d'Egypte, située sur le bord du Nil dans le Diocése de Tentyre. Il y fonda un Monastere en obeïssant, comme on croit, à l'avertissement d'un Ange, & conformément à une Régle qu'on prétend qu'il avoit reçûë de lui pour l'instruction & la conduite de ses Moines

Cette Régle eſt fort judicieuſe, & il y décend dans le détail neceſſaire pour le gouvernement & le bon ordre d'un Monaſtere. Quoi qu'il en ſoit, ſa réputation ſe répandit ſi univerſellement, & la foule de ceux qui embraſſerent ſa Régle devint ſi grande, qu'il fut obligé de bâtir pluſieurs Maiſons, & la haute Thebaïde ſe trouva bien-tôt peuplée de Monaſteres de ſon Ordre, & d'une infinité de Moines. Saint Jerôme nous apprend que ſes Diſciples vivoient trente ou quarante enſemble en chaque Maiſon, & trente ou quarante de ces Maiſons compoſoient un Monaſtere; de cette maniere chacun comprenoit depuis douze juſqu'à ſeize cens Moines. Ils s'aſſembloient tous les Dimanches dans l'Oratoire commun de tout le Monaſtere, chaque Monaſtere avoit un Abbé pour le gouverner, chaque Maiſon un Superieur, & chaque dixaine de Moines un Doyen. Tous les Monaſteres reconnoiſſoient un ſeul Chef, & s'aſſembloient avec lui pour célébrer la Pâque, quelquefois juſqu'au nombre de cinquante mille, & cela des ſeuls Monaſteres de Tabenne; outre leſquels il y avoit encore en d'autres parties de l'Egypte, ceux de Sœté, d'Oxirinque, de Nitrie, & de la Mareote.

*Præf. Regul. Pacom.*

Tous ces Moines étoient preſque

tous Laïques, & s'occupoient tous au travail des mains, tant pour fuïr la pernicieuse oisiveté, source si féconde du crime, que pour subvenir à leurs necessitez. Il ne falloit autre disposition pour le devenir que la bonne volonté, un desir sincere de faire penitence, & d'avancer dans la perfection chrêtienne. On ne sçavoit ce que c'étoit que l'interest, & d'exiger de l'argent pour y entrer. La pauvreté Evangelique y regnoit d'une maniere merveilleuse; & les Moines qui possedoient quelque chose en propre, étoient traitez comme des Apostats. De sorte que S. Jerôme rapporte, qu'un Moine de Nitrie ayant amassé cent sols, que l'on trouva aprés sa mort dans sa Cellule, on l'enterra avec son argent, avec cette imprécation : *Que ton argent perisse avec toy.* Au reste on recevoit dans ces Monasteres des gens de toutes conditions & de tous âges, même de jeunes enfans que leurs Parens offroient pour les faire élever dans la pieté. Les Esclaves y étoient reçûs comme les Libres, pourvû que leurs Maîtres y donnassent leur consentement; les Ignorans comme les Sçavans, & plusieurs même ne sçavoient pas lire. On ne regardoit ni aux talens de l'esprit, ni à la santé, ni à la

Epist. 22. Eust.

force du Corps ; chacun faisoit penitence à proportion de ses forces, ou plûtôt tout le monde étoit vigoureux lors qu'il s'agissoit de souffrir pour JESUS-CHRIST, & de se mortifier.

Saint Pacome qui avoit l'honneur d'être regardé comme le General de cette Armée celeste, fut favorisé de Dieu d'une infinité de dons. Il est rapporté dans les Actes de sa Vie, qu'on trouve dans le grand Recüeil des Vies des Saints de Bollandus & de Papebroch, qu'il fut accusé à un Synode de Diospolis qu'il connoissoit les plus secretes pensées des Hommes, mais il en sortit glorieux, parce qu'on connut que c'étoit Dieu qui lui faisoit la grace de lui réveler les choses les plus cachées. Sa foy étoit si admirable, qu'on dit qu'il marchoit sur les Serpens sans en ressentir aucun domage, & que quand il vouloit passer le Nil, il se faisoit porter par les Crocodiles, d'un rivage à l'autre. Saint Athanase étant venu dans son Monastere, afin de lui conferer l'Ordre de la Pretrise, il envoya ses Religieux pour le recevoir avec tous les honneurs dûs à sa dignité ; mais pour lui il se cacha, de peur d'être exposé à la violence qu'on lui vouloit faire, & dans laquelle on l'auroit revêtu d'un Caractere dont

a fœur fa Sœur doit être regardée comme l'In
S. Pa- ſtitutrice des Religieuſes qui ſe conſa
ne éta- crent à Dieu par le Vœu de Virginité
: la clô- & d'une Clôture perpetuelle. Cett
e per grande Sainte ayant appris les mer
uelle veilles de la Vie toute miraculeuſe d
ir les ſon Frere vint à ſon Monaſtere pour l
rges. voir. Il lui fit dire par le Portier qu'
lui ſuffiſoit qu'elle ſçût qu'il étoit enco
re en vie & en ſanté, qu'elle s'en alla
en paix, & qu'elle ne s'affligeât pas d
ce qu'elle ne le voyoit point des yeu
du corps. Que ſi elle vouloit ſuivre
maniere de vie, elle eût à y penſer ſé
rieuſement ; & que s'il voyoit que c
fût une réſolution ferme & conſtante
il lui feroit bâtir un logement, où el
pourroit demeurer avec bien-ſeance
qu'au reſte il ne faiſoit aucun dou
que par ſon exemple, le Seigneur n'e
attirât beaucoup d'autres. Ces parol
pénétrerent vivement le cœur de
Sœur, elle répandit quantité de larme
& touchée de componction, elle ſe r
ſolut à ſervir Dieu. Saint Pacome n'e
pas plûtôt ſçû ſon deſſein, qu'il lui
bâtir par ſes Freres un Monaſtere élo
gné du ſien, le Nil entre-deux, & e
peu de temps elle devint la Mere d'u
grande multitude de Religieuſes.
chargea un ſaint Vieillard, nomm
Pierr

:rre, de visiter de temps en temps ces
rvantes de Dieu, les instruire & les
nsoler par ses exhortations. Il leur
nna une Régle, & forma entiere-
:nt leur vie sur celle de ses Moines.
quelqu'un des Freres avoit dans le
onastere quelque Parente qu'il vou-
it voir, on envoyoit avec lui un des
iciens les plus éprouvez. D'abord ils
idressoient à la Superieure, & en sa
esence, & de quelques autres ancien-
:s, le Moine voyoit sa Parente en
ute modestie, sans donner ni recevoir
cun present. Si les Filles avoient be-
in du secours des Moines, pour bâ-
:, ou pour quelque travail, on choi-
soit pour les conduire, des Hommes
une Vertu bien éprouvée : ils travail-
ient avec la crainte de Dieu, & re-
:noient au Monastere à l'heure du re-
is, se gardant bien de boire ni man-
:r chez elles. Quand une Religieuse
oit morte, les autres préparoient
ut ce qui étoit necessaire pour sa Sé-
ilture, & la portoient sur le bord du
euve qui séparoit les deux Monaste-
:s, chantant des Pseaumes selon la
oûtume. Alors les Moines passoient
rec des Rameaux de Palmes & d'Oli-
iers, & en chantant ils la portoient de
autre côté, & l'enterroient avec joye
ans leurs Sepulchres.

# HISTOIRE DE SAINT BASILE, AVEC L'ETABLISSEMENT DE SON ORDRE.

## CHAPITRE VII.

LA Vie du grand Saint dont je donne l'Abregé dans ce Chapitre, a été considérable par les grands évenemens dont elle est remplie, & par la fermeté avec laquelle il a soûtenu tous les fâcheux évenemens de la fortune. Saint Basile, surnommé le Grand, Evêque de Cesarée en Cappadoce, lieu de sa naissance, étoit fils de Basile, qui fut depuis Prêtre, & d'Emilie; & Frere de Pierre

Evêque de Sebaste, de S. Gregoire de Nice & de Macrine, tous illustres par leur Sainteté. Il vint au monde vers *l'an* 328. Dés son enfance il fut consacré & offert à Dieu par ses Parens, & son Ayeule qui étoit une sainte femme nommée Macrine, l'éleva dans la pieté Chrêtienne. Son Pere lui apprît les commencemens des belles Lettres, & dans la suite il y fit un grand progrés. Il passa quelque temps à Cesarée, de là il vint à Constantinople, pour entendre le celebre Rheteur Libanius; il y fut jusqu'en l'année 345. qu'il alla continuer ses études à Athenes, la plus celebre Academie qui fut alors dans le monde. Là ayant trouvé S. Gregoire de Nazianze, il contracta une amitié si étroite avec lui, qu'elle dura tout le temps de leur vie. L'Empereur Julien l'Apostat qui avoit connu ces illustres amis en cette Ville, & qui eût même quelque part en leur confidence, voulut les attirer dans sa Cour lors qu'il fut élevé sur le Trône, mais ils refuserent toûjours généreusement d'avoir quelque sorte de commerce avec un Prince qui s'étoit declaré l'ennemi de la Religion Chrêtienne. Aprés avoir été quelque temps à Athenes, il revint en son pays vers l'an 355. & en sortit peu

de temps aprés pour aller visiter les Moines d'Egypte, de la Palestine & de la Syrie. Il trouva la vie de ces fameux Solitaires si parfaite, qu'il résolut de suivre leur exemple. Et en effet, il ne fut pas plûtôt de retour en son pays, qu'il se retira dans un lieu solitaire de la Province du Pont, auprés du Monastere de Sainte Macrine sa Sœur, pour y mener une Vie religieuse, semblable à celle des Moines de la Thebaïde. Ce fut-là qu'il écrivit ses admirables régles de la Vie Monastique, qui sont si sçavantes & si pieuses. Il eût pour Compagnons de sa Retraite ses Freres Pierre & Naucrace, & ils embrasserent la même maniere de vivre. De sorte qu'on le regarde comme le premier Instituteur de la Vie Cenobitique dans l'Orient. Ceci se passa vers l'an 362. Depuis il fut tiré de sa solitude, & Eusebe Evêque de Cesarée en Cappadoce l'ordonna Prêtre; mais ce même Evêque ayant conçû contre lui quelque jalousie, il se vit obligé, pour conserver l'union, de rentrer parmi ses Freres, & de joüir de son aimable solitude, qu'il n'avoit abandonnée qu'à regret. Mais Saint Basile étoit trop necessaire à l'Eglise pour demeurer ainsi caché dans le fond d'un Monastere, il

fut rappellé quelque temps aprés, & sa réputation devint si grande, qu'Eusebe étant mort, il fut élevé malgré lui à l'Evêché de Cesarée, vers le mois de Juin de l'an 370. s'étant absenté pour fuïr l'Episcopat.

A peine fut-il élevé à cette éminente Dignité, que les Heretiques, & sur tout les Ariens, le persécuterent cruellement. Il eût un puissant & fâcheux ennemi en la personne de l'Empereur Valens, qui s'étant déclaré hautement le protecteur de l'Arianisme, voulut l'obliger de communiquer avec Eudoxe, Usurpateur du Siége de Constantinople, & d'embrasser la Doctrine des Ariens. Les menaces suivirent bien-tôt le refus que Basile fit de condescendre aux volonté de son Prince ; mais rien ne fut capable de l'ébranler, & l'Empereur surpris de cette genereuse fermeté, vint lui-même à Cesarée, où n'osant pourtant rien entreprendre contre ce grand Saint, il assista le jour de l'Epiphanie aux saints mysteres, & offrit ses presens à l'Autel, qui furent reçûs par Saint Basile. Mais quelque temps aprés, Valens obsedé par les Ariens, se résolut de le chasser de Cesarée. On rapporte que dans le moment qu'il dictoit cet Ordre, son fils tomba malade;

& que sa maladie le fit changer de résolution ; qu'il envoya même querir S. Basile, & qu'à son arrivée, l'Enfant fut presque gueri : mais qu'ayant ensuite été baptisé par les Ariens, il retomba malade & mourut. Une punition si visible devoit faire rentrer ce Prince en lui-même ; cependant cela ne servit qu'à l'irriter encore davantage contre ce grand Evêque, & il voulut derechef l'envoyer en exil : il en fut encore détourné, parce que voulant signer cet Ordre, ses plumes se rompirent par trois fois. Ce prodige enfin allarma l'Empereur, qui quitta le dessein de le persécuter.

Ces persécutions toutes fâcheuses qu'elles étoient, ne l'empêcherent pas de travailler à la Paix de l'Eglise, troublée par l'Ordination de Melece Evêque d'Antioche, que les Occidentaux, non plus que S. Athanase, ne vouloient pas reconnoître, quoi que ce fut un Prélat d'une haute Sainteté, parce qu'il avoit été choisi par les Ariens, & que Paulin en étoit déja Evêque. Mais ses soins n'eurent aucun succés, & la Paix ne fut concluë entre les Evêques d'Orient & d'Occident que neuf mois aprés sa mort.

Quelque temps aprés il eût un grand démêlé avec Anthime Evêque de Thia-

nes, qui lui donna bien de la peine & du chagrin. L'Empereur malgré les remontrances & les puissantes sollicitations que S. Basile avoit employées auprés de lui, avoit divisé la Cappadoce en deux Provinces. Anthime Evêque de la Ville de Thianes, qui étoit la Métropole de la partie nouvellement érigée en Province, étendoit ses limites le plus loin qu'il pouvoit, & S. Basile croyant qu'il étoit de son devoir de maintenir les Droits de son Eglise & de son Peuple, s'opposoit à ses entreprises, qu'il ne jugeoit pas bien fondées. Ce qui fit le principal sujet de leur contestation, fut une petite Ville nommée Sasimes. Anthime prétendoit qu'elle étoit de sa dépendance, & S. Basile pour se la conserver, y érigea un Evêché, & le donna à son ami S. Gregoire de Nazianze. Mais Anthime comme plus entreprenant & plus diligent, s'en étoit déja mis en possession. C'est ce qui obligea S. Gregoire, toûjours ami de la paix, de se retirer d'un lieu où il n'étoit allé que malgré lui, un peu fâché de ce que S. Basile s'étoit servi de lui pour soûtenir sa querelle.

Ce grand Saint eût encore d'autres contestations, qui étoient bien d'une autre conséquence, puisqu'il s'agissoit

de se défendre des soupçons qu'on avoit de sa foy. Car ce ne furent pas seulement les Heretiques qui l'accuserent de plusieurs erreurs, les Orthodoxes mêmes lui en imputerent quelques-unes, parce que le desir de la paix, & la crainte qu'il avoit d'attirer la persécution sur l'Eglise, l'obligeoient à se ménager extrêmement dans ses discours; ils lui faisoient un crime de son silence, & l'accusoient de trahir la verité par une lâcheté indigne d'un Evêque, & de plus il avoit reçû à la Communion Eustathe de Sebaste, qui le trompa en souscrivant à une Confession de foy toute catholique qu'il lui avoit presentée, ce qui fit croire qu'il s'entendoit avec cet Evêque fauteur de l'Arianisme. Mais S. Basile fit bien connoître qu'on avoit tort de le soupçonner, & qu'il ne fut jamais de Prélat dont les sentimens fussent plus purs; & témoignant beaucoup de mépris pour les accusations qu'on avoit formées contre lui, il écrivit à son cher ami S. Gregoire de Nazianze, qui avoit été un peu offensé de sa conduite, qu'il étoit surpris qu'on eût ajoûté foy si legerement aux calomniateurs; & l'invitant ensuite à le venir trouver, il dit que ce qui va arriver bien-tôt, lui servira d'une entiere justification devant

le monde, parce qu'il prévoyoit
lui faudroit souffrir pour la dé-
: de la verité, & qu'il seroit peut-
chassé de son Eglise & de sa patrie.
: vrai que S. Basile eût un peu de
: à se détromper d'Eustathe de Se-
:, & qu'il le crût long-temps fort
Catholique. La consideration qu'il
pour ce fourbe, qui le trompoit,
endit odieux à Theodore de Nico-
& à quelques autres Evêques, du
bre desquels étoit S. Gregoire de
son frere qui l'accusa, par les Let-
qu'il lui écrivit, de troubler la paix
Eglise, & de lui tendre des piéges,
us ensemble : ils refuserent de com-
iquer avec lui.

es divisions avoient déja duré en-
1 deux ans, lorsque Dieu, à qui
il appartient d'appaiser les tempê-
& de calmer les esprits, arrêta en-
es fâcheuses querelles, en permet-
qu'Eustathe de Sebaste tombât mal
S. Basile, cet Heretique se joignit
ite aux Eudoxiens, combattit ou-
:ment la foy du Concile de Nicée
Divinité du S. Esprit. Il eût même
olence d'écrire une Lettre à nôtre
:, par laquelle il lui déclaroit, qu'il
paroit entierement de sa Commu-
, & publia un écrit ou une espece
D 5

de manifeste contre lui, dans lequel il l'accusoit de l'erreur d'Apollinaire. Saint Basile ayant apris ces choses, reconnut que cet hypocrite l'avoit trompé. Il commença à loüer la prudence de Theodote Evêque de Nicoples, & pour se remettre bien avec lui, il lui écrivit une Lettre dans laquelle il témoigne le regret qu'il avoit de s'être fié à ce perfide & à ce fourbe, qui s'élevoit contre Dieu & contre l'Eglise, par la publication de ses nouvelles erreurs.

Pour réfuter les calomnies de cet Heretique, il se crût en obligation de rendre raison de sa conduite & de sa Doctrine pendant toute sa vie; il le fit par plusieurs Lettres qu'il fut obligé d'écrire à ses amis; il en écrivit même une à Eustathe, dans laquelle il fait voir qu'il ne pouvoit pas, sans injustice, l'accuser d'avoir écrit il y avoit prés de vingt ans à Apollinaire. Il le prend lui-même à témoin de sa foy, & il lui demande s'il peut l'accuser d'avoir avancé quelque erreur quand il avoit conferé avec lui. Enfin ce grand Saint écrivit contre Apollinaire qui avoit des sentimens erronez touchant le Mystere de la Sainte Trinité & de l'Incarnation; pour se justifier des reproches qu'on lui faisoit de lui avoir donné quelque part

à son amitié. Au reste S. Basile travailla toûjours avec tant de zéle pour unir les fidéles dans un même esprit & dans une même foy, qu'on le considera, avec raison, comme le Heraut de la verité, & le nœud de la paix de toutes les Eglises & de la Chrêtienté. Il fut toûjours le protecteur des malheureux, l'azile des Vierges qui se consacroient à JESUS-CHRIST, le consolateur des veuves, & le pere des pauvres. Il a marché dans la voye étroite des conseils Evangeliques afin d'y attirer les autres : il a combattu jusqu'à la mort, le Monde, la Chair & le Démon, afin d'inspirer le courage & la fermeté à ceux qu'il engageoit dans cette guerre sainte. Il a renoncé aux richesses & au mariage : il s'est retiré dans la solitude & dans le silence : il a embrassé les travaux les plus rudes de la penitence : il a vécu dans la chair comme s'il n'avoit point de chair : & comme dit S. Gregoire de Nazianze, il s'est réduit à n'avoir que la peau & les os, afin d'être plus disposé à recevoir les impressions du S. Esprit pour les communiquer aux autres. Ainsi son corps épuisé de forces par de prodigieuses austeritez, accablé de maladies, & gémissant sous le poids fâcheux des

afflictions d'une ame penetrée de do
leur par les persécutions de l'Eglise, e
posé aux barbares cruautez des Her
tiques, ne demandoit que le répos
tombeau, n'en pouvant trouver d'aut
sur la terre; & son esprit n'étant anim
que de celui de Dieu, se trouvoit da
un état violent jusqu'à ce qu'il fut ré
ni à lui par la fin de tous ses maux,
la joüissance de la felicité éternelle.
se vit au comble de ses desirs lors qu'
lui annonça qu'il étoit prêt d'expir
Ce fut le premier jour de Jânvier
l'an 379. à l'âge de cinquante & un a
qu'il quitta cette demeure terrest
L'Eglise Latine a transferé sa fête
quatorziéme jour de Juin, qui est
jour de son Ordination. Ce grand Sai
a écrit plusieurs Ouvrages qui seront d
marques éternelles de la beauté de s
esprit, de sa profonde érudition, &
sa rare pieté. Saint Gregoire de Nazia
ze qui étoit son fidéle ami en a fait
jugement, & nous le dépeint comme
homme doux & affable à tout le monc
charitable envers les pauvres, & con
patissant au malheur d'autrui. Ses enn
mis le taxoient d'être superbe, ma
S. Gregoire l'en justifie dans son Pan
gyrique, quoique lui-même l'eût sou
çonné de ce vice. Il étoit d'une san

tres-foible, & ſujet à pluſieurs maladies. Il en parle dans la plûpart de ſes Lettres, & même dans quelques-unes de ſes Homelies. Saint Gregoire de Nazianze nous apprend encore qu'il étoit pâle, qu'il portoit toûjours une grande barbe, qu'il étoit reſervé dans ſes paroles; qu'il étoit ſouvent rêveur & penſif, & qu'il avoit une maniere particuliere dans ſes habillemens, dans ſon lit & dans ſon manger, que quelques-uns voulurent imiter aprés ſa mort.

Mais ce qui rendra par deſſus tout cela ſon nom immortel, c'eſt l'Ordre célébre qu'il a établi dans l'Egliſe, le plus ancien de tous les Ordres Religieux qui ayent mené une vie commune, & le plus fameux qu'on ait jamais vû, puiſqu'il a peuplé tout l'Orient d'une infinité de Monaſtere, qui étoient & ſont encore les Seminaires des perſonnes qu'on éleve à l'Epiſcopat; & que ſa Régle, comme dit S. Benoiſt, eſt un modéle de la plus haute pieté, & un moyen certain, pour parvenir à la perfection de la Vie chrêtienne, qui eſt celle de la vie Monaſtique.

Les principaux Monaſteres ſont au Mont Athos en Thrace, qu'on nomme *Monte Sancto*, à cauſe de la ſinguliere pieté des Religieux qu'on appelle auſſi

des Grecs. Ils portent une Tunique, une * Patience & une Cappe qui ne paroist pas, & autour du cou une Crêpe & un Capuchon tout noir.

Il y a aussi des Moines de S. Basile en Allemagne, qui suivent la Régle de ce grand Patriarche d'Ordre, mais ils different en couleur & en habits exterieurs, & non pas dans le Service de Dieu, ni dans la pratique de la Vertu. Ils ont une Veste longue, une Patience, & une Cappe à manche large, un Capuchon de Frere, & un Bonnet qui ressemble à un Bonnet de guerre, les Allemans estiment ces Religieux.

* PATIENCES, en terme de Religion, se dit de plusieurs sortes de scapulaires & de chemises que les superieurs de Religion donnent à leurs novices, ou à leurs malades, qui sont differens selon les divers Ordres.



DES

# MOINES D'ARMENIE.

## CHAPITRE VIII.

ON a donné à ces Religieux qui suivoient la Régle de S. Basile, le nom de Moines Armeniens, arce qu'ils habitoient les Montagnes 'Armenie. Ils en furent chassez lorsue les Infidéles se rendirent les maî:es de l'Orient, & chercherent une :traite en Italie. Les fidéles touchez : leurs miseres, & édifiez de leur pie: , leur bâtirent quelques Maisons, & ıns la suite des temps, ils n'ont pas .issé d'augmenter le nombre de leurs lonasteres. Ils en ont six en Ligurie & ı Lombardie, dont le chef & le prinpal est celui de S. Barthelemy de Gen:s : c'est dans cette Eglise qu'ils préndent avoir le Saint Suaire de Nôtre:igneur JESUS-CHRIST, ce qui y attiles respects & la vénération des peu-

ples. Ils ont aussi un autre Monastere
Naples, on leur en donne aussi à Ve
nise & à Ancone. Quoique ces Mo
nes fussent des Religieux de l'Ordre d
S. Basile, & qu'ils en portassent l'ha
bit, lors qu'ils abandonnerent leur pa
trie, cependant pour s'accommode
aux manieres de vivre du païs, il
changerent d'Habit & de Régle, & s
rengeant sous l'Ordre de S. Augustin
ils prirent les Constitutions de S. Do
minique, dont l'Ordre s'étoit établ
depuis peu, pour se gouverner. Il y et
quelques-uns de ces Religieux qui vin
rent de *Monte-negro*, lieu ainsi appell
en Grece, où ils avoient été brûlez pa
les Turcs, & s'établirent à Gennes, o
ils vécurent à la Grecque sous l'auto
rité du Pape Clement V. qui leur per
mît de vivre selon leurs Rites & les Cé
rémonies de l'Eglise Grecque; mai
comme les Latins avoient de la pein
à les souffrir, & que leurs pratiqu
ne leur plaisoient pas, cela fut cau
que le Pape Innocent III. autorisa le
General à changer les coûtumes
leur Eglise, & de s'accommoder a
tant qu'ils pourroient à celle des L
tins, avec lesquels ils étoient oblig
de vivre & de converser. Il leur do
na aussi le pouvoir d'élire un Gener

us les trois ans, comme ils le prati-
ιent encore maintenant. Ils ſont ha-
illez à peu prés comme les Domini-
ains, excepté la Patience ou le Sca-
ılaire qu'ils portent noir, pour ne
a quitter entierement l'habit de Saint
aſile qui étoit leur premier habit.



# HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN, FONDATEUR DES CLERCS RE'GULIERS, ET DES HERMITES, DITS AUGUSTINS.

## CHAPITRE IX.

IL ſeroit fort inutile de faire ici l'abregé de la Vie de S. Auguſtin & ſon Eloge, ſi le deſſein que je me ſuis formé en faiſant l'Hiſtoire des Ordres de l'Egliſe, de parler de leurs Auteurs, ne m'y engageoit indiſpenſa-

lement. Il n'y a personne qui ne sçache quel a été S. Augustin, de quelle maniere il a passé ses premieres années, & les grands services qu'il a rendus à l'Eglise depuis son heureuse conversion. Le livre de ses Confessions, qui est entre les mains de tout le monde, ne permet pas d'ignorer la moindre circonstance de sa vie, & c'est le plus beau Tableau que l'on puisse consulter pour le voir tout entier & au naturel. Ce que j'en pourrai dire sera toûjours bien au dessous de ce qu'on en pense ordinairement, & de ce qui en est. Il suffit de le nommer pour faire son Eloge, puisque jamais Docteur de l'Eglise n'a tant composé que lui, & sur tant de differentes matieres. Il a été pendant sa vie en butte à tous les heretiques qu'il a toujours glorieusement terrassez, & le nombre prodigieux d'Ouvrages qu'il a laissez aprés sa mort, ont toûjours fourni des armes aux saints Peres pour combatre avec avantage ceux qui se sont élevez dans la suite des siécles, jusques-là même que les saints Conciles se sont servis de ses ternes pour composer leurs décisions. Au reste son humilité n'étoit pas moins admirable que sa profonde science, & s'il étoit permis de faire ici quelque ju-

gement, on pourroit dire que comme il n'y a point de Saint qui l'ait égalé pour l'étenduë, la grandeur & la penétration d'esprit, il n'y en a point aussi qui l'ait surpassé en humilité. Les Livres de ses rétractations & de ses Confessions, seront d'éternels monumens de la verité que j'avance.

Ce grand Saint vint au monde le 13 Novembre de l'an 354. à Tagaste, ville de Numidie en Afrique, sous le régne de Constance, fils du grand Constantin. Son Pere s'appelloit Patrice, & sa Mere, femme d'une singuliere vertu, portoit le nom de Monique. Elle eût un grand soin d'instruire ce fils des premiers principes de la Religion chrêtienne, & le fit mettre au rang des Catechumenes. De sorte qu'étant tombé dangereusement malade d'une violente oppression d'estomach, il demanda le Baptême; mais ayant senti quelque soulagement on le fit differer. Son Pere qui l'aimoit, & qui remarquoit en lui beaucoup d'esprit, n'épargna rien pour l'avancer dans les études & le rendre habile. Il apprît les principes de la Grammaire à Thagaste, & il l'envoya ensuite à Madaure pour étudier les humanitez. Il eût d'abord beaucoup d'aversion pour l'étude, &

iculierement pour la Laugue Grec-
; mais l'amour des fables & des
ons poëtiques qu'il aimoit avec ex-
ne passion, lui fit prendre du goût
étude. Il acheva ses humanitez à
e de seize ans. Alors son Pere qui
argnoit rien pour son avancement,
i qu'il ne fût qu'un des moindres
rgeois de Tagaste, fit dessein de l'en-
er faire sa Rhetorique à Carthage;
s comme l'argent necessaire pour
si long voyage n'étoit pas préparé,
it obligé de rester à Tagaste, &
terrompre pendant quelque temps
études. Cette oisiveté le jetta dans
erribles desordres, & dans d'infa-
débauches, se glorifiant même de
crimes, & ayant honte, comme il
iconte lui-même, de n'être pas aussi
ompu que les autres; se portant
 ardeur dans le peché, non-seule-
it pour trouver quelque plaisir en le
imettant, mais encore pour être
é de l'avoir commis. Sur la fin de
née 371. il alla à Carthage, où il
lia en Rhetorique, il y continua ses
es débauches, & fit paroître une
ion violente pour les spectacles de
itre. Cependant il ne laissa pas de
e de merveilleux progrés dans la
nce, & un des Livres de Ciceron

nommé Hortenſe, lui étant tombé entre les mains, lui inſpira de l'amour pour la ſageſſe. Ceci ſe paſſa en ſa dix-neuviéme année, ayant perdu ſon Pere il y avoit déja plus de deux ans. Mais il ſe dégoûta bien-tôt de la lecture de cet ouvrage, parce qu'il n'y trouva point le nom de JESUS-CHRIST qui étoit entré dans ſon cœur avec le lait de ſa Mere, & qui y étoit gravé ſi profondément, que tous les diſcours où il ne trouvoit point ce nom, quelque remplis d'éloquence & de doctrine qu'ils fuſſent, n'avoient rien pour lui de raviſſant. C'eſt ce qui l'obligea à s'appliquer à lire l'Ecriture-Sainte, mais ſon orgüeil mépriſa ſa ſimplicité, & il la crût indigne d'être comparée à la majeſté du ſtile de Ciceron. Ce criminel & pitoyable aveuglement le jetta dans l'erreur, & il embraſſa l'hereſie des Manichéens, dont il ſoûtint les extravagances & les prodigieuſes rêveries, avec beaucoup d'ardeur & de préſomption pendant neuf ans.

Dés le commencement de ſa chûte, Dieu eût pitié des larmes que ſainte Monique répandoit ſur le malheureux état où ſe trouvoit ſon fils, & lui fit connoître dans une viſion, qu'il rentreroit dans le ſein de l'Egliſe; & elle

eû

même la consolation d'entendre de
›ouche d'un saint Evêque : qu'il étoit
possible qu'un enfant pleuré avec
ıt de larmes pût jamais périr ; ce
'elle reçût avec la même confiance,
e si Dieu le lui eût dit de sa propre
uche. Durant les dix-neuf ans qui
coulerent depuis la neuviéme année
Augustin jusqu'à la vingt-huitiéme,
n'a jamais vû de plus triste état
e le sien. L'ame déchirée de mille
ssions differentes, & le corps plongé
ns de sales voluptez, il servoit une
inité de maîtres imperieux, qui ne
donnoient aucun repos. Tantôt cou-
ıt avec ardeur aprés le vil interest du
in, pour fournir à ses honteux com-
erces ; tantôt se conduisant par le
incipe d'un orgüeil extrême, qui lui
isoit rechercher les loüanges populai-
s & les vains applaudissemens du
éatre ; tantôt agissant sous de faux
étexte de Religion, & engageant les
tres dans l'erreur & le mensonge, &
r tout faisant paroître une vanité in-
pportable.

Voilà ce qui se passoit pendant qu'il
ofessoit la Rhetorique à Carthage avec
ı applaudissement universel. Lors qu'il
oit en cette Ville, il eût une Confe- An. 383
nce avec un celebre Evêque Mani-

chéen nommé Fauſte, qui ayant beaucoup d'éloquence & de vivacité, & une grande facilité de s'énoncer, en impoſoit aiſément à ceux qui l'écoutoient. Mais n'ayant pas ſatisfait Auguſtin ſur les doutes qu'il lui propoſa, il reconnut bien-tôt ſon ignorance, & dés lors il ſe dégoûta de la Secte des Manichéens, quoi qu'il ne pût encore ſe réſoudre à l'abandonner. La licence qui régnoit parmi les Ecoliers, autoriſée par une ancienne coûtume, lui fit prendre le deſſein de quitter Carthage & d'aller à Rome. Il y fut malgré ſa Mere, qu'il trompa pour ſe délivrer de ſes importunitez, voulant à toute force le retenir, ou partir avec lui. Etant à Rome, il tomba dans une grande & dangereuſe maladie, ſans ſonger à recourir aux eaux ſalutaires du Baptême, parce qu'étant encore dans l'erreur, il croyoit ce remede inutile aux maux de ſon ame. Aprés avoir recouvré ſa ſanté, il attira quelques Ecoliers chez lui qui le firent connoître aux autres. Mais il apprît bien-tôt que ſi les deſordres qui regnoient en Afrique ne ſe trouvoient pas en ce lieu, il y en avoit d'autres qui ne valoient gueres mieux, puiſque la plûpart des Ecoliers n'ayant ni foy, ni honneur, s'en alloient ſou-

vent ſans payer leurs Maîtres : c'eſt ce qui l'obligea de chercher ailleurs quelque établiſſement. En ce même temps ceux de Milan ayant écrit à Symmaque Préfet de Rome, pour lui demander un Profeſſeur en éloquence, que la Ville devoit faire venir à ſes frais, S. Auguſtin fit briguer cet emploi, & Symmaque lui ayant ordonné de faire une *Harangue* pour juger s'il en étoit capable, il en fut tres-ſatisfait & le leur envoya. Dieu par ſa providence ménageoit cette occaſion pour ſon ſalut. Etant à Milan, il alla trouver S. Ambroiſe, qui le reçût favorablement, & touché des diſcours de ce pieux & ſçavant Evêque, il réſolut de ſe convertir, & de quitter la Secte des Manichéens. Il découvrit ce deſſein à ſainte Monique, cette genereuſe Mere, qui mépriſant tous les dangers, l'avoit ſuivi par mer & par terre, & l'étoit venue trouver à Milan. Les Livres de Platon, dans leſquels il avoit trouvé la divinité du Verbe, le confirmerent dans ſa réſolution ; la converſation qu'il eût avec Simplicien, & encore avec Poticien qui lui raconta la vie miraculeuſe du grand S. Antoine, & de quelle maniere ſa lecture avoit converti deux Officiers de l'Empereur, avancerent

beaucoup sa conversion. Mais enfin ce qui acheva ce grand & admirable Ouvrage, ce fut la lecture des Epîtres de S. Paul, ce qui arriva lorsqu'il étoit sous ce fameux Figuier avec son cher ami Alype, l'an 386. Il venoit de lire cet endroit de l'Apôtre, où il est dit : *Que la vie chrêtienne ne consiste point à commettre ni les impuretez, ni les debauches, mais qu'elle consiste à se revêtir de* JESUS-CHRIST. Dés ce moment, éclairé d'une lumiere surnaturelle, il fondit en larmes sur ses pechez passez, & résolut de se retirer du tumulte & des embarras du siecle, & de se donner entierement à Dieu. Mais comme il vouloit que sa retraite se fit sans éclat, il attendit encore quelques jours, & en même temps il acheva les Leçons publiques qui lui restoient à faire jusqu'aux vacances. Aprés s'être acquité des devoirs de son emploi, il se retira dans la maison de Verecundus, où il s'appliqua serieusement à chercher la verité, & à se préparer au Baptême qu'il reçût avec Alipe & son fils Adeodat, des mains de S. Ambroise à Pâques, l'an 387. à l'âge de trente-trois ans, aprés avoir renoncé entierement à sa profession.

Saint Auguſtin ne fut pas plûtôt régeneré & enfanté à JESUS-CHRIST, qu'il fit deſſein de retourner en ſon Païs, & aprés avoir demeuré quelque temps à Rome, il vint pour s'embarquer à Oſtie. Là il perdit ſa ſainte Mere à laquelle il étoit ſi redevable, & aprés lui avoir rendu les pieux devoirs de la Sepulture, il continua ſon voyage, & arriva en Afrique ſur la fin de l'an 388. Il choiſit Tagaſte, lieu de ſa naiſſance, pour y faire ſa demeure, où il vécut trois ans en Communauté, avec quelques-uns de ſes amis, s'exerçant par les jeûnes, par les prieres, par d'autres œuvres de pieté, & s'appliquant continuellement à méditer la Loi de Dieu, ſuivant en cela le conſeil que S. Ambroiſe lui avoit donné. Dans ces exercices de toutes ſortes de Vertus, il devint bien-tôt un des grands maîtres de la Vie ſpirituelle, & ſa réputation fut ſi grande, que de toutes parts on vint le conſulter comme un Oracle. Une perſonne de qualité, de la ville d'Hippone, ayant quelque deſſein de ſe donner à Dieu, ſouhaita de l'entretenir, & le pria de le venir voir. S. Auguſtin voyant qu'il s'agiſſoit de de gagner une ame à JESUS-CHRIST, entreprît avec joye ce voyage, mais il

ne trouva pas cette personne disposée à suivre ses conseils. Cependaut comme Dieu vient souvent à ses fins par des voyes inconnuës aux hommes, il fit voir qu'il ne l'avoit attiré à Hippone, que pour se servir de lui-même dans les fonctions du Sacerdoce, & dans la conduite des ames, le destinant pour être le Fondateur de la Vie Clericale & Réguliere. Car le peuple l'ayant apperçû l'enleva de force, & parce qu'ils avoient besoin d'un Prêtre, ils le presenterent à Valere leur Evêque, qui l'ordonna malgré qu'il en eût, au commencement de l'an 391. Augustin se soûmit pourtant avec beaucoup d'humilité aux ordres de Dieu, & aussi-tôt il alla faire une retraite pour se préparer à s'acquiter dignement des redoutables fonctions du Sacerdoce, & demanda du temps à Valere jusques à Pâques. On dit que ce fut alors qu'il établit un Monastere, ou une Communauté de personnes, qui mettoient tout en commun à l'exemple des premiers fidéles, renonçant à rien posseder en propre.

Dés que Valere eût élevé Saint Augustin au Sacerdoce, il le destina pour prêcher en sa place; ainsi étant sorti de sa retraite, il lui permît de le faire

en sa presence, ce qui neanmoins étoit contre la Coûtume des Eglises d'Occident & de celles d'Afrique. Ceci déplût à quelques-uns de ses Confreres, mais il se défendit, en leur faisant connoître que c'étoit un usage qu'on pratiquoit en Orient, & qu'il avoit besoin que quelqu'un annonçât la parole de Dieu en sa place, parce qu'étant Grec, il n'avoit pas la facilité de le faire en Latin. Ces raisons furent si bien goûtées, que plusieurs Evêques d'Afrique suivirent depuis son exemple, en faisant prêcher des Prêtres en leur presence. Ils firent même l'honneur à Saint Augustin, dont ils avoient déja eû plusieurs marques de la grandeur de son esprit, de l'admettre à parler dans un Concile d'Afrique tenu à Carthage, l'an 393. où il expliqua le Symbole de la foy en presence des Evêques, qui conçûrent de plus en plus une si haute estime de son sçavoir, qu'ils le jugerent digne d'être élevé à l'Episcopat. Mais Valere déja fort avancé en âge, craignant que les autres Evêques ne lui enlevassent une personne si necessaire pour le gouvernement de son Diocese, se résolut de le faire son Coadjuteur. Il exécuta ce dessein deux ans aprés, le faisant ordonner Evêque d'Hippone,

l'an 395. Saint Augustin eût bien de la peine à consentir à cette ordination, ne croyant pas que cela fut permis, & ce ne fut qu'aprés qu'on lui eût apporté plusieurs exemples des Evêques d'Afrique, qui avoient fait la même chose, qu'il se laissa imposer les mains. Cependant ayant depuis appris que cette Ordination étoit contraire aux Loix de l'Eglise, & au huitiéme Canon du Concile de Nicée, qui défend d'ordonner deux Evêques dans une même Ville, il en eût beaucoup de chagrin, & fit ensorte qu'on ne commît plus la même faute, lorsqu'il fut élevé à l'Episcopat, il vécut de la même maniere qu'il avoit fait pendant sa retraite, n'ayant rien à lui en propre. Infatigable dans le travail, on a peine à comprendre qu'il ait été si assidu à prêcher son peuple, à concilier les esprits, à travailler à la paix de l'Eglise, & qu'en même temps il ait composé tant de Livres, & sur de si differentes matieres. Il ne se tenoit presque point d'Assemblée en Afrique où il ne se trouvât, & il étoit comme l'ame de tous les Conciles qu'on y célébroit. Jamais l'Eglise n'a eû de plus grand Docteur que lui, & il semble que Dieu n'a permis qu'il s'élevât dans son siécle tant de differens Heretiques,

que pour lui procurer la gloire de leur défaite. Ce grand Dieu le ſuſcita comme un mur d'Airain, & une colomne de fer pour leur reſiſter ; & l'on pouvoit dire de lui comme d'Iſmaël, dit un Auteur moderne ; qu'ils étoient tous à l'attaquer lui ſeul, & qu'il ſuffiſoit ſeul auſſi à ſe défendre d'eux tous. Il commença par les Manichéens, & ſe vengea de l'outrage qu'ils lui avoient fait en l'attirant à leur parti, puiſqu'il réduiſit ceux d'entr'eux, qui étoient les plus habiles, à ne ſçavoir que lui répondre. Il entra en lice enſuite contre les Donatiſtes. Ce n'étoit pas ſeulement des égarez qu'il falloit remettre dans le bon chemin, mais encore des furieux qu'on étoit obligé d'enchaîner. Il ſe trouva à pluſieurs Conferences, où ils furent pouſſez à bout par la force de ſes raiſons, & obtint pluſieurs Edits des Empereurs pour les retirer malgré eux du ſchiſme où ils voyoient eux-mêmes qu'ils avoient tort de s'obſtiner. Que ne lit-on point encore de lui contre les Ariens, les Payens, les Juifs ? ne les confondit-il pas par ſes Livres ? n'en convertit-il pas une infinité par ſes inſtructions & ſes bons exemples ? mais ceux à qui il en voulut davantage, & qui lui en voulurent auſſi davantage, ce furent les

Pelagiens. Il les attaqua, les battit, les vainquit, & de vive voix & par écrit; & les ayant poursuivis jusques dans leurs plus forts retranchemens, il eût le bonheur d'étouffer presque dés sa naissance, un monstre qui eût fait sans lui des ravages terribles, & qui étoit un des plus dangereux que l'Eglise ait jamais eûs. Jamais il ne se rebuta dans les difficultez qui se trouverent dans ses entreprises, & il y en eût peu dont il ne vint heureusement à bout. Enfin aprés avoir gouverné son Eglise pendant trente-cinq ans, il mourut plein de merites devant Dieu le 28. Aoust de l'an 430. âgé de soixante & quinze ans, avec la douleur de voir son Païs ravagé par les Vandales, & la Ville dont il étoit Evêque, assiegée depuis plusieurs mois.

Il y a divers Ordres dans l'Eglise qui reconnoissent Saint Augustin pour leur Maître & leur Pere. Ce Saint Docteur qui aprés sa conversion eût tant de mépris pour les choses de la terre qu'il avoit aimées si passionnément pendant qu'il vivoit dans le desordre, ne fut pas plûtôt élevé à l'Episcopat, que traitant ses Clercs & ses Prêtres comme ses Freres, il voulut vivre en commun avec eux sans se réserver rien en

propre, ſuivant les Régles établies par les Apôtres. C'eſt ce qui a été la ſource féconde de tant de Chanoines Réguliers qui ſe ſont établis dans l'Egliſe, comme nous le verrons dans la ſuite. Ils ont pris la Régle de Saint Auguſtin, comme un modele ſur lequel ils ſe doivent conduire, & ils ſont les véritables Enfans de ce grand Prélat.

*Mais il y a* dans l'Egliſe un Ordre celebre qu'on nomme les Hermites de S. Auguſtin, ou ſeulement les Auguſtins, qui ſe diſent avoir été fondez par ce grand Saint, auſſi-bien que les Chanoines Réguliers. Ce n'eſt pas à moi à porter mon jugement ſur une Queſtion qui a fait tant de bruit parmi les Sçavans. Ceux qui ſoûtiennent cet établiſſement, prétendent que S. Auguſtin étant encore à Milan, ſe retira à la Campagne dans un Monaſtere, & que paſſant depuis en Afrique, il mena douze Religieux, qu'il établit enſuite prés de ſa Ville Epiſcopale d'Hippone, & qu'il vivoit avec eux. Ils diſent encore qu'il y a dans les Ouvrages de ce grand Saint ſoixante & ſeize Sermons qu'il a adreſſez à ces mêmes Hermites, *ad Fratres in Eremo commorantes.* Et depuis peu un Auguſtin déchauſſé a fait un Livre exprés ſur cette matiere, où

Fr. Ron a Sanct Anna.

il rapporte plusieurs passages tirez des écrits même de S. Augustin, par lesquels il tâche de prouver que S. Augustin a été un veritable Moine.

Mais ceux qui combattent cette opinion disent au contraire, que tout ce qu'on avance pour prouver l'établissement des Hermites, ne regarde proprement que les Clercs, comme on le peut voir par la lecture de la Vie de Saint Augustin, composée par Possidius : que le silence même de ce grand Saint, à l'égard de ces Moines qu'il a dû amener de Milan en Afrique, est un grand préjugé qu'il n'en est rien, & que tout le monde sçait que ces soixante & seize Sermons ne sont que l'Ouvrage d'un imposteur, Baronius ayant remarqué qu'ils sont pleins de fables, de faussetez & de mensonges : Et Bellarmin, dans le jugement qu'il en a fait, dit que le stile en est puerile, barbare & grossier. Ainsi ce qu'on peut sçavoir de certain sur cette matiere, c'est que le Pape Alexandre IV. par ses Constitutions de l'année 1256. assembla diverses Congrégations d'Hermites qui vivoient à la Campagne, & il leur donna la Régle de S. Augustin, & un General qui fut Lanfranc Septale de Milan, personnage d'une tres-grande pieté.

Clement Auximas lui ſucceda. Voilà le veritable & certain commencement de l'Ordre des Auguſtins, ou des Hermites de S. Auguſtin, qui a été ſi fécond en Saints & en grands Hommes, & qui a donné à l'Egliſe tant de Docteurs & de Prélats. Cet Ordre s'eſt même divisé en diverſes branches; car les Hermites de S. Paul, ceux de S. Jerôme, les Religieux de Sainte Brigitte, ceux de S. Ambroiſe, & les Freres de la Charité, ſuivent tous la Régle de Saint Auguſtin. En France les mêmes Hermites de S. Auguſtin ont une Congrégation particuliere, dite la Communauté de Bourges, ou la Province de S. Guillaume.

# LISTE

## *DES MONASTERES de l'Ordre des Hermites de S. Auguſtin, en France.*

L'ORDRE des Auguſtins a cinq Provinces en France. *La premiere eſt nommée la Province de France, dont les Convents ſont.*

1. Le Convent DE PARIS, ſitué prés le Pont neuf, appellé le grand Convent, dépendant immédiatement du Pere General, & dit Convent general.

2. Le Convent DE ROÜEN, Ville Archiepiſcopale, & capitale de Normandie.

3. Le Convent DE BAYEUX en Normandie, Ville Epiſcopale.

4. Le Convent DE BARFLEUR en Normandie, au Dioceſe de Coûtances.

5. Le Convent DE KARHAIX ou KERAHE'S en baſſe Bretagne, au Dioceſe de Cornoüaille.

6. Le Convent DE LANION, en baſſe Bretagne, au Dioceſe de Treguier.

7. Le Convent DE CHINON en Touraine, au Dioceſe de Tours.

8. Le Convent DE TOURS, Ville Archiepiſcopale, capitale de la Touraine.

9. Le Convent DE MONTOIRE au pays du Maine, au Dioceſe du Mans.

10. Le Convent D'ORLEANS, Ville Epiſcopale, capitale de l'Orleanois.

11. Le Convent DE NÔTRE-DAME DE GIROÜET en Barrois, à deux lieuës de S. Miel, au Dioceſe de Verdun.

12. Le Convent DE RHEIMS en Champagne, Ville Archiepiſcopale.

13. Le Convent DE VERDUN, Ville Epiſcopale & Imperiale, en Loraine,

au Roy de France.

14. Le Convent DE METS, Ville Imperiale, au Roy, & Episcopale en Lorraine.

15. Le Convent DE CHALONS en Champagne, Ville Episcopale.

16. Le Convent DE MALE'TROIT en Bretagne, au Diocese de Vennes.

17. Le Convent DE THIONVILLE, au Diocese de Mets, dans le Duché de Luxembourg, de la Province des païs-bas.

## *La Province de S. Guillaume, dite autrement, la Communauté de Bourges.*

1. Le Convent DE BOURGES, Ville Archiepiscopale, capitale du Berry.

2. Le Convent DE POITIERS, Ville Episcopale du haut Poitou.

3. Le Convent DE LAGNY en l'Isle de France, au Diocese de Paris.

4. Le Convent d'ANGERS, Ville Episcopale, capitale d'Anjou.

5. Le Convent DU BLANC en Berry, Ville du Diocese de Bourges.

6. Le Convent DE CANDE', Ville de Bretagne, au Diocese de Nantes.

7. Le Convent DE PARIS, dit com-

munément les Augustins de la Reine Marguerite, au Fauxbourg saint Germain.

8. Le Convent DE NÔTRE-DAME DE LORETTE en Bourbonnois, au Diocese de Bourges.

9. Le Convent DE VITRE' en Bretagne, au Diocese de Rennes.

10. Le Convent DE NÔTRE-DAME DES GARDES en Anjou, au Diocese de la Rochelle.

11. Le Convent DE LAMBALLE, dans la basse Bretagne, au Diocese de Saint Brieu.

12. Le Convent DE BAR-LE-DUC, en Barrois, au Diocese de Toul.

13. Le Convent DE MONTMORILLON, dit autrement, LA MAISON DIEU, en Poitou, Diocese de Poitiers.

14. Le Convent DE MOULINS en Bourbonnois, au Diocese d'Autun.

15. Le Convent DE S. BENOIST DU SAULT, sur les confins du Berry, du Poitou & du Limousin, au Diocese de Bourges.

16. Le Convent DE PAULMY, c'est la Paroisse du lieu, au Diocese de Tours dans la Tourraine.

17. Le Convent DE COSNE sur Loire, du Gouvernement du Nivernois, au Diocese d'Auxerre.

18. Le Convent D'AUBIGNY en Sologne, au Diocese de Bourges.

19. Le Convent DE S. PIERRE LE MOUTIER, dans le Nivernois, au Diocese de Nevers.

20. Le Convent DE CHAMPLITE, autrement, CHANITTRE, dans la Franche Comté, au Diocese de Langres.

21. Le Convent DE PONTARLIER, dit ordinairement, DE S. ELOY, dans la Franche-Comté, au Diocese de Besançon.

22. Le Convent DE MONTREÜIL-BELLAY en Anjou, au Diocese de Poitiers.

23. Le Convent DE CHASTILLON sur Indre en Tourraine, au Diocese de Bourges.

24. Le Convent DE LA ROCHELLE, Ville à present Episcopale, au païs d'Aunis.

25. Le Convent DE SANCERRE, Ville du Berry au Diocese de Bourges.

26. Le Convent DE S. CHARLES de Nancy, capitale de Lorraine, au Diocese de Toul, avec l'Hermitage de Nôtre-Dame de Montaigu, prés de la Ville.

27. Le Convent DE NÔTRE-DAME DE LA BUSSIERE, c'est la Paroisse du lieu, en Gastinois, au Diocese de Sens.

28. Le Convent DE S. FARGEAU, en Puisaye, au Diocese d'Auxerre.

29. Le Convent D'AMIENS, dit ordinairement NÔTRE-DAME DE FOY, Ville Episcopale, capitale de la Picardie.

30. Le Convent DE RENNES, Ville Episcopale, capitale de Bretagne.

31. Le Convent DE PRUNEVAULT, en Nivernois, au Diocese de Nevers.

## *La Province, dite de Toulouse & d'Aquitaine.*

1. Le Convent DE TOULOUSE, General, dépendant immédiatement du Pere General.

2. Le Convent DE L'ISLE D'ALBIGEOIS, au Diocese d'Alby en Languedoc.

3. Le Convent DE CARCASONE, Ville Episcopale en Languedoc.

4. Le Convent DE LIMOUX, Ville de Languedoc, au Diocese de Narbonne.

5. Le Convent DE CAUDIERS, vers le Roussillon, au Diocese d'Aleth.

6. Le Convent DE CAHORS, Ville Espicopale, & capitale du Quercy.

7. Le Convent DE VILLE-FRANCHE

DE ROÜERGUE, au Diocese de Rhodez.

8. Le Convent DE FIGEAC en Quercy, au Diocese de Cahors.

9. Le Convent DE MARTIAC en Gascogne, au Diocese d'Auch.

10. Le Convent DE MARQUEFAVE en Languedoc, au Diocese de Rieux.

11. Le Convent DE FLEURANCE en Gascogne, au Diocese d'Auch.

12. Le Convent DE MONTREGEAU en Gascogne, au Diocese de Cominge.

13. Le Convent DE MONTAUBAN, Ville Episcopale, aux confins de Quercy & du Languedoc.

14. Le Convent DE PAMIERS, Ville Episcopale, au Comté de Foix.

15. Le Convent DE SAVERDUN en Languedoc, au Diocese de Rieux.

16. Le Convent DE FIAT, Ville de Languedoc, au Diocese de Castres.

17. Le Convent DE MAS-SAINTES-ESPUELLES, Ville rasée par les heretiques, dans le Languedoc, au Diocese de S. Papoul.

## *Les autres Convents, de la même Province, sous le nom d'Aquitaine ou de Guyenne.*

1. Le Convent DE BOURDEAU, Vil-

le Archiepiſcopale, capitale de la Guyenne.

2. Le Convent DE MORTEMAR, au Dioceſe de Limoges, aux confins du Limoſin, de la baſſe Marche & du Poitou.

3. Le Convent DE LIMOGES, Ville Epiſcopale, & capitale du Limoſin.

4. Le Convent D'AGEN, Ville Epiſcopale dans la Guyenne.

5. Le Convent DE BAYONNE, Ville Epiſcopale, & capitale du païs de Biſcaye.

6. Le Convent DE CHALAIS en Saintonge, au Dioceſe de Saintes.

7. Le Convent DE G[illegible]AUNE, au païs de Chaloſſe en Gaſcogne, au Dioceſe d'Aire.

8. Le Convent DE MEZIN, Ville de Gaſcogne, au Dioceſe de Condom.

9. Le Convent DE MONT-FLAQUIN en Agenois, au Dioceſe d'Agen.

10. Le Convent DE S. SAVINIEN, dans la Province de Saintonge, au Dioceſe de Saintes.

11. Le Convent DE VILLEBOIS, au Dioceſe de Perigueux dans l'Angoumois.

12. Le Convent DE DOMME, dans le Perigord, au Dioceſe de Sarlat.

13. Le Convent DE PERIGUEUX, Ville Epiſcopale, capitale du Perigord.

14. Le Convent d'ARTEZ, au Bearn, au Diocese de l'Escar.

## *La Province de Provence.*

1. Le Convent D'AVIGNON, dépendant immédiatement du Pere General, dans le Comtat d'Avignon.

2. Le Convent D'ARLES, Ville Archiepiscopale en Provence.

3. Le Convent DE PERNES, Ville du Diocese de Carpentras.

4. Le Convent D'AIX, Ville Archiepiscopale de Provence.

5. Le Convent DE MARSEILLE, Ville Episcopale de Provence.

6. Le Convent DE BRIGNOLES, Ville du Diocese d'Aix en Provence.

7. Le Convent DE BARJOLS en Provence, du Diocese de Frejus.

8. Le Convent DE DRAGUIGNAN, au Diocese de Frejus en Provence.

9. Le Convent DE CASTELLANE, au Diocese de Senez en Provence.

10. Le Convent DE VALENSOLE, au Diocese de Riez en Provence.

11. Le Convent nommé LE PUGET, au Diocese de Glandeve, en Piémont.

12. Le Convent DE GRASSE, Ville Episcopale, en Provence.

13. Le Convent DE NICE, Ville Epis-

copale, apartenante au Duc de Savoye.

## *La Province dite de Narbonne & Bourgogne.*

1. Le Convent DE MONTPELLIER, Ville Episcopale au bas Languedoc, Convent general, dépendant autrefois du Reverendissime Pere General.

2. Le Convent DE NARBONNE, Ville Archiepiscopale au bas Languedoc.

3. Le Convent DE BEZIERS, Ville Episcopale au bas Languedoc.

4. Le Convent DE MONTAGNAC, du Diocese d'Agde, au bas Languedoc.

5. Le Convent DE NISMES, Ville Espiscopale, au bas Languedoc.

6. Le Convent DE S. ROME DE TARN, Ville du Diocese de Vabres en Roüergue.

7. Le Convent DE S. GENIEZ DE RIVE D'OLT, en Roüergue, au Diocese de Rhodez.

8. Le Convent DE MARVEJOLS, en Gevaudan, au Diocese de Mande.

9. Le Convent DE LA VOULTE, en Vivaretz, au Diocese de Viviers.

10. Le Convent DE BEAUREPAIRE, en Dauphiné, du Diocese de Vienne.

11. Le Convent DE S. PIERRE D'AL-

BIGNY, au Diocese de Grenoble, en Savoye.

12. Le Convent DE MORESTEL, Ville du Dauphiné, au Diocese de Vienne.

13. Le Convent DE CREMIEU, Ville du Dauphiné, au Diocese de Vienne.

14. Le Convent DE LYON, Ville Archiepiscopale, & capitale du Lionois.

15. Le Convent DE MONTLÜEL, Ville de Bresse, au Diocese de Lyon.

16. Le Convent DE SEISSEL, Ville à l'extrémité du Bugey, sur la Frontiere de Savoye & du Genevois, au Diocese de Geneve.

17. Le Convent DE GENEVE, Ville Episcopale, à present heretique, l'Eglise étoit dédiée à Nôtre-Dame de Grace, elle sert à present de chantier commun pour les Charpentiers.

18. Le Convent DE THONON, sur le Lac de Geneve, & du Diocese de Geneve, il est maintenant occupé par les Barnabites.

19. Le Convent DE SAINT AMOUR, Ville de la Franche-Comté, au Diocese de Lyon.

20. Le Convent DE S. GEORGE DE [illegible]RE, Ville à present nommée Bellegarde, du Duché de Bourgogne, au

Diocese de Besançon.

21. Le Convent DE GANNAT, Ville d'Auvergne, au Diocese de Clermont.

22. Le Convent D'ENNEZAT, Ville d'Auvergne, au Diocese de Clermont.

23. Le Convent DE MONTREVEL, Ville & Comté en la basse Bresse, du Diocese de Lyon.

24. Le Convent DE PIGNEROL, Ville de l'Etat de Piémont, maintenant au Roy, dépendant, pour le spirituel, immédiatement du Saint Siége.

25. Le Convent DE PERPIGNAN, Ville capitale du Comté de Roussillon, Diocese d'Elne, l'Evêché transferé depuis à Perpignan, de la Province de Catalogne, sous la direction de la Province de Narbonne.

*Quatre Convents de la Province de l'Ordre, appellée Belgique, sont dans les Conquêtes du Roy, que Sa Majesté a laissez, comme auparavant, unis à la même Province.*

SÇAVOIR;

1. Le Convent DE TOURNAY, Ville Episcopale

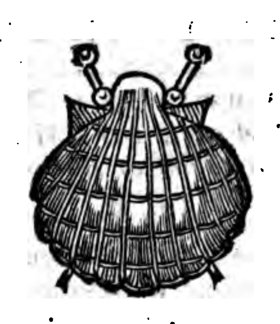
piscopale, au Comté de Flandres.

2. Le Convent DE L'ISLE, Ville du Comté de Flandres, au Diocese de Tournay.

3. Le Convent DE DOÜAY, Ville du Comté de Flandres, du Diocese d'Arras.

4. Le Convent DE LA BASSEE, Ville du Comté de Flandres, au Diocese d'Arras.

*Il y a aussi des Convents du même Ordre dans cinq Villes de l'Alsace, appartenantes au Roy, qui sont demeurez, comme auparavant, unis à la Province du Rhin & de Soüabe.*



# HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE LA RÉFORME DES AUGUSTINS DÉCHAUSSEZ TANT EN ESPAGNE QU'EN ITALIE ET EN FRANCE.

## CHAPITRE X.

### *DE LA RÉFORME DES Augustins en Espagne.*

§. I.

L'ORDRE de Saint Augustin a produit encore la Réforme des Augustins, ausquels on a donné le nom

le Déchaussez, parce qu'ils ne portent
que des sandales. Dans la suite cette
Réforme s'est divisée en plusieurs Congrégations. Ce fut le R. P. Thomas
de JESUS, de la Maison d'Andrada,
dans le Royaume de Portugal, qui jetta les premiers fondemens de cette Réforme vers l'an 1574. Ce grand Homme a été un des plus illustres ornemens
de la Congrégation des Hermites de
S. Augustin. Il prît l'habit parmi eux
au Monastere de Conimbre, dans la Province de Beïra en Portugal, & son merite l'éleva dans les Charges de Prieur
& de Provincial. Comme il vit du relâchement dans son Ordre, il conçût
le dessein de le réformer, & en vint
heureusement à bout. En 1578. il suivit le Roy D. Sebastien en Afrique, où
l fut pris à la malheureuse Bataille
'Alcacer, donnée le 4. Aoust de la
ême année. Les infidéles le traiterent
la maniere du monde la plus cruel-
Ils le jetterent dans une basse fosse,
il n'avoit du jour que par les fentes
la porte : cependant avec le secours
ette foible lumiere, il ne laissa pas
omposer l'admirable Ouvrage de
que nous avons de lui, sous le
des Travaux de JESUS Jolante
lrada sa Sœur, Comtesse de Li-

gnarés, envoya de l'argent pour le tirer de cette captivité ; mais il refusa généreusement de sortir de ce lieu, tout terrible & affreux qu'il étoit, pour se reserver à servir de consolation aux Chrêtiens qui étoient avec lui dans les fers. C'étoit son occupation ordinaire; & il ne sortit du double esclavage où il étoit; que le 17. d'Avril de l'an 1582. qui fut le jour de sa mort précieuse aux yeux de son Dieu. Cette Congrégation que ce saint Homme avoit établie, fut approuvée par un Chapitre tenu à Tolede, où le General de l'Ordre présida, en 1588.

Cet établissement ayant commencé en Portugal, le P. Loüis de Leon, Homme d'un esprit transcendant, & à qui son humilité avoit fait refuser plusieurs Evêchez, le porta en Espagne; après que le Pere General, Gregoire Petrochin de Montelparé, l'an 1590. eût donné la permission à cette Troupe de faire de nouveaux établissemens. Le Pape Clement VIII. par un Decret donné le 5. Décembre de l'an 1600. leur permit d'élire des Prieurs claustraux de leur réforme, d'accepter des fondations, & de recevoir des Novices à Profession. L'année suivante ayant un nombre de Convents assez considerable

:ormer une Province, il leur fut
s d'élire un Provincial, & quatre
teurs, avec le même privilége
es Augustins chaussez, sous un
General. Le tout fut confirmé
n Bref de Clement VIII. du 12.
er de l'an 1602. Philippes III. ré-
alors en Espagne, voulant se ser-
: ces bons Religieux pour la con-
n des ames, les envoya aux In-
n 1605. sous la conduite du R. P.
Jerôme, lequel accompagné de
Religieux, aborda les Isles Phi-
es, il décendit dans l'Isle de Lu-
où ayant été fort bien reçû, il
quatre Monasteres.
u ayant donné sa benediction à
travaux Apostoliques, ils péné-
t dans les Isles Calamines, où ils
nt six Maisons. Ainsi poursui-
eur chemin, ils firent une infini-
conquêtes à JESUS-CHRIST, les
'étendirent dans le Perou, pen-
que les autres entrerent dans le
, où plusieurs reçûrent la Cou-
du martyre. Ils travaillent en-
ous les jours dans ces lieux pour
re de Dieu, par l'effusion de leur
& aux dépens de leur propre

## *De la Réforme des Auguſtins en Italie.*

§. II.

LA Congrégation des Auguſtins déchauſſez d'Italie, jetta ſes premiers fondemens l'an 1591. & reçût ſon approbation du Pape Clement VIII. l'an 1599. Le Pere André Diez en fut l'Auteur. Il étoit Vicaire General de la Congrégation des Hermites de Saint Auguſtin de *Centorby* en Italie ; mais Dieu lui ayant inſpiré de travailler à ſa réforme, il ſe démît de ſa charge, & menant une vie ſemblable aux Hermites de S. Auguſtin qui s'étoient établis en Eſpagne, il inſpira ſon genre de vie à quelques-uns de ſes freres ; ſon exemple, ſon auſterité, ſa penitence, gagnerent quelques anciens Religieux de ſon Ordre, & cette réforme fit en peu de temps un grand progrés ; mais comme les meilleurs & les plus ſaints deſſeins trouvent toûjours des obſtacles, celui-ci n'en manqua pas. Il ſe fit diverſes cabales dans la Congrégation, pour s'oppoſer au changement que le P. Diez y vouloit mettre, & ceux qui

s'en déclarerent les chefs, esperoient bien que tout ce qu'il méditoit de faire s'en iroit en fumée ; mais son courage s'augmentant parmi les traverses & les contradictions, il vit heureusement sa perséverance couronnée. Le P. Hyppolyte de S. Job, continua avec beaucoup de succés ce grand Ouvrage, & peu à peu il fut mis dans sa perfection.

La sainteté de vie que menoient ces bons Religieux, leur fit donner quantité de Maisons dans la Romagne, dans le Royaume de Naples, dans la Sicile, dans la Lombardie, dans les Etats du Piémont, & dans ceux de Gennes. L'Empereur Ferdinand III. du nom, informé de la bonne odeur que cette nouvelle Congrégation répandoit dans tous les lieux où l'on leur donnoit quelque établissement, voulut procurer le même bien à ses Etats ; il y fit venir le P. Marc de S. Philippe avec plusieurs autres Religieux, & il voulut en témoignage de la grace qu'il recevoit, & pour leur donner des marques de son estime, que le Cardinal d'Arach, accompagné de tous les grands Seigneurs du Royaume, allassent au devant d'eux. Ce Prince les reçût à Vienne, & les logea quelque temps dans son Palais, pendant qu'il leur faisoit préparer la

maison où ils devoient faire leur demeure.

## *De la Réforme des Augustins en France.*

### §. III.

LA Congrégation des Augustins déchaussez en France, commença l'an. 1596. Le P. Mathieu de S. François de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, & Profez du Convent de Verdun, étant inspiré du Ciel d'embrasser la nouvelle réforme, alla à Rome pour cet effet, & ayant été reçû dans la maison des Augustins déchaussez de S. Paul de la régle, il y fit son Noviciat avec beaucoup d'édification, & ensuite ses vœux entre les mains du Superieur. Le Pape Clement VIII. informé de son zéle & de la ferveur qu'il faisoit paroître dans la réforme, le chargea de la porter en France, & l'ayant creé Vicaire-General de cette Congrégation, il lui donna pour Compagnon de ses travaux le P. François Amet, Religieux d'un grand merite. L'Archevêque d'Ambrun Guillaume d'Avençon, qui étoit alors à Rome, passionné du noble & pieux de-

sir de les établir dans son Diocése, se fit un honneur de les y conduire lui-même, & leur donna le Prieuré de Villars-Benoist, où ils jetterent les fondemens de leur Congrégation en France.

Urbain VIII. ayant donné de grandes marques de son affection & de sa bien-veillance à ces bons Religieux, leur procura plusieurs faveurs auprés de Sa Majesté tres-Chrêtienne Loüis XIII. qui ne meritoit pas moins le surnom de pieux, que celui de juste. Ce Prince honora leur Convent royal de Paris, de l'Ecusson de France avec la Couronne fermée, & y reconnut la Sainte Vierge sous le nom de Nôtre-Dame de la Victoire, pour la protectrice de son Royaume. Cette Congrégation s'établit en Barbarie l'an 1641. sous la conduite du R. P. Archange de Sainte Marie Egyptienne, lequel aprés avoir fait plusieurs Missions parmi les Infidéles, eût le bonheur de faire rentrer dans le sein de l'Eglise tous les renégats de l'Evêché d'Hippone.

Pendant qu'à la gloire de Dieu & à l'édification de l'Eglise, les Augustins déchaussez d'Espagne, d'Italie & de France, s'avançoient de plus en plus dans la pratique des plus austeres ver-

est composée seulement de trois Provinces, qui sont la Province de Dauphiné, celle de Provence, & la troisiéme est la Province de France. Le premier Convent de cette Réforme dans le Royaume de France, est VILLARS-BENOIST, autrement dit PONTCHARA, au Diocese de Grenoble; Messire Guillaume d'Avençon, Archevêque d'Ambrun, qui étoit aussi Prieur commandataire de ce lieu, s'étant trouvé à Rome, comme nous avons dit, édifié de la conduite des Religieux Augustins d'Italie, résolut de les établir dans son Prieuré, il en obtint la permission de Clement VIII. le 23. Décembre de l'an 1595. & ces Religieux du consentement du P. General, qui étoit pour lors André Fivizani, prirent possession de ce Convent l'année suivante, vers le mois de Juillet.



# LISTE

## DES CONVENTS des trois Provinces des Augustins Déchaussez de France.

*On a mis à chacun une de ces trois Lettres*, P. D. F. *pour marquer à laquelle ils appartiennent*, P. *pour Provence*, D. *pour Dauphiné*, F. *pour France*.

A.

LE Convent de S. PIERRE d'Aix en Provence, hors la Ville, fondé en 1616. du temps de l'Episcopat de Messire... Hurault de l'Hôpital, dans un petit hermitage, devenu un Convent formé, grand & bien bâti, en 1621. les Consuls & le Procureur de la Ville s'en étant déclarez Fondateurs. Pr.

Le Convent de S. LAURENT d'Aix dans la Ville. C'étoit une chapelle qui fut donnée par le Chapitre de la Cathedrale, l'an 1647. Pr.

Le Convent D'ARLES, établi d'abord au fauxbourg de Trinquetaille en

1634. du consentement de Messire ... Jaubert de Barraut Archevêque d'Arles, & des habitans de la Ville. Ce Convent fut transferé dans la Ville en 1638. Pt.

Le Convent D'AVIGNON, prés du célébre hôpital de S. Bernard, du consentement de Messire Jean-François Boudin, Archevêque de cette Ville, & des Consuls, qui donnerent des deniers publics, une somme pour bâtir ce Convent. Les Religieux y entrerent l'an 1608. Pr.

Le Convent D'AUPS, au Diocese de Frejus, à la place des Peres de l'Oratoire, suivant le Contract passé avec la Ville le 21. Mars de l'an 1674. du consentement de l'Evêque Diocesain. P.

Le Convent D'ARGENTEÜIL, Diocese de Paris, à la place des Religieux Servites, suivant le Contract passé avec eux, du consentement des Puissances & de la Ville, en 1629. Ce Convent qui étoit tout en ruine ayant été entierement rebâti; Messire François Faure, Evêque d'Amiens, fit la Dédicace solemnelle de la nouvelle Eglise, sous le titre de Nôtre-Dame de consolation. Fr.

Le Convent D'AUXERRE, Ville Episcopale du Duché de Bourgogne, établi

en 1662. du consentement de l'Evêque, Messire Pierre de Broc, & de toute la Ville, Mr de Pierre-Basse, Neveu de cet Evêque, Doyen du Chapitre & Grand Vicaire, fit la Benediction de la Chapelle. Fr.

B.

Le Convent nommé LE BASTION DE FRANCE, ou Mission d'Afrique, donné au P. Archange de l'Isle, de la maison d'Estampe, par le Pape Urbain VIII. Ce Pere étant Procureur-General en Cour de Rome, obtint la permission de l'établir en 1637. il partit pour y aller en 1641. & arriva à Bonne le 20. Aoust de la même année. Depuis il y a eû d'autres Missionnaires de la Province de France, comme le P. Jerôme de Sainte Paule, &c. Fr.

Le Convent DE BARGEMON, au Diocese de Frejus, où l'on honore une Image de Nôtre-Dame de Montaigu, célébre par les Miracles qui s'y operent. C'étoit d'abord une Chapelle de Penitens, que la Ville donna aux Augustins déchaussez, en 1638. Pr.

Le Convent DE BOURG-EN-BRESSE, ou plûtôt N. D. DE BROU, situé proche cette Ville capitale de Bresse, au Diocese de Lyon. Les Augustins déchaussez y furent établis l'an 1658. à la

place des Augustins de Lombardie, *que* Marguerite d'Autriche, Epouse de Philbert II. Duc de Savoye, avoit fondé, ayant dépensé pour l'Eglise seule, deux cens mille écus : cette Eglise est tres-magnifique, & ses Ouvrages de sculpture attirent l'admiration des connoisseurs. Dauphiné.

Le Convent DE BOURGOIN, au Diocese de Vienne, fondé en 1621. du consentement de la Ville, & de M. Pierre de Villars, Archevêque de Vienne. D. C.

Le Convent DE CHAMBERRY, Ville capitale du Duché de Savoye, au Diocese de Grenoble, fondé par Ordre exprés de Charles Emanuel, Duc de Savoye, le 1. Avril de l'an 1618. la Fondation confirmée par le Sénat le 6. Février de l'an 1619. Thomas Prince de Savoye, fils de Charles-Emanuel, mît la premiere pierre à l'Eglise de ce Convent, le 21. Décembre jour de sa Fête. Dauphiné.

Le Convent DE CLAIRE-FONTAIN*, Abbaye dans le Diocese de Chartres, où où il y avoit des Chanoines Réguliers, à la place desquels Messire Valentin Boutin, qui en étoit alors Abbé, appella les Augustins déchaussez, & les y établit le 27. de Septembre de l'an 1627. Fr.

Le Convent DE CLERMONT en Auvergne, Ville Episcopale, établi en 1655. du consentement de l'Evêque, du Chapitre & de la Ville. Dauph.

F.

Le Convent DE FRIGOULET, au Diocese d'Avignon, à deux lieuës ou environ de cette Ville, donné en 1662. par Mr de Fourbin, Doyen de Tarascon, & Grand Archidiacre d'Avignon, qui en étoit prieur. Il y avoit auparavant des Chanoines Réguliers. Pr.

G.

Le Convent DE S. GERMAIN-EN-LAYE, ou pour mieux dire LES LOGES, au Diocése de Paris. Il est situé au milieu de la Forest. C'étoit une Chapelle que le Roy Loüis XIII. de triomphante memoire, donna aux Augustins déchaussez l'an 1626. Et Anne d'Autriche son illustre Epouse en 1644. pendant sa Régence, fit mettre la premiere pierre à la nouvelle Eglise sous le titre de Nôtre-Dame des Graces, par Mr le Duc de Saint Simon. Fr.

Le Convent DE GRENOBLE, hors les murs, à une demie lieuë ou environ de la Ville. On l'apelle l'Hermitage de N. D. de la Baume. Le terrain fut acheté le 30 Avril de l'an 1621. de M. de Favre, Seigneur temporel du lieu appellé S.

Martin de Vinoux. Le Contract fut depuis ratifié & approuvé par l'Evêque Messire Pierre Scarron, le 16. Janvier de l'an 1641. Dauphiné.

Le Convent DE GRENOBLE, celui-ci est dans la Ville, il est tres-bien bâti; il est situé prés du Palais du Gouverneur. Il fut fondé en 1623. par Charles de Crequi-Lesdiguieres, Duc & Pair de France, Gouverneur de la Province, avec le consentement de l'Evêque, du Parlement & de la Ville. Dauphiné.

L.

Le Convent DE LEZOU, petite Ville d'Auvergne, à quatre lieuës de Clermont, au même Diocese. Il fut fondé en 1664. du consentement de la Ville, à la solicitation de Mr de Fontenille, Seigneur du lieu. Dauphiné.

Le Convent DE LYON, au faux-bourg de la Croix-Rousse, sous le titre de S. Denis, du consentement de Mr de Marquemont, Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, & depuis Cardinal, & de la Ville. Il fut fondé en 1624. Le Prevost des Marchands & les Echevins, mirent peu de temps aprés la premiere pierre à l'Eglise, dans laquelle il y a une Chapelle de Nôtre-Dame des sept Douleurs, où l'on voit un grand concours de peuple. Dauphiné.

M.

Le Convent DE MALAUCENE, petite Ville du Comtat Venaissin, dans le Diocese de Vaison, fut fondé en 1643. P.

Le Convent DE MARSEILLE, fondé par les soins des Peres Mathieu de S. François, & François Amet, fut établi d'abord hors la Ville en 1605. Mais parce qu'il étoit trop éloigné, on en bâtit un plus prés en 1613. sous le titre de S. Nicolas de Tolentin, ayant pour Fondateur Mr de Guise Gonverneur de Provence. P.

Le Convent DE MONT-CROISSANT en Bresse, à quatre lieuës de Lyon, & du même Diocese, fondé en 1655. par Jean-François Berbiet, & Catherine du Mont son Epouse. Le Convent s'appelle aujourd'hui BOIRON, parce que on l'a bâti en cet endroit, l'air n'étant pas sain à Mont-croissant, qui en est distant d'une lieuë ou environ. Dauph.

O.

Le Convent D'ORGON en Provence, à cinq lieuës, & du Diocese d'Avignon, fut fondé à la solicitation de la Ville, en 1638. Il est bâti sur une haute montagne, où l'on honore la Sainte Vierge sous le titre de Nôtre-Dame de Beauregard. P.

Le Convent DE L'OZIER, ou Nô-

tre-Dame de l'Osier, est un lieu considérable pour ses Miracles. Les Augustins déchaussez y furent appellez en 1664. pour déservir la Chapelle, située dans le Diocese de Grenoble. *Voyez Vinay* D.

P.

Le Convent DE PARIS. Le premier établissement des Augustins déchaussez dans cette grande Ville, fut au Fauxbourg S. Germain, l'an 1608. de l'autorité de Marguerite de Valois, Reine de France, qui avoit donné deux mille écus de rente, pour la subsistance de douze Religieux : mais sur un faux exposé fait à Rome, que ces Religieux ne pouvoient pas posseder de rentes ; Paul V. à la demande de la Reine, qui ne vouloit pas que ces Religieux quêtassent, donna permission aux Religieux du même Ordre, réformez, non déchaussez, dits ordinairement petits Augustins, ou de la Communauté & Province de Bourges, de s'y établir ; sauf aux Augustins déchaussez de protester contre ; ce qu'ils ont fait. Quelques années aprés, c'est-à-dire en 1625. Ils vinrent s'établir au Fauxbourg Mont-Martre, qui est presentement dans la Ville. Le Roy Loüis XIII. au retour de la prise de la Rochelle fonda l'Eglise,

us le titre de Nôtre-Dame des Victoi-
s, & y mit la premiere pierre, ac-
mpagné de toute sa Cour, Mr de
ondy, premier Archevêque de Paris,
isant la Cérémonie. F.

Le Convent DE PERPIGNAN, Ville
piscopale en Roussillon, l'an 1647.
es Religieux sont les Aumôniers de la
itadelle. P.

Le Convent DE PONTCHARA. *Voyez*
*illars-Benoist*.

R.

Le Convent DE ROUEN, Ville
rchiepiscopale & capitale de Norman-
e. Les Augustins déchaussez furent
is en la place des Religieux de S. Paul,
ts communément les Peres de la Mort,
1634. par une Convention faite en-
eux, approuvée par le Parlement de
ormandie, & du consentement de
ançois de Harlay, Archevêque de
tte Ville, Oncle de celui du même
m, qui est mort Archevêque de
ris. L'ancienne maison étant mal
uée au pied de la Montagne de Sainte
therine, ils en firent bâtir une autre
bout de leur Jardin, plus prés de
Ville. La feu Reine MARIE-THE-
SE, Epouse du Roy LOUIS LE
RAND, s'en étant déclarée Fon-
trice, Messieurs les Echevins, par

ordre de Sa Majesté, vinrent y mettre la premiere pierre l'an 1672. Leur Eglise porte le titre de Nôtre-Dame des Victoires.

T.

Le Convent DE TARASCON, Ville de Provence, à quatre lieuës & du Diocese d'Avignon, fut fondé en 1650. du consentement de la Ville. La Reine Mere, ANNE D'AUTRICHE, s'étant déclarée Fondatrice par Lettres Patentes, pendant sa Régence, de l'an 1645. confirmées par le Roy, la Reine régnante presente, en 1650. Le Convent est hors la Ville, bien bâti, dans une agréable situation. P.

Le Convent DE TAULIGNAN, en bas Dauphiné, du Diocese de Die, fondé par le Marquis de Vireville, l'an 1631. D.

Le Convent DE TOULON, Ville Episcopale en Provence, fut fondé du consentement de Mr de Fourbin de Soliere, Evêque du lieu, les Pescheurs ayant cedé aux Augustins déchaussez une Chapelle de S. Pierre, que ces Religieux ont ornée & embellie. L'établissement est de l'an 1635. P.

Le Convent DE TOULOUSE en Languedoc. Cet établissement fut fait en 1655. à la solicitation de Messire Pierre de Marca

de Marca, Archevêque de Toulouse, mort Archevêque de Paris, & du consentement du Parlement & de la Ville, confirmé par Lettres Patentes du Roy Loüis XIV. P.

V.

Le Convent DE VARSE en Dauphiné, dans le Diocese de Grenoble, fut établi en 1646. dans un Hermitage du titre de Nôtre-Dame de la Char, les Religieux y furent placez par Messire Pierre le Goux de la Berchere, Premier Président, avec le consentement de l'Evêque. Ce Convent est à present déservi par des Prêtres séculiers. D.

Le Convent DE VIENNE en Dauphiné, fondé en 1645. du consentement de Mr de Villars, alors Archevêque de Vienne, & de celui de la Ville. D.

Le Convent DE VILLARS-BENOIST, autrement dit PONTCHARA, Diocese de Grenoble, premier Convent de la Congrégation des Augustins déchaussez de France, fondé en 1596. comme nous l'avons dit. D.

Le Convent DE VINAY, au Diocese de Grenoble, fondé en 1638. par le Marquis de l'Estan, & Madame de Montagni son Epouse. Le Convent de l'Osier est de la même Paroisse, & fondé

par les mêmes. D.

Le Convent DE VOIRON, au Diocese de Grenoble, fondé en 1642. du consentement de l'Evêque & de la Ville. D.

---

# NOMS

## *DES ARCHEVESCHEZ & Evéchez, où sont situez les Convents des Augustins déchaussez de la Congrégation de France, avec le nombre de ces Convents, & leurs noms.*

### ARCHEVESCHEZ.

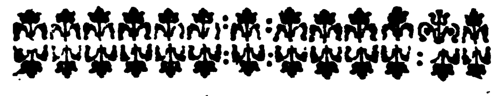
| | | |
|---|---|---|
| AIX, en Provence | 2. | Aix, Saint Pierre, Aix, S. Laurent. |
| ARLES. | 1. | Arles. |
| AVIGNON. | 4. | Avignon, Frigoulet, Orgon, Tarascon. |
| LYON. | 3. | Lyon, Brou en Bresse, Montcroissant. |
| PARIS. | 3. | Paris, Argenteüil, S. Germain-en-Laye. |

| | | |
|---|---|---|
| N. | 1. | Roüen. |
| OUSE. | 1. | Toulouſe. |
| E, en Dau- | | Vienne, Bourgoin. |
| | 2. | |

EVESCHEZ.

| | | |
|---|---|---|
| RRE. | 1. | Auxerré. |
| TRES. | 1. | Claire-Fontaine. |
| ONT. | 2. | Clermont, Lezou. |
| | 1. | Taulignan. |
| US. | 2. | Aups, Bargemon. |
| BLE. | 7. | Grenoble l'Hermitage. Grenoble la Ville. Chambery. L'Oſier. Villars-Benoiſt. Vinay. Voiron. |
| SEILLE. | 1. | Marſeille. |
| CON. | 1. | Burnan. |
| ON. | 1. | Malaucene. |
| GNAN. | 1. | Perpignan. |
| LON. | 1. | Toulon. |

is les Convents des Religieux
tins déchauſſez de la Congréga-
le France, ſont au nombre de
-ſix.



# DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DES FILLES-HERMITES DE SAINT AUGUSTIN, ET DE LEURS DIVERSES CONGRE'GATIONS.

## CHAPITRE XI.

L'ORDRE des Filles-Hermites a fleuri dans l'Afrique, vers la fin du quatriéme siécle, sous l'invocation, la

& le gouvernement du grand S. Au-
. Une infinité de filles ont professé
rigoureuse·Observance, dont les
sont presque tous échappez à la
oissance des Auteurs Ecclesiastiques,
se des cruelles & sanglantes persé-
ns des Vvandales qui ont brûlé &
;é les Monasteres de ces saintes
;ieuses, qui étoient en grande
:ité dans l'Afrique. L'Eglise célé-
ı fête de plus de quatre mille Mar-
de ces saintes Religieuses le 16.
:obre. L'habit de ces Religieuses
un grand Manteau noir, ou d'un
fort enfoncé, une Robe de même
: & de même couleur aussi rude que
.nteau, une grosse Ceinture de peau:
voile étoit rouge, plein de croix,
essé en pointe comme un Capuce
u sur leur tête, afin qu'elles con-
ssent un perpétuel souvenir de la
& Passion de Nôtre-Seigneur
s-CHRIST : Leurs chaussures n'é-
t point differentes de celles des
nites qui marchoient nuds pieds.
Afrique, ces saintes Religieuses se
répanduës principalement en Espa-
& en Italie, où même elles ont
é plusieurs Congrégations, com-
:s chacune de plusieurs Convents.
i la Liste de ces Congrégations.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de S. Augustin, instituée sous le titre DE LA PENITENCE DE JESUS-CHRIST. Elles étoient vétuës comme les Filles-Hermites, & parce que leur robe étoit d'un drap fort rude & fort pesant, on les appelloit les Filles du Sac : l'austerité de leur vie les obligeoit à marcher pieds nuds à l'exemple de leurs Instituteurs : Cette compagnie a fondé plusieurs Monasteres par tout le monde : La Bienheureuse Agnes *de Monte-Pulciano*, l'a illustrée par les exemples d'une rare vertu.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de S. Augustin établie dans Rome, sous le nom DE SAINTE CATHERINE DE LA ROSE. Ce Monastere est honoré des Corps des Saints Martyrs Saturnin, Sizine & Romain. Le Cardinal de Cuse a dotté ces religieuses, & les a obligées d'enseigner les pauvres filles.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de S. Augustin, fondée dans Rome, sous la dévotion DES QUATRE SAINTS COURONNEZ. Cette Eglise est un titre de Cardinal, & est enrichie des précieuses Reliques de soixante Martyrs. Leur emploi est d'enseigner les enfans blancs.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de S. Augustin, érigée dans Rome à l'honneur DE SAINTE TECLE, Vierge & Martyre. Clement VIII. a consacré cette Eglise, & le Saint Siége Apostolique l'a dottée pour l'entretien & le mariage de plusieurs petites filles délaissées depuis le berceau, & que ces Religieuses instruisent & élevent à la pieté.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de S. Augustin, sous le titre DE SAINTE MARTHE. Elles se consacrent entierement au service des malades, ou dans les hôpitaux, ou dans les maisons particulieres, & assistent ceux qui sont à l'agonie, lavent les corps, & disposent de leurs funerailles. Elles fleurissent en Italie, en France & en Allemagne. Les Augustins doivent gouverner ces Filles, ainsi qu'il est porté par les Constitutions de cette sainte Congrégation.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de S. Augustin, DE SAINTE CATHERINE, établie à Paris, ruë S. Denis, proche l'Eglise de S. Innocent. Leurs constitutions les obligent de porter l'habit comme les Filles de l'Hôtel-Dieu de Paris, sçavoir la robe noire, la ceinture de peau, & le grand manteau, comme les Filles-Her-

mites de S. Augustin : Leur Institut les oblige de loger les pauvres, & de faire enterrer les corps des trépassez qu'on trouve dans les prisons, dans les ruës, & sur le bord des rivieres.

La Congrégation des Filles-Hermites de l'Ordre de Saint Augustin, instituée dans LE GRAND HÔPITAL DE GENNES, par la Bienheureuse *Catherine de Gennes*, & la pieuse *Argentine* sa compagne : ces saintes Hôpitalieres sont gouvernées par les R.R. Peres Hermites de Saint Augustin, de la Congrégation de la Consolation ou des Baptistes, instituez par le B. Jean-Baptiste Poggio, Hermite de l'Ordre de S. Augustin, lequel marchoit ordinairement nuds pieds.

La Congrégation des Sœurs noires, établies il y a prés de quatre cens ans, dans Anvers, sous le titre DU MONT DE CALVAIRE. Au commencement, c'étoit une petite assemblée de Veuves, mais maintenant elles sont répanduës par toute la Flandre, & employent tous leurs soins à servir les malades dans les hôpitaux.

La Congrégation des SOEURS NOIRES, fondée dans Cambray, elles logent les pauvres pelerins, & les traitent avec beaucoup de charité. Il y a encore dans l'Espagne, dans l'Italie, dans

la France & ailleurs, quantité de ces Congrégations qui se sont entierement dévoüées au service des malades dans les hôpitaux.

Il s'est fait aussi une réforme des filles de cet Ordre, qui portent le nom des Filles-Hermites déchaussées, de l'Ordre de S. Augustin. Cette réforme a été d'abord établie en Espagne, sous le titre de L'INCARNATION DU SAUVEUR. Le R. P. Loüis de Leon, qui porta la réforme des Augustins déchaussez dans le Royaume de Castille, en donna le dessein, qui fut heureusement executé par la Mere Mariane de Saint Joseph. Cette rigoureuse observance s'est multipliée d'une maniere surprenante dans toute l'Espagne. Le plus célébre Convent est celui de Madrid, fondé par Philippes III. Roy d'Espagne, & par la Reine Marguerite d'Autriche sa femme. L'Institution de ces filles les oblige à un rigoureux silence, & à de grandes austeritez. Elles sont vétuës du plus gros drap de la Province, ne portent point de linge, usent des sandales de corde, couchent vétuës sur un peu de paille, & habitent dans des chambres si petites, qu'on les prendroit aussi-tôt pour des sepulchres où

elles s'ensevelissent toutes vivantes. Leur famille doit être composée de trente-trois Religieuses du Chœur, & de quatre Converses, à l'honneur des trente-trois ans que JESUS-CHRIST a vécu en terre, & dont elles imitent les souffrances & la vie penitente. Cette Congrégation des Augustines déchaussées a passé aussi dans l'Italie, & a pris son commencement dans Naples, sous le titre DE S. JOSEPH. Une Dame napolitaine de la maison de Ruffo, en a été la Fondatrice.

Outre ces Congrégations Religieuses de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, il y a encore la Congrégation des Filles Penitentes, ou Converties, appellées aussi les SACHETTES, sous le titre de SAINTE MAGDELAINE. Le R. P. Bertrand, natif de Marseille, les a reglées suivant les austeres Constitutions de son Ordre. Les Papes Nicolas III. & Gregoire X. les ont approuvées. Leur habit est celui de l'Ordre des Filles-Hermites de S. Augustin; sçavoir une Tunique de gros drap noir, une grosse Ceinture de cuir, un Manteau noir, aussi austere que l'habit: elles sont en obligation d'aller nuds pieds, à l'exemple de leur Fondateur, qui vivoit com-

me les Peres du Sac, lesquels étoient les plus anciens Hermites de l'Ordre de S. Augustin, avec ceux de la Penitence de JESUS-CHRIST. Ces filles penitentes se sont répanduës dans plusieurs Royaumes où elles font de grands biens. Elles ont même passé à Goa, où leur maison fournit dans les Indes, plusieurs de ces filles, pour retirer celles qui veulent se convertir véritablement à Dieu.

Il y a aussi l'Ordre DES FILLES MANTELE'ES, approuvé par les Souverains Pontifes Sixte IV. Boniface IX. Paul II. & par plusieurs autres Papes. Non seulement le grand Ordre des Hermites de S. Augustin; mais encore les Congrégations du même Ordre ont le pouvoir de donner l'habit du Tiers-Ordre de S. Augustin, comme on le voit par les Bulles des Souverains Pontifes, & particulierement par celle de Paul II. donnée aux Religieux de Lombardie, l'an 1470. & le sixiéme de son Pontificat. L'Ordre de ces filles a été érigé en l'honneur de Sainte Monique par Boniface IX. les unes demeurent dans leurs maisons, les autres servent les malades dans les hôpitaux. Leur habit est celui des Filles de S. Augustin, sçavoir; une Tunique noire, une Cein-

F 6

ture de cuir, & un grand Manteau noir. Elles ſont diviſées en pluſieurs Societez ou Congrégations dans l'Italie, & dans quelques-uns des Royaumes d'Eſpagne.



# HISTOIRE DES RELIGIEUX ACOEMETES.

## CHAPITRE XII.

SOus le régne de l'Empereur Leon I. & pendant que Gennade étoit Patriarche de Constantinople, il s'établit une Congrégation de Religieux qu'on nomma ACOEMETES, ou INSOMNES, mot qu'on tire du Grec, parce qu'ils s'occupoient la nuit & le jour à chanter les loüanges de Dieu. Cet établissement se fit vers l'an 459. selon les Auteurs qui prétendent que ce fut sous l'Empire de Leon ; car ceux qui tiennent que S. Alexandre en est l'Instituteur, le mettent plus de trente ans auparavant. On croit que ce qui donna la premiere pensée de cet établissement, ce furent les fortes exhortations que S. Jean Chrysostome avoit

faites aux Laïques de prier Dieu pendant la nuit, comme l'a écrit Pallade. Auteur de la vie de ce grand Saint. De plus, il se trouve dans les sçavans Ouvrages de cet admirable Docteur, deux endroits tres-remarquables sur le sujet de cet exercice de pieté & de prieres pendant la nuit. Le premier est dans la quatorziéme de ses Homelies sur l'Epître de S. Paul aux Hebreux, & l'autre dans la vingt-sixiéme sur les Actes des Apôtres. Quoi qu'il en soit, ces ACOEMETES avoient établi comme une priere perpetuelle, se succedant les uns aux autres pour chanter les loüanges de Dieu.

On les nomma aussi STUDITES, du nom d'un grand homme nommé Studius, qui fonda dans Constantinople le Monastere de S. Jean-Baptiste, où il mit de ces Religieux. Ce fut selon la plus commune opinion, un Abbé nommé Alexandre qui les fonda, quoi que Nicephore en donne tout l'honneur à un autre saint homme appellé Marcel; Mais il est constant par le témoignage des plus célébres Auteurs, que ce dernier ne fut que le réparateur de cette Congrégation, ou plûtôt le successeur d'Alexandre, dont nous allons rapporter ici les principales actions tirées de

sa vie, que Bollandus a donnée au public sur un manuscrit de la Bibliotheque du Roy.

Alexandre, Instituteur des Religieux ACOEMETES, étoit originaire d'Asie. Ses parens l'éleverent dans l'étude des belles Lettres à Constantinople, où il devint tres-sçavant. D'abord il embrassa la profession des armes; mais Dieu lui ayant touché le cœur, il abandonna un état si dangereux & si opposé à la vertu, pour se consacrer entierement au service de son Créateur, dans lequel il devint un grand modéle de la perfection chrêtienne.

Les importantes réfléxions qu'il fit sur ces paroles de JESUS-CHRIST, rapportées par S. Mathieu, au Chapitre 19. de son Evangile: *Si tu veux être parfait, vends ce que tu as & le donne aux pauvres, & tu auras un tresor dans le Ciel, puis viens & me suis*, lui firent prendre la genereuse résolution de vendre generalement tous ses biens, & de les distribuer aux pauvres, & d'embrasser dans la Religion, la pauvreté volontaire. Il prit l'habit en un Monastere de Syrie, qui étoit sous la conduite du célébre Abbé Elie, alors dans une haute réputation de sainteté. Saint Alexandre y demeura quatre ans, pra-

tiquant, avec une grande édification, les plus belles & les plus heroïques vertus de la vie religieuse. Mais se sentant encore appellé à une plus grande perfection, il se retira dans la solitude, où il passa sept ans dans une entiere séparation des hommes.

Cependant Dieu le tira de son desert pour travailler au salut de son prochain. Et ayant appris que dans le voisinage, il y avoit une ville adonnée entierement au culte des faux Dieux, il fut poussé par une inspiration divine, d'y aller porter la lumiere de l'Evangile. Il entre dans le principal Temple de cette Ville, il annonce à ces idolâtres la verité d'un seul Dieu Créateur de l'Univers, il tâche de les persuader de la fausseté du culte de leurs Idoles, & comme ils paroissoient peu sensibles à ses discours, il employe le don des miracles, & fait décendre le feu du Ciel sur ce Temple qu'il réduit en cendres.

Ce prodige si surprenant intimide les uns, jette les autres dans la fureur, & en convertit plusieurs. Le Gouverneur même de la Ville, nommé Rabula, qui avoit fait d'abord dessein de venger l'honneur de ses Dieux sur la personne de nôtre Saint, ne l'eût pas plûtôt par-

é, que tout à coup il parut changé entierement, & déclara qu'il étoit Chrêtien, & peu de temps aprés il reçût le Baptême avec sa femme, ses enfans & tous ses domestiques. Mais ce qui est le plus admirable, c'est que tous les habitans suivirent son exemple, & firent un sacrifice au vrai Dieu de toutes les Idoles, en les brisant de leurs propres mains dans la place publique, ou en les jettant dans le feu.

Depuis, Rabula ayant profité des instructions de S. Alexandre, quitta le monde pour se retirer dans le desert, sa femme avec ses filles s'étant retirées dans un Monastere, son merite s'étant fait connoître, on l'enleva de sa solitude pour le faire Evêque d'Edesse, ville métropole de la Mesopotamie, où il se rendit admirable par la pratique de toutes sortes de vertus, l'espace de trente années qu'il fut sur le Siége Episcopal de la ville d'Edesse.

On rapporte que les habitans de cette Ville, qu'il avoit nouvellement convertie, ayant voulu faire le B. Alexandre leur Evêque, ce saint homme s'en reconnoissant entierement indigne, & sçachant qu'on gardoit les portes pour l'empêcher de sortir, se fit décendre par dessus les murs à la faveur d'une

corbeille, comme autrefois S. Paul se sauva de la ville de Damas. A peine avoit-il marché deux jours, qu'il tomba entre les mains d'une troupe de voleurs qui étoient au nombre de trente; mais nôtre Saint mettant toute sa confiance en celui qui avoit converti le bon larron, déja attaché à la Croix, ne fut nullement intimidé de ce grand nombre, au contraire, il se persuada que Dieu n'avoit permis qu'il tombât en la puissance de ces scelerats, que dans le dessein de travailler à leur conversion. La chose arriva comme il l'avoit pensé, le Capitaine charmé de ses discours, & admirant la grandeur de nos saints Mysteres, demanda à recevoir le Baptême, priant Dieu qu'il plût à sa divine Bonté, le retirer incontinent de ce monde. Sa priere fut exaucée; la douleur qu'il conçût de ses pechez ayant été si violente, qu'elle lui brisa le cœur, & le mît au tombeau avant que la semaine fût passée. Alors les autres voleurs penétrez des mêmes graces de leur Officier, se trouverent changez en d'autres hommes, & ayant été baptisez par nôtre Saint, ils firent du lieu de leur brigandage, une maison de prieres, & un Monastere où ils se firent tous Religieux, sous la conduite

n Superieur qu'Alexandre leur don-.

Aprés que ce grand Serviteur de
eu eût enlevé tant de riches dé-
iilles au démon , il s'avança vers
uphrate , où s'étant arrêté , il en fit
lieu de sa demeure. Il passa vingt ans
ns cette nouvelle solitude , méditant
ır & nuit la Loy de son Seigneur.
providence divine lui envoya bien-
du secours ; on vit en peu de temps
te solitude peuplée de plusieurs per-
ınes qui vinrent se ranger sous lui.
se trouverent en peu de temps au
mbre de quatre cens de differentes
tions , qu'il partagea en huit Chœurs,
n qu'ils peussent aisément chanter
ıs cesse les loüanges du Créateur , &
ır ayant construit un Monastere , il
ɿisa leur Office en douze ordres : &
st ici qu'on doit fixer l'établissement
s Religieux ACOEMETES , qui pas-
ient les jours & les nuits à chanter
ıs cesse les loüanges de Dieu.
Cependant , le nombre de ces Reli-
eux s'étant encore augmenté , il en
oisit soixante & dix pour aller prê-
er l'Evangile parmi les Idolâtres.
rés avoir établi pour Superieur de
communauté un nommé Trophime ,
partit avec cette nouvelle colonie ,

& repassa l'Euphrate pour entrer dans la Perse, sans autre provision que les Saintes Ecritures. Ce voyage fut pour lui une abondante moisson. Il convertit une infinité d'Idolâtres, il affermit les Chrêtiens dans leur foy. Il établit plusieurs Monasteres, & il se fit un prodigieux nombre de Disciples qui embrasserent son saint institut. Mais comme la persécution est presque inséparable de la sainteté de vie, nôtre Bien-heureux Alexandre fut calomnié, persecuté & outragé par les partisans de l'impie Nestorius, parce qu'il s'opposoit à son heresie, comme firent alors tant d'autres illustres Moines. Neanmoins rien ne fut capable d'abbatre son courage, & aprés avoir perseveré l'espace de cinquante ans dans le service de Dieu, il mourut en Bithynie, & fut inhumé en un lieu nommé Gomon. Depuis, ses saintes Reliques furent transportées dans le célébre Monastere de Constantinople, dont nous avons déja parlé. Bollandus place sa mort vers l'an 430. sous les Empereurs Theodose le jeune, & Valentinien III. étant âgé environ de 80. ans.

Les Religieux ACOEMETES ses enfans, s'opposerent avec beaucoup de generosité à Acace, Patriarche de Con-

tantinople, que son ambition avoit revolté contre l'Eglise, en prenant le parti de l'Heresiarque Eutyches, vers l'an 484. Mais dans le siécle suivant, ils ne furent pas si fidéles ; ils donnerent dans les questions du temps qui agitoient alors tout l'Orient, & qui avoient échauffé si fort les esprits : De sorte que sous prétexte de défendre la foy catholique, ils s'engagerent malheureusement dans les sentimens de l'impie Nestorius. L'Empereur Justinien, zelé défenseur de la foy de l'Eglise, les fit condamner à Constantinople ; mais ils crûrent qu'ils seroient mieux traitez à Rome, où ils envoyerent deux de leurs Moines, sçavoir Cyrus & Eulogius. Le Pape Jean II. qui avoit été déja informé par l'Empereur des opinions heretiques de ces Religieux, assembla un Concile en 532. dans lequel on les condamna. Car il y fut défini qu'on pouvoit dire qu'une personne de la Sainte Trinité avoit souffert en sa chair, *unum de Trinitate passum esse in carne.* Le Pape, dans l'Ecrit qu'il adressa aux Sénateurs Romains, justifie cette proposition par beaucoup de passages des Saints Peres, & les avertit en même temps, qu'ils ne doivent pas communiquer avec les Moines ACOEMETES,

qui étoient d'un ſentiment contraire. Ces Moines ſuivoient cette opinion, parce qu'elle étoit devenuë à la mode, les Neſtoriens l'ayant introduite pour cacher plus adroitement leur venin.

Sur la fin du ſeiziéme ſiécle, le Pere Adorne, Fondateur des Clercs mineurs, voulut que ceux de ſa Congrégation imitaſſent ces Religieux, ayant ſoin qu'il y eût toûjours quelqu'un des ſiens devant le Saint Sacrement. Cette loüable dévotion de l'adoration perpétuelle s'eſt beaucoup étenduë, & s'étend encore tous les jours en France, avec une grande édification de la part des Religieuſes, qui de nôtre temps ont renouvellé cet eſprit.



# HISTOIRE
# DE LA
# FONDATION
# DU
# FAMEUX MONASTERE
# DE
# LERINS.

## CHAPITRE XIII.

NOUS n'avons point de connoissance qu'il se soit établi en Occident, & particulierement en France, aucune Congrégation Religieuse, avant celle que Saint Honoré, ou Honorat, fonda dans l'Isle de Lerins, environ l'an 375. suivant le sentiment de l'Auteur de la Chronologie de ce celebre Monastere. Lerins sont deux Isles de la Mer méditerranée,

ſur la côte de Provence ; elles ſon vis-à-vis de Cannes, vers Antibes. On ne doute preſque pas que Lero, dont il eſt parlé dans les anciens Geographes, ne ſoit la grande de ces deux Iſles, nommée aujourd'hui Sainte Marguerite, & que Planaſia, ou Lerins, ne ſoit la petite, dite Iſle S. Honorat, à cauſe que ce Saint y fonda le Monaſtere qui y ſubſiſte encor aujourd'hui. Saint Honorat, dont les Auteurs qui ont écrit ſa vie ne s'accordent pas pour le lieu de ſa naiſſance, étoit fils, ſelon le ſentiment de quelques-uns, d'un Roy de Nicomedie, & ſelon d'autres, d'un Souverain de Hongrie, ce qui paroiſt peu vrai ſemblable. Pluſieurs le croyent natif de Bourgogne, & les autres enfin d'Arles, ce qui ſemble plus ſur.

Aprés avoir été élevé dans le Paganiſme juſques à la fleur de ſon âge, il ſe convertit, & reçût le Baptême malgré l'oppoſition de ſon Pere & de toute ſa famille. Dés lors il entra dans la voye étroite de l'Evangile, & pratiqua de rigoureuſes mortifications. Un de ſes freres, nommé Venantius imita ſon exemple. Aprés avoir diſtribué leurs biens aux pauvres, ils ſe mirent ſous la conduite d'un ſaint homme nommé Capraiſe,

Capraise, qui demeuroit dans les Isles de Marseille. Ils entreprirent avec lui un voyage, & demeurerent quelque temps en Achaïe. Venantius mourut à Methone, & Honorat revint en Provence. Par le conseil de S. Leonce Evêque de Frejus, il se retira dans l'Isle de Lerins, d'où il chassa les serpens qui la rendoient inhabitable, y fit cou er une fontaine d'eau douce pour la commodité des personnes qui voulurent l'habiter, qu'on y voit encore aujourd'hui, & y fonda ce celebre Monastere ; qui durant plusieurs siécles, fut une illustre école de la Vie Monastique, & le Seminaire des Evêques de Provence & des Eglises voisines. On en tira même ce Saint Fondateur, pour le faire Archevêque d'Arles, l'an 426. où aprés s'être acquité avec un zele admirable & une ardente charité, de toutes les fonct ons d'un bon Pasteur, il mourut plein de merites devant Dieu. On fixe sa mort au 16. Janvier de l'an 429. il est surprenant que ce seul Monastere ait eû douze Archevêques, autant d'Evêques, dix Abbez, & quantité de Moines mis au nombre des Saints Confesseurs, avec un nombre prodigieux de Martyrs, sans parler de plusieurs Hommes illustres qu'il a produits. En-

nodius la nomme la nourrisse des Saints, & Sidonius Apollinaris en parle encore tres-avantageusement dans une de ses pieces en vers à Fauste de Riez, & dans ses Epitres. Il est vrai que le Semipelagianisme, y gâta les Moines qui l'habitoient dans le cinq & sixiéme siécle. Mais comme ils ne croyoient pas soûtenir des erreurs en suivant les opinions de leurs Abbez, qu'ils voyoient tres-vertueux, la simplicité, comme dit un fameux Prelat, étoit plûtôt abusée, que la foy corrompuë, & ils ne laissoient pas de faire de bonnes œuvres par la grace de JESUS-CHRIST, quoiqu'ils n'en connussent pas bien la nature. Leur maniere de vivre étoit fort austere, & S. Eucher, qui avant que d'être Archevêque de Lion, y avoit fait profession de la Vie Monastique, dit qu'on y voyoit fleurir la vie des Moines d'Egypte, marque certaine de leur retraite, & de leurs prodigieuses mortifications.

Ce qui donna occasion d'accuser ces Moines d'être tombez dans l'erreur des Semipelagiens, dont presque toute la Province étoit infectée est, que Vincent de Lerins, & Fauste, qui en fut Abbé, & qui depuis succeda à Maxime dans l'Evêché de Riez, prirent la défense

du libre arbitre contre quelques disciples rigides de la Doctrine de S. Augustin, qui faute de la bien entendre furent soupçonnez d'heresie, & on leur donna le nom de Predestinatiens. Mais dans la chaleur de la dispute, comme il n'arrive que trop souvent, ils pousserent les choses dans une autre extrêmité, & leurs sentimens sur la grace ne parurent pas assez catholiques. De sorte que comme ceux qui soûtenoient les sentimens de S. Augustin, ne s'expliquant pas bien, donnoient lieu aux autres de leur imputer des erreurs: ceux-ci de leur côté, donnoient prise sur eux en condamnant des sentimens qui étoient de S. Augustin. Au reste dans le temps que ces grands Hommes écrivoient, le Semipelagianisme n'avoit pas encore été condamné par l'Eglise, & il y a eû plusieurs Peres avant & depuis S. Augustin, qui ont parlé & pensé comme eux, sans qu'on les ait pour cela accusez d'être heretiques.

Mais ce ne furent pas seulement les questions du temps qui troublerent l'heureuse solitude de ces saints Religieux, les Sarazins de *Franzinet* y firent souvent des descentes, qui y causerent d'étranges desordres, & sur tout dans le huitiéme siécle. Les Espagnols

ſurprirent ces Iſles au mois de Septembre de l'an 1635. & en furent chaſſez au mois de May de l'an 1637. Mais pendant les deux années qu'ils en furent les maîtres, ils deſolerent ce ſaint lieu, dont S. Eucher nous a laiſſé une ſi agréable peinture, lors qu'il nous l'a décrit comme un lieu charmant, plein de fontaines, couvert d'herbes, émaillé de fleurs, également agréables à la vûë & à l'odorat, digne demeure de S. Honoré, qui y a fondé des Monaſteres. Les Eſpagnols y couperent des foreſts de pins, qui y fourniſſoient une ombre agréable contre les ardeurs du Soleil, & que la nature avoit diſpoſez en allées, au bout deſquelles on y trouvoit des Oratoires bâtis en l'honneur des ſaints Abbez ou Moines de l'Iſle. C'eſt ce qui leur faiſoit donner par les Mariniers le nom d'Aigrettes de la Mer. Les Turcs l'ont toûjours reſpectée, & n'y ont point fait de deſcente, quoi qu'elle fut fort aisée. Les Moines de l'Ordre de Saint Benoiſt ſont unis à la Congrégation du Mont-Caſſin. On y établit ceux de S. Maur en 1638. Mais cela ne dura pas. Autrefois ce Monaſtere étoit ſous la Juriſdiction de l'Evêque de Frejus, comme on le peut voir par le ſecond Concile d'Arles, & maintenant il ſe trouve dans le Dioceſe de Graſſe.



# HISTOIRE DE SAINT BENOIST, FONDATEUR DE LA VIE MONASTIQUE EN OCCIDENT.

## CHAPITRE XIV.

VOICI un Saint dont le nom a fait autant de bruit en Occident, que celui de S. Basile en a fait dans l'Orient, & son Ordre s'y est répandu d'une maniere si surprenante, qu'en moins de cent ans, on en vit tous les Royaumes peuplez. Saint Benoist nâquit à Nursie, Ville d'Italie, vers l'an 480. Il fut amené tout jeune à Rome, & après y avoir étudié jusqu'à l'âge de dix-sept ans, il en sortit

& se retira dans le desert de Subiaco, qui est à quarante mille de Rome, & s'enferma dans une affreuse caverne. Il y demeura trois ans, sans que personne le sçût que S. Romain, qui lui décendoit du pain par le moyen d'une corde. Ce ne fut pas sans donner & soûtenir de terribles combats, qu'il surmonta toutes les tentations ausquelles il se trouva exposé dans les commencemens d'une vie si extraordinaire & si penitente. Cet aiguillon de la chair, qui est appellé dans l'Ecriture, l'Ange de satan, & qui a éprouvé les plus grands Saints, se fit sentir un jour en lui si fortement, qu'il n'y trouva point d'autre remede que de se rouler tout nud dans des épines, jusqu'à ce qu'il fût tout en sang, & Dieu benit une action si genereuse; de sorte qu'il fut ensuite délivré de toutes pensées impures pour le reste de ses jours. Les vanitez du siécle vinrent le tenter à leur tour, il sentit son imagination occupée de tous les vains honneurs qu'il auroit pû avoir s'il étoit demeuré dans le siécle; mais la grace lui fit voir un jour le monde si petit, & Dieu au contraire si grand, qu'il n'eût plus de peine à concevoir que la vraye gloire consiste à se détacher de ce qui est si peu de chose.

pour s'attacher à celui qui est le veritable & souverain bien.

Dieu fit connoître son merite, & des Moines d'un Monastere voisin ayant perdu leur Abbé, jetterent les yeux sur lui pour lui faire remplir la place. Il refusa long-temps d'accepter cette charge; mais il fut enfin obligé de se rendre à leurs prieres & à leurs larmes. Il ne fut pas long-temps sans connoître l'irrégularité de leur conduite, il voulut les en corriger, & tâchant de les porter à une plus grande perfection que celle qu'ils pratiquoient, ils se repentirent bien-tôt de leur choix, & voulurent l'empoisonner; mais le verre dans lequel ils lui presenterent le poison, se cassa lorsqu'ils fit le signe de la croix. Pour éviter de semblables piéges, Saint Benoist abandonna ces Religieux, & se retira dans sa solitude, où plusieurs personnes vinrent le trouver pour se mettre sous sa conduite; de sorte qu'en peu de temps, il bâtit en cet endroit douze Monasteres, en chacun desquels il mît d'abord douze Religieux avec un Superieur pour les conduire. Nôtre Saint ayant quitté les rochers de Subiaco, sanctifiez par ses penitences, & par quantité d'œuvres miraculeuses qu'il y avoit operées, se rendit au

Mont-cassin vers l'an 529. Il en chassa le diable qui y étoit adoré dans un vieux Temple d'Apollon, & n'y laissa aucune marque de la superstition des payens. Le Mont-cassin est situé dans le Royaume de Naples, à cinquante mille de Subiaco, & à soixante mille de Rome. Ce fut-là qu'il jetta les solides fondemens de son Ordre, en y bâtissant un Monastere qui est devenu le Chef d'une infinité d'autres, & qu'il mena une vie toute angelique, aussi bien que les Religieux qu'il y reçût. Le silence continuel, la priere, la lecture des Livres saints, la psalmodie, le travail des mains, les austeritez de la vie, les pratiques d'une profonde humilité, & d'une charité seraphique, étoient leurs exercices ordinaires. On ne peut assez dignement representer les grands services que la Religion de cet incomparable Patriarche a rendus & rend depuis prés de douze cens ans à l'Eglise : c'est à elle qu'une grande partie du monde est redevable d'avoir quitté l'Idolâtrie, & d'avoir reçû la foy de JESUS-CHRIST : & c'est à elle-même que le reste du Christianisme est obligé de l'avoir conservée dans ces malheureux siécles, où la science & la pieté sembloient être releguées dans les Cloîtres : c'est elle

qui a été durant tant d'années presque l'unique pépiniere, non-seulement des hommes sçavans; mais aussi des Evêques, des Cardinaux & des Papes. Sa Chronique y compte plus de quarante Papes, deux cens Cardinaux, cinquante Patriarches, seize cens Archevêques, quatre mil six cens Evêques, quatre Empereurs, douze Imperatrices, quarante six Rois, & une infinité de Saints canonisez. Il est vrai que cet Ordre a été un des plus fameux qui se soient établis dans l'Eglise, & celui qui a eû le plus de grands hommes, de saints écrivains, & de sujets propres à être élevez sur les trônes des Eglises, qu'ils ont gouvernées avec beaucoup de sagesse & de probité : mais il est vrai aussi, comme l'a fort bien remarqué Baronius & plusieurs sçavans Critiques, que quelques Auteurs par un amour dereglé pour leur Ordre, en ont mis tous les saints personnages de tous les siécles, & on sçait que Trithême y en met un grand nombre qui vivoient même avant S. Benoist. Saint Gregoire Pape, nous a laissé la vie de ce Saint Patriarche pleine de miracles fort extraordinaires, dans le deuxiéme Livre de ses dialogues. On ne convient pas du temps de sa mort, qui arriva

au Mont-cassin le 21. Mars, l'an de nôtre Seigneur 543. qui étoit de son âge le 62. ou 63. ou selon d'autres, l'an 547. Au moment que ce Saint Patriarche déceda, un Religieux qui étoit dans le même Monastere, & S. Maur qui étoit à Font-rouge prés d'Auxerre, virent comme une grande ruë couverte de tapis précieux, & bordée d'une infinité de lampes, qui s'étendoient depuis sa Cellule jusqu'au Ciel, & un homme venerable & tout éclatant qui leur dit : *C'est ici la voye par laquelle Benoist le bien-aimé de Dieu, est monté au Ciel.* Son corps fut inhumé dans la Chapelle de S. Jean-Baptiste, que lui-même avoit fait bâtir, & qu'il s'étoit destinée pour être le lieu de sa sépulture.

Le Monastere du Mont-cassin ayant été ruïné par les Lombards, ces sacrées dépoüilles y demeurerent long-temps inconnuës, jusqu'à ce que S. Aigulfe, Religieux en l'Abbaye de Fleury, dite maintenant, Saint Benoist sur Loire, y ayant été envoyé par Mommole son Abbé eût le bonheur de les trouver dans ses ruïnes & de les apporter en France en son propre Monastere, en même temps que les deputez de la Ville du Mans y apporterent celles de Sainte Scolastique. Cet ordre a été souvent

reformé par de ſaints perſonnages qui y ont renouvellé le zéle & la ferveur de l'Obſervance réguliere. Saint Odon, Abbé de Cluny, commença la réforme de cet Ordre vers l'an 940. c'eſt de là qu'eſt venuë la Congrégation de Cluny, celle de Sainte Juſtine de Padouë & du Mont-caſſin, s'eſt établie en Italie en 1408. & s'eſt renouvellée en 1504. celle de Saint Maur en France, a commencé en 1621. & a été féconde en grands hommes, comme nous le verrons ci-aprés. Outre cela, l'Ordre de S. Benoiſt a été la ſource de pluſieurs autres qui ſuivent la régle du grand Patriarche qui l'a fondé, & qui en ſont ſortis pour faire de nouvelles branches dans l'Egliſe. Les plus conſidérables ſont les Ordres de Camaldoli, de Valombreuſe, des Chartreux, de Citeaux, de Grandmont, des Celeſtins, des Humiliez, des Sylveſtrins, du Mont-Olivet, & de quelques autres.

La régle que S. Benoiſt a donnée à ſes Religieux eſt fort prudente & fort bien écrite. Elle eſt diviſée en ſoixante & treize Chapitres. On y voit la diſtinction qu'il y fait de quatre ſortes de Moines. Saint Jerôme, l'Abbé Caſſien, & quelques autres l'avoient déja fait avant lui, comme nous l'avons

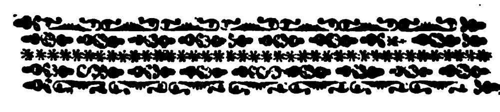
dit ci-devant. Les uns ſont les CENOBITES, qui vivent dans un Monaſtere ſous la conduite d'un Abbé. Les autres ſont les ANACHORETTES, qui aprés avoir appris les exercices de la vie Monaſtique, ſe retirent ſeuls dans les deſerts. Les troiſiémes ſont les SARABAÏTES, qui habitent deux ou trois dans une même Cellule. Enfin, les derniers ſont les GYROVAGUES, qui vont de Monaſteres en Monaſteres, ſans s'arrêter en aucun. Il condamne ces deux eſpeces de Moines, & principalement la derniere : & ſans s'arrêter à ce qui regarde les Anachorettes, il ne compoſe ſa régle que pour les CENOBITES. Il y a beaucoup de ſages Réglemens dans cette régle, dont voici les principaux. Il décrit d'abord les qualitez que doit avoir un Abbé, de quelle maniere il faut qu'il ſerve d'exemple à ſes Moines, les traittans tous également bien, ſans témoigner plus d'attache à l'un qu'à l'autre, reprendre & punir même ceux qui font des fautes. Il leur propoſe enſuite pluſieurs Maximes chrétiennes & ſpirituelles. Il leur recommande l'obeïſſance, le ſilence & l'humilité. Il défend aux Moines d'avoir rien en propre, & il veut que tout ſoit à la diſpoſition de

l'Abbé & du Cellerier : Que dans la diſtribution des choſes neceſſaires à la vie on n'ait aucun égard à la qualité, mais qu'on regarde ſeulement l'infirmité des Freres. Il ordonne que les Freres ſerviront à la Cuiſine tour à tour, auſſi bien qu'au Refectoir. Il leur recommande le travail & en marque les heures. Il défend aux Moines le commerce avec leurs Parens, pour ce qui regarde les preſens ou les Lettres. Il veut que les Abbez donnent à leurs Religieux des habits proportionnez à la temperature des lieux où ils ſont, croyant neanmoins que dans les lieux temperez, il ſuffit de leur donner deux Coulles, deux Tuniques & un Scapulaire pour le travail.

Je finis, en rapportant la maniere dont il veut que l'on reçoive un Religieux lorſqu'il ſe preſente pour être reçû dans le Monaſtere, qui eſt fort rude & fort dégoûtante pour les perſonnes qui auroient [illegible] de vocation. Il veut qu'il ſouffre patiemment pendant quatre ou cinq jours, les refus & les rebufades d'un Portier : qu'aprés cela on le mette dans la chambre des hôtes pendant quelques jours, où un des anciens viendra lui repreſenter la *grandeur de ſon* deſſein, & les choſes

qui sont les plus rudes à pratiquer dans la Religion. On lui lira la régle toute entiere, & s'il promet d'en être fidéle observateur, on le mettra au nombre des Novices, l'éprouvant toûjours beaucoup, & s'il persévere on le recevera, en lui faisant entendre qu'il ne pourra plus sortir du Monastere. Que s'il a des biens, il faut qu'il les donne avant que de faire profession, ou aux pauvres, ou aux Monasteres, sans qu'il en puisse rien retenir pour son usage. Si ce sont les Parens qui offrent leur fils, ils feront la même promesse, & s'engageront de ne lui rien donner en propre. Sur la fin il recommande l'union entre les Freres; & veut qu'ils ayent beaucoup de déference les uns pour les autres, & témoigne que sa régle ne contient que les principes & les premiers élemens de la Vie spirituelle & religieuse; les livres des Peres en contenant, dit-il, la perfection. On dit que cette [illegible]le fut confirmée par Saint Gregoire, dans un Concile Romain, tenu l'an 595.





# HISTOIRE DE Ste SCOLASTIQUE, FONDATRICE DE L'ORDRE DES BENEDICTINES.

## CHAPITRE XV.

LE nom de Sainte Scolastique, sœur de Saint Benoist, n'est pas moins celebre dans l'Eglise que celui de son illustre frere, puisqu'elle y a jetté les fondemens d'un Ordre, qui n'a pas eû moins d'éclat & de succés que le sien, & que s'étant aimez l'un l'autre d'un parfait amour,

pendant leur vie, la mort même n'a pû les desunir. D'anciens Auteurs rapportent que son Pere Anicius s'étant vû presque aussi-tôt veuf que pere, consacra sa fille au service de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, lorsqu'elle ne faisoit que de naître. Les progrés qu'elle fit dans la vertu, répondirent aux vœux & aux souhaits d'Anicius; l'aversion qu'elle eût toûjours pour les vanitez du siécle & les pompes du monde, lui inspira un grand amour pour la retraitte, & dés ce moment elle résolut de n'avoir point d'autre Epoux sur la terre que celui qui fait dans le Ciel les délices & le bonheur des Vierges. Pendant que Scolastique étoit toute occupée du dessein de travailler à sa perfection, & qu'elle étoit même déja entrée dans une espece de solitude par le divorce qu'elle avoit fait avec les hommes, elle apprît que son frere Benoist avoit quitté les deserts de *Subiaco* où il étoit demeuré presque inconnu pendant plusieurs années, pour se retirer sur le *Mont-cassin*, où il menoit une vie semblable à celle des Anges, & que son exemple y avoit attiré un grand nombre de personnes, qu'il instruisoit à la perfection, dont il étoit devenu le Pere & l'Abbé. Le desir ar-

lent qu'elle avoit de marcher dans la même voye, lui donna assez de force pour entreprendre le voyage du *Mont-cassin*, & aller se ranger sous la conduite de son frere, & prendre part à ce nouvel esprit que Dieu répandoit alors dans le monde par le ministere de son frere.

L'Histoire Ecclesiastique ne nous a point instruit de l'année en laquelle nôtre jeune Novice vint trouver Saint Benoist pour combattre sous ses étandarts, les dangereux ennemis de son salut, ni quelles furent les actions particulieres qui servirent à la sanctifier pendant les premieres années de sa retraite. Nous apprenons seulement de S. Gregoire, que le saint Abbé ayant reconnu de saintes dispositions en sa sœur pour embrasser la vie religieuse & penitente, lui fit bâtir en peu de temps le Monastere de Plombariole, à quatre mille du *Mont-cassin*, lequel fut bientôt peuplé d'un tres-grand nombre de filles de toute condition, qui attirées par la bonne odeur de ses vertus, vinrent profiter de ses instructions & de ses exemples. Elle prescrivit à ces saintes Vierges, à peu prés la même régle que Saint Benoist faisoit observer à ses Moines, & elle étoit au milieu de sa

Commmunauté, le modéle & le soûtien d'une vie qui faisoit alors l'admiration de l'Eglise, & qui a été benie dans la suite des temps, d'une extraordinaire fécondité, puisqu'on y a vû entrer un nombre prodigieux de Reines, d'Imperatrices, de Princesses, & d'autres filles de la premiere qualité, qui ont mieux aimé être les dernieres dans la maison du Seigneur, que de commander dans le monde à des Royaumes & à des Empires.

b. 2. al. cap. & 34. On peut juger de l'éloignement que ces saintes filles avoient pour le siecle, & du peu de commerce qu'elles avoient avec les personnes du monde, même les plus religieuses, par la conduite que gardoit en cela leur illustre superieure, puisqu'elle se contentoit d'une seule visite par an, de son frere, qui étoit son Directeur & son Maître, & que cette visite ne duroit jamais plus d'un jour. Lorsque cette heureuse entrevûë se faisoit, Scolastique suivie de quelques-unes de ses Religieuses, & S. Benoist assisté de plusieurs de ses Freres, se rendoient en une métairie de l'Abbaye du *Mont-cassin*, qui étoit au pied de la montagne, où il y a maintenant une Chapelle dressée en memoire d'une si sainte entrevûë. Pendant les conferen-

ces qu'ils avoient ensemble, nôtre Sainte consultoit son cher frere, tant sur les choses qui regardoient sa conduite particuliere, que le gouvernement de ses filles, qui toutes se rapportoient à elle touchant leurs peines & leurs difficultez, & cela fait, elle se renfermoit dans sa Communauté pour le reste de l'année. Enfin, arriva le temps que Dieu voulut appeller à soi le frere & la sœur, & récompenser leurs merites, & alors il arriva dans leur derniere visite une chose assez particuliere, & qui merite bien que nous la rapportions ici. Sainte Scolastique se voyant avancée en âge, & sentant approcher sa mort, elle demanda une conference à son frere, afin d'avoir la consolation de le voir, & de s'entretenir encore une fois avec lui avant que de mourir, ce qu'elle obtint. Ce fut le 7. Février que se fit leur derniere entrevûë, mais qui fut fort differente des autres, où l'on ne traitoit ordinairement que des difficultez qui regardoient la conscience ou la pratique de la régle, puisqu'en celle-ci on ne s'entretint que de l'éternité & du bonheur dont joüissent les Saints dans le Ciel, d'une maniere si affective, que tout le jour se trouva occupé dans une si sainte conversation, sans qu'ils s'en

fussent presque apperçûs. Sur l'heu
de vêpres, il fallut prendre sa réfectio
& alors le saint Abbé voyant la nu
qui s'approchoit, voulut prendre cong
de sa sœur pour se retirer suivant sa coû
tume dans son Monastère. Mais nôt
Sainte qui souhaitoit que puisque Die
l'avoit ainsi permis, il prolongeât sa v
site jusqu'au lendemain, afin de joüir pl
long-temps de ses instructions & c
son entretien, le pria la larme à l'œi
de vouloir bien rester avec elle jusqu'a
lendemain. Il ne fut pas en son pouvo
d'obtenir cette grace de son frere, 
comme il persistoit toûjours dans so
refus, elle lui dit avec un saint prése
timent, que ce qu'il ne lui accordo
pas de lui-même, elle l'obtiendroit
Dieu. Au même temps elle se jetta
genoux, & penchant sa tête entre s
deux mains, dit S. Gregoire, & versa
quelques larmes dans un saint empre
sement d'obtenir ce qu'elle souhaitoi
elle pria le Ciel de lui accorder l'eff
de ses justes demandes. Sa priere 
fut pas plûtôt achevée, qu'il s'éleva 
furieux orage, mêlé d'éclairs & de to
nerres, qui empêcha le Saint de s'
aller. Alors S. Benoist, convaincu q
Dieu faisoit un miracle en faveur
sa sœur, se tourna vers elle, & l

dit en soûriant; *Dieu vous pardonne ce que vous m'avez fait : vous m'avez joüé un tour auquel je ne m'attendois pas.* A quoi elle répondit avec autant de douceur que de modestie, *excusez, mon frere, puisque vous vous rendiez inexorable à mes prieres, il a bien fallu que je m'adressasse à Dieu.* Ainsi ils continuerent leur conversation avec une consolation mutuelle jusques au lendemain, qu'ils prirent congé l'un de l'autre avec une forte esperance que bien-tôt ils se reverroient en l'autre vie : En effet, le cœur de nôtre sainte Abbesse s'enflamma tellement de tout ce que son frere lui dit touchant l'éternité bienheureuse, que trois jours aprés, sçavoir le dixiéme Février, elle rendit son ame à Dieu, & alla goûter dans l'empirée le fruit de cette éternité, dont elle avoit tant aimé de s'entretenir sur la terre. Saint Benoist étant à une fenêtre de sa cellule, vid l'ame de sa sœur qui s'envoloit au Ciel en forme de colombe, & aussi-tôt il se mît à chanter des hymnes & des loüanges au Seigneur; aprés quoi il envoya ses Religieux lever le corps de sa sœur du Monastere de Plombariole, & l'ayant apporté au *Montcassin*, ils l'ensevelirent dans le tombeau qu'il avoit fait construire pour

lui-même, afin que ceux qui pendant leur vie n'avoient eû qu'un même cœur & une même volonté, n'eussent aussi aprés leur mort qu'un même tombeau. D'anciens manuscrits de Juvigny, noble Abbaye de filles de S. Benoist en Loraine, Diocese de Tréves, nous font foy que ce Monastere possede les Reliques de Sainte Scolastique, que la Reine Richilde, seconde femme de Charles le Chauve, y fit transporter du Mans, l'an 874. afin d'enrichir de ce précieux tresor cette Abbaye qu'elle avoit fait bâtir.



# HISTOIRE DE AINT COLOMBAN, ET DE SON INSTITUT.

## CHAPITRE XVI.

A Religion chrêtienne avoit beaucoup perdu de son lustre en Angleterre & en Irlande, depuis 'elle y avoit été prêchée, par le méıge de quelques peuples barbares, principalement des Saxons qui s'y ıient habituez, lors que Dieu suscita int Colomban, non-seulement pour vailler à la conversion des peuples; ıis aussi pour y faire fleurir la vie igieuse & Cénobitique. Avant que ntrer dans un plus grand détail de listoire de nôtre Saint, il est bon

rir de feüilles d'arbres pendant plusieurs jours. Mais la providence les ayant retirez de cette misere en leur fournissant liberalement tout ce qui leur étoit necessaire, on vit bien-tôt un tres-grand nombre de personnes, qui en renonçant au monde, venoient se mettre sous la conduite de S. Colomban. C'est ce qui l'obligea d'établir un autre Monastere dans la même solitude, à huit milles du premier, dans un Château nommé Luxeüil. Ce fut-là qu'il composa sa régle, qu'il donna à ses Religieux pour les conduire dans la voye étroite, & dans le chemin de la perfection. Elle est tres-sage & tres-instructive ; car non content d'y prescrire des Réglemens, il en fait voir l'utilité & la beauté, & les appuïe sur des témoignages de l'Ecriture, & sur quelques principes de morale. Il établit pour fondement de sa régle, l'amour de Dieu & l'amour du prochain, comme un précepte general, sur lequel tous les autres sont appüiez. Nous avons parlé ci-devant des principaux articles qu'elle contient. Il est certain qu'avant que le schisme & l'heresie eût divisé l'Angleterre, & l'eût separée malheureusement de l'Eglise ; & que Henry VIII. abandonné à ses folles &

Voyez le ch. p. 3. sur la fin.

criminelles amours, eût pillé tant de célébres Abbayes, que la pieté de ses prédecesseurs y avoient fondées, il y avoit beaucoup de Monasteres qui se gouvernoient selon la régle de ce grand Saint. Elle fut approuvée solemnellement dans un Synode tenu à Macon, vers l'an 624. ou 625. par l'Ordre du Roy Lothaire, à l'occasion des murmures d'un Moine séditieux & schismatique, nommé Agrestin, qui décrioit par tout l'Institut de S. Colomban, dont il avoit fait profession à Luxeüil, & qui par ses intrigues, avoit mis plusieurs personnes, & même des Evêques dans son parti. Il fut assez hardi que de paroître dans le Concile; mais il n'en eût pas assez pour former une accusation forte & préméditée contre les Religieux de S. Colomban. Il dit seulement qu'il y avoit quelque chose de superflu & de contraire aux Institutions canoniques, en ce qu'ils faisoient le signe de la croix sur leurs cueillieres, quand ils s'en servoient pour manger; qu'ils demandoient la benediction toutes les fois qu'ils entroient dans les chambres du Monastere, & qu'ils en sortoient: Que Saint Colomban disoit plus de Collectes à la Messe que les *autres Ecclesiastiques*, & que leur ton-

Antiquité de l'Etat monastique.

ſure étoit extraordinaire & irréguliere. Saint Euſtaſius, ſucceſſeur de S. Colomban dans l'Abbaye de Luxeüil, montra en peu de mots, qu'il n'y avoit rien que de pieux & de ſaint dans toutes leurs pratiques, & enſuite il cita Agreſtin à comparoître dans l'année au jugement de Dieu, avec le Saint dont il tâchoit de noircir la memoire. Cette genereuſe & ſainte maniere d'agir épouventa tellement ceux qui panchoient du côté du ſchiſmatique, qu'ils prierent Euſtaſius de lui faire miſericorde aprés qu'il ſe ſeroit reconnu, comme il fit en apparence; car peu de temps aprés il retourna à ſon vomiſſement, & tâcha de ſoûlever encore les Monaſteres contre ſon Superieur. Il aigrit même contre lui S. Romaric & S. Amé, qu'il trouva diſpoſez à s'élever contre Euſtaſius, parce qu'il les avoit repris de ce qu'ils négligeoient quelques points de la régle de S. Colomban, dans les Monaſteres de Religieux & de Religieuſes, dont ils avoient la conduite, & que S. Romaric avoit fondez dans ſes terres ſur les montagnes de la Vauge. Mais Dieu qui avoit permis que ces deux Saints ſuccombaſſent à la tentation pour un temps, les releva un peu aprés, & les réünit avec Euſtaſius par les liens

ſacrez de la charité & de l'obeiſſance.

La régle de S. Colomban dont nous venons de faire l'Hiſtoire en peu de mots, nous ayant fait perdre de vûë nôtre Saint, il eſt à propos de parler maintenant de lui. Il y avoit déja prés de vingt ans que S. Colomban gouvernoit le Monaſtere de Luxeüil, cheri de ſes Moines, & honoré de tout le monde, quand Dieu permît qu'il s'élevât contre lui une fâcheuſe perſécution, qui ne ſervit neanmoins qu'à faire éclater davantage ſa vertu, & à augmenter le nombre de ſes Monaſteres; puis qu'ayant été exilé & banni du Royaume à la ſolicitation de l'imperieuſe & crüelle Reine Brunchaut, qui s'étoit emparée de l'eſprit du Roy Thierri ſon petit fils, Roy de Bourgogne, il alla dans d'autres Royaumes y fonder de nouvelles colonies de ſaints Religieux.

Aprés que Saint Colomban eût traverſé toute la France, honoré des Princes & des grands Seigneurs, il alla trouver Theodebert Roy d'Auſtraſie, & frere de Thierri, & lui demanda un lieu pour demeurer dans la partie de l'Allemagne qui étoit de ſes Etats. Ce Prince qui avoit une eſtime toute particuliere pour nôtre Saint, lui donna un bourg auprés du Rhin où il fit ſa réſi-

dence pendant trois ans, prêchant l'Evangile à des Payens qui restoient encore en ce païs-là, & confirmant sa Mission par les miracles qu'il operoit sur les malades. En ce temps-là la guerre s'étant cruellement allumée entre les deux freres, Thierry & Theodebert, celui-ci fut défait & pris prisonnier dans la bataille qui se donna auprés de Tolbiac, ce qui obligea S. Colomban d'abandonner entierement la France & l'Allemagne pour passer en Italie, où il fut reçû avec honneur par Agilulfe Roy des Lombards, qui lui permît de choisir un lieu afin d'y faire sa demeure. D'abord il s'arrêta à Milan, où il combattit les heretiques Ariens, de vive voix & par écrit. Quelque temps aprés un particulier, dont on ne sçait point le nom, ayant donné avis au Roy, qu'il y avoit une Eglise dédiée à l'Apôtre Saint Pierre, où il se faisoit des miracles, dans un lieu situé dans les Monts Apennins, nommé Bobio, à cause d'un ruisseau de ce nom qui y passoit ; Saint Colomban y alla avec ses Religieux, rebâtit l'Eglise qui étoit à moitié ruïnée, & y fonda un Monastere, & y mourut le 21. Novembre de l'an 615. étant arrivé à une heureuse vieillesse. Il fut inhumé dans ce même

aſtere, comme écrit Jonas Abbé
obio, lequel aſſure que de ſon
s., ſçavoir environ l'an 663. On
oit en ce lieu les ſacrées dépoüil-
le ſon ſaint Fondateur. Les Peres
dictins poſſedent depuis long-temps
Monaſteres de Luxeüil & de Bobio,
luſieurs autres, fondez par Saint
mban & par ſes diſciples.



DE

# L'ETABLISSEMENT

DE LA

# CONGRE'GATION

NOMME'E GIRIBENNE

*OU*

# INGIRVIANE,

PAR

SAINT BENOIST BISCOP.

## CHAPITRE XVII.

CE Saint Inftitut doit fa naiffance à Saint Benoift Bifcop, que d'autres appellent Difcop, qui a vécu dans le fiécle. C'étoit un Anglois forti d'une naiffance illuftre, dont la famille s'étoit renduë recommanda-

ble par ses biens & ses grands emplois; mais nôtre Saint le devint bien davantage par sa pieté & par ses grandes vertus. Le mépris qu'il eût pour les biens, & pour toutes les grandeurs du siécle, lui firent abandonner généreusement toutes les esperances qu'il pouvoit prétendre dans le siécle & dans la Cour de son Prince, pour aller s'instruire des maximes les plus pures du Christianisme, dans les Maisons qui s'étoient consacrées au service de Dieu & à la Religion. Il s'avança jusqu'à la Ville de Rome, en la compagnie de S. Vvilfroi, qui étoit environ du même âge que lui, où ayant pratiqué les saints Religieux qui s'y étoient établis, il y reçût la tonsure monachale, & y fut imbu des maximes les plus saintes de la vie Religieuse. De là il fut envoyé dans le Monastere de Lerins, pour y prendre entierement l'esprit de cet Ordre, & aprés y avoir demeuré deux ans, il revint à Rome. Son dessein n'étoit pas d'en sortir, mais le Pape Vitalien l'obligea de retourner en Angleterre avec S. Theodore, qu'il avoit consacré depuis peu Archevêque de Cantorbery, ce qui arriva l'an 668. afin de travailler à l'instruction de ce nouveau peuple Chrêtien.

Les exemples de pieté qu'il avoit vûs dans les célébres Monasteres par lesquels il avoit passé, l'exciterent à suivre les traces, & à marcher sur les pas des saints Religieux qui les habitoient; & quand il fut de retour dans sa patrie, il fit paroître une sainteté si extraordinaire que les Rois même conçûrent une estime particuliere pour lui, & l'honorerent de leur bien-veillance. Egfride, ou Egfroi, successeur du Roy Osvvie, Roy de Northum-Berland, lui donna une place pour y bâtir un Monastere, où il reçût quantité de Religieux, ausquels il prescrivit d'excellentes régles, non pas selon son propre esprit, mais selon ces anciens & célébres Monasteres par où il avoit passé, souhaitant avec une extrême passion de voir la vie Monastique fleurir en son païs, comme elle fleurissoit en France & en Italie. Il établit même un College en son Abbaïe, où il enseigna publiquement, & il s'est trouvé en même temps jusqu'au nombre de six cens Moines qui prenoient ses leçons.

La réputation de nôtre Saint s'augmentant de plus en plus, d'autres Rois lui donnerent des terres pour fonder de nouveaux Monasteres, qui s'étant considérablement multipliez, firent la

Congrégation *Giribenne* ou *Ingirviane*, d'un lieu nommé Ingirve, où l'un de ces Monasteres étoit placé, comme nous l'apprend le vénérable Bede qui a été un des principaux disciples de Saint Benoist Biscop, & qui assure avoir été élevé dés l'âge de sept ans dans ce Monastere, où il passa toute sa vie. Ce Saint étant destiné de Dieu pour établir quantité de Monasteres en Angleterre, fit un recüeil des principaux Statuts contenus dans les Régles de S. Honorat, de Cassien, de S. Benoist de Norcie & d'autres Peres, dont il composa une Régle, qu'il donna aux Religieux qui étoient sous sa conduite. Le P. Ménard croit que c'est celle qu'on appelle du maître, parce que le disciple propose, & que le maître répond. Cette conjecture est fondée sur ce que l'on remarque dans cette régle les préceptes de plusieurs Legislateurs; qu'il paroît que l'Auteur vivoit du temps de Clovis, duquel S. Benoist Biscop étoit contemporain, & que l'on y trouve des termes Anglois.

Aprés l'établissement de sa Congrégation en Angleterre, S. Benoist Biscop fit encore le voyage de France & d'Italie, tant pour le bien de son Ordre, que pour l'utilité de toute l'Eglise An-

glicane, qu'il procura toûjours, autant qu'il fut en son pouvoir. Son zéle sur tout, se faisoit paroître dans les choses qui alloient à relever la gloire & la beauté de la maison du Seigneur, & à rendre les cérémonies Ecclesiastiques pompeuses & magnifiques. L'Angleterre n'avoit presque point alors de Temples ni de Chapelles bâties de pierres; on ignoroit l'usage des vîtres aux fenêtres; les peintures sacrées y étoient fort rares, aussi-bien que les ouvrages des Peres de l'Eglise. Saint Benoist sçût pourvoir à tous ces besoins. Au retour de ses voyages il amena avec lui des Architectes, des Vitriers & des Peintres, & fit bâtir de superbes Basiliques, orna les fenêtres de vîtres, & décora les Autels de belles peintures. Il apporta aussi quantité de Livres dont il enrichit les Bibliotheques de ses Monasteres: Mais ce qui lui fit un sensible plaisir, fut que le Pape Agathon envoya avec lui, Jean, Abbé de S. Martin, maître de la musique & des cérémonies de S. Pierre, pour introduire en Angleterre les cérémonies qui se pratiquoient à Rome, & y apprendre la méthode de bien chanter. Il devint lui-même si habile en tout ce qui concernoit la célébration de l'Office de l'Eglise qu'il composa

un livre sur ce sujet, intitulé, *De la célébration des Fêtes*, afin que l'on n'oubliât pas ce que l'on avoit appris de ce célébre chantre de l'Eglise Romaine. Enfin, étant devenu vieux, il tomba dans une fâcheuse paralysie qui l'arrêta pendant un an dans le lit, où il donna de grands exemples de patience à ses Religieux. Il mourut le 12. Janvier de l'an 703. âgé de soixante & seize ans, selon quelques Auteurs, d'autres lui en donnent quatre-vingt six. Son corps fut transporté à Thorn, vers la fin du dixiéme siécle, par Adelvvold, Evêque de Vvincester.



# HISTOIRE DE S[T] CHRODOGANG, FONDATEUR DES CHANOINES RE'GULIERS DANS L'OCCIDENT.

## CHAPITRE XVIII.

SAINT Chrodogang, qu'on regarde comme le Fondateur des Chanoines réguliers en Occident, étoit fils de Landrade qui tenoit un rang tres-considérable parmi les Seigneurs de la Cour de Charles Martel. Chrodogang y passa ses premieres années; & sous le régne de Pepin, il fut élevé à l'Evêché de Mets, & eût l'honneur d'être ordonné par le Pape Estienne l'an 743. Ce grand Evêque, plein d'un saint zéle pour la discipline de l'Egli-

se, & tâchant de mettre la réforme dans le Clergé, crût que le vrai moyen pour en venir à bout, étoit de faire vivre en commun ses Clercs. Ainsi aprés avoir pris possession de son Evêché, il fit demeurer ses Clercs dans un cloître & leur fournit tout ce qui étoit necessaire pour la vie, afin qu'ils n'eussent plus de soin des choses de la terre, & qu'ils s'appliquassent uniquement au service de Dieu. De sorte qu'on peut bien le considerer comme le Fondateur des Chanoines réguliers en Occident, puis qu'avant lui nous n'avons point vû d'Evêque qui ait donné des Régles à ses Clercs & à ses Chanoines, pour les réduire à la vie commune, & les faire renoncer à la proprieté de leurs biens. Il faut neanmoins remarquer que parmi les Chanoines de S. Chrodogang vivans en commun, il y en avoit de deux sortes; les uns qui avoient absolument renoncé à toute proprieté de tous biens en general; soit Ecclesiastiques, soit patrimoniaux : les autres qui avoient retenu la proprieté de cette espece de biens. Ce Saint Evêque a gouverné l'Eglise de Mets depuis 743. jusqu'en 765.

Sa régle contient trente-quatre Articles, précedez d'une Préface, dans la

quelle il avertit ſes Clercs, que ſi les Canons du Concile de Nicée étoient encore en vigueur. & que l'Evêque & & ſes Clercs vécuſſent ſelon leurs réglemens, il ne ſeroit pas beſoin de faire une nouvelle régle. Mais parce qu'il avoit trouvé le Clergé & le peuple de ſon Evêché dans le relâchement, il dit qu'il s'étoit crû obligé de faire ces Réglemens. Il ordonne à tous ſes Diocéſains de vivre en bonne intelligence, d'être aſſidus à l'Office divin, d'obeïr à leur Evêque, de fuïr les procez & les diviſions, ne donner aucun ſujet de ſcandale; & aux Paſteurs d'avoir ſoin de leurs oüailles, comme étant obligez d'en rendre compte un jour au Paſteur des Paſteurs. Il preſcrit enſuite des régles particuliers à ſes Clercs, que nous allons rapporter ici en abregé.

Il commence le premier Article, en leur recommandant la premiere & la plus grande de toutes les vertus, qui eſt de pratiquer l'huimilité.

Dans le ſecond, il les oblige à garder entr'eux le rang de leur antiquité dans les Ordres: il veut qu'ils ne s'appellent point de leur nom propre, ſans ajoûter le nom de leur dignité: que les jeunes Clercs, quand ils rencontrent les anciens, s'inclinent devant

eux, & leur demandent la benediction: qu'étant assis, ils se levent pour leur donner la place.

Il est dit dans le troisiéme Article, qu'ils seront tous couchez dans un même cloître dans differentes cellules; que les femmes n'entreront point dans le cloître, ni même aucun laïque, si l'Evêque, l'Archidiacre ou le Primicier ne l'ordonnent; qu'ils mangeront tous dans un même réfectoir, & qu'on ne recevra point de laïques dans le cloître.

Il est porté dans le quatriéme Article, que tous les Clercs viendront à Complies dans l'Eglise de S. Estienne; qu'ils ne mangeront plus aprés Complies, & qu'ils garderont le silence jusques à l'heure de Prime: Que si quelqu'un n'est pas revenu à Complies; on lui défend de frapper à la porte, ou d'entrer dans le cloître, que l'heure de nocturne ne soit venuë.

Les Articles cinquiéme, sixiéme & septiéme, réglent l'heure & la maniere de chanter l'Office divin le jour & la nuit.

Dans le huitiéme Article, il leur ordonne de venir tous les jours au Chapitre aprés l'Office de Prime, d'y lire quelques-unes des instructions qu'il a faites, ou des Homelies les jours du Dimanche, du mercredy & du vendre-

di, & d'y recevoir les ordres & les reprimandes de l'Evêque ou de l'Archidiacre.

Le neuviéme Article, regarde le travail des mains, dont il veut que les Clercs s'acquitent exactement, tant en commun qu'en particulier.

Le dixiéme Article, regle ce que doivent faire les Clercs qui sont en voyage, & leur défend de se dispenser de leurs obligations, ni d'omettre la recitation de leur Office.

Dans l'onziéme Article, il leur ordonne de faire paroître leur zéle dans les occasions où il s'agira de la gloire de Dieu.

Dans le douziéme, il fait défenses aux particuliers de frapper ou d'excommunier leurs confreres.

Le treiziéme, leur défend de prendre parti les uns pour les autres.

Dans le quatorziéme, il parle de l'utilité de la Confession, & veut que les Clercs se confessent deux fois l'année à leur Evêque, ou aux Prêtres que l'Evêque aura commis; & que tous ceux qui ne sont pas dans le crime, reçoivent le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST tous les Dimanches, & les jours de grande Fête. Il déclare que si quelqu'un a caché ses pechez à son

Evêque, & qu'il s'aille confesser à d'autres Prêtres, parce qu'il craint que l'Evêque ne le dégrade, & que l'Evêque vienne à le sçavoir; celui qui l'aura fait recevera la discipline, ou sera mis en prison.

Le quinziéme, ordonne que les Clercs coupables de grands crimes; comme d'homicide, de fornication, d'adultere, de vol, & d'autres semblables, seront châtiez corporellement, & ensuite envoyez en exil ou en prison, & qu'ils y demeureront tant qu'il plaira à l'Evêque; qu'en étant sortis, ils feront encore penitence publique; c'est-à-dire, qu'ils demeureront à la porte de l'Eglise prosternez, pendant que les autres y entrent & en sortent, & qu'ils n'y entreront point pendant l'Office; mais qu'ils le diront debout à la porte; qu'ils pratiqueront telle abstinence que l'Evêque leur enjoindra, & qu'ils ne receveront la benediction de personne qu'ils ne soient réconciliez: Qu'ils demanderont cette réconciliation en public, prosternez en terre, & que l'Evêque les réconciliera selon l'Ordonnance des Canons.

Le seiziéme, excommunie celui qui aura commerce avec un excommunié.

Le dix-septiéme, ordonne que pour

de moindres fautes, comme pour l'orgüeil, la desobeïssance, l'arrogance, la médisance, & pour les fautes qui sont contre la régle ; on avertira d'abord ceux qui en sont coupables, devant un ou deux témoins ; que s'ils ne se corrigent pas, on les reprendra publiquement ; que s'ils persistent on les excommuniera ; & qu'enfin, s'ils sont incorrigibles, on les punira corporellement.

Le dix-huitiéme, concerne des fautes beaucoup plus legeres, comme de venir tard à table ; il veut que les Clercs aillent aussi-tôt les découvrir à l'Evêque, qui leur imposera une legere satisfaction : mais s'ils ne la font pas, & qu'on vienne à sçavoir leur faute, ils seront punis plus severement.

Le dix-neuviéme, déclare qu'il faut imposer des penitences proportionnées aux fautes.

Le vingtiéme Article, entre dans un grand détail pour la maniere de vivre des Clercs. Il leur défend de manger hors le Monastere, si ce n'est que quelque necessité dont ils ne pourroient se dispenser les y obligeât ; il veut qu'ils s'appliquent à la lecture ; que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, ils mangent deux fois le jour, & qu'ils mangent de la viande à l'excéption du Ven-

dredi ; que depuis la Pentecôte jusqu'à la S. Jean, ils mangent aussi deux fois, mais qu'ils s'abstiennent de viande au premier repas ; que depuis la S. Jean jusqu'à la S. Martin, ils mangent aussi deux fois le jour, s'abstenant de manger de la viande le Mercredi & le Vendredi ; que depuis la S. Martin jusqu'à Noël, ils ne mangent qu'aprés None le lundi, le mercredi & le vendredi, & que les autres jours ils fassent deux repas ; qu'ils s'abstiennent de viande le mercredi & le vendredi seulement, à moins qu'il n'arrive une fête en ces jours, & que leur superieur ne leur permette d'en manger ; que l'Evêque puisse dispenser les infirmes de l'abstinence ; qu'enfin son Clergé puisse manger de la viande pendant l'Octave de la Pentecôte.

Dans le vingt & uniéme, il régle l'ordre des tables dans le réfectoir, & ordonne que l'on fera une lecture pendant le repas, & prescrit d'autre particularitez sur l'ordre du réfectoir.

Les Articles vingt-deuxiéme & vingt-troisiémes, décendent dans le détail de la qualité & de la quantité du boire & du manger.

Le vingt-quatriéme, oblige tous les *Clers à servir à la* cuisine, à l'exce-

ption de l'Archidiacre & du Primicier.

Les Articles ſuivans concernent les devoirs des Officiers, de l'Archidiacre, du Primicier, du cellerier & du portier.

Le vingt-huitiéme, regarde le ſoin qu'on doit avoir des infirmes & des malades.

Dans le vingt-neuviéme, il pourvoit à leur habillement & à leur chauffage.

Dans le trentiéme, il marque les fêtes où l'Evêque les doit traiter.

Dans le trente & uniéme, il ordonne aux Clercs de ſa Congrégation de n'avoir rien en propriété, & de faire donation de tout ce qu'ils ont à l'Egliſe de S. Paul; il leur permet neanmoins d'en retenir l'uſufruit pour en faire des aumônes, & de diſpoſer du mobiliaire comme il leur plaira, même par teſtament.

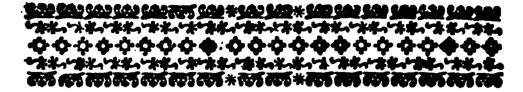
Le trente-deuxiéme, porte que les aumônes qui ſeront données aux particuliers, comme aux Prêtres pour dire la Meſſe, ou pour la Confeſſion, ou aux autres Clercs pour dire des prieres, leur appartiendront; mais que celles qui ſeront données à la Communauté, demeureront en commun. Il ne veut pas que les Eccleſiaſtiques reçoivent une grande quantité d'aumônes, de peur de ſe trop charger des pechez des autres.

Le chapitre trente-troisiéme, regarde en quel temps & de quelle maniere ces Clercs doivent venir les jours de fêtes à la Messe.

Le dernier Article, regarde les Clercs immatriculez dans d'autres Eglises, il leur ordonne de venir deux fois le mois, de quinze jours en quinze jours, à l'Eglise de S. Estienne, recevoir des instructions & les avertissemens necessaires de l'Evêque, ou de celui qui a soin de cette Eglise. Voilà en quoi consiste tous les Articles de cette régle établie pour les Chanoines réguliers, mais qui perdit bien-tôt sa force par le relâchement de la plûpart des Clercs qui se ressentirent des calamitez publiques, qui ruïnerent la discipline chez les Moines. Ils abandonnerent la vie commune, & tomberent même dans des crimes honteux; de sorte que dés le commencement de l'onziéme siécle, elle étoit presque abolie par tout. Le Cardinal Pierre Damien s'éleva contre ces desordres avec beaucoup de zéle, & à sa solicitation, le Pape Nicolas II. assembla un Concile à Rome, composé de cent treize Evêques, où aprés avoir condamné la simonie, le concubinage, & plusieurs autres crimes, il ordonne que les Clercs dorment &

mangent ensemble, & mettent en c
mun ce qu'ils reçoivent de l'Eg
les exhortant à la vie commune
Apôtres. Alexandre II. successeu
Nicolas, renouvella le même Dec
l'an 1063. dans un Concile de plu
cent Evêques. Les Clercs qui emb
serent la vie commune sans au
proprieté, furent nommez Chanc
réguliers, pour les distinguer de
qui demeurerent dans l'ancien relâ
ment, & que l'on nomma Chanc
séculiers. On leur donna la régl
S. Augustin, sans que l'on convie
jusqu'à present, quel écrit de Saint
gustin ils ont pris pour leur régle,
sont les Sermons de la vie comm
des Clercs, ou la Lettre à sa Sœur p
la conduite de ses Religieuses.





# HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE PLUSIEURS CONGRE'GATIONS DE CHANOINES RE'GULIERS.

## CHAPITRE XIX.

APRE'S la fameuse réforme dont nous venons de parler, les Chanoines réguliers furent en grand crédit pendant l'onziéme & douziéme siécle, & on en mît en la plûpart des Cathédrales. Des personnes zelées pour la gloire de Dieu & pour le rétablissement de la discipline réguliere, formerent dans l'Eglise plusieurs Congrégations de Chanoines ré-

guliers, soit en établissant de nouvelles maisons, soit en unissant plusieurs maisons ensemble. Ainsi la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte Croix & de Saint André d'Abellane, prît ses commencemens l'an 1058. dans une forest proche d'Arezzo, dans le Duché d'Urbin. Le B. Pierre Damien, Cardinal & Evêque d'Ostie, l'établit dans Ravenne, & dans plusieurs autres lieux d'Italie. Quelques Historiens appellent cette compagnie la Congrégation de la colombe, parce que les Religieux étoient vétus de blanc, qu'ils vivoient retirez comme des Hermites, & se rendoient recommandables par la pureté de leur vie. Mais cet Ordre comme beaucoup d'autres, ayant entierement dégeneré de son premier esprit, & les maisons étant presque devenuës desertes, on les a données aux Camaldules.

Vers l'an 1060. le Pape Alexandre II. mît lui-même dans l'Eglise de Saint Jean de Latran, des Chanoines réguliers, & la fit Chef d'une Congrégation qui s'est étenduë depuis son Pontificat, jusqu'à soixante & dix-huit Monastères, qu'elle gouverne encore aujourd'hui. On y tient par tradition que S. Gelase, peu de temps aprés son établissement, y avoit amené des disciples

de S. Auguſtin, élevez dans les pratiques de la vie commune en l'Egliſe d'Hippone : & que comme toutes choſes vont ordinairement en décadence, ces Chanoines avoient quitté les obſervances canoniques. Alexandre II. à la perſuaſion du Cardinal Pierre Damien, & par l'entremiſe des Chanoines réguliers de Saint Frigdien de Lucques, dont il avoit été Evêque, les obligea de les reprendre. Mais Boniface VIII. ſouverain Pontife, voyant que ces Chanoines ſe laiſſoient aller au déréglement, An 1295
les renvoya à Lucques d'où ils étoient ſortis, & mît en leur place des Chanoines ſéculiers, partageant les revenus de cette Egliſe & des prébendes, en des portions differentes. Les choſes demeurerent en cet état environ cent cinquante ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'Eugene IV. étant touché de voir un lieu ſi mal déſervi, & ſi dénué de toutes ſortes d'ornemens, y rétablit l'an 1445. la régularité, ayant fait venir trente Religieux avec un Prieur du Monaſtere de S. Frigdien de Lucques. Mais le Pape Sixte IV. les mît encore dehors pour y rétablir les Chanoines ſéculiers qui y ſont encore aujourd'hui. Cependant comme ces pauvres Religieux exilez par ſa ſouveraine

autorité, ne cessoient de lui demander justice, pour les appaiser on leur donna l'Eglise de Nôtre-Dame de la Paix, que ce Pape avoit fait bâtir. Malgré cette attaque ils sont toûjours demeurez unis en un corps de Congrégation, composé de soixante & dix-huit maisons, comme je l'ai déja dit, où la discipline réguliere est encore en vigueur.

La Congrégation des Chanoines réguliers de Saint Nicolas d'Aroise, s'établit dans le Diocese d'Arras, selon quelques Auteurs, l'an 1090. & selon d'autres, l'an 1097. par deux dévots Hermites. Le premier s'appelloit Conon, qui fut depuis créé Cardinal, & le second se nommoit Heldemar. Peu de temps aprés son établissement, vingt-huit Monasteres s'y unirent. L'habit de ces Religieux est semblable à celui des Chanoines réguliers de Latran.

Ives de Chartres étant encore Prevost de S. Quentin de Beauvais, lieu de sa naissance, établit aussi dans son Monastere cette exacte réforme, l'an 1078. aprés y avoir donné tous ses biens. Quelque temps aprés, sa science & sa pieté l'éleverent sur le trône Episcopal de Chartres. Mais comme son affection étoit entierement portée

à son Monastere de S. Quentin, il n'eût point de repos qu'il n'eût fait venir quelques-uns de ces Chanoines réguliers dans son Diocese ; De sorte qu'en l'an 1097. il les établit dans l'Eglise de Saint- Jean en vallée, qu'il augmenta & rétablit de nouveau, y ajoûtant des lieux réguliers pour la demeure de ces nouveaux hôtes. Il leur donna des revenus & des benefices considerables pour leur subsistance, entr'autres le Prieuré de S. Estienne qui étoit dans l'enceinte de la Ville, & les Annates des prébendes des Chanoines qui viendroient à déceder, qui est un droit dont les Chanoines réguliers joüissent en plusieurs Eglises cathédrales de France. Cette Abbaye ayant été ruïnée l'an 1562. par les herétiques, elle fut depuis transportée au Prieuré de Saint Estienne dans l'enceinte de la Ville, où elle a été rebâtie par les Chanoines réguliers de la Congrégation de France, qui y furent établis en 1624. par Leonor d'Etampes Evêque de Chartres.

L'Abbaye de Saint Quentin fournit encore à la France quantité d'autres maisons de Chanoines réguliers, & entr'autres celle de S. Victor de Paris, en 1108. cette fameuse Abbaye n'étoit d'abord & dans son origine, qu'une

lui , confondit le ſuperbe Phil
An 1108. Pierre Abaïlard , preſſé d'un ard
ſir d'embraſſer la vie ſolitaire,
ra pour vâquer plus en repos à l
& à l'étude des Ecritures-Saintes
quelques-uns de ſes diſciples.

Le Roy Loüis le Gros , qui
beaucoup d'état de ſa vertu &
merite , voyant que par ſon zél
lumieres , l'Ordre des Chanoine
liers , dont il avoit reçû l'habit
lon ſon Evêque , commençoit à
rir en France , outre le Prieur
avoit fondé depuis peu à Puiſ
Gatinois , pour reconnoître les
res qu'il tenoit de Dieu , fond

de Champeaux ayant été élû Evêque de la même Ville de Châlons, un de ses disciples nommé Gilduin lui succeda au gouvernement de cette maison. Sa vertu fut si éclatante, que le Roy le choisit pour Directeur de sa conscience; & en sa consideration augmenta ses bienfaits envers l'Abbaye de S. Victor. L'Eglise & les lieux réguliers furent bâtis par les soins de ce vertueux Abbé, & la pure liberalité du bienheureux Hugues, Archidiacre d'Halberstat en Allemagne, Oncle du fameux Hugues de S. Victor, qui vint l'an 1115. le 17. Juin avec son neveu, prendre l'habit de Chanoine régulier au même lieu; & la pieté jointe avec les Lettres que ce saint Abbé y cultiva, mit ce Monastere en un si haut lustre durant quarante années qu'il en eût la conduite, que non-seulement il devint un Séminaire de grands personnages; mais encore une source tres-féconde de saints Abbez & Chanoines réguliers, de Cardinaux, d'Archevêques & d'Evêques, qu'il communiqua ensuite à plusieurs autres, tant de France que des pays étrangers.

On a vû dans ce Royaume plus de quarante maisons qui formerent un corps de Congrégation, dont l'Abbaye

de S. Victor fut le Chef. Il y en eût même quelques-unes en Italie, en Angleterre, en Irlande, en Flandres, en Allemagne, en Dannemarck & ailleurs, qui furent établies par ces Religieux; & toutes ces maisons étant conduites par l'esprit d'une même régle & des mêmes statuts, fleurirent avec une merveilleuse réputation, comme le Cardinal Jacques de Vitri s'exprime dans le 24. chapitre de son Histoire occidentale, où la vie, la discipline & l'éminente sainteté de ces grands hommes est rapportée fort au long. Ainsi nous voyons que les Chanoines réformez par S. Augustin selon la vie apostolique, & renouvellez du temps de Charlemagne, firent de nouveaux progrés dans les onze & douziémes siécles, par les differentes Congrégations qui s'en établirent, & qui les distinguerent des Ordres monastiques, comme nous le justifierons dans la suite.

# DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRE'GATION DES CHANOINES RE'GULIERS DU SAINT SEPULCHRE.

## CHAPITRE XX.

CET Ordre des Chanoines réguliers, possedoit anciennement dans la Terre-Sainte plusieurs Eglises, comme on le peut voir dans une Bulle du Pape Celestin II. envoyée l'an 1165. à Pierre, Prieur, & aux Chanoines du S. Sepulchre de Jerusalem. Il passa en Italie, & s'étendit dans le Royaume de Naples & dans la Sicile, où est encore aujourd'hui le riche Prieu-

ré de S. André, hors des murs de la ville de Piazza. Cependant cette Congrégation qui s'étoit autrefois répanduë dans toute l'Eglise, ne subsiste presque plus que dans les pays-bas, & dans les pays septentrionnaux, où la foy s'est conservée dans sa pureté. La commune opinion est que cette Religion avoit pris son origine en France; & que ce fut Godefroy de Boüillon, qui ayant mené avec lui en l'expédition de la Terre-Sainte, quelques Religieux de cet Ordre: aprés qu'il eût réduit tout ce pays sous sa domination, & qu'il se fut rendu maître de Jerusalem, y rétablit l'Eglise patriarchale, & y mît des Chanoines reguliers pour la déservir. Mais la pieté de ce grand Prince ne se contenta pas de ce seul établissement, il en mît encore dans tous les lieux où il rétablit le culte divin en plusieurs Villes de la Palestine, d'où les Princes & les Seigneurs étant révenus, ils amenerent avec eux des Chanoines réguliers, qu'ils établirent dans leurs Provinces. C'est ainsi que Loüis le Jeune revenant de ce fameux voyage, en amena avec lui en France, & les mît dans S. Samson d'Orleans. D'où vient qu'Estienne de Tournay en l'une de ses Epîtres, appelle cette Egli-

se *Filia Sion.* Les Comtes de Flandres en firent de même, & un pieux Gentilhomme de Pologne nommé Jaxa, en ayant aussi amené en ce Royaume l'an 1162. leur fonda le celebre Monastere de Mickou, à huit lieuës de Cracovie, qui en a depuis produit plusieurs autres, & est à present le chef d'une florissante Congrégation, qui comprend une vingtaine de maisons, tant dans la Pologne que dans la Silesie, la Moravie, la Bohëme & la Russie.



# HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGREGATION DES CHANOINES REGULIERS DE S. MAURICE D'AGAUNE.

## CHAPITRE XXI.

L'ABBAYE de Saint Maurice d'Agaune, eſt ſituée dans le Bailliage de Valais, au Dioceſe de Sion en Suiſſe. Elle fut fondée premierement par les peuples du voiſinage, en l'honneur des Saints Martyrs de la légion Thébaine, qui furent maſ-

sacrez en ce lieu-là, pour avoir soûtenu genereusement les interests de JESUS-CHRIST, & pour avoir refusé d'adorer les fausses Divinitez. Aprés que l'Eglise fut consacrée à Dieu, on y mît des Moines de S. Basile pour y faire le service divin, & y honorer les saintes Reliques de ces genereux soldats qu'on avoit précieusement ramassées. Saint Severin qui vivoit sous le Roy Clovis, en fut un des plus illustres Abbez. Depuis, Saint Sigismond, Roy de Bourgogne, ayant été inspiré en 515. d'expier la faute qu'il avoit commise dans la mort de son fils Sigeric, fit bâtir une magnifique Eglise à la place de celle qui y étoit, avec un Monastere dotté de grands revenus, capables d'y entretenir jusqu'à neuf cens Religieux. Mais comme toutes choses sont sujettes au changement, les Lombards qui firent tant de degât en Italie un peu avant le régne de Charlemagne, ruinerent cette belle Abbaye, & obligerent les Religieux à chercher leur seûreté dans la fuite; cependant Charlemagne ayant vaincu les Lombards, fit rétablir cettte Abbaye, & y mît des Moines qui se ressentoient de la corruption du siécle qui étoit alors si grande, *menerent* une vie peu confor-

me à leur état. Leur conduite ayant été un sujet de scandale à l'Eglise, Loüis le Debonnaire qui travailla avec tant de zéle & de succés à la réforme du Clergé & de l'Ordre monastique, chassa ces Religieux libertins, & mit en leur place des Chanoines réguliers vivans en commun, comme il l'avoit fait ordonner au Concile d'Aix la Chapelle. Ces Chanoines ont porté le camail rouge sur le rochet, & pour cela Guillaume, Comte de Ponthieu, leur assigna l'an 1210. tous les ans, treize livres de rente sur la halle d'Abbeville, pour acheter vingt aulnes d'écarlate. Les Prieurez qui dépendent de ce royal Monastere, joüissent du même droit de porter le camail rouge, comme celui de S. Jean l'Evangeliste de Semur en Bourgogne, & autrefois celui de Saint Maurice de Senlis, avant qu'il eût été uni à la Congrégation de France.



# HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ABBAYE DE CLUNY, CHEF-D'ORDRE.

## CHAPITRE XXII.

SI les Evêques & les Princes, comme nous venons de le voir, travaillerent fortement à la réforme du Clergé, en établissant la vie commune & réguliere, il se trouva aussi de saints Abbez qui s'employerent, même avec plus de succés, à la réforme de l'Ordre monastique, qui

au commencement du dixiéme siécle, étoit dans un tres-pitoyable état. Les Lombards en Italie, & les Sarasins en Espagne, desolerent les Monasteres: les guerres civiles qui arriverent en France sur la fin de la premiere race, causerent aussi un grand relâchement. Les Normands qui couroient la France en même temps, acheverent de tout ruïner. Les Moines qui pouvoient échaper, quittoient l'habit, revenoient chez leurs parens, prenoient les armes, ou faisoient quelque trafic pour vivre; & s'il en restoit quelques-uns dans les Monasteres, ils ne gardoient aucune régularité, & non-seulement ils ne pratiquoient pas leur régle; mais même ils ne la sçavoient pas.

Voilà l'état où se trouvoit l'Ordre monastique, quand Dieu touché de ces miseres, suscita le pieux Bernon, Moine d'Autun, pour en être le restaurateur. Il suivit la régle de S. Benoist, avec quelque modification, & se détermina à porter l'habit noir. Il commença à établir sa réforme dans les Monasteres de Joigny & de Baume, & dans quelques autres dont il étoit Abbé; car la malheureuse coûtume s'étoit introduite, qu'un même Abbé avoit plusieurs Abbayes, ou du moins plu-

fieurs Monafteres, qui dépendoient de lui. Il eût pour compagnons d'un fi loüable deffein, Odon & Adlegrin. L'an 910. Guillaume Comte d'Auvergne, & Duc d'Aquitaine, ayant fondé l'Abbaye de Cluny, il en donna le gouvernement à Bernon, qui y mît douze Moines, & prît auffi un foin particulier des Monafteres de Hols, de Maffay & de Souvigny, qui furent tous foûmis à fa conduite, & embrafferent une même maniere de vivre ; il appliqua fes Moines principalement à la priere ; & ils fe chargerent de tant de pfalmodie, qu'il leur refta peu de temps pour le travail des mains. Bernon étant mort l'an 927. eût pour fucceffeur Odon fils d'Abbon, né à Tours, l'an 889. fon pere l'offrit à S. Martin, n'étant encore qu'au berceau. Il fut élevé par Foulques Comte d'Anjou, jufqu'à l'âge de dix-neuf ans, qu'il fut fait Chanoine de S. Martin de Tours. Quelque temps aprés, étant venu à Paris, il réfolut de fe confacrer à Dieu dans la religion, & il embraffa la vie monaftique l'an 909. dans le Monaftere de Baume, fous la conduite de Bernon, qui aprés fon année de noviciat, l'appliqua à l'inftruction des jeunes freres, & à la conduite des penfion-

naires, parce qu'il étoit fort sçavant. Odon étant devenu ensuite Abbé de Cluny, en étendit la réforme dans quantité d'autres Monasteres, & la porta même jusqu'à Rome, où il fit trois voyages, y ayant été invité par les souverains Pontifes. Lors qu'il revenoit à Cluny, il tomba malade à Tours, & rendit son ame à Dieu entre les mains de Theodose Archevêque de cette Ville, qui avoit été son disciple. Son corps fut enterré dans l'Eglise de S. Julien, & depuis il a été transferé en l'Isle de Jourdain auprés de Toulouse, selon la remarque de Mr du Saussay Evêque de Toul, dans son martyrologe de France. Cette mort arriva le 18. Novembre de l'an 942. Sa vie a été composée par l'Abbé Jean, & l'on voit ses pieux écrits dans la Bibliotheque de Cluny. Saint Bernard en parle avec honneur, dans son Apologie à l'Abbé Guillaume.

Ademar fut son Successeur, & celui-ci eût Saint Majol aprés lui, qui fut employé par Hugues Capet, à la réforme de presque tous les Monasteres de France. Il mourut l'an 994. laissant à sa place Odilon, qui avoit été élû pour lui succeder trois ans avant qu'il mourût. Ce dernier fut chef de l'Ordre

de Cluny pendant l'espace de cinquante six ans, sa sainteté est reconnuë par des miracles. Il étoit d'Auvergne, fils de Beraud, surnommé le Grand, Seigneur de Mercœur, & de Gerberge. L'Eglise de Lion, persuadée de son merite, le voulut avoir pour son Evêque aprés la mort de Burchard; mais il refusa cet honneur pour vivre dans la solitude. Nous avons de lui plusieurs ouvrages. L'Ordonnance qu'il publia dans sa Congrégation, pour la fête ou memoire des morts, qu'il établit, a été depuis reçûë par l'Eglise. Il mourut le 1. Janvier de l'an 1048. âgé de 78. ans. Le Cardinal Pierre Damien a écrit sa vie.

Il y eût aussi un grand nombre d'Abbayes aggrégées, qui sans dépendre de Cluny, suivirent la même réforme, & rien ne fut plus illustre dans l'Eglise pendant le dix & l'onziéme siécle. Cluny est la premiere Congrégation de plusieurs maisons unies sous un seul chef, immédiatement soûmis au Pape, pour ne faire qu'un même Ordre de Religieux; car auparavant quoi que tous les Moines suivissent la régle de Saint Benoist, chaque Abbaye étoit indépendante de l'autre, & soûmise à son Evêque. Cette celebre Abbaye est située

dans le Mâconois en Bourgogne, & elle donne son nom à une petite Ville qui est sur la riviere de Grosne, à quatre lieuës de Mâcon. Plusieurs grands hommes ont fait l'éloge de la Congrégation de Cluny, qui a donné trois Souverains Pontifes à l'Eglise, Gregoire VII. Urbain II. & Pascal II. & grand nombre de Cardinaux & de Prélats. Ceux qui ont fait le recüeil de la Bibliotheque de Cluny, rapportent que l'an 1245. Le Pape Innocent IV. aprés la célébration du premier Concile general de Lion, logea dans cette Abbaye avec toute sa maison, accompagné des deux Patriarches d'Antioche & de Constantinople; de douze Cardinaux, de trois Archevêques, de quinze Evêques & de plusieurs Abbez. Et que le Roy Saint Loüis avec sa Mere, son Frere, le Duc d'Artois & sa Sœur, Baudoüin Empereur de Constantinople, les Fils du Roy d'Aragon & de Castille, le Duc de Bourgogne, six Comtes, & un grand nombre d'autres grands Seigneurs y logerent en même temps, sans que les Religieux fussent obligez de quitter leurs chambres, leur réfectoir, leur chapitre, & les autres appartemens ordinaires; ce qui étoit une belle marque de la grandeur & de la magnificence

le leur maison. L'an 1562. Les Calvinistes prirent Cluny, & aprés avoir pillé cette belle Abbaye, ils brûlerent la Bibliotheque avec une fureur extrême. Il y a en France plusieurs Abbayes & quantité de gros Prieurez qui dépendent de Cluny ; en voici le Catalogue.

---

# MONASTERES

## *DE L'ORDRE DE CLUNY, sous la Régle de S. Benoist, distribuez par Evéchez & Archevéchez où ils sont situés, suivant l'ordre Alphabetique.*

A.

Evéché d'Autun.

LE Prieuré DE MARCHIGNY, sous le titre de la Tres-Sainte Trinité, fondé par Saint Hubert, Abbé de Cluny. C'est un Monastere de Religieuses.

Le Doyenné DE PARE' le Monial.

Le Doyenné DE S. VIVIEN sous Vergy.

Le Prieuré DE SAINTE MARIE-MAGDELAINE de Charoles.

Le Prieuré DE S. PIERRE du Mont Saint Jean.

Evêché D'Autun.

Le Prieuré DE S. NAZARE & DE S. CELSE, prés le Château de Bourbon-Lancy.

Le Prieuré DE S. MAJOL.

Archevêché d'Alby.

Le Prieuré DE GAILLAC, ce sont des Religieuses.

Evêché d'Amiens.

Le Prieuré DE S. PIERRE d'Abbeville.

Le Doyenné DE S. PIERRE de Lyhons du Senter.

Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Mondesir.

Le Prieuré DE S. GERVAIS & DE S. PROTAIS d'Anere.

Evêché d'Arras.

Le Prieuré DE S. MARTIN du Pas.

Evêché d'Auxerre.

Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de la Charité.

Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Donzi le Pré, les Minimes le possedent presentement.

Le Prieuré DE S. PIERRE, & DE S. PAUL de Bony.

hevê- d'Au-

Le Prieuré DE S. OREN.
Le Prieuré DE S. JEAN du Mont.
Le Prieuré DE S. LEUBERT.

B. hé de ...vais.

Le Prieuré DE S. LEU d'Esservez sur Oise.
Le Prieuré DE S. CHRISTOPHLE.

hevê- ...de ...rges.

L'Abbaye DE MONSTIER Dahum.
Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Mont-Luçon dans la Ville de Bourges.

...hé de ...lons.

Le Prieuré DE S. MARCEL, prés Châlons.
Le Prieuré DE S. THIBAULT de Vitry le Château.

hevê- ...de ...bray.

Le Prieuré DE S. SAULVE de Valenciennes.

hé de ...tres.

Le Prieuré DE NOGENT le Rotrou.
Le Prieuré DE S. SULPICE de Gassicour, prés Mantes.

Evêché de Clermont.
- L'Abbaye DE MEZAC.
- L'Abbaye DE MENAC.
- Le Prieuré DE SOUSRILANGES.
- L'Abbaye DE THIERNE.
- Le Prieuré DE RIVIERES.
- Le Prieuré D'AVENNES.
- Le Prieuré DE S. GERMAIN des Fossez.
- Le Prieuré DE CHASTEAU en Montagne.

Evêché de Cahors.
- Le Monastere DE LA DURADE, dans la Ville de Cahors.
- Le Monastere DE LONG-DIEU; ce sont des Religieuses.
- Le Prieuré DE HANDS.
- Le Doyenné DE S. PIERRE de Carennac.

Evêché de Condom.
- Le Prieuré DE S. JEAN de Mezine.
- NÔTRE-DAME de Moyrac.

Evêché de Conserans.
- Le Prieuré DE S. LIZER.

G.
Evêché de Gap.
- Le Prieuré DE S. ANDRE' de Rozanne.

Evêché de Grenoble { Le Prieuré DE DOMENE.

L.

Le Prieuré DE GIGNY, en la frontiere de Bresse, du côté de Bourgogne.
Le Prieuré DE NANTUAC.
Le Prieuré D'AMBERTE.
L'Abbaye D'AINAY, dans la Ville de Lyon.
Archevê. de Lyon. { Le Prieuré DE SALIS, ce sont des Religieuses.
Le Prieuré DU SAULT sous Cosan.
Le Doyenné DE MONT-BERTRAND.
Le Prieuré DE POMIERS.

Evêché de Limoges. { L'Abbaye DE S. BLAISE.

Evêché de Lombez. { Le Prieuré DE S. MARTIN de Toget.

Le Doyenné DE S. GREGOIRE de Vendeuvre, c'est un des treize Doyennez qui se donnent en Benefice.
Evesché de Langres. { Le Doyenné DE S. MARTIN de Marmisse, prés Château-Villain, & DE S. PIERRE de Monstrés, prés Arcq en Barrois

L

dans la Bourgogne ; ces deux Doyennez sont unis, & se donnent comme Benefices, ainsi que les autres treize Doyennez.

M. L'Abbaye DE S. PIERRE & S. PAUL de Cluny, qui est le Chef de tout l'Ordre de Cluny.

Le Prieuré DE CHARLIEU.

Le Prieuré DE S. JEAN de Tisy.

Evesché de Macon. Le Prieuré DE S. MARTIN de Rigny.

Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Nanteüil.

Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Grand-Champ.

Le Prieuré DE S. PIERRE & S. PAUL de Ruel, prés la Ferté sous Jouarre en Brie, sur la Riviere de Marne.

N. Le Prieuré DE LURCY & SEMELLE, unis.

Le Prieuré DE S. ESTIENNE.

Le Prieuré DE S. REVERAIN.

Le Prieuré DE S. GERVAIS & S. PROTAIS de Lurcy le Bourg.

Le Prieuré DE S. CHRISTO-

...ché de Nevers. PHLE de Château Chinon.

Le Prieuré DE S. SAUVEUR dans Nevers, est uni au grand Prieuré.

Le Prieuré DE S. PIERRE le Moustier ; le Prieur de ce Benefice est Conseiller né dans la Cour Présidiale de Nevers.

L'Abbaye DE NÔTRE-DAME dans la Ville de Nevers.

Le Prieuré DE S. AIGNAN Daubigny sur Loire.

...esché ...oyon. Le Prieuré DE STE MARGUERITE d'Elincour, à deux lieuës de Compiegne.

...ché de ...smes. Le Prieuré DE TORNAY.

O. ...esché ...range. Le Prieuré DE S. JEAN-BAPTISTE de Piolene.

...esché ...rleans. Le Prieuré DE S. JERÔME du Pont aux Moines.

Le Prieuré DE S. LAURENT.

P. Le Prieuré DE S. MARTIN des Champs à Paris.

Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Long-pont.

Archevesché de Paris.

Le Monastere DE LAU
il est de la Manse abbati
Cluny.

Le Prieuré DE S. DEN
la Chartre à Paris.

Le Prieuré DE S. OPI
TUNE de Moussy le neuf.

Evesché de Poitiers.

L'Abbaye DE MONT
NEUF, Saint Jean l'Eva
liste & de S. André.

Evesché de Perigueux.

Le Doyenné DE S. JI
de Roncenay.

Evesché du Puy.

L'Abbaye DE S. CHA
du Moustier.

R.

Archevesché de Rheims.

Le Doyenné DE S. PIE
des Tours sur Marne.

Archevesché de Roüen.

Le Prieuré DE SAINTE
dans le Duché de Longue

Evesché de Riez.

Le Doyenné de Valens

Evesché de Rieux

L'Abbaye DE S. PIERR
Lezat.

Evesché de Rodez.

Le Monastere DE RHO

S.

Evesché de Senlis.
Le Prieuré DE S. ARNOUL de Crespy en Valois.
Le Prieuré DE S. NICOLAS de Acy.

Evesché de Soissons
Le Prieuré DE S. PIERRE & S. PAUL de Coincy.
Le Prieuré DE NÔTRE-DAME d'Anteüil en Valois.
Le Prieuré DE S. REMY de Braine.
Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Monthellan.
Le Doyenné DE S. PIERRE de Bretigny.

Archevesché de Sens.
Le Prieuré DE S. PIERRE & S. PAUL de Courtenay.
Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Charny.
Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Joigny sur Yone.
Le Prieuré DE S. SIRE, à une lieuë de Joigny.
Le Prieuré DE S. PIERRE de Cantelme.

Evesché de Sisteron.
Le Prieuré DE GANOBLE.

Evesché de Saint Flour.
Le Prieuré DES COURPIECES, il est occupé par des Reli-

gieux.
Le Prieuré DE STE CROIX de la Voute

T.

Le Doyenné DE NÔTRE-DAME de Gaye.
Le Prieuré DE STE MARGERIE en Champagne.

Evesché de Troyes.

Le Prieuré DE S. JULIEN de Sezane.
Le Prieuré DE S. FAL de Troye.

V.

Evesché de Valence.

Le Prieuré DE S. MARCEL de Sauzet.
Le Prieuré DE S. BAUDILE d'Alez.

Evesché de Verdun.

L'Abbaye DE BEAULIEU prés Clermont en Champagne

Archevesché de Vienne.

Le Prieuré DE STE COLOMBE, ce sont des Religieuses.
Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Tin.
Le Prieuré DE S. PIERRE de Tournay.

Evesché d'Usez.

Le Prieuré DE S. SATURNIN

X. Evéché de Xaintes. { Le Prieuré DE S. EUTROPE. Le Prieuré DE NÔTRE-DAME de Barbesieux.

Il y a encore un tres-grand nombre de Prieurez, moins considerables, de l'Ordre de Cluny, qui sont rapportez dans la Bibliotheque de Cluny, & dans le grand Poüillé. On n'a fait ici mention que des principaux.



# HISTOIRE DE SAINT ROMUALD, FONDATEUR DE L'ORDRE DES CAMALDULES.

## CHAPITRE XXIII.

QUOYQUE l'Ordre de Cluny se fût mis dans une haute réputation par le grand nombre de ses Monasteres nouvellement établis, & par les grands biens qui lui furent donnez, & que leur travail augmentoit; cependant le relâchement s'y introduisit bien-tôt. Les richesses rendi-

rent les Moines vains & ambitieux, & ils rechercherent le commerce du monde. C'est ce qui porta plusieurs personnes à embrasser une vie plus austere & plus conforme à celle qui est prescrite dans la vie de S. Benoist, & donna lieu à l'établissement de nouveaux Ordres, qui faisoient tous profession de suivre la régle de ce grand Patriarche, quoi qu'ils eussent des usages particuliers. Saint Romuald, sur la fin du dixiéme siécle, fonda celui de *Camaldoli* ou des *Camaldules*, & leur donna un habit blanc, aprés une vision qu'il eût de plusieurs personnes ainsi vétuës, qui montoient par une échelle qui touchoit au Ciel. Il étoit de Ravenne, d'une maison illustre ; mais il le devint bien davantage par sa sainteté. Son Pere s'appelloit Serge. Il fut élevé fort délicatement dans sa maison paternelle jusqu'à l'âge de vingt ans qu'il se fit Moine en 971. dans l'Abbaye de Classe, dite autrement de Sainte Apolinaire, parce que le corps de cet illustre Martyr y repose, dans le Diocese de Ravenne. Mais aprés trois ans de profession, voyant le desordre où étoit son Monastere, & considerant que le commerce que les Moines avoient avec le monde, étoit la cause,

de leurs dereglemens, & que de plus *ils* avoient conſpiré contre ſa perſonne, *il* quitta ſa maiſon pour ſe mettre ſous la conduite d'un ſaint Hermite nommé Marin, qui demeuroit dans un deſert appellé Muran dans l'Etat de Veniſe, & embraſſa la vie heremitique, qu'il établit en Occident. Saint Romuald paſſa trois années en ce deſert avec l'Hermite Marin, où il arriva à un ſi haut point de perfection, que de diſciple, il devint bien-tôt le pere & le maître de pluſieurs autres, en réformant pluſieurs Monaſteres de ſon Patriarche S. Benoiſt, que le malheureux penchant de la nature, & la miſere des guerres, avoient beaucoup relâché de leur premiere ferveur, & en bâtiſſant de nouveaux, tant dans l'état de Veniſe & de Toſcane, qu'en France. Il fut même rappellé avec beaucoup de gloire par les Religieux du Monaſtere de Claſſe, qui autrefois avoient voulu attenter à ſa vie, & qui l'élûrent pour leur Abbé: & comme Dieu lui donna des marques certaines que ſa volonté étoit qu'il acceptât cette dignité, que l'Empereur Othon même, lui étoit venu offrir, il ſe ſoûmît avec une extrême humilité, aux ordres de la providence. Cepen-

dant le zéle & la régularité avec laquelle il gouvernoit sa Communauté, lui attirerent de nouvelles persécutions, & ses Religieux devenant de jour en jour plus indociles & plus animez contre lui, il se démît de son Abbaye en presence de l'Archevêque de Ravenne, & s'enfonça de plus en plus dans la solitude, où il fut suivi par de nouveaux disciples, qui imitant sa vie penitente & crucifiée, commencerent un Ordre nouveau dans l'Eglise. Cependant leur Institut n'étoit pas de vivre seuls dans des solitudes comme les anciens Hermites, quoi qu'ils pratiquassent leurs mêmes austeritez; mais de demeurer plusieurs ensemble dans un même endroit, séparez des autres hommes, & dans des Cellules particulieres, sous la conduite d'un même Superieur, en pratiquant la même régle, Saint Romuald en établit un tres-grand nombre en Italie.

Dieu l'ayant conduit à l'âge de cent deux ans dans les Monts Apennins, prés d'Arezzo, il rencontra une affreuse solitude, dite *Campo Maldoli*, peut-être du nom de celui à qui la terre appartenoit, où il commença vers l'an 1009. à y bâtir ce celebre Monastere qui a donné le nom à tout l'Ordre. Il est situé

dans la Romagne, ou Romandiole; Province de l'Etat de Florence, au deça de l'Arne. Il y a un petit Bourg qui porte le même nom. Saint Romuald eût la satisfaction de voir fleurir ce nouvel Ordre l'espace de dix-huit ans, où tout âgé qu'il étoit, il ne relâcha jamais rien, ni de la rigueur de ses jeûnes, ni de toutes ses autres austeritez. Enfin, sentant qu'il étoit bien-tôt au bout de sa carriere, il se retira dans un Monastere de la vallée de Castres, en la marche d'Ancone, où vingt ans auparavant il avoit prédit à ses Religieux, que ce seroit le lieu de sa sépulture, & y mourut peu de jours aprés l'an 1027. âgé de six-vingt ans, dont il en avoit passé cent dans la retraite, au rapport du Cardinal Pierre Damien, qui nous a laissé beaucoup de circonstances de sa vie. Cinq ans aprés il fut inseré au Catalogue des Saints, avec les cérémonies qui étoient alors en usage. Depuis, sçavoir l'an 1467. quatre cens quarante ans aprés sa mort, son corps fut trouvé tout entier & sans corruption, avec un visage doux & vénérable, & couvert d'un cilice au dessous de son habit; & onze ans aprés il fut solemnellement transporté en la ville de Fabry, dans une Eglise de son

Ordre, consacrée à Dieu, sous le titre de S. Blaise, où Dieu manifeste la gloire de son Saint, par les miracles qui s'y operent.

La Congrégation des Hermites de S. Romuald, ou du Mont de la Couronne, est une branche de celui de Camaldoli, avec lequel il fit union en 1532. Paul Justiniani de Venise, commença son établissement en 1520. & il fonda le principal Monastere dans l'Apennin, en un lieu nommé le Mont de la Couronne, à dix mille de Perouse. Il en dédia, l'an 1555. l'Eglise, au Sauveur du monde. Le Pape Alexandre II. approuva cet Ordre l'an 1073.

Maisons des Camaldules en France.

Les Camaldules n'ont que cinq Maisons en France; sçavoir celle du Mont Valerien, à deux lieuës de Paris. Le Convent de Grosbois, à quatre lieuës de Paris. Le Convent de Val-Jesus en Forest. Celui de la Flote en Vermandois, prés Montois. Et celui de Besse, aussi en Vermandois.



pour éviter le relâchement qui s'introduit si aisément jusques dans les maisons les plus saintes & les mieux intentionnées. Le nombre des Sujets qui embrasserent la réforme, s'étant extrêmement augmenté en peu de temps, il fit croître les bâtimens & augmenta l'Eglise, & se rendit comme le second Fondateur de cette maison. Il donna à ces bons Hermites (car ils en pratiquoient la vie) une chappe de laine, un collet & un capuchon, le tout de couleur blanche avec le scapulaire; & ils étoient obligez de faire leurs vœux par devant Notaires. Mais enfin cet ordre déchût à la longue comme tant d'autres. C'est ce qui obligea le Pape Pie V. de faire present de cette Abbaye au Cardinal de la Rovere frere du Duc d'Urbin, qui y reçût ensuite l'Ordre des Camaldules le 7. Janvier de l'an 1570. De sorte que presque tous les Religieux qui étoient dedans prirent leur habit. Leur premier Abbé fut Pierre Balveole de Bagna-Cavelli; & le premier Prieur, Dom Ambrosio Cagnoli natif de Zodi, Gentilhomme de merite. La Devise de cet Ordre est une fontaine avec ces mots, *Haurietis de fontibus salvatoris.*

# HISTOIRE DE L'ORDRE DE VAL-OMBREUSE, FONDÉ PAR LE B. JEAN GUALBERT.

## CHAPITRE XXV.

CE siécle ayant été fécond en grands hommes qui rétablirent l'Ordre Monastique, ou en fonderent de nouveaux, vit naître encore en Italie celui de Val-ombre, ou de Val-ombreuse. Saint Gualbert, qui avoit reçû le nom de Jean sur les fonds de baptême, en fut le digne Fondateur, il étoit de Florence, sorti d'une maison assez illustre selon le monde;

mais qu'il rendit incomparablement encore plus illustre par ses vertus. Son pere se nommoit Gualbert, & faisoit profession des armes, mais nous ignorons le nom de sa mere. Jean Gualbert aprés avoir été quelque temps aux études, embrassa la même profession de son pere, où il se laissa aller à tous les sentimens d'emportement & de vengeance, qui ne sont que trop ordinaires aux personnes de cet état. Un de ses proches parens ayant été assassiné, & son pere cherchant l'occasion de venger cette mort, le mena avec lui, bien armé, & bien résolus de ne faire aucun quartier au meurtrier s'ils le trouvoient en leur chemin. Il arriva qu'ils le rencontretent dans un passage si étroit, qu'il étoit en leur puissance de le mettre à mort. Déja ils se préparoient à lui passer leurs épées au travers du corps, lorsque ce malheureux, qui étoit sans armes, s'étant jetté aux pieds de Jean, lui demanda pardon au nom de Jesus-Christ crucifié. Cette priere fit une telle impression sur son esprit, qu'oubliant tout à coup l'injure que cet homme avoit faite à sa famille, au lieu d'exécuter la résolution qu'il avoit prise de le tuer, il décendit de cheval, & l'ayant relevé de terre, l'embrassa,

& lui accorda genereusement le pardon qu'il lui demandoit,

Cette action fut si agréable à Dieu qu'il l'en récompensa par une abondance tres-particuliere de graces. On rapporte même que peu de temps aprés qu'il eût fait misericorde à son ennemi, étant entré dans une Eglise, le Crucifix devant lequel il s'étoit mis en prieres, baissa la tête en signe de remerciment du pardon qu'il avoit si genereusement accordé à son ennemi pour son amour. On dit qu'on voit encore à present ce Crucifix la tête baissée dans l'Eglise de S. Miniat, qui est sur une montagne prés de Florence, qui étoit autrefois aux Moines de S. Benoist de la Congrégation de Cluny, & qui depuis a été donnée aux Religieux de la Congrégation du Mont-Olivet. Jean tout confus d'une faveur si singuliere, crût que par là Dieu l'invitoit à de plus grandes choses, & dés lors renonçant au monde, il fit dessein de se faire Religieux ; il choisit le même Monastere où le miracle du Crucifix s'étoit operé, & y alla demander l'habit. Mais comme on craignoit son pere, qui n'étoit pas moins violent que lui, & n'en auroit pas été content, on fut long-temps à le lui refuser. Alors animé d'un es-

prit extraordinaire de ferveur, il se coupa lui-même les cheveux, & ayant prié un des freres de lui prêter un de ses habits, il s'en revêtit lui-même en presence de la Communauté, qui n'eût que des loüanges à donner à une action si genereuse. Son pere, tout feroce qu'il étoit, fut vivement touché de sa pieté & de sa constance, & reconnoissant la grace que Dieu lui faisoit de le retirer des occasions du peché où il étoit dans sa maison, approuva sa résolution, & fut des premiers à l'exhorter à la perseverance.

Nôtre Saint ne fut pas plûtôt enrôlé dans cette nouvelle milice, qu'il ne songea uniquement qu'à faire une guerre continuelle à son corps, & à combattre vivement ses passions. Ses abstinences allerent si loin, qu'il s'en gâta l'estomach. Il portoit toûjours le cilice, & par la pratique des plus belles vertus de la Religion, il avança tellement dans le chemin de la perfection, que l'Abbé de Saint Miniat étant mort, on le voulut mettre en sa place; mais s'en croyant infiniment indigne, il refusa toûjours constamment cette charge, & le refus qu'il en fit donna occasion à un autre moins scrupuleux que lui, d'aller à l'Evêque de Florence pour

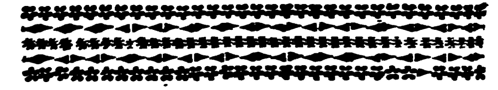
acheter l'Abbaye à beaux deniers comptans. Une promotion si criminelle surprit extrêmement tous les Religieux, & nôtre Saint s'étant consulté pour sçavoir si on devoit obeïr à un Prélat notoirement simoniaque, se crût obligé de sortir de la maison pour ne pas avoir part à l'iniquité que l'on avoit commise. En même temps il vint trouver à Florence un bon hermite nommé Tenzo, auquel ayant expliqué le sujet de son inquiétude, l'homme de Dieu lui conseilla de ne point retourner à son Monastere ; mais d'en chercher un autre où il pût vivre sous l'obeïssance d'un Abbé légitimement élû. Sur cette réponse il se retira auprés de S. Romuald à Camaldoli ; mais ayant trouvé qu'on y vivoit en solitude & non en communauté, il ne se sentit pas porté pour y demeurer.

Dans le dessein d'instituer une nouvelle Congrégation de l'Ordre de Saint Benoist, il s'arrêta l'an 1040. dans un lieu écarté, nommé Val-ombreuse, où il établit sa premiere maison, qui a donné le nom à son Institut. Cette vallée qui est située dans la Toscane, s'appelloit ainsi, à cause de l'épaisseur des arbres dont elle étoit toute couverte. Deux Religieux qui y étoient

déja dans un petit hermitage, le reçûrent lui & son Compagnon * avec une extrême joye. Sa réputation y attira bien-tôt plusieurs autres personnes, & malgré sa profonde humilité, il fut élû d'un commun consentement Abbé de Val-ombreuse. Un de ses premiers soins fut d'y faire observer la régle de S. Benoist, selon l'esprit & selon la lettre : ce qui est quelque chose de si grand, qu'il demande une adresse & une force d'esprit merveilleuse dans un Superieur. Il vouloit que ses Religieux n'eussent que des habits de vile étoffe qu'il faisoit faire de la laine de ses troupeaux : il les exhortoit même à porter continuellement le cilice pour dompter leur chair & la soûmettre à l'esprit. Il ne leur permettoit de sortir du Monastere que pour des necessitez indispensables. Il ordonna qu'il y auroit toûjours une lampe allumée la nuit dans le Dortoir, ce qui a été établi depuis fort sagement par d'autres Fondateurs d'Ordre ; & depuis a été ordonné par le Pape Clement VIII. pour toutes les maisons régulieres. Il ne fut pas exempt de croix, si communes aux gens de bien, & l'interest de la justice & de la verité, l'exposerent à de cruelles persécutions, qu'il surmonta avec

* [...]estoit [...]etmit. [...]no.

n courage invincible. Enfin, aprés de
rands travaux, & avoir vû son Institut fleurir en quantité de lieux où il
voit bâti des Monasteres, Dieu lui fit
onnoître que sa derniere heure approhoit. Il s'y prépara par la réception
les Sacremens de l'Eglise, & aprés
voir exhorté les Abbez de sa Congréation, qu'il avoit fait appeller, de
naintenir par tout l'observance réguiere, il rendit son ame au Seigneur,
lus chargée de merites que d'années,
uoi qu'il eût soixante & quatorze ans.
Ce fût le 12. Juillet de l'an 1073. ceebre par ses vertus, par le don de
rophetie dont Dieu l'avoit honoré, &
ar les miracles qu'il avoit operez penlant sa vie, & par ceux qui se firent à
on tombeau à Passigny où il il fut inumé. C'est ce qui obligea dans la suie le Pape Celestin III. de le mettre
u nombre des Saints. On n'en faisoit
que memoire dans le Breviaire Romain,
nais le Pape Clement X. permît d'en
aire l'Office semidouble ; il est mainenant double & de commandement,
par un Decret d'Innocent XI.



# HISTOIRE DE SAINT ESTIENNE DE MURET, FONDATEUR DE L'ORDRE DE GRANDMONT.

## CHAPITRE XXVI.

CE ne fut pas seulement en Italie que l'on vit dans l'onziéme siécle de nouveaux Ordres s'établir & illustrer l'Eglise, par le nombre prodigieux de personnes qui se consacroient à Dieu, la France en fournit aussi plusieurs qui firent de grands progrés dans la vie spirituelle, & qui

ratiquerent des austeritez bien surpre-
antes. Le premier fut l'Ordre de
Grandmont, dont on va parler ici,
ous traiterons des autres dans les cha-
itres suivans.

Saint Estienne, dit de Muret, Fon-
dateur de l'Ordre de Grandmont, étoit
François de nation, de la Province
d'Auvergne, si féconde en saints Soli-
taires, & fils d'Estienne, Vicomte de
Thiers; sa mere se nommoit Candide,
tous deux illustres par leur insigne pie-
té, aussi-bien que par leur noblesse.
Estienne, l'ouvrage des prieres & des
aumônes de ses Parens, qui avoient été
plusieurs années sans avoir d'enfans,
commença de bonne heure à donner
des marques de ce qu'il seroit un jour,
n'ayant du goût que pour la retraite &
le silence, afin de mieux vâquer à la
priere. Son Pere ayant eû la dévotion
d'aller en Italie, où il avoit été attiré
par le bruit que faisoient les miracles
de Saint Nicolas, dont on avoit ap-
porté les sacrées reliques de la ville de
Myre en Asie, dans la Calabre * mena
avec lui ce vertueux enfant. La Provi-
dence l'avoit ainsi ordonné, dans le
dessein de le rendre fondateur d'un
Ordre celebre dans l'Eglise. Mais com-
me il revenoit en France, le jeune

* Il y a apparence que les Auteurs se trompent en parlant des reliques de ce Saint.

M

Estienne étant tombé malade à Benevent, il fut obligé de l'y laisser sous la conduite de l'Archevêque de cette Ville nommé Milon, qui étoit de sa même Province & son ami. Ce Prélat en eût beaucoup de soin, il le fit instruire dans les sciences humaines, & élever dans la pieté où il fit de grands progrés: Il étoit lui-même bien aise de s'appliquer quelquefois à son instruction, & pour lui former davantage l'esprit, il le faisoit ordinairement assister au jugement des Causes qui se plaidoient en sa presence. Nous avons quelques Auteurs qui disent, qu'il l'ordonna Diacre, & le fit son Archidiacre & son Official. Quoi qu'il en soit, Estienne ayant le cœur naturellement porté à la retraite, il ne prenoit gueres de plaisir à entendre plaider des parties, qui souvent ne traitent que des matieres fort délicates, & dont les oreilles chastes ne s'accommodent pas beaucoup. Pendant qu'il étoit embarassé sur le parti qu'il avoit à prendre, il entendit parler qu'il y avoit en Calabre des Hermites qui vivoient tres-saintement, & dont la vie ressembloit plûtôt à des Anges qu'à des hommes, & prenant congé de son Evêque, il alla les visiter. Il prît tant de goût à leur maniere de vivre, que dés

selon le témoignage du Cardinal Baronius, ne furent apportées à Bari qu'en 1087. nôtre Saint étant déja dans sa solitude de Muret. Il falloit que ce fussent quelques autres reliques.

ors il résolut d'y conformer la sienne,
. Dieu lui en donnoit les forces & le
noyen. Dans cette résolution il s'en
evint en France, où aprés avoir ren-
.u ses respects à ses parens, il reprît le
hemin d'Italie sans dire adieu à per-
onne, ni se soucier de ce qu'on en
ourroit dire dans le monde.

Lors qu'il quitta son païs, il avoit
ait dessein de retourner à Benevent,
nais ayant appris à Rome que l'Ar-
:hevêque étoit mort, il s'arrêta chez
ın Cardinal qui étoit ravi de le posse-
ler, à cause de sa vertu & de sa scien-
:e. Aprés y avoir passé quelque temps;
l résolut enfin d'abandonner le monde,
& la grace lui donnant toûjours beau-
coup d'attrait pour les Hermites de la
Calabre, il prît une forte résolution de
les imiter. Cependant de peur qu'une
entreprise aussi hardie que celle-là pour
un jeune homme, ne parût trop pleine
de temerité, il en consulta le Pape,
qui étoit alors Gregoire VI. qui l'ayant
éprouvé en lui offrant des avantages
considérables à Rome, vit bien par le
genereux mépris qu'il en fit, que son
dessein lui étoit inspiré d'enhaut, & qu'il
avoit Dieu pour Auteur. De sorte que
le Pape lui permît de professer ce genre
de vie, tout austere qu'il paroissoit, &

M 2

ſi contraire à la délicateſſe de ſon âge & à la foibleſſe de ſa complexion, par une Bulle expreſſe remplie d'Indulgences pour les perſonnes qui embraſſeroient le même Inſtitut.

Eſtienne fort content d'un ſuccés ſi heureux, aprés avoir pris congé du Souverain Pontife, partit de Rome pour ſe rendre en Auvergne, où trouvant ſes parens décedez, il y diſpoſa de tous les biens qui lui étoient échûs, à la réſerve d'une ſeule bague qu'il garda pour le ſujet que nous dirons bientôt. Cela fait il partit ſans bruit, s'étant derobé de ſes domeſtiques & de toute ſa parenté pour leur cacher le lieu de ſa retraite. Il commença ſon voyage par la priere, perſuadé que c'étoit le veritable moyen d'attirer la benediction de Dieu ſur ſon entrepriſe, & aprés avoir viſité pluſieurs deſerts, il arriva enfin en la foreſt de Muret dans le Dioceſe de Limoges; ſejour ordinaire des bêtes ſauvages, pour y faire ſa demeure, n'ayant encore que trente ans, environ l'an 1076.

Nôtre Saint voulant commencer le renouvellement de ſa vie par un ſacrifice de ſoi-même, prît l'anneau, qui étoit tout ce qu'il avoit reſervé de la ſucceſſion de ſes parens, & ſe conſa-

'a entierement au service de JESUS-HRIST avec ces paroles qu'il prononà à mesure qu'il les écrivoit : *Moi ſtienne, je renonce au diable & à tous ses pompes, & je m'offre & me donne Dieu le Pere, le Fils & le S. Esprit, ul vrai Dieu & vivant en trois person-ɛs.* Ensuite ayant mis cet écrit sur sa ɛte, il ajoûta ; *O Dieu Tout-puissant, ui vivez éternellement, & regnez seul n trois personnes, je promets de vous ɛrvir en cet hermitage dans une sincere rofession de la foy catholique, en signe e quoi je pose cette Ecriture sur ma tête, mets cet anneau à mon doigt, afin u'au dernier moment de ma vie, cette romesse solemnelle me serve de deffense ntre mes ennemis.*

Ce fut dans cette affreuse retraite de Iuret, aprés ce vœu solemnel, que se âtissant une méchante cabane de branɛes d'arbres, il mena une vie qui pait si terrible aux hommes, à cause de s grandes austeritez, qu'il fut un an ɛns que personne osât se hazarder à le ivre, & à se ranger sous sa conduite. ar content d'un peu de pain sec qu'il ſaisonnoit de quelques légumes qui e lui ôtoient jamais la faim, il porit de plus sur sa chair nuë, une cheise faite de mailles, & couchoit sur

un lit composé de quelques planches mal arrengées, incapables de lui procurer aucun repos. Mais doux & affable à tout le monde, comme il étoit severe en son endroit, sa solitude enfin se vit peuplée d'une infinité de personnes ausquels il dònna la régle de Saint Benoist, avec quelques Constitutions qu'il y ajoûta. Tous ces Religieux vivoient ensemble des aumônes qu'on apportoit au Monastere, & du travail de leurs mains, n'étant permis à aucun d'aller dans les Villes pour y faire la quête. Ils demeuroient dans des cellules séparées, & renfermez dans un même enclos. Les Papes Urbain III. & Celestin III. approuverent cet Ordre qu'on appella de Grandmont, parce qu'aprés la mort de S. Estienne, ses Religieux se retirerent à Grandmont, dans la même Province du Limousin, vers l'année 1130. emportant avec eux le corps de leur Saint Patriarche, comme nous le dirons ci-aprés

Pendant que S. Estienne vécut, il refusa toûjours le nom de Maître & d'Abbé, prenant seulement l'humble titre de Correcteur. Il étoit le premier à faire les offices les plus vils de la maison, il prenoit sa place le dernier à table, où il faisoit ordinairement la

lecture de la vie des Saints Martyrs, & des Peres du desert, ou de quelqu'autre sújet de pieté. Il possedoit la pureté en un si haut degré, qu'il ne sentit jamais en toute sa vie un seul mouvement contraire à cette vertu. Le peu de sentiment qu'il avoit de sa personne, faisoit qu'il prenoit plus de plaisir de s'entretenir avec les pauvres qu'avec les riches. Sa conversation étoit si agréable, qu'on en peut dire ce qui est dit de la Sagesse, qu'elle n'avoit point d'amertume : aussi sa réputation se répandant dans tout le pays, elle attiroit à lui tout le monde : Il eût l'honneur d'être visité dans son desert de deux Cardinaux, que le Souverain Pontife avoit envoyez en France. Lors qu'il se sentit approcher des portes de l'éternité, il en donna avis à ses Religieux, & pour les porter à la perséverance & à l'exacte pratique de leur sainte régle, il leur fit ce discours : „ Mes enfans, je vous laisse Dieu pour „ heritage, en qui, de qui, & par qui „ tout subsiste: pour l'amour duquel vous „ avez tout laissé. Si vous demeurez fi- „ déles dans le chemin que je vous ai „ montré, il vous pourvoira sans dou- „ te de ce que vous avez besoin : sou- „ venez-vous qu'il y a prés de cin- „

„ quante ans que je demeure en cette
„ solitude, dont les uns se sont passez
„ en une extrême disette, & les autres
„ en grande abondance ; mais en ma
„ disette je n'ai manqué de rien, & en
„ mon abondance, je n'ai rien eû de su-
„ perflu, de sorte que Dieu s'est com-
„ porté avec moi en l'un & en l'autre
„ de ces états. Le même vous arrive-
„ ra si vous gardez bien cette régle que
„ je vous laisse, & que j'ai puisée dans
„ l'Evangile. Quatre jours entiers se passerent en de semblables entretiens, & le cinquiéme se sentant saisi d'une extrême douleur, qui lui fit connoître les approches de cette heure qu'il avoit tant desirée, il se fit porter à l'Oratoire, où aprés s'être muni du sacré Viatique & de l'Extrême-Onction, il expira doucement. Ce fut un vendredi, étant âgé de quatre-vingt ans, & le cinquantiéme de sa profession, l'an de JESUS-CHRIST 1124. ou 1126. selon quelques autres Auteurs. Il n'avoit jamais voulu être que Diacre, son humilité ne lui ayant pas permis de recevoir le Sacerdoce.

Aprés que les enfans de S. Estienne lui eurent rendu les derniers devoirs, & posé son corps dans un tombeau sous une arcade qui est dans l'épaisseur

de la muraille de la Chapelle de Muret, une des premieres choses qu'ils crurent devoir faire aprés sa mort, fut de lui choisir un successeur capable de les consoler de l'extrême perte qu'ils venoient de faire, & élûrent unanimement le vénérable Pierre de Limoges, pour lequel ils avoient tous un respect & une estime singuliere; c'étoit un des premiers disciples de S. Estienne, qui lui fut d'un grand secours, non-seulement par son attachement inviolable à toutes les observances de sa régle, mais encore par son caractere de Prêtre, qu'il avoit quand il fut Religieux.

Cependant à peine s'étoit-il écoulé quatre mois depuis la mort du Saint, que Dieu le permettant ainsi, pour manifester l'attachement de ses enfans par les plus parfaites maximes de l'Evangile, les Moines de la Prevôté d'Ambazac oubliant tous les sentimens d'estime & d'amitié qu'ils avoient eû toûjours pour les Religieux de Muret, leur firent une querelle sur le fond où ils s'étoient établis il y avoit cinquante ans, prétendans, quoi que sans fondement, qu'il fut de leurs appartenances, & les menacerent de les en chasser s'ils ne le quittoient de bon gré.

La chose étoit de peu d'importance

quant au fond, puisqu'il ne s'agissoit que de six ou sept arpens de terre sterile, qui n'étoit auparavant couverte que de brossailles ; la possession de cinquante ans devoit bien avoir prescrit leur droit, quand ils y en auroient eû ; mais sans faire attention à de si justes raisons, & se souvenant seulement que JESUS-CHRIST ordonna à ses disciples de laisser emporter leur manteau, plûtôt que de vouloir plaider contre celui qui voudroit leur ôter leur robe, ils quitterent sans balancer, un lieu qui devoit leur être si cher par mille endroits, & en chercherent un autre, où ils pussent servir Dieu en paix & sans trouble, dans le dessein d'y établir le Chef de leur Ordre ; ils en visiterent beaucoup, mais n'en trouvant pas de propres, ils jugerent sagement qu'ils devoient le demander à Dieu, qui avoit designé à Abraham celui où il vouloit qu'il le servît. Et pour l'obtenir, le nouveau Prieur fut chargé d'offrir le S. Sacrifice de la Messe. Les prieres de ces Religieux furent si ferventes & si agréables à Dieu, qu'immédiatement aprés qu'on eût entonné trois fois *l'Agnus Dei*, une voix se fit entendre, qui dit aussi par trois fois *In Grandimonte*. Plusieurs ayant enten-

du tres-distinctement cette voix, l'assemblée se persuada aisément que c'étoit là le lieu que le Ciel leur indiquoit, & s'étant informée où étoit ce Grandmont, on lui apprît qu'il n'étoit qu'à une lieuë de Muret. Les Religieux transportez d'une sainte joye y coururent, & sans perdre de temps, ils bâtirent à peu de frais une Chapelle, & de petites cellules, aprés quoi ils retournerent à Muret, où ils avoient laissé quelques-uns des leurs, pour garder le corps de leur bienheureux Pere, & s'étant chargez de ce seul & précieux tresor, ils revinrent dans le desert de Grandmont, & enterrerent secretement ce sacré dépost sous le marche-pied de l'Autel de leur nouvelle Chapelle : cette translation se fit le 25 de Juin de l'an 1124.

La retraite de ces Saints Religieux & l'abandonnement du Monastere de Muret, plûtôt que de rompre la charité avec ceux de la Prevôté d'Ambazac, les toucha & regagna leur estime : ils ne se contenterent pas de leur laisser la joüissance libre du Domaine de Muret: ils y en ajoûterent de celui qui leur appartenoit incontestablement, tant la vertu a de charmes & d'attraits.

Les miracles qui se firent à Grand-

mont bien-tôt aprés que les Reliques de Saint Estienne y furent apportées, y attirerent de toutes parts une infinité de malades qui y recevoient une prompte guerison. Ses enfans qui avoient pendant quelque temps, tâché d'étouffer la gloire de leur Saint Fondateur, en lui faisant deffense de faire des miracles, en vertu de sainte obeïssance qu'il avoit tant de fois prêchée, parce qu'ils craignoient de voir leur solitude troublée par l'affluence de ceux qui venoient visiter son tombeau, crûrent qu'il y alloit de la justice & de leur devoir de lui procurer l'honneur d'être mis par l'autorité de l'Eglise, au Catalogue des Saints Confesseurs.

Le Pape Urbain III. commença à travailler en 1185. à cette Canonization; il fit faire les informations de la vie & des miracles du Saint par deux Légats qu'il envoya en France; mais étant prévenu de la mort, il en laissa l'accomplissement à Clement III. successeur de Gregoire VIII. qui n'occupa le Saint Siége que fort peu de temps. Henry II. Roy d'Angleterre, qui honoroit particulierement la memoire de S. Estienne, & cherissoit beaucoup ses enfans, ayant appris l'Election de Clement, il le solicita vivement d'achever

qu'Urbain avoit commencé : les
us illustres Evêques de France, &
:aucoup de grands Seigneurs du Roïau-
e, ne s'empresserent pas moins, en-
rte qu'aprés avoir vû & examiné les
formations faites par les Commissai-
s du Pape Urbain III. il nomma pour
n Légat, Jean Cardinal, Prêtre du
tre de S. Marc, & lui donna ordre &
ouvoir de se rendre incessamment à
randmont, pour faire la Cérémonie,
: la Canonisation. La Bulle est dattée
Latran du 12. des Calendes d'Avril,
seconde année de son Pontificat, qui
:vient au 20. de Mars de l'an 1189.
e Légat arriva à Grandmont vers la
1 du mois d'Aoust suivant; où il trou-
1 un grand nombre d'Archevêques,
Evêques & d'Abbez, & beaucoup de
:rsonnes de qualité, & un nombre
fini de peuples, venus pour voir cet-
grande Cérémonie, qui se fit avec
:aucoup de pompe. On compte jus-
u'à dix-sept miracles que Dieu ope-
par les merites de son Saint, le jour
: cette fête & la nuit suivante. On
lébre dans l'Ordre de Grandmont,
fête de la Canonisation de S. Estien-
:, le 30. d'Aoust. Le Pere Dom Ge-
d d'Ithier, septiéme Prieur de Grand-
ont, âgit beaucoup pour cette Cano-

miation, & il écrivit la vie de ce grand Saint.

Dieu répandit beaucoup ses benedictions sur cet Ordre, dont la plus grande est d'avoir conservé long-temps ses Religieux dans la crainte de son Saint nom & dans la pratique exacte de leur régle. On n'en peut avoir de preuve plus certaine & plus authentique que celle que nous lisons dans la Bulle du Pape Adrien IV. qui leur rend un témoignage public de l'estime que leur sainte vie leur attiroit de tout le monde, comme il l'avoit apris par le rapport des Evêques de Limoges & de Cahors, arrivez à Rome depuis peu, & par le bruit de la renommée. Les Auteurs de ce temps-là sont pleins de semblables éloges, comme Pierre de Celle, Jean de Sarisbery, Estienne de Tournay & autres. Leurs excellentes vertus & leur merite leur attirérent l'amitié de tous les Princes de leur temps, & leur crédit auprés des Rois de France & d'Angleterre fut si grand, que Jean de Sarisbery ose bien dire dans sa Lettre à Jean Evêque de Poitiers, qu'ils disposoient comme ils vouloient de toutes choses dans leurs Etats. Mais ce n'étoit pas ce qui les rendoit le plus recommandables, c'étoit l'éloignement

qu'ils avoient pour les grandeurs & le commerce du monde ; ils ne se mêloient des affaires des Princes, qu'autant que la gloire de Dieu & le service de l'Eglise l'exigeoient d'eux. Ainsi voyons-nous que Pierre Bernardi, ou de Bernard, cinquiéme Prieur, qui est un de ceux qui a le plus fréquenté la Cour, ne s'y est fait connoître que par des actions de pieté & de religion, comme quand il s'entremît pour la paix entre Philippe Auguste Roy de France, & Henry II. Roy d'Angleterre; quand il contribua à la réconciliation de S. Thomas de Cantorbery avec son Prince, & qu'il s'employa auprés de ce même Monarque pour le porter à expier le meurtre de ce Prélat, s'il en étoit l'Auteur.

C'est sans doute ce grand amour pour la retraite & la régularité, qui a attiré sur ces Religieux tant de graces & de benedictions dont ils ont été comblez de Dieu, suivant la promesse que leur Saint Instituteur leur avoit faite de sa part. Car outre que la maison de Grandmont fut magnifiquement & en peu de temps bâtie, l'Ordre se trouva en possession en moins de trente ans, de soixante maisons ; & on compte dans un de leurs premiers

Chapitres Generaux, jusqu'à cinq cens Religieux. Mais comme la régle étoit un peu trop austere, elle fut moderée par Innocent IV. en 1247. & par Clement V. en 1309. Le relâchement s'étant mis dans cet Ordre par la suite des temps, le Pape Jean XXII. tâcha de le remettre dans sa pureté, & érigea Grandmont en Abbaye, n'ayant eû jusques à lui que des Prieurs qui le gouvernoient.

Cet Ordre est fort recommandable par son ancienneté, & par les privilèges qui lui ont été accordez par les Souverains Pontifes & par les Rois de France & d'Angleterre. Il fut confirmé en 1073. par Gregoire VII. Il reçût une nouvelle confirmation dans le célébre Concile de Clermont en Auvergne, composé de prés de trois cens Evêques, sous le Pape Urbain II. qui y presida en personne l'an 1095. Voici encore une longue suite de Souverains Pontifes qui lui donnerent leur approbation, sçavoir; Adrien IV. l'an 1159. Alexandre III. par une Bulle dattée de la seconde année de son Pontificat. Luce III. en 1182. Urbain III. en 1186. Clement III. l'an 1188. dont la Bulle est signée de dix-huit Cardinaux. Celestin III. en 1191. Innocent III. en 1202. Honorius

III. l'an 1219. par plusieurs Bulles. Gregoire IX. en 1228. Innocent IV. l'an 1245. étant à Lyon. Alexandre IV. en 1257. Nicolas III. l'an 1277. Martin IV. l'an 1282. Nicolas IV. l'an 1289. Boniface VIII. en 1300. Clement V. en 1310. Ce Pape étoit venu à Grandmont l'an 1306. Jean XXII. en 1317. Clement VI. en 1346. Innocent VI. en 1352. Urbain V. en 1362. Gregoire XI. en 1371. & Alexandre V. en 1409. Outre toutes les Bulles que ces Papes ont données pour confirmer l'Ordre de Grandmont, il en a encore été expedié un grand nombre en sa faveur, dont quelques-unes le rendent indépendant de la Jurisdiction Episcopale, & le soûmettent immédiatement au Saint Siége, & qui est un droit dont ils ont toûjours joüi. Jean XXII. a donné pouvoir aux Visiteurs de l'Ordre, de confirmer pour lui & ses successeurs, les Abbez Generaux élûs : d'autres Bulles établissent les pensions abbatiales sur chaque maison de l'Ordre, pour marque de leur dépendance ; d'autres les augmentent, enfin Jean XXII. les fixa. Les unes permettent aux Abbez de se servir des ornemens Episcopaux : les autres leur donnent pouvoir de conferer les Ordres mineurs. Enfin on a dans tout l'Or-

dre le privilége de sonner les cloches dans un interdit general, par une Bulle d'Urbain III. confirmée par ses successeurs. &c.

Les principaux priviléges que les Rois d'Angleterre, & aprés eux les Rois de France, ont accordé aux Religieux de Grandmont, aprés leur avoir fondé plusieurs maisons, & les avoir prises sous leur protection, sont les exemptions de toutes sortes de Droits, de dixme, taille, peage, passage, &c. tant pour eux que pour les maisons qui en dépendent & leurs gens, & pour trois ou quatre hommes francs & libres, qu'ils leur permettent de nommer & de choisir dans les Villes voisines, afin qu'ils puissent vâquer plus commodément à leurs affaires; le droit de franchise tout autour de chaque maison, sur tout à l'Abbaye où elle est fort étenduë; Justice par tout haute, moyenne & basse; celle de Grandmont est fort considérable, puisque le Sénéchal releve immédiatement du Parlement de Paris; la prérogative à chaque Abbé General, de nommer de plein droit les quatre premiers Benefices de l'Ordre, aprés son élection, & une infinité d'autres. Richard Roy d'Angleterre; Duc de Normandie & d'Aquitaine, Comte

de Poitou & d'Anjou, confirma ces priviléges, & les augmenta en 1192. Saint Loüis Roy de France, en 1249. Charles V. en 1374. Charles VI. en 1421. Charles VII. en 1434. Charles VIII. en 1487. François I. en 1516. Henry II. en 1548. Charles IX. en 1563. Henry IV. en 1575. Loüis XIII. en 1610. Et Loüis le Grand, deux ou trois fois dans la longue & glorieuse suite de son régne.

# CATALOGUE

## *DES MAISONS de l'Ordre de Grandmont, suivant l'ordre alphabetique.*

### A.

1. LA Maison D'AUNAY, au Diocese de Sens, uni maintenant au Prieuré de Vincennes prés Paris. On ne sçait pas précisément l'année de sa fondation, ni qui en fut le Fondateur: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut fondée sous Estienne de Liciac, quatriéme Prieur de Grandmont, qui fut élû l'an 1140. & mourut en 1163.

2. La Maison D'AUTON, dans le Per-

che, au Diocese de Chartres, fondée sous le même Prieur Estienne; elle est annexée au Prieuré de Chêne-Galon.

3. La Maison D'ARNIC OU D'ARVIC. Cette Maison auroit dû s'appeller HERVIC, parce qu'elle est bâtie dans la forest de Hervic, à six lieuës de Troye, & dans le même Diocese. Elle fut fondée avant l'an 1180. par Henry I. Comte de Champagne, sous Pierre Bernardi, cinquiéme Prieur de Grandmont, qui fut élû l'an 1163. & mourut en 1171.

4. La Maison D'AUBEVOYE, au Diocese d'Evreux, est unie à la maison de N. D. du Parc de Roüen : elle fut fondée l'an 1100. ou environ, par Simon Comte de Montfort, & confirmée par son fils Amaulry, Comte de Montfort & d'Evreux.

B.

5. La Maison DE BANDOÜILLE, c'est un Prieuré conventuel, au Diocese de la Rochelle, dont la fondation fut confirmée l'an 1217. par un Seigneur nommé de Beaumont, sous Dom Calurcin IX. Prieur de Grandmont.

6. La Maison DE BARBETORTE, au Diocese de Luçon, maintenant unie au Prieuré de Sarmaize : elle fut fondée par Henry II. Roy d'Angleterre, & confirmée l'an 1196. par son fils Richard.

7. La Maiſon DE BELLE-SILVE, au Dioceſe de Perigueux, unie à preſent au Prieuré de la Faye de Jumiliac : elle fut fondée ſous Eſtienne de Liciac IV. Prieur de Grandmont, mais on ignore le nom de ſon Fondateur.

8. La Maiſon DE BALAZ, fut donnée à l'Ordre de Grandmont, l'an 1237. par le Doyen du Chapitre de Limoges : elle eſt ſituée dans ce Dioceſe. Il en eſt parlé beaucoup dans l'Inventaire des titres de cette Abbaye.

9. La Maiſon DE BEAUMONT, au Dioceſe d'Evreux. C'eſt maintenant un Prieuré conventuel. Sa fondation eſt du temps de Pierre de Cauſac XVII. Prieur de Grandmont, l'an 1273. & reconnoît pour ſon Fondateur, Robert, Comte de Meulan.

10. La Maiſon DE BEAUSAULT, au Dioceſe de Perigeux, unie maintenant au Prieuré de Raveau ; elle fut fondée ſous Eſtienne IV. Prieur de Grandmont, mais on ignore le nom du Fondateur, & l'année de ſa fondation.

11. La Maiſon DE BELLERIE au Dioceſe de Seés, unie maintenant au Prieuré de Beaumont, fut fondée ſous Guillaume de Trahignac VI. Prieur de Grandmont, l'an 1178. par Froger Evêque de Seés. Depuis en 1221. la fonda-

fut extrêmement augmentée par Gervais Bitois, qui étoit un Prêtre de Boccry.

12. La Maison DE BOISSET, au Diocese de Perigueux, unie presentement au Prieuré de la Faye de Jumiliac. Elle fut donnée à l'Ordre pendant que Pierre Bernardi le gouvernoit en qualité de Prieur de Grandmont. On ignore le nom de son Fondateur, & l'année de sa fondation.

13. La Maison DE BOULOGNE, au Diocese de Blois; c'est un Prieuré conventuel, qui fut fondé du temps d'Estienne IV. Prieur de Grandmont, l'an 1163. par Thibaut Comte de Blois.

14. La Maison DE BOIS-D'ALONE, au Diocese de Poitiers; c'est un Prieuré conventuel, qui fut fondé pendant l'administration d'Estienne IV. Prieur de Grandmont, par Henry Roy d'Angleterre. La fondation en fut confirmée, & considerablement augmentée par Richard, fils de Henry.

15. La Maison DE BONRE', Diocese de la Rochelle, maintenant unie au Prieuré de Bois-d'Alone : ce fut Richard Roy d'Angleterre, qui en fit un present à l'Ordre, l'an 1196.

16. La Maison DE BOIS-PLUVIER, au Diocese de Poitiers, fut annexée au

Prieuré de la Vayolle, sous Estienne IV. Prieur de Grandmont.

17. La Maison DE BOISRAYER, au Diocese de Tours, a été fondée par Henry II. Roy d'Angleterre; mais la Chartre de fondation est sans aucun datte, suivant la coûtume de ce temps-là.

18. La Maison DE BREÜIL-BERLAY, au Diocese d'Angers, annexée maintenant au Prieuré de Monnais, a été fondée par Aimar de Friac VIII. Prieur de Grandmont, l'an 1208. Indiction XI. comme porte la Chartre.

19. La Maison DE BREÜIL, au Diocese d'Autun, unie à present au Prieuré d'Epoisse, pendant que Pierre Bernardi étoit Pieur de Grandmont; mais on ne sçait ni le nom de celui qui en est le Fondateur, ni l'année de sa fondation.

20. La Maison DU BRUEIL, dans l'Evêché de Xaintes, unie maintenant au Prieuré de Jarric, fut fondée sous le même Prieur Pierre Bernardi.

21. La Maison DE BERÇAY, dans le Diocese du Mans, est un Prieuré conventuel, fondé par Henry II. Roy d'Angleterre, en 1156. & confirmé par Richard son fils, l'an 1196.

22. La Maison DE BREDA, mainte-

nant unie au Prieuré de Garrige : cette Maison est située dans le Diocese de Perigueux.

23. Maison DE BATBOUE, au Diocese de Bordeaux, est unie à present au Prieuré de Garrige.

24. La Maison DE BLANDONE, au Diocese d'Autun, est unie à present au Prieuré de Viaye. On ne trouve rien de la fondation de ces trois dernieres Maisons.

25. La Maison DE BRONZEAUX, au Diocese de Limoges, est unie à l'Abbaye de Grandmont : elle fut fondée des liberalitez de plusieurs personnes pieuses, l'an 1172. qui furent encore augmentées considerablement dans la suite, par les parens des premiers fondateurs.

26. La Maison DE BOISVERD, au Diocese de Limoges, fut unie au Prieuré de Grandmont en 1202. elle fut dans la suite comblée de grands biens, comme on le peut voir dans l'Inventaire des titres de Grandmont.

27. La Maison DE BOISMINEUR, au Diocese de Cahors, est unie au Prieuré de Francour.

28. La Maison DE BONNE-MAISON, au Diocese de Soissons, est unie au Prieuré de Vincennes.

29. La

29. La Maiſon DU BOUCHET, au Dioceſe de Poitiers, eſt unie au Prieuré de Pommier-aigre.

30. La Maiſon DE BOIS-MARTIN, au Dioceſe de Chartres, eſt unie au Prieuré de Louye.

31. La Maiſon DE BEAUFEAU, au Dioceſe de Chartres, unie au Prieuré de Chêne-Galon.

32. La Maiſon DE BOISGEMME, au Dioceſe de Limoges, unie maintenant au Prieuré de Raveau. On appelle cette Maiſon Budeix par corruption.

33. La Maiſon DE BEAUJEU, au Dioceſe de Lyon, unie au Prieuré de Viaye.

34. La Maiſon DE BEAUVAIS, dans le même Dioceſe, unie maintenant au Prieuré de Meneil, a été fondée par Philippes Evêque de Beauvais, vers l'an 1213.

35. La Maiſon DE BONNEVAL, au Dioceſe de Limoges, eſt unie à l'Abbaye de Grandmont. Elle reconnoit pour ſon Fondateur Geralt de Sainte Marie, Seigneur de Château-neuf, de S. Germain, de Linars & de Beuveher, en 1341, cependant cette fondation avoit été commencée dés l'an 1285. par Pierre Galteri, & ſa femme Petronille, qui avoient aumôné tous leurs biens à

cette maiſon, & y avoient choiſi leur ſépulture.

C.

36. La Maiſon DE CHAVANON, au Dioceſe de Clermont en Auvergne ; c'eſt un Prieuré conventuel, occupé par des Religieux de l'étroite obſervance. Sa fondation fut faite du temps d'Eſtienne IV. Prieur de Grandmont ; mais on ne ſçait en quelle année, & on ignore auſſi le nom de ſes Fondateurs.

37. La Maiſon DE CHASTEAU-NEUF, au Dioceſe de Bourges. C'étoit autrefois un Prieuré conventuel ; mais maintenant il n'y a aucun Religieux. Elle fut fondée vers le même temps que la précédente.

38. La Maiſon DE CHATENET, au Dioceſe de Limoges : c'étoit autrefois un Prieuré conventuel, habité par des Religieux ; ce ſont maintenant des Religieuſes qui l'occupent : ce fut François de Neufville, Abbé commandataire & General de Grandmont, qui les y mît environ l'an 1576. ſa fondation ſe fit ſous Pierre Bernardi V. Prieur de Grandmont.

39. La Maiſon DE LA CARTE, au Dioceſe de Poitiers, eſt un Prieuré conventuel, fondé du temps d'Eſtienne de Liciac IV. Prieur de Grandmont. Les

Peres Jesuites de Poitiers sont maintenant en possession de ce Prieuré.

40. La Maison DE CHESNE-GALON, située dans l'Evêché de Sées, fut fondée du temps d'Estienne de Liciac, ou du moins sous Pierre Bernardi son successeur. La fondation de ce Prieuré fut ensuite considerablement augmentée par les Comtes du perche, & les Ducs d'Alençon; comme on le peut voir dans leur Histoire imprimée à Paris en 1620. & mise au jour par le Sieur de Bry.

41. La Maison DE LA CHATAIGNERAYE, au Diocese de Bourges, fut fondée en 1205. & unie au Prieuré de Château-neuf.

42. La Maison DE LA COUDRE, au Diocese d'Orleans, unie au Prieuré de Louye.

43. La Maison DE CLERFEÜILLE, au Diocese de Tours, maintenant détruite, a été unie au Prieuré de Boisrayer: elle est possedée par des Laïques qui sont les Seigneurs du grand Precigny, qui font cent-cinquante livres de rente au Prieuré de Boisrayer; on ne sçait point le temps de sa fondation, & pour ce qui est des Fondateurs, on croit que ce sont les Seigneurs du grand Precigny.

44. La Maison DE CRAON, au Dio-

cese d'Angers, unie au Prieuré de *la* Haye. Elle reconnoît pour ses Fondateurs Maurice, Seigneur de Craon, fils de Hugues, & Isabelle de Mayenne, en 1196. du temps de Gerald Nerius VII. prieur.

45. La Maison DE LA COLOMBE, dans le Diocese de Nevers, unie au Prieuré de la Faye, fut fondée du temps de Pierre Bernardi V. Prieur de Grandmont.

46. La Maison DE CHARIGNAC, au Diocese de Limoges, unie au Prieuré de la Faye de Jumiliac.

47. La Maison DE CHARNEZ, au Diocese de Bourges, annexée au Prieuré de Vieuxpoux, fut fondée du temps de Pierre Bernardi V. Prieur de Grandmont.

48. La Maison DE CAHORS, Ville Episcopale, est unie au Prieuré de Francour.

49. La Maison DE COMBE-ROMAL, au Diocese de Rhodez, unie maintenant au Prieuré de S. Michel de Lodeve; on ignore le nom de ses Fondateurs, & le temps de sa fondation.

50. La Maison DE CLAUSEAUX, dans le Diocese de Limoges, est unie maintenant au Prieuré de Chatenet.

51. La Maison DE CHATEAU-VILLAIN,

dans le Diocese de Langres, unie au prieuré de Marcherets, fut fondée l'an 1194. par Hugues, Seigneur de Châteauvillain & de Bray : cette maison fut cedée le 26. Septembre de l'an 1653. au Maréchal de Vitry, à condition d'en faire certaines rentes au prieuré de Marcherets, qui a été érigé en Abbaye.

52. La Maison DE CHASSAY, dans le Diocese de la Rochelle, unie au prieuré de Bois-d'Alone, fut fondée par le Seigneur de Chantemerle, mais on ignore en quelle année.

53. La Maison DE CLERY, dans le Diocese d'Orleans, unie à present au prieuré de Boulogne.

54. La Maison DE CHARBONNIERE, au Diocese d'Autun, unie au prieuré de Vieuxpoux, fut fondée en 1217. par Anserin du Mont-Avallon, qui confirma la donation de son pere Anserin. Cette maison s'appelle maintenant, LES BONS HOMMES D'AVALLON.

D.

55. La Maison DE DEFFENDS, dans le Diocese d'Agen, fut fondée l'an 1235. par Arnoul de Bonneval, sous le gouvernement de Pierre Bernardi V. Prieur de Grandmont ; c'étoit autrefois un prieuré conventuel ; mais maintenant il n'y a aucuns Religieux.

56. La Maison DE DIMON, au Diocese de Sens ; c'étoit autrefois un prieuré conventuel, mais il n'y a plus aucun Religieux. On ne trouve rien de sa fondation.

57. La Maison DE DIVE, dans le Diocese de Poitiers, unie maintenant au prieuré de Bandoüille, à cause de quoi on lui a donné le nom de petite Bandoüille. Cette maison fut fondée en 1226. pendant l'administration de Caturcin IX. Prieur de Grandmont, par Jean Davidis, Chapelain de Saint Medard de Thoars.

58. Le Prieuré DE DROÜILLE-BLANCHE, dans le Diocese de Limoges, c'est un Convent de Religieuses de l'Ordre de Grandmont ; on croit qu'auparavant il y avoit des Religieuses Benedictines. L'an 1340. il se fit une Convention entre l'Evêque de Limoges & l'Abbé General de Grandmont, par laquelle toute la Jurisdiction de cette maison restoit au dernier. On ne trouve rien de sa fondation.

E.

59. La Maison DE L'ECLUSE, dans le Diocese de Limoges, unie au Prieuré de Grandmont, fut fondée par Hugues le Brun, Comte de la Marche, lequel s'étant croisé contre les usurpa-

teurs de la Terre-Sainte, y fut fait prisonnier par les Sarazins, & aprés plusieurs années d'une rude captivité, étant revenu en son pays, il renonça au monde, & se fit Religieux à Grandmont, & ensuite il passa le reste de ses jours à la Maison de l'Ecluse qu'il avoit fondée avant son Voyage d'Outremer. Cette fondation fut considerablement augmentée par Guy *de Nobiliaco*, & par Cosme son Epouse, qui donnerent aux Religieux tout le Droit qu'ils avoient sur la Dixme de la Paroisse d'Ambaze. Joubert, qui prend la qualité de *Miles*, Seigneur de Galmache, donna à cette même Maison, cinq sols de rente annuelle, & quatre septiers de Seigle.

60. La Maison d'EPOISSE, dans le Diocese de Châlons, est un Prieuré conventuel : sa fondation est de l'an 1189. par Odon, Duc de Bourgogne.

61. La Maison D'ENTERNE, dans le Diocese de Poitiers, est unie au Prieuré de Carte.

62. La Maison D'ESPANDE, au Diocese de Poitiers, unie au Prieuré de Puichevrier.

63. La Maison D'ENTREFINS, dans le Diocese de Poitiers, est unie au même Prieuré de Puichevrier. On ne trouve

rien de la fondation de ces trois maisons.

64. La Maison D'ESPAGNE, dans le Diocese de Limoges, est une annexe de Grandmont : elle fut donnée à l'Ordre l'an 1221. par Luce d'Espagne & sa fille.

65. La Maison D'ENTRICOR, au Diocese de Limoges, a été fondée par Raimond Lobcez, l'an 1248. ensuite la fondation fut augmentée l'an 1257. par les liberalitez du Baron de la Mormoye, Seigneur de Cabaraze.

F.

66. La Maison DE LA FAYE de Nevers : ce Prieuré qui est conventuel, est situé dans le Diocese de Nevers. Il a été fondé en 1128. par Guillaume Comte de Nevers. Guido & Mathilde, Comte & Comtesse de Nevers, confirmerent en 1250. la donation qu'en avoient fait les Seigneurs Guillaume, Pierre & Hervé, Comtes de Nevers, aux Religieux de Grandmont, & leur firent encore d'autres biens.

67. La Maison DE FRANCOUR ou FRANCUIR, dans le Diocese de Cahors, est un Prieuré conventuel ; cette maison fut fondée sous Estienne IV. Prieur de Grandmont.

68. La Maison DE LA FAYE DE

JUMILIAC, dans le Diocese de Perigueux, est un Prieuré conventuel, qui fut fondé en 1194. par Estienne Cortez & ses fils Bernard & Aimeric.

69. La Maison DE FONTAINES, dans le Diocese de Roüen, est unie au prieuré de Meneil.

70. La Maison DE FONTAINE-MEURIER, dans le Diocese de poitiers, fondé du temps d'Estienne IV. prieur de Grandmont, a été unie au prieuré de pommier-aigre.

71. La Maison DE FONT-CREUSE, au Diocese de poitiers, fondée sous le même prieur Estienne, & unie au prieuré de Carte.

72. La Maison DE FONTBLANCHE, dans le Diocese de Bourges, unie au prieuré de Château-neuf, fut fondée sous le même prieur Estienne.

73. La Maison DE FONT-ADAM, dans le Diocese de poitiers, unie au prieuré de Carte, fut fondée sous le même prieur Estienne.

74. La Maison DE FAHET, dans le Diocese de Clermont en Auvergne, unie au prieuré de Chavanon, fut fondée sous le même prieur Estienne.

75. La Maison DE FONTENET, dans le Diocese d'Auxerre, est unie au prieuré de la Faye de Nevers; on ne sçait

rien de sa fondation.

76. La Maison DE FON-GADON, dans le Diocese de Bourges, est unie au Prieuré de la Faye de Nevers, on ne sçait rien non plus de sa fondation.

G.

77. La Maison & Abbaye DE GRANDMONT, est située dans le Diocese de Limoges, entre les confins des Provinces de la Marche & du Limousin, sur la croupe d'une montagne qui l'entourre ; elle donne le nom à tout l'Ordre, dont elle est le chef-lieu; & la résidence ordinaire des Abbez Generaux. Elle a été fondée par l'Imperatrice Mathilde, par les Rois d'Angleterre, Henry I. Richard & Henry II. qui y avoient de superbes bâtimens. Henry II. les augmenta, rebâtit l'Eglise, & fit conduire pour la couvrir, aussibien que tout le Monastere, huit cens Chariots de la Rochelle, chargez de plomb, tirez chacun par huit chevaux anglois. A l'exemple des Rois d'Angleterre, les Rois de France comblerent cette maison de bienfaits, lui accorderent de beaux priviléges, & confirmerent dans la suite ceux dont les Rois d'Angleterre l'avoient gratifiée. Les autres principaux Bienfaicteurs de l'Abbaye, sont Guillaume Duc de Nor-

mandie : les Comtes de la Marche & de Lusignan ; sur tout Hugo Bruni, qui prît l'habit de Grandmont, aprés avoir fondé une maison annexée à l'Abbaye nommée l'Ecluse, où il mourut environ l'an 1214. Les Seigneurs & Vicomtes de Ventadour, sur tout Ebolus, qui mourut Religieux de l'Ordre : les Seigneurs & Vicomtes de Rochoüart, Aimeric & Guillaume, avec Marguerite sa femme, qui firent de grands biens à Rousset annexe de Grandmont : les Ducs de Bourbon : les Comtes de Nevers en 1189. & 1232. les Seigneurs de Montcocu, sur tout Gerard & Amelius, en 1132. les Barons de Razetz, sur tout Guillaume : Gerard Evêque & Comte de Cahors : Pardoux Abbé de Saint Augustin de Limoges : Annibal Abbé de Saint Martial : Ademard Abbé de Solognac : Henry & Thibaud Rois de Navarre, Comtes Palatins, de Champagne & de Brie ; ce fut ce Thibaud Roy de Navarre, qui fit porter à Grandmont le corps de S. Machaire martyr, un des chefs de la légion Thébaine, qui s'y conserve encore, avec un tres-grand nombre de précieuses reliques. Ce fut le Pape Jean XXII. qui érigea le Prieuré de Grandmont en Abbaye, par sa Bulle dattée d'Avignon, le 17.

de Novembre, la deuxiéme année de son Pontificat, qui revient à cellle de l'Incarnation de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST 1318.

78. La Maison DE GARRIGE, dans le Diocese d'Agen : c'est un Prieuré conventuel, mais il n'y a plus maintenant aucun Religieux, tous les édifices ayant été ruïnez de fond en comble; on ne sçait rien de sa fondation.

79. La Maison DE GROSBOIS, dans le Diocese de Bourges, est une annexe du Prieuré de Chavanon.

80. La Maison DE GANDALRIC, au Diocese de Xaintes, est unie au Prieuré de Raveau ; elle fut fondée du temps du Prieur Estienne.

81. La Maison DE GURSIE, dans le Dioeese d'Autun, est une annexe du Prieuré de Viaye.

82. La Maison DE GANHAZEZ, au Diocese de Cahors, est une annexe du Prieuré de Francour. Bernard de Gandalmar XVIII. Prieur de Grandmont, qui mourut le 24. Mars de l'an 1281. y est inhumé.

83. La Maison DE GARDE, au Diocese de Xaintes, est une annexe de l'Abbaye de Grandmont : elle fut fondée pendant l'administration d'Estienne IV. Prieur de l'Ordre : sa fondation

fut ensuite considérablement augmentée par Geoffroy Martel, Seigneur des Châteaux de Mortac & de Mornac, l'an 1221. Plusieurs autres personnes pieuses y firent aussi plusieurs dons.

H.

84. La Maison DE HAUTE-RIVE, au Diocese de Poitiers, est une annexe du Prieuré de Puichevrier : elle fut fondée sous le Prieur Estienne.

85. La Maison DE LA HAYE, dans le Diocese d'Angers, à demi-lieuë de la Ville ; est un Prieuré conventuel, qui fut fondé par Henry II. Roy d'Angleterre, sous le Prieur Estienne ; ensuite son fils & son successeur Richard I. confirma cette fondation le 15. Décembre de l'an 1196. & l'augmenta beaucoup.

86. La Maison DE LA HUBAUDIERE, au Diocese du Mans, est unie au Prieuré de Bercay.

J.

88. La Maison DE JARRIC, Diocese de Xaintes, étoit autrefois un Prieuré conventuel, qui fut fondé sous le Prieur de Grandmont Estienne, il n'y a plus maintenant que des ruïnes.

89. La Maison DE JAYAC, dans le Diocese de Limoges, est une annexe du Prieuré de Chavanon ; nous n'a-

vous rien de sa fondation.

L.

90. La Maison DE LA LANCE, dans le Diocese de Saintes, est unie au Prieuré de Sarmaize : elle fut fondée sous Estienne IV. Prieur de Grandmont.

91. La Maison DE LOBERCIE, au Diocese de Limoges, est une annexe du Prieuré de la Vayolle, qui fut fondé sous le même Prieur Estienne.

92. La Maison DE LOYE, dans le Diocese de Chartres, est un Prieuré conventuel. Quelques Memoires disent qu'il a été fondé par les Seigneurs d'Etampes ; & d'autres qui paroissoient plus sûrs, nous apprennent qu'on en reconnoît pour Fondateur Loüis VII. Roy de France, environ l'an 1164. S. Loüis confirma cette donation à Paris, au mois de Février de l'an 1243.

93. La Maison DE LIGNI, dans le Diocese de Langres, est unie au Prieuré de Dimon.

94. La Maison DE LIEU-DIEU, dans le Diocese de Montauban, est unie au Prieuré de Pinelly.

95. La Maison DE LAUDE, dans le Diocese de Bourdeaux, est unie au Prieuré de Garrige.

M.

96. La Maiſon DE MACHERET, ſituée dans le Dioceſe de Troyes en Champagne, autrefois Prieuré conventuel, & maintenant érigée en Abbaye, par Innocent X. du conſentement de l'Abbé General de Grandmont, duquel elle dépend, en faveur du R. P. Nicolas de Pontnerepont, Prieur régulier. Cette maiſon a été fondée par les Barons Guillaume de Dampierre & Hugues de Plancy, en 1168. enſuite Henry premier, Comte de Champagne, confirma cette donation.

97. La Maiſon DE MATHAN, dans le Dioceſe de Châlons, unie à Macheret, fut fondée en 1108. ſeize ans avant la mort du Bienheureux Eſtienne : elle reconnoît pour Fondateur, Geoffroy Baron de Joinville, qui fit le Voyage d'Outremer avec Loüis VII. Roy de France.

98. La Maiſon DE MAZINHAC, dans le Dioceſe d'Agen, eſt unie au prieuré de Garrige.

99. La Maiſon DE MARIGNY, dans le Dioceſe d'Orleans, eſt unie au prieuré de Boulogne.

100. Le College MIGNON, ainſi nommé de ſes Fondateurs, à preſent de Grandmont, & poſſedé par les Re-

ligieux de cet Ordre, est situé dans Paris. Ce fut Robert Mignon qui le fonda l'an 1343.

101. La Maison DE LA MEILLERAYE, dans le Diocese de Luçon, est une annexe du prieuré de Bandoüille: elle fut fondée l'an 1196. par Richard I. Roy d'Angleterre, qui lui accorda de tres-beaux priviléges.

102. La Maison DE S. MARTIAL, de Tutele, au Diocese de Tarascon, dans le Royaume de Navarre : c'étoit autrefois un prieuré conventuel, qui fut fondé du temps de Guy l'Archer X. prieur de Grandmont, par Thibaud Roy de Navarre; mais on ne sçait pas en quelle année.

103. La Maison DE MOLINELLES, au Diocese de Chartres, est unie au prieuré de Loya.

104. La Maison DE MOLINES, au Diocese de Bourges, est une annexe du prieuré de Villers, fondée du temps d'Estienne de Liciac, ou du moins de Pierre Bernardi V. prieur.

105. La Maison DE MENEIL, dans le Diocese de Beauvais : c'est un prieuré conventuel, fondé par les Seigneurs de Montmorency, Mathieu Seigneur de Montmorency, suivit l'exemple de ses Ancêtres, & lui donna beaucoup de

biens en 1231.

106. La Maison DE MONTGUION, dans le Diocese du Mans : c'est un prieuré conventuel, où il n'y a aucuns Religieux, qui reconnoît pour son Fondateur en 1188. Juhel de Mayenne & de Dimant, pendant l'administration d'Aimar de Friac VIII. prieur de Grandmont.

107. La Maison DE MONTMORILLON, au Diocese de Limoges, est une annexe de l'Abbaye de Grandmont : elle fut fondée en 1209. par la liberalité d'Aimar de Magnac, Seigneur de Montmorillon, dont le fils Geoffroy confirma la donation.

108. La Maison DE MONTELBEDON, ou de Monbedon, ou Monterée ; car elle porte tous ces noms, au Diocese de Montpellier, étoit autrefois un prieuré conventuel ; mais il n'y a plus maintenant de Religieux, les édifices étant tous détruits.

109. La Maison DE MONTESCLAT, au Diocese de Limoges, annexe de l'Abbaye de Grandmont : elle fut fondée l'an 1220. par Ebolus, Vicomte de Ventadour, qui prît l'habit de l'Ordre.

110. La Maison DE MONNAIS, au Diocese d'Angers ; c'étoit autrefois un prieuré conventuel, qui a été transfe-

ré à son annexe avec sa Communauté, à Breüil-Bellay : il a été fondé en 1156. par Henry II. Roy d'Angleterre, & confirmé par son fils Richard.

111. La Maison DE MONTAUSSAN, au Diocese de Tours, annnexe du prieuré de Boisrayer, fut fondée l'an 1198. par Sulpice III. du nom, Seigneur d'Ambaze, & en 1256. Mathilde, Comtesse de Chartres & Dame d'Ambaze, donna aux Religieux de cette maison, vingt sols de rente, à prendre sur sa Terre d'Ambaze, pour son Anniversaire & celui de ses parens.

112. La Maison DE MURET, au Diocese de Limoges, annexe de l'Abbaye de Grandmont, est la premiere dans laquelle S. Estienne fit sa demeure, & jetta les premiers fondemens de son Ordre, l'an 1076. D'abord le Saint n'y avoit fait construire que de méchantes cabanes, couvertes de branches d'arbres ; mais vers l'an 1100. lors que le nombre de Religieux se fut accrû on y bâtit quelques édifices : & enfin, l'Imperatrice Mathilde, Femme de l'Empereur Henry, fille de Henry I. Roy d'Angleterre, & mere de Henry II. s'en déclara la Fondatrice, par les aumônes considerables qu'elle y fit.

P.

113. La Maiſon DE PUICHEVRIER, au Dioceſe de Poitiers, Prieuré conventuel, dont on n'a rien de la fondation.

114. La Maiſon DE POMMIÈRE-AIGRE, ou GRANDMONT, prés Chinon, dans le Dioceſe de Tours, étoit autrefois un Prieuré conventuel : il reconnoît pour ſon Fondateur Henry II. Roy d'Angleterre, en 1156. & Richard I. du nom ſon fils, étant parvenu à la Couronne, confirma en 1196. le 15. Décembre, les legs & la fondation de ſon pere.

115. La Maiſon DE PINELLY, au Dioceſe de Toulouſe, étoit autrefois un Prieuré conventuel; mais il n'y a plus maintenant de Religieux : cette maiſon a été fondée du temps d'Eſtienne de Liciac IV. Prieur de Grandmont. Guillaume Pellicier, Correcteur de cette maiſon, en fut tiré pour être le premier Abbé de Grandmont, lorſque le Pape Jean XXII. eût érigé cette maiſon en Abbaye.

116. La Maiſon DE PLAGNE, dans le Dioceſe de Limoges, eſt une annexe du Prieuré de la Faye de Jumiliac : on croit qu'elle fut fondée environ l'an 1111. par le B. Hugues de Lacerta, un

des premiers disciples de S. Estienne.

117. La Maison DE LA PRIMAUDIERE, est située dans le Diocese d'Angers, à deux lieuë de la Ville : dans la suite elle fut annexée au prieuré conventuel de Montguion, mais depuis la Communauté de Montguion est retournée à la Primaudiere : cette maison a été fondée du temps d'Aimar de Friac VIII. prieur de Grandmont, au mois de Mars de l'an 1207. des liberalitez & aumônes de Geoffroy de Châteaubriand, de Guillaume de la Guerche Sr de poencé & de Martigny de Ferchaud & de Segrais.

118. La Maison DE PUIGIBERT, dans le Diocese de Limoges ; c'est maintenant une annexe du prieuré de la Faye de Jumiliac : on ne sçait point le temps de sa fondation.

119. La Maison DE PETILLOU, dans le Diocese de Bourges, unie à present au prieuré de Château-neuf, fut donnée à l'Ordre, du temps de pierre de Bernardi V. prieur de Grandmont, mais on ne sçait pas en quelle année.

120. La Maison DES PORRERES, au Diocese de Limoges, est une annexe du prieuré de Chatenet.

121. La Maison DE PETROSE, dans le Diocese de Cahors, fut fondée du temps d'Estienne de Liciac IV. prieur

de Grandmont, ou au plûtard, sous son successeur Pierre Bernardi : c'est une annexe du Prieuré de Montelbedon. On n'a rien de sa fondation.

122. La Maison DE PRUNOL, dans le Diocese de Clermont : c'est une annexe du Prieuré de Viaye.

R.

123. La Maison DE ROÜEN, autrement dite du PARC, située Fauxbourg de Saint Sever, étant du Diocese de Lisieux, fut fondée le dernier jour de Mars de l'an 1156. par Henry II. Roy d'Angleterre ; & cette fondation fut confirmée par Richard son fils, en 1192. Geoffroy Archevêque d'Yorck, fils de Henry II. y est enterré.

124. La Maison DE ROUSSETH, au Diocese de Limoges, est une annexe de l'Abbaye de Grandmont ; son premier Fondateur a été Faidu de Voulys, en 1224. & elle reconnoît pour son second en 1271. Guillaume Vicomte de Rochoüart & de Mortmar.

125. La Maison DE ROCHECERVIERE, dans le Diocese de Luçon, annexe du Prieuré de Bandoüille ; fut fondée le 19. Février, de l'an 1190. par Thibaud Chabots.

126. La Maison DE RAVEAU, dans le Diocese d'Angoulême ; est un Prieuré

conventuel, qui fut fondé pendant l'administration d'Estienne de Liciac IV. prieur de Grandmont.

127. La Maison DE RAROY, autrement REZAY, dans le Diocese de Meaux, étoit autrefois un prieuré conventuel, qui fut fondé sous le prieur pierre Bernardi, & qui est maintenant à la Congrégation de l'Oratoire.

128. La Maison DE RIBEROLLES, dans le Diocese d'Agen, est une annexe du prieuré de Deffens, dont on ne sçait rien de la fondation.

129. La Maison DE RAUZETTE, dans le Diocese de perigueux, est à present une annexe du prieuré de Raveau; elle fut fondée du temps d'Estienne de Liciac.

S.

130. La Maison DE SERMAIZE, dans le Diocese de Xaintes, étoit autrefois un prieuré conventuel, qui est devenu une annexe de l'Abbaye de Grandmont: cette maison fut fondée par Richard I. Roy d'Angleterre, le dernier jour de Mars de l'an 1192.

131. La Maison DE SAVIGNY, dans le Diocese de Soissons, unie au prieuré de Raroy, a été fondée du temps d'Estienne de Liciac.

132. La Maison DE LA SAUSSAYE, dans l'Evêché de Bourges, est unie au

Prieuré de Villers.

133. La Maison DE SAINTE ROSE, dans l'Evêché de Lectoure, c'est une annexe du prieuré de Deffens.

134. La Maison dite LE SAUVAGE, dans l'Evêché de Rhodez, est annexée au prieuré de Montelbedon.

135. La Maison DE SAULMUR, située dans le Diocese de Limoges, & fondée du temps de Pierre Bernardi V. Prieur de Grandmont, est unie au prieuré de Chatanet.

T.

136. La Maison DE TRAHI, au Diocese de Sens, est unie au Prieuré de Dimon, autrement dit de l'Enfourchure : elle fut fondée sous Estienne de Liciac.

137. La Maison DE TROSSEYE, au Diocese de Poitiers, fut fondée sous le même Prieur Estienne : c'est une annexe du prieuré de la Vayolle.

138. La Maison DE TREZENS, au Diocese de Limoges, fut fondée l'an 1315. par Gerald Hymbert & son Epouse Agnez de Bellengeys.

139. La Maison DE THIERS, située dans un des Fauxbourgs de la Ville de Thiers en Auvergne, & dans le Diocese de Clermont, a été bâtie par les bienfaits & les liberalitez des Habitans,

qui zélez pour S. Estienne, Fondateur de l'Ordre, & originaire de cette Ville, ont aidé avec beaucoup de charité à sa construction, de laquelle le R. P. Charles Fremont, a jetté les premiers fondemens le 27. Mars de l'an 1650. & où il a établi la réforme ; c'est la plus belle de toutes les Maisons de l'étroite observance, quoique ce ne soit pas la plus riche. Le Roy Loüis XIV. surnommé le Grand, a confirmé cet établissement par ses Lettres Patentes, avec les mêmes privileges que ses prédecesseurs & les Rois d'Angleterre, ont accordé à l'Ordre de Grandmont.

V.

140. La Maison DE VILLERS, dans le Diocese de Tours, est un Prieuré conventuel, fondé avec plusieurs autres du même Ordre, par les liberalitez de Henry II. Roy d'Angleterre ; & dont le fils Richard I. confirma & augmenta les dons l'an 1196.

141. La Maison DE LA VAYOLLE, Prieuré conventuel dans le Diocese de Poitiers, fut fondée d'Estienne de Liciac IV. Prieur de Grandmont.

142. La Maison DE VERDELAYS, dans le Diocese de Bourdeaux, unie au Prieuré de Garrige, fut fondée par une Dame nommée de Candal. Ce lieu est celebre

celebre par le concours du peuple qui y vient en pelerinage, & par les miracles qui s'y operent; comme on le peut voir dans le Livre imprimé du Pere Jean l'Escoüette, Religieux Celestin. Cette maison fut donnée aux Celestins par l'autorité de l'Archevêque de Bourdeaux, du temps du P. Rigaut. XIX. Abbé de Grandmont, comme l'écrit l'Analiste de cet Ordre, à l'an 1631.

143. La Maison DE LA VEYSSINE, au Diocese de Soissons, fondée sous Estienne IV. Prieur de Grandmont, est unie au Prieuré de Raroy.

144. La Maison DE VIAYE, dans le Diocese du Puy, est un Prieuré conventuel, dont on ignore le temps de la fondation.

145. La Maison D'URSIE, dans le Diocese de Saintes, fondée du temps d'Estienne de Liciac, est une annexe du Prieuré de Jarric.

146. La Maison DE VAISSERS, dans le Diocese de Sarlat, est une annexe du Prieuré de Francour.

147. La Maison DE VIEUXPOUX. au Diocese de Sens, est un Prieuré conventuel qui fut fondé l'an 1173. par Droco, ou Dreux de Mello, depuis Connétable de France, Seigneur de Loches, Mayenne, Châtillon sur Indre,

& du grand Précigny.

148. La Maison DE VINCENNES, est située dans le Bois de Vincennes, au Diocese de Paris. C'étoit un Prieuré conventuel, fondé du temps de Pierre Bernardi, par Loüis VII. Roy de France, l'an 1164. l'Abbé de Saint Maur des Fossez, aussi bien que les Prieurs de Saint Martin des Champs & de Saint Lazare, céderent aux Religieux de Grandmont tous les droits qu'ils avoient sur le Bois de Vincennes. Le Roy Loüis VII. leur donna aussi six boisseaux & demi de froment, à prendre tous les ans dans sa grange de Gonesse : Et Thibaud Bochard & Hervé de Montmorency leur donnerent tout le Sel qu'ils avoient à prendre sur les bâteaux de la Seine. Henry III. Roy de France, donna cette Maison aux Religieux de Saint Jerôme, & ces Religieux la cederent ensuite aux Minimes ; mais afin de dédommager les Religieux de Grandmont, le Roy leur donna en échange, l'an 1584. le College Mignon, nommé à present de Grandmont, situé dans Paris, François de Neuville étant alors Abbé de Grandmont. Gregoire XIII. confirma cette échange le 14. de May de l'an 1584.

# HISTOIRE DE SAINT BRUNO, FONDATEUR DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

## CHAPITRE XXVII.

PEu de temps aprés S. Estienne de Muret, on vit paroître Saint Bruno, illustre par sa doctrine & sa pieté, qui fonda l'Ordre celebre des Chartreux. La Ville de Cologne fut le lieu de son heureuse naissance, aprés le milieu de l'onziéme siécle; il nâquit, selon quelques-uns, de parens de médiocre condition; mais il ne

laissa pas de s'avancer beaucoup dans les Lettres. Il parut avec éclat & distinction dans l'Université de Paris, & il excella dans la science Ecclesiastique & profane. Aprés avoir été quelque temps Chanoine de S. Cuniberg de Cologne, il fut appellé à Reims, fut fait Chanoine & Ecôlatre, ou Theologal de cette Eglise, & on le chargea du soin d'y enseigner publiquement la Theologie. Il eût de grands differens avec Manassés son Archevêque, dont il ne pouvoit souffrir la conduite scandaleuse, & fut un de ses accusateurs. Cela l'obligea de quitter la Ville de Reims. Mais pour ce qui regarde la résolution qu'il fit d'abandonner entierement le monde, elle est assez peu certaine. Quelques-uns disent que ce fut aprés une pieuse conversation sur la vanité des choses de la terre, & sur le bonheur dont joüissent les Saints dans le Ciel, avec Raoul Prevost de Reims, & un autre de ses amis, comme Saint Bruno le rapporte lui-même dans une Lettre qu'il écrivit sur la fin de sa vie à Raoul. „ Vous vous souvenez bien, „ lui dit-il, qu'étant ensemble, & avec „ Fulcius, dans un Jardin, prés de la „ maison d'Adam où je demeurois, „ nous nous entretîmes des fausses joyes

„ de la terre, & des délices pures & „ innocentes de la vie éternelle; & „ qu'étant par là enflammez du desir „ de cette vie, nous promîmes, & même „ nous fîmes vœu au S. Esprit, de „ quitter le siécle, & de prendre l'ha- „ bit Religieux. Il avouë neanmoins que Fulcius, qui devoit être de la partie, étant allé à Rome, & divers accidens étant ensuite survenus, cette premiere ferveur se rallentit, & qu'elle se dissipa depuis entierement.

La tradition qui est dans son Ordre de temps immemorial, enseigne que ce fut aprés avoir été témoin d'un miracle assez surprenant qui arriva à Paris. Diocres, Chanoine de cette Ville, & ami de nôtre Saint, y mourut en odeur de sainteté, & comme on disoit l'Office des morts pour le repos de son ame, lors qu'on commença à chanter la Leçon *Responde mihi*, il leva la tête hors le cercueil, & cria tout haut qu'il étoit accusé devant le Tribunal de Dieu, puis, qu'il étoit jugé, & enfin qu'il étoit condamné. Les plus fameux Critiques du siecle passé se sont inscrits en faux contre cette tradition; & le sieur de Launoy Docteur de Sorbonne, si connu dans l'Europe pour sa profonde érudition, l'a attaquée par écrit dans

des dissertations intitulées ; *De vera causa secessus Sancti Brunonis in eremum.* Il soûtient dans ses Ouvrages, qu'avant le temps de Jean Gerson, Chancelier de l'Université de Paris, & de Saint Antonin Archevêque de Florence, qui vivoient aprés l'an 1400. aucun Auteur n'avoit parlé de ce prétendu miracle, & que cette tradition des Chartreux est mal fondée. Cependant les raisons de Mr de Launoy n'étant pas démonstratives, plusieurs grands hommes y ont répondu. Un des derniers est le P. Jean Colombi Jesuite, qui a publié une réponse qui a pour titre, *Dissertatio de cartusianorum initiis, seu quod Bruno adactus fuerit in eremum vocibus hominis redivivi Parisiis, qui se accusatum, judicatum, damnatum exclamabat.* Il y rapporte le témoignage de quelques Historiens qui ont parlé de ce miracle avant l'an 1400. comme l'Auteur qui a écrit en 1150. une relation des commencemens des Chartreux. Guillaume de Elbura, ou Yporegia, qui écrivit en 1313. *lib. de orig. & verit. perf. relig.* L'Auteur de la Chronique des Prieurs de la Chartreuse, qui a fleuri depuis l'an 1383. jusqu'en 1391. & enfin Henry de Kalkar qui composa en 1398. un traité de l'ori-

gine des Chartreux. Sur la fin de cette Dissertation, il fixe l'année de la retraite de S. Bruno dans le desert ; ce qui arriva en 1084. ou selon le Cardinal Baronius, en 1086.

Guibert, Abbé de Nogent prés de Couy dit, que ce qui excita S. Bruno à sortir du monde, fut l'état déplorable où il voyoit l'Eglise de Reims, par les déréglemens de Manassez qui en étoit Archevêque, nous en avons dit quelque chose ci-devant. Il fit tout ce qui étoit en son pouvoir par ses sages remontrances, pour le faire rentrer en lui-même, mais tous ses efforts furent inutiles & cet indigne Prélat, qui disoit, que son Archevêché seroit un assez bon morceau s'il n'obligeoit point à chanter de Messes, ne laissa pas de continuer à piller les Temples, à dépoüiller les Autels, à vendre les Benefices, & à vivre dans une licence effrenée. Bruno affligé de tant de desordres, où il ne voyoit point de remede, crût qu'il lui étoit plus avantageux de fuïr, que d'avoir continuellement les yeux portez sur des objets si scandaleux. Il médita donc sa retraite & en accomplit heureusement le projet.

Quoi qu'il en soit, Saint Bruno résolu de quitter le monde, eût pour com-

pagnons de son dessein, Landuin, qui fut le second Prieur de la grande Chartreuse, deux Chanoines de Saint-Ruf nommez Estienne, l'un de Bruges, & l'autre de Die, Hugues, qu'ils appelloient leur Chapelain, parce qu'il étoit le seul d'entr'eux qui fut Prêtre, & deux laïques nommez André & Guerin, ces sept personnes desabusées du monde, & touchées vivement de leur salut, cherchant un lieu propre pour y mener une vie extrêmement solitaire & separée du commerce des hommes, allerent à Grenoble, & s'adresserent à Hugues Evêque de cette Ville, Prélat d'une grande sainteté, & dont l'Eglise fait la Fête le 1. jour d'Avril, qui les reçût avec tous les témoignages de charité qu'ils pouvoient souhaiter, & leur indiqua l'affreuse solitude de la Chartreuse où ils s'établirent, & qui a donné le nom à tout l'Ordre, dont Saint Bruno est le digne Fondateur. Ils bâtirent une Eglise sur la croupe d'une montagne, qui s'appelle encore aujourd'hui, *Sainte Marie de casalibus*, & quelques petites cellules assez proche de l'Eglise, mais un peu éloignées les unes des autres.

Ce fut là qu'ayant choisi S. Bruno, qui étoit le plus habile d'entr'eux,

pour leur premier Prieur, ils menerent une vie fort austere, gardant un silence perpetuel, toûjours occupez à l'Oraison, à la lecture des saints livres, ou au travail des mains. Leur nourriture étoit fort austere, ils portoient le cilice, & ils résolurent de ne manger jamais de viande, même dans les plus perilleuses maladies. Mais lorsque ces saints Religieux se consoloient dans leur desert par la presence de leur cher Pere, le Pape Urbain II. qui avoit été son disciple & son ami, pendant qu'il étoit à Paris, lui envoya un Bref, par lequel il lui commandoit absolument de le venir trouver à Rome, dans le dessein de se servir de ses conseils pour le gouvernement de l'Eglise. Ce ne fut pas sans se faire beaucoup de violence qu'il entreprît ce Voyage. Il recommanda en partant, ses chers compagnons à Seguin, Abbé de la Chaise-Dieu; mais comme ils ne pouvoient vivre sans ce grand Saint qui étoit leur maître & leur exemple, ils le suivirent tôt aprés à Rome, mais aprés y avoir demeuré quelque temps, le Pape les renvoya en leur solitude, nomma Laudin pour leur Prieur, & ordonna que le lieu de la Chartreuse dont ils étoient sortis, leur fut rendu. Le Saint faisoit

depuis par Lettres, ce qu'il ne pouvoit faire de vive voix. Il les instruisoit de toutes les pratiques de la vie solitaire, il les animoit à la perseverance, il les consoloit dans leurs peines, il levoit tous leurs doutes, & les élevoit par des discours tout celestes, à la contemplation des veritez éternelles. Saint Bruno fut quelque temps à la Cour de Rome, soûpirant toûjours aprés le repos & la retraite qu'il ne pouvoit goûter dans un lieu où le Pape avoit souvent besoin de lui. On lui offrit même l'Archevêché de Reggio & plusieurs autres dignitez Ecclesiastiques durant son sejour à Rome ; mais il étoit bien éloigné de les accepter. Enfin, Urbain ayant été obligé de faire un Voyage en France, Saint Bruno lui demanda la permission de se retirer, ce qu'il obtint. On ne sçauroit s'imaginer la joye que cette grace lui causa ; il disoit avec le Prophête : *Seigneur vous avez rompu mes liens, je vous sacrifierai une Hostie de loüange, & j'invoquerai vôtre nom :* tantôt il s'écrioit ; *mon ame s'est sauvée comme le Passereau du filet du chasseur, le filet s'est rompu, & j'ai été délivré.* Aprés avoir obtenu son congé, il choisit une solitude dans la Calabre, qu'il alla habiter avec quelques personnes,

ausquelles il avoit inspiré le même amour de la retraite. Ce lieu s'appelloit *Della Torre*, dans le Diocese de Squilzace, qui devint bien-tôt fameux par le grand nombre de disciples qui se rangerent sous la conduite de ce grand Saint. Roger, Comte de Sicile & de la Calabre eût aussi pour lui une profonde veneration, lui donnant de grands biens, & lui faisant bâtir des Monasteres & des Eglises.

Cependant Saint Bruno ne s'appliquoit pas seulement à la conduite de ceux qu'il avoit auprés de lui en Calabre, car il envoya aussi des Religieux en France, à ceux qu'il y avoit renvoyez, & Lauduin qui leur avoit été donné pour Prieur en sa place, passa exprés en Italie pour prendre mieux son esprit, & pour recevoir de lui-même les avis & les instructions necessaires pour l'établissement de son nouvel Ordre. Il ne survéquit gueres à cette pieuse visite ; car l'an 1101. dix-sept ans seulement depuis sa retraite du monde, dont il en avoit passé six à la Chartreuse, & le reste partie à Rome, & partie en Calabre, il tomba dans une grande maladie qui le mît au tombeau le sixiéme Octobre. Son corps fut enterré à son Monastere de S. Estienne, derriere

# CATALOGUE
## *DES MAISONS de l'Ordre des Chartreux en France.*

LA Maiſon D'AIX, Province de Provence, fondée en 1625.

La Maiſon D'ABBEVILLE, Province de Picardie, en 1300.

La Maiſon DE DAILLION, dans la Province Chartreuſe, en 1145.

La Chartreuſe DU PUY, dans la Province d'Aquitaine, en 1628.

La Maiſon D'APPONAI, dans le Morvant, Province de France, fondée en 1185.

La Maiſon D'ARIVIERES, Province de Bourgogne, en 1122.

La Maiſon D'AURAY en Bretagne, Province de France, fondée en 1492.

La Maiſon D'ORLEANS, dans la Province de France, en 1624.

La Maiſon DE SAINT-OMER, dans la Province de Picardie, en 1300.

La Maiſon DE BASSEVILLE, ſur Yonne, Province de France, fondée

l'an 1328.

La Maiſon DE BELLARY, dans le Nivernois, Province de France, en 1328.

La Maiſon DE BEAUNE, dans la Province de France, en 1328.

La Maiſon DE BONLIEU, en Franche-Comté, dans la Province de Bourgogne, en 1172.

La Maiſon DE BONNE-FOY en Auvergne, Province d'Aquitaine, en 1156.

La Maiſon DE BONPAS, dans la Province de Provence, en 1318.

La Chartreuſe DE GAILLON, dans la Province de France, en 1571.

La Maiſon DE BOURDEAUX, dans la Province d'Aquitaine, en 1607.

La Maiſon DE CAHORS, dans la Province d'Aquitaine, en 1328.

La grande CHARTREUSE, où l'Ordre a été fondé, Province de la Chartreuſe, en 1084.

La Maiſon DE LIGETS ſur la Loire, dans la Province de France, fondée l'an 1153.

La Maiſon DE SAINTE CROIX, dans la Province d'Aquitaine, en 1280.

La Maiſon DE DIJON, dans la Province de France, en 1387.

La CHARTREUSE, fondée ſous le nom des Douleurs de la Sainte Vierge, dans la Province de Picardie, en 1641.

La Maison DE DURBON, dans la Province de Provence, en 1115.

La Maison DE BOURG-FONTAINES, Villers-Cotereſt, dans la Province de France, en 1321.

La Maiſon DE GLANDIERE, dans le Limoſin, Province d'Aquitaine, fondée en 1217.

La Maiſon DE S. HUGON dans les Rochers, Province de la grande Chartreuſe, en 1173.

La Chartreuſe DE S. JULIEN, proche Roüen, Province de France, en 1667.

La Maiſon DE LION, dans la Province de la grande Chartreuſe, en 1584.

La Maiſon DE LUGNY, proche de Sainte Reine, dans la Province de France, en 1177.

La Maiſon DE MERIAC, ſur les montagnes, dans la Province de Bourgogne, en 1117.

La Maiſon DE GOSNAY dans l'Artois, Province de Picardie, fondée l'an 1320.

La Maiſon DE MONSTREÜIL, dans la Province de Picardie, fondée en 1324.

La Maiſon DE MARSEILLE, dans la Province de Provence, en 1634.

La Maiſon DE MOULINS en Bourbonnois, dans la Province d'Aquitaine, en 1629.

La Maiſon DE MONT-MERLE, dans la Province de Bourgogne, fondée en 1210.

La Maiſon DE MONT-VIVIER, dans la Province de Provence, fondée l'an 1117.

La Maiſon DE MONT-DIEU, proche Sedan, dans la Province de Picardie, en 1134.

Le Monaſtere des Religieuſes DE SALET, dans la Province de Bourgogne, en 1299.

Le Monaſtere des Religieuſes DE GOSNAY, dans la Province de Picardie, en 1327.

Le Monaſtere des Religieuſes DE PREMOL, prés Grenoble, dans la Province de la grande Chartreuſe, en 1232.

Le Monaſtere des Religieuſes DE MELAN, dans la Province de la grande Chartreuſe, fondé en 1292.

La Maiſon DE NANCI, dans la Province de la grande Chartreuſe, en 1635.

La Maiſon DE NOYON, dans la Province de Picardie, en 1308.

La Maiſon DE NANTES, dans la Province de France, en 1446.

La Maiſon dite LE PARC, dans le Mans, Province de France, en 1236.

La Maison DE PARIS, dans la Province de France, en 1240.

La Maison dite LA PART-DIEU, dans la Province de la grande Chartreuse, en 1307.

La Maison DE PIERRE-CHASTEL, dans la Province de Bourgogne, fondée en 1383.

La Maison dite PORT STE MARIE, dans la Province d'Aquitaine, ou de Guyenne, en 1219.

La Maison dite POMMIERS, prés de Geneve, dans la Province de la grande Chartreuse, en 1170.

La Maison DES PORTES, dans la Province de Bourgogne, en 1115.

La Maison dite LE REPOSOIR, dans la Province de la grande Chartreuse, en 1153.

La Maison DE RIPAILLES, sur le Lac de Geneve, dans la Province de la grande Chartreuse, fondée l'an 1138.

La Maison DE ROÜEN, dans la Province de France, en 1384.

La Maison DE RHODEZ, dans la Province d'Aquitaine, en 1511.

La Maison dite L'ECHELLE-DIEU, fondée en 1658.

La Maison DE SEILLON en Bresse, dans la Province de Bourgogne, en 1151.

La Maison DE SELIGNAC, en Bresse,

dans la Province de Bourgogne, en 1201.

La Maison DE SILVE-BENITE, dans la Province de Bourgogne, fondée l'an 1116.

La Maison DE TOULOUSE, dans la Province de Guyenne, en 1359.

La Maison DE TOURNAY, Ville de Flandres, dans la Province de Picardie, en 1375.

La Maison DE TROYE, dans la Province de France, en 1329.

La Maison DE VALLE-BONNE, dans la Province de Provence, en 1203.

La Maison DE VALENCIENNES, dans la Province de Picardie, fondée l'an 1288.

La Maison DE VAUCLAIR, dans la Province d'Aquitaine, en 1330.

La Maison DE VAL-SAINTE-MARIE, dans la Province de Provence, fondée en 1146.

La Maison DU VAL-SAINT-PIERRE, prés Nôtre-Dame de Liesse, dans la Province de Picardie, fondée l'an 1140.

La Maison DE VERNE, dans la Province de Provence, en 1170.

La Maison DE VAUCLUSE, dans la Province de Bourgogne, fondée l'an 1125.

La Maison DE VAL-DIEU, dans le Perche, dans la Province de France,

en 1170.

La Maiſon dite LE VAL-SAINT-GEORGES, dans la province de France, en 1235.

La Maiſon DE VILLE-FRANCHE, province d'Aquitaine, en 1450.

La Maiſon DE VILLE-NEUVE, en Avignon, dans la province de provence, en 1356.

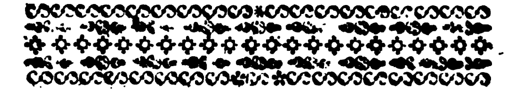
La Maiſon DU VAL-PROFOND, ſur Yonne, dans la province de France, en 1301.

La Maiſon DE VAL-SAINTE, dans la province de la grande Chartreuſe, en 1295.

La Maiſon D'ULGSSI, en 1395.

De plus, les deux Maiſons de CURIERE & CHALAIS, dans les rochers unis à la grande Chartreuſe.





# HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DE SAINT ANTOINE.

## CHAPITRE XXVIII.

L'ORDRE des Chanoines réguliers de Saint Antoine, sous la régle de S. Augustin, est encore un fruit de la pieté qui parût en France dans l'onziéme siécle. L'Abbaye de Saint Antoine, au Diocese de Vienne en Dauphiné, est le Chef & la Maison principale de cet Ordre. Le corps de Saint Antoine, ce grand Anachorete, le Pere & le Maître de tant de Saints

Solitaires, ayant été porté d'Alexandrie à Constantinople, environ l'an 704. sous l'Empire de Justinien II. Jocelin fils de Guillaume, Gentilhomme de grande qualité, de la même Province de Dauphiné, Seigneur de Châteauneuf de l'Albene, & de la Mothe Saint Didier, passa par cette Ville Imperiale, au retour de son voyage de la Terre-Sainte ; il obtint de l'Empereur ce corps précieux, & il l'apporta heureusement en son pays, au temps de Philippes premier Roy de France, vers l'année 1070.

D'abord, il ne déposa ces saintes Reliques dans aucun lieu certain & arrêté ; il les portoit au contraire dans tous ses Voyages, & dans ses expéditions militaires : mais pressé par les avertissemens & par les reproches des Prélats, qui ne pouvoient souffrir, que ce dépost sacré fut traité avec tant d'indécence, il les placa dans la petite Eglise Paroissiale du Bourg de la Mothe Saint Didier, dont il étoit Seigneur, en les retenant toûjours en son pouvoir; & afin qu'à l'avenir elles y fussent exposées avec plus d'honneur, de l'avis de l'Archevêque de Vienne, aidé par les oblations des fidéles, il jetta dans le même lieu les fondemens de la belle

Eglise

Église de Saint Antoine de Viennois, qui fut depuis achevée aux dépens de l'Ordre, par le soin des Abbez.

Aprés sa mort, le Pape Urbain II. passant par le Dauphiné, pour aller au Concile de Clermont, commanda sous peine d'anathême à Guigues Didier, parent & heritier de Jocelin, de déposer ces précieuses Reliques dans un lieu saint, parce qu'à l'imitation de son parent, il les faisoit suivre par tout où il alloit : Ce Seigneur, pour obeïr au Pape, les remît avec l'Eglise commencée par Jocelin, à des Religieux qu'il avoit fait venir de quelques Prieurez voisins, dépendant de l'Abbaye de Montmajour, auprés de la ville d'Arles; ils y érigerent un nouveau Prieuré, & pendant deux siécles, la garde du corps de Saint Antoine leur fut confiée.

Dans ces temps-là, l'Europe fut affligée d'une maladie populaire, qui faisoit des ravages furieux; les Grecs l'ont appellée *Estiomené*, & les Latins *le feu sacré* : Une ardeur devorante embrasoit la partie du corps qui en étoit frappée, & en peu d'heures elle la dessechoit jusqu'aux os ; elle la rendoit livide & noire comme un charbon ; & gagnant bien-tôt le reste du corps, si cette partie n'en étoit promptement separée,

elle faisoit expirer le malade dans des douleurs crüelles & insupportables.

On implora le secours de S. Antoine dans cette calamité publique, son intercession fut favorable à ceux qui étoient attaquez de ce mal, & qui eurent recours à lui : c'est de là que le peuple a appellé cette maladie, feu S. Antoine. Le prompt soulagement que les malades en ressentirent, fut bien-tôt répandu dans les lieux les plus éloignez ; on vit en foule accourir une infinité de personnes, qui venoient chercher auprés du corps, & par l'invocation de ce grand Saint, le remede à leurs maux.

Mais comme il n'y avoit point dans le Bourg de la Mothe de lieu pour les recevoir, on les voyoit répandus de toutes parts, exposez aux injures des saisons, dont ils recevoient de grandes incommoditez, & qui en faisoient perir plusieurs. Gaston & Gironde son fils, Gentilshommes voisins, furent touchez de l'excés de leurs miseres ; ils bâtirent dans ce Bourg une Maison pour les retirer vers l'année 1095. & se devoüerent eux-mêmes, avec tout ce ce qu'ils possedoient, au service de ces pauvres abandonnez : leur exemple en gagna six autres ; peu à peu ils firent

une Communauté nombreuse, qui consacrerent leurs personnes & leurs biens, au soulagement des pauvres frapez de ce mal : Ils les recevoient tous dans leur Hôpital avec beaucoup de charité ; aucun de ceux qui étoient atteins du feu sacré, ni fut refusé ; on les y traitoit avec soin jusqu'à leur entiere guerison ; ceux qui étoient réduits à la derniere misere, à cause de leurs membres mutilez, y étoient retenus & nourris le reste de leurs jours.

Cette assemblée charitable étoit gouvernée par un Chef, qu'on avoit honoré du nom de Maître ; Gaston fut le premier : On donna celui de Commandeurs, *Præceptores*, aux Superieurs des autres Communautez qui furent établies à dans la suite : ceux qui y furent mis, étoient d'abord tous des laïques, qui n'étoient unis que par liens de leur charité : Estienne, qui succeda à Gaston, en fut le premier Prêtre ; ils se lierent depuis par les vœux solemnels ; ils se prescrivirent des Réglemens & une forme d'Institut, & ils en obtindrent l'approbation du Souverain Pontife.

La bonne odeur de leur vie si charitable & si pieuse se répandit des Villes voisines dans les Provinces les plus éloignées ; elle leur attira la fa-

veur & les graces des Papes & des Souverains, dont ils reçûrent de grands priviléges : On bâtit plusieurs Maisons de cet Ordre en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, & dans les autres Royaumes de la Chrêtienté : elles répondoient toutes au Maître dont elles reconnoissoient la Jurisdiction & l'autorité ; il en nommoit les Commandeurs ou Superieurs du consentement de ses freres, & il les gouvernoit en qualité de Superieur General.

La Paroisse de la Mothe Saint Didier, où la premiere Maison hôpitaliere étoit bâtie, & où le Maître résidoit, changea de nom, & prit celui du grand Saint qu'on y venoit honorer de toutes parts ; c'est aujourd'hui la petite Ville de S. Antoine de Viennois. Cette premiere Maison, unie au Prieuré, devint une celebre Abbaye : en moins d'un siécle, on vit établir plus de trente Commanderies generales, sans y comprendre les particulieres : ainsi un Ordre considérable, répandu dans les principales parties du monde Chrêtien, doit son origine & son établissement à la veneration renduë aux Reliques de de S. Antoine, & à la charité exercée envers les malades du feu sacré.

Dix-sept Maîtres l'ont gouverné

pendant plus de deux cens ans, Aymon de Montagni, qui fut le dernier & le plus illuſtre de tous par ſes grandes qualitez, fut élû en 1271. il acquit à ſon Ordre la Seigneurie & la Juriſdiction temporelle de la Ville de S. Antoine, & des Paroiſſes voiſines.

De ſon temps, en l'année 1297. les Religieux de l'Abbaye de Montmajour, qui avoient tenu juſqu'alors le Prieuré de S. Antoine, & qui avoient la garde de ſon corps & de l'Egliſe commencée où il repoſoit, furent congediez & renvoyez à leur Abbaye. Le Pape Boniface VIII. excité par la charité, qui régnoit dans l'Ordre de S. Antoine, & par les grands ſervices qu'il rendoit au public, érigea ce Prieuré en Abbaye, & l'unit à perpetuité à la premiere Maiſon hôpitaliere, qu'il confirma dans ſon droit de chef de toutes les autres maiſons de cet Ordre : il donna à Aymon & à ſes ſucceſſeurs, le titre d'Abbé, & aux Religieux la qualité de Chanoines réguliers, ſous la régle de Saint Auguſtin ; & pour dédommager en quelque façon ceux de l'Abbaye de Montmajour, il leur aſſigna ſur la nouvelle Abbaye une penſion de treize cens livres, qui fut éteinte par tranſaction, au temps de l'Abbé

Theodore de Saint Chamont, l'an 1502.

L'Abbé Aymon de Montagny fit & publia dans son Chapitre General des nouveaux Statuts convenables au changement qui venoit d'être fait dans son Ordre, il le maintint toûjours dans la discipline & dans une exacte observance, il mourut en 1316. aprés l'avoir gouverné l'espace de 44. ans avec beaucoup de dignité & de splendeur : il fut heureux dans tout ce qu'il entreprît, honoré des Grands, cheri des Princes; toute la Chrêtienté & tous ses Religieux ayant toûjours conservé pour lui une veneration profonde.

Il a eû des successeurs illustres, tous Religieux profés de l'Ordre, on en compte trente jusqu'à present, au nombre desquels on remarque le Cardinal de Tournon, les Abbez Mitte de Chevrieres, de Château-neuf, de Brion, de Saint Chamont, de Joyeuse, & plusieurs autres d'une naissance & d'un merite tres-distingué, lesquels ont été les imitateurs de son zéle & de sa sagesse, & qui ont donné par leur vertu un grand éclat à l'Ordre auquel ils présidoient.

Au temps de ces anciens Abbez, la

dévotion à S. Antoine étoit tres-celebre par tout le monde ; deux Papes, Calixte II. & Martin V. au retour du Concile de Constance, Jules II. & Leon X. lorsqu'ils étoient Cardinaux, six Rois de France, un grand nombre d'autres Rois & de Souverains, les Reines & les Princesses, les Cardinaux, les Prélats, quantité d'autres personnes du premier rang, ont visité son Eglise en personne, & presenté à ses dépoüilles sacrées, leurs offrandes & leurs vœux ; & le concours des peuples y étoit si extraordinaire, que Aymar de Falcoz, Religieux & Historien de l'Ordre, qui écrivoit en 1533, assûre qu'en une seule année, il avoit vû arriver dans cette Eglise, plus de dix mille Italiens, & une multitude si nombreuse d'Allemans & de Hongrois, que leurs troupes paroissoient autant de petites armées.

En 1561. les Huguenots, dont l'impieté est si connuë en France, par les tristes marques qu'ils ont laissées en tant de lieux, prirent la Ville de Saint Antoine. L'Abbaye fut ruïnée, les Religieux dissipez, l'Eglise pillée & dépoüillée de ses ornemens, les Autels renversez, tout le reste brûlé & réduit à la derniere desolation : elle fut trois autrefois abandonnée à la fureur & au

ravage des herétiques : Ces malheurs, qui arriverent sous l'Abbé Loüis de Langeac, en attirerent de tres-considérables sur tout l'Ordre par la ruïne des Maisons, & par l'usurpation de leurs biens, les premiers Superieurs en fuite, ou prisonniers entre les mains des Protestans, n'étant pas en état d'y remedier.

Le pieux Abbé Antoine Tolosani, élû en 1597. travailla á réparer ces disgraces pendant tout le temps de son administration ; il entreprît en France une nouvelle réforme, qui fut conduite à sa derniere fin par les travaux infatigables, & par la perseverance du sage Abbé Antoine Brunel de Gramont, son successeur : Autorisé par le S. Siége, & múni des Lettres Patentes du Roy, il dressa la nouvelle Constitution, qui fut reçûë par tous les Religieux réformez, assemblez en Chapitre General l'année 1630.

C'est par ces nouveaux Statuts, que l'Ordre de Saint Antoine a toûjours depuis été gouverné en France. Il a maintenant pour Chef & pour Abbé General, Reverendissime Pere Jean Danthon, Religieux tres-exemplaire, élû le 5. de Septembre 1702. lequel, aprés des agitations assez longues sous son

Prédéceſſeur, fait goûter à ſon Ordre, les fruits d'une tranquilité heureuſe, par ſa modération, par ſa ſageſſe, par la pieté édifiante & exacte de ſa conduite.

Les Religieux de Saint Antoine portent ſur leurs habits la figure de la lettre T. qui eſt le ſigne de la Croix; la raiſon principale vient de ce que pluſieurs Ordres Religieux, qui furent inſtituez vers le même temps que celui de S. Antoine, prirent des Croix d'une forme ou d'une couleur differente pour ſe diſtinguer.

Cet ordre a poſſedé dans tout le monde Chrêtien, plus de quarante Commanderies Generales, & ſous celles-ci un grand nombre de Commanderies particulieres, dont pluſieurs ont été uſurpées & ruïnées par les Proteſtans & par les Infidéles : en voici le dénombrement.

# CATALOGUE

## *DES COMMANDERIES Generales dépendantes immédiatement de l'Abbaye de S. Antoine, Chef-d'Ordre, sous la Régle de Saint Augustin, avec l'ordre & les sceances des Commandeurs Generaux & Subalternes.*

1. LA Commanderie Generale de RENVERS, dans le Diocese de Turin, fondée vers 1156. unie au Chapitre conventuel de l'Abbaye de Saint Antoine, en 1323.

2. La Commanderie de BAILLEUL en Flandres, dans le Diocese d'Arras, fondée vers l'an 1160. unie à la Commanderie de Paris.

3. La Commanderie de ROSTORF, au Diocese de Mayence en Allemagne, vers 1190. transportée à Francfort, à l'instance du Comte de Hanau, en 1430.

4. La Commanderie de TOSCANE, dans la Ville de Florence en Italie, vers 1174.

5. La Commanderie de CHAMBERY, au Diocese de Grenoble en Savoye, vers 1180.

6. La Commanderie de CASTROXERIS, au Diocese de Burgos en Espagne, vers 1187.

7. La Commanderie D'ANGLETERRE, fondée par Henry III. Roy d'Angleterre, dans la Ville de Londres, en 1257. le titre de cette Commanderie étoit érigé long-temps auparavant, mais il n'y avoit point de fondation spéciale; à present ruïnée par les Protestans.

8. Le Prieuré de ROME, fondé par le Cardinal Pierre Capotio, en 1191.

9. La Commanderie du PONT-A-MOSSON, anciennement dite de Liege, au Diocese de Toul en Lorraine, avant 1200.

10. La Commanderie D'OLIT en Navarre, au Diocese de Pampelune, vers 1200.

11. La Commanderie de BOUTHIERS, unie à celle de la Lande, au Diocese de Poitiers.

12. La Commanderie D'AUMONIERES, sur les confins de Champagne & de Franche-Comté, au Diocese de

Langres, vers 1201.

13. La Commanderie D'AUVERGNE, ou de FEUCERES, au Diocese de Clermont.

14. La Commanderie de LA POUILLE, dans le Fauxbourg de Naples.

15. La Commanderie de ISENHEIM en Alsace, au Diocese de Bâle.

16. La Commanderie de HONGRIE, on ignore où elle étoit située.

17. La Commanderie de GRUNEMBERG, dans le Landgraviat de Hesse en Allemagne, usurpée par les Protestans.

18. La Commanderie de MEMMINGUEN, en Suabe, fondée vers 1204. usurpée par les Protestans.

19. La Commanderie de TROYES en Champagne, dans la Ville de Troyes.

20. La Commanderie de GAP, dans la Ville de ce nom, vers 1209. depuis unie à l'œuvre de l'Abbaye de Saint Antoine.

21. La Commanderie D'AUBENAS, dans le Vivarais.

22. La Commanderie de CONSTANCE, au Diocese de Constance en Allemagne.

23. La Commanderie de NORGES, proche de Dijon en Bourgogne, au Diocese de Langres.

24. La Commanderie de PRISTINO en Saxe, fondée par le Duc de Saxe, & par un Archevêque de Magdebourg dans son Diocese, en 1271. ruïnée par les Protestans.

25. La Commanderie de FORETZ à Montbrison, au Diocese de Lyon, fondée par une Comtesse de Foretz, en 1278.

26. La Commanderie ou le Prieuré de STE CROIX, au Diocese de Die en Dauphiné, donné par Jean Evêque de Valence & Die, en 1301.

27. La Commanderie de S. MEDARD ou de LA CLASTRE, au Diocese de Die, unie à l'Ordre par Benoist XI. en 1304.

28. La Commanderie de BOURG-EN-BRESSE, au Diocese de Lyon.

29. La Commanderie de CHALONS, dans la Ville de Châlons sur Sône en Bourgogne, fondéeen 1200.

30. La Commanderie de S. VICTOR en Auvergne, au Diocese de Clermont.

31. La Commanderie de MACON, dans la Ville de Macon en Bourgogne.

32. La Commanderie de GRENOBLE, dans la Ville de Grenoble en Dauphiné.

33. La Commanderie D'AUBETERRE, au Diocese de Perigueux.

34. La Commanderie de MARSEILLE,

dans la Ville de Marseille en Provence, avant 1170.

35. La Commanderie de VIENNE, dans un Fauxbourg de la Ville de Vienne en Dauphiné, par un Archevêque, en 1271.

36. La Commanderie de LA TOUR DU PIN, au Diocese de Vienne.

37. La Commanderie de GOLONI, au Diocese d'Aire en Gascogne.

38. La Commanderie D'ANNONAY, en Vivarais., dans le Diocese de Vienne,

39. La Commanderie de BAR-LE-DUC, fondée dans la Ville de ce nom, par Robert Duc de Bar, en 1382.

40. La Commanderie de CHYPRE, dans l'Isle de ce nom, ruïnée par les Turcs.

41. La Commanderie D'ACHAYE, ou de LA MORE'E, avant 1256.

Plus, les Commanderies Generales d'Ecosse à Leith, de Sardeigne & de Sicile, érigées en 1424. sur des Commanderies particulieres.

# CATALOGUE
## DES COMMANDERIES simples, qui dépendent des generales.

### *Sous la Commanderie Generalle de Renvers en Piémont.*

1. La Commanderie de Fossan.
2. La Prèvôté de S. Dalmas de Turin.
3. La Commanderie de Milan, de laquelle dépendent celles de Cumano, de Clavesio, & de Carest.
4. La Commanderie d'Alexandrie & & de Crémone, dont dépendent celles de Mantouë, de Veron ne & Busseto.
5. La Commanderie de Parme, qui a sous elle les Commanderies de Reggio & de la Mirandole.
6. La Commanderie de Boulogne, dont dépendent celles de Carpi, Ferrare, Modene, Bresse, Venise, Valence, Savone, Asti & Plaisance.

### *Sous la Commanderie generalle de Flandres.*

La Commanderie de Paris, fondée

en 1368. depuis unie à celle de Flandres.

La Commanderie de Barbefosse en Hainault.

## *Sous la Commanderie generalle de Rostorf.*

1. La Commanderie de Cologne.

2. La Commanderie de Alseys, qui a sous elle celles de Cleves, de Marville, & de Bois en Elsa.

3. La Commanderie de Hoest.

## *Sous la Commanderie generalle de Florence.*

1. Les Commanderies de Pise, 2. de Pistoye, 3. de Florensole, 4. de Fabriano, 5. d'Urbin, 6. de Macerata, 7. d'Abrusse, 8. de Monte-Sancto, 9. de Viterbe & Volterre, 10. & de Foligny.

## *Sous la Commanderie generalle de Chambery.*

La Commanderie de Berne.

## *Sous la Commanderie generalle du Pont à Mousson.*

Les Commanderies de Mastricht,

2. de Mets, 3. de Gondrecourt, 4. & de Château.

*Sous la Commanderie generalle d'Espagne, ou de Castroxeris.*

Les Commanderies de Portugal, 2. de Seville, 3. de Toro 4. de Tolede, 5. d'Alfaro, 6. de Salamanque, 7. d'Atria, 8. de Segovie, 9. de Cuença, 10. de Villa-real, 11 de Cadahalso, 12. de Cordoüe, 13. & de Grenade.

*Sous la Commanderie generalle de Bouthiers, ci-devant de Limousin.*

La Commanderie 1. de la Lande, unie à Bouthiers, & qui a sous elle celles d'Angliers & de Cliffon, 2. les Commanderies de la Focaudiere, 3. de la Chassaigne, 4. de Pauleon, 5. de Malatraict, 6. de Pont-l'Abbé, 7. de la Chaume, 8. de Plantades, 9. de l'Estars, 10. du Bois, 11. de Marcoleis, 12. de Lolai, 13. de la Feüillade.

*Sous la Commanderie generalle de Olit* ou *Navarre.*

Les Commanderies, 1. de Perpignan,

2. de Servera, 3. de Lerida, 4. de Saragoça, 5. de Valence, 6. de Majorque, 7. des Vallées, 8. de Barcelone.

*Sous la Commanderie generalle d'Aumonieres.*

Les Commanderies, 1. du Colombier, 2. de Ruffey, 3. de Bourbonne, 4. de Besançon, 5. de Valfroy ou de Froide-Vault, 6. de la Marche.

*Sous la Commanderie generalle d'Auvergne ou de Frugeres.*

Les Commanderies, 1. de *Mont-ferrand*, 2. de Billon, 3. de Vergonges, 4. de Nabozat, 5. de Cusset, 6. de S. Amand.

*Sous la Commanderie generalle d'Isenheim en Alsace.*

Les Commanderies, 1. de Strasbourg, 2. de Basle en Suisse.

*Sous la Commanderie generalle de la Poüille* ou *Naples.*

Les Commanderies, 1. de Sarno,

2. de Gayette, 3. de Barlette, 4. de Servena, 5. de Sancie & Padule, 6. de S. Severin, 7. de Capouë, 8. de Stro-loge, 9. de Pastena, 10. d'Averse, 11. de Fondi.

### *Sous la Commanderie generalle de Troye.*

La Commanderie de Roüen, fondée en 1391. 2. les Commanderies de Reims, 3. de la Paix S. Antoine, 4. de Soissons, 5. de Bourg-fontaine.

### *Sous la Commanderie generalle de Grunemberg.*

La Commanderie d'Amassin, de laquelle dépend celle de Morquerque, ruïnées par les herétiques.

### *Sous la Commanderie generalle de Gap.*

Les Commanderies, 1. de Bannes, 2. de Cisteron, 3. d'Eole & son annexe S. Pierre S. Paul d'Esparron, 4. de Claret, 5. de Nice, autrefois la Commanderie de Sardeigne en dépendoit aussi.

## *Sous la Commanderie generalle d'Aubenaz.*

Les Commanderies, 1. de Tournon, 2. de Privas.

## *Sous la Commanderie generalle de Sainte Croix.*

Les Prieurez 1. de Pont en Royans, 2. de Vassieu, 3. de S. Julien en Quint, 4. de S. Estienne, 5. de Veronne, 6. de S. Pierre de Roche, 7. de Valchevrieres.

## *Sous la Commanderie generalle de Saint Médard.*

Les Prieurez, 1. de Brises, prés la Ville de Crest, 2. de Sibie, 3. de Saint Romain, 4. de Saint Sauveur, 5. de Umbres.

## *Sous la Commanderie generalle de Chalons.*

La Commanderie de Charny.

## *Sous la Commanderie generalle de Macon.*

La Commanderie de Pontcharra.

## *Sous la Commanderie generalle de Marseille.*

Les Commanderies, 1. de Selon, 2. d'Aix, 3. de Pertuis.

## *Sous la Commanderie generalle d'Aubeterre.*

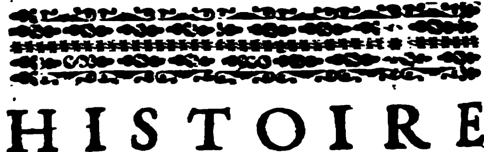
Les Commanderies, 1. de Bourdeaux, 2. de Clerac, 3. de Pontdaurat, 4. d'Artquelongue, 5. de Breüil, 6. de Bergerac, 7. de Pizou.

## *Sous la Commanderie generalle de Golony.*

La Commanderie de Traverse.

## *Commanderies qui dépendoient immédiatement de la Maison Abbatiale.*

1. Les Commanderies de Montpellier



# HISTOIRE DE LA FONDATION DE L'ORDRE DE CITEAUX.

## CHAPITRE XXIX.

LE dernier de tous les Ordres qui s'établirent en l'Eglise dans l'onziéme siécle, fut celui de Citeaux, qui s'est rendu dans la suite des temps si celebre, par le nombre prodigieux de Monasteres qui y ont été fondez. On doit le regarder comme un rejetton de celui de Saint Benoist, puisque Saint Robert, Abbé de Molesme, dans le Diocese de Langres, qui en fut

en fut le Fondateur, suivit & fit suivre sa régle à la Lettre, sans aucune addition, rétablissant le travail des mains, le silence plus exact, & la solitude, & renonçant à toutes sortes de dispenses & de priviléges. Il avoit pris l'habit à l'âge de onze ans, dans l'Abbaye de Montier la Cellé-lez-Troyes. Quelque temps aprés, il fut Abbé de S. Michel de Tonnerre, & ensuite de Molesme, dans le Diocese de Langres, dont il fut le fondateur.

L'Abbaye de Citeaux, chef de tout l'Ordre, située dans le Diocese de Châlons, fut bâtie l'an 1098. par les liberalitez d'Eudes I. Duc de Bourgogne, & par le secours de deux Prélats, sçavoir; Gautier Evêque de Châlons, & Hugues, Archevêque de Lion, lequel étant aussi Legat du Saint Siége, approuva cet Institut. Ce fut par l'ordre de ces deux Prélats, que Saint Robert sortit de son Monastére avec une colonie de vingt & un Religieux, pour prendre la conduite de cette nouvelle Abbaye, dont il ne joüit pas longtemps; car dés l'année suivante, le Pape Urbain II. lui enjoignit de retourner à Molesme, ce qu'il fit avec une grande soûmission aux ordres du Souverain Pontife, & il y mourut de la mort

des justes, le 27. Avril de l'an 1110. âgé de 93. ans. Le Pape Honoré III. le mît au Catalogue des Saints. Saint Robert laissa sous la conduite d'Alberic les vingt & un Religieux qu'il y avoit amenez en 1099. Alberic gouverna l'Abbaye de Citeaux en qualité d'Abbé jusqu'au 26. de Janvier de l'an 1109. qui fut celui de sa mort, aprés quoi tout le fardeau tomba sur S. Estienne surnommé Hardingue qui en étoit Prieur, qui en est regardé comme le Fondateur aprés S. Robert, à cause du nombre prodigieux de Religieux qu'il reçût, & des Maisons qu'il établit, les deux autres Abbez, n'ayant reçû aucuns Novices, à cause du genre de vie qu'ils menoient, & qui effrayoit tout le monde.

Saint Estienne étoit un Anglois de la noble famille des Hardingues ; aprés avoir fait ses études, il alla prendre l'habit de S. Benoist dans le Monastere de Scirburne, & n'étant encore que novice, il y devint un grand modéle de vertu. Aprés sa profession ses Superieurs l'envoyerent en France pour y étudier, & fit son cours de philosophie à Paris: s'étant joint à un saint Prêtre, ils firent ensemble le pelerinage de Rome, & malgré les embarras & les difficultez

les chemins, il recitoit chaque jour le Pseautier. A son retour il passa par la Ville de Langres, où il entendit parler les austeritez que pratiquoient les Religieux de Molesme, sous la conduite de S. Robert, ce qui ne manqua pas de lui donner une extrême envie de les voir & de les imiter. Il ne fut pas long-temps dans la compagnie de ces admirables Solitaires, qu'il ne les surpassât par la ferveur de ses austeritez & de ses penitences, ce qui obligea Saint Robert de le mettre du nombre de ceux qui devoient peupler le desert de Citeaux, où ils menerent une vie surprenante, n'ayant pour tout logement que des Cabanes qu'ils se firent avec de la terre & des branches, & pour toute nourriture, que les racines de la forest, & quelquesfois même les feüilles des arbres. Ainsi il ne faut pas beaucoup s'étonner si pendant dix ou douze années, personne ne se presenta à Citeaux pour y être Religieux.

Mais Saint Estienne étant devenu Abbé aprés la mort de S. Alberic, comme nous l'avons dit ci-devant, Saint Bernard & ses compagnons, au nombre de trente, se presenterent à lui pour être reçûs au nombre de ses Religieux, alors l'Ordre devint si puissant

que durant plus d'un ſiécle, il gouverna preſque toute l'Europe, tant au ſpirituel qu'au temporel. On dit même, ce qui paſſe preſque l'imagination, qu'il y avoit déja cinq cens Maiſons, cinquante ſept ans aprés ſa fondation. Ces Religieux prirent l'habit blanc, & le nom de Moines blancs fut principalement donné à ceux de Citeaux, comme le nom de Moines noirs à ceux de Cluny. Les Monaſteres qui ſuivirent l'Ordre de Citeaux furent unis enſemble par les Fondations mêmes, & par une Conſtitution appellée la *Carte de Charité*, confirmée en 1119. par le Pape Calixte II. ſous un Chef qui fut l'Abbé de Citeaux; il y fut ordonné que l'on tiendroit tous les ans en cette Abbaye, Mere de toutes les autres, le Chapitre General, où tous les Abbez ſeroient tenus d'aſſiſter, & dont les Réglemens ſeroient obſervez par tout l'Ordre. Ces Chapitres Generaux, qui dans la ſuite furent trouvez ſi utiles, ſervirent de modéle aux autres Ordres de Religieux, & on en fit même un Canon dans le Concile General de Latran.

Aprés que Saint Eſtienne eût vû ſon Ordre ſe répandre dans l'Egliſe comme une vigne myſterieuſe, & qu'il l'eût gouverné ſaintement pendant plus de

vingt ans, tout cassé de vieillesse, & accablé de maladies par ses austeritez, il assembla un Chapitre General, & se démît de la charge d'Abbé. Il passa le reste de sa vie dans une rigoureuse retraite, & mourut le 28. Mars de l'an 1134. selon les anciennes tables de Citeaux, quoi que le Martyrologe Romain, & ensuite le Monastique, marquent sa memoire au dix-septiéme d'Avril, que l'on croît être le jour de sa Canonization. La vie que pratiquoient les premiers Religieux de Citeaux, étoit certes digne d'admiration, puisqu'ils n'avoient aucun relâche dans leurs exercices. Ils sortoient du lieu où ils avoient bêché la terre à l'ardeur du Soleil, tout trempez de sueur, & de là ils alloient à l'Eglise, où ils s'épuisoient à chanter & à demeurer debout des deux & trois heures de suite. Leur nourriture parmi ces grands travaux, n'étoit que du pain noir qui ressembloit à de la terre, encore souvent avoient-ils assez de peine à en avoir, & leur boisson de l'eau pure, qu'ils ne prenoient jamais que par mesure, & dont ils se privoient souvent par mortification. Le silence y étoit perpétuel, & hors les Conférences spirituelles qu'ils pouvoient avoir ensemble, on n'y parloit que par si-

# CATALOGUE ALPHABETIQUE des Monasteres de l'Ordre de Citeaux en France.

*Il faut observer que la Lettre H. mise aprés le nom de chaque Abbaye, veut dire qu'il est d'Hommes, & la Lettre F. que c'est une Abbaye de Filles*

A.

L'Abbaye D'ACEY, en Franche-Comté, du Diocese de Besançon, fille de l'Abbaye de Charlieu, fondée le 14. Avril 1136. H.

L'Abbaye D'AUBEPIERRES, Diocese de Limoges, fille de Clairvaux, fondée l'onziéme Juin de l'an 1149. H.

L'Abbaye D'AUBERIVE, Diocese de Langres, fille de Clairvaux, fondée le 4. Févier de l'an 1138. H.

L'Abbaye de S. AUBIN DES BOIS, Diocese de Saint Brieu, fille de l'Abbaye de Begar, fondée le 3. Février de l'an 1137. H.

L'Abbaye D'AUBIGNAC, Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye de Dalon,

fondée en 1138. H.

L'Abbaye d'Aulnay, Diocese de Bayeux, fille de Savigny, fondée au mois de Juillet de l'an 1131. H.

L'Abbaye d'Aups, Diocese de Geneve, fille de Clairvaux, fondée le 28. Juin de l'an 1136. H.

L'Abbaye de l'Amour-Dieu, Diocese de Soissons, fille de Clairvaux. F.

L'Abbaye de l'Aumône, autrement dite, le petit Citeaux, Diocese de Chartres, fille de Citeaux, fondée en 1121. H.

L'Abbaye de S. André' en Gouffre, Diocese de Sées, fille de Savigny, fondée le 1. Mars de l'an 1130. H.

L'Abbaye de S. Antoine des Champs, lez-Paris, fille de Citeaux, fondée en 1199. F.

L'Abbaye d'Aiguebelle, Diocese de S. Paul-trois-Châteaux, fille de Morimont, fondée le 26. Juin de l'an 1137. H.

L'Abbaye d'Ardorel, autrement la Rode, du Diocese de Castres, autrefois d'Alby, fondée le 21. Mars de l'an 1133. H.

L'Abbaye d'Argensolles, Diocese de Soissons, fille de Clairvaux, fondée en 1224. F.

B.

L'Abbaye de BALERNE, du Diocese de Besançon, fille de Clairvaux, fondée le dernier jour de May, de l'an 1136. H.

L'Abbaye de BARBEAUX, du Diocese de Sens, fille de l'Abbaye de Prully, fondée en 1147. H.

L'Abbaye de BARBERY, Diocese de Bayeux, fille de Savigny, fondée en 1176. H.

L'Abbaye de BARDOÜES, Diocese d'Auch, fille de Morimont, fondée en 1134. H.

L'Abbaye de BARZELLE, Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye, de Landais, fondée en 1137. H.

L'Abbaye de BATANS, Diocese de Besançon, fondée ..... F.

L'Abbaye de BAUGERAIS, Diocese de Tours, fille de l'Abbaye de Loroux, fondée en 1153. H.

L'Abbaye de BEGAR, Diocese de Tréguier, fille de l'Abbaye de l'Aumône, fondée en 1130. H.

Le Prieuré nommé LES BLANCHES au Diocese d'Avranches, fille de Savigny prés Mortain. F.

L'Abbaye de BELLAIGUE, Diocese de Clermont, fille de l'Abbaye de Montpeiroux, fondée en 1137. H.

L'Abbaye de BELLE-BRANCHE, Diocese du Mans, fille de l'Abbaye de Loroux, fondée le 27. Juillet de l'an 1152. H.

L'Abbaye de BELLECOMBE, Diocese du Puy. F.

L'Abbaye de BELLENCOURT, Diocese d'Amiens. F.

L'Abbaye de BELLE-PERCHE, Diocese de Montauban, fille de Clairvaux, fondée le 2. Aoust de l'an 1143. H.

L'Abbaye de BELLEVAUX, Diocese de Besançon, fille de Morimont, fondée le 22. Mars de l'an 1119. H.

L'Abbaye de BEAUFAY, Diocese de Langres sous Citeaux. F.

L'Abbaye de BEAUPRE', Diocese de Beauvais, fille de l'Abbaye d'Orcamp, fondée le 15. Janvier de l'an 1135. H.

L'Abbaye de BEAUPRE', Diocese de Toul, fille de Morimont, fondée le 27. Février en 1150. H.

L'Abbaye de BEAUBEC, Diocese de Roüen, premiere fille de Savigny, fondée le 1. Novembre de l'an 1127. H.

L'Abbaye de BEAULIEU, Diocese de Langres, fille de l'Abbaye de Charlieu, fondée au mois de Juillet de l'an 1138. H.

L'Abbaye de BELLOC, Diocese de Rhodez, fille de Clairvaux, fondée en

1141. ou 1144. H.

L'Abbaye de BEAUVOIR, Diocese de Bourges, fille de Citeaux, fondée en 1237. H.

L'Abbaye de BENISSON-DIEU, Diocese de Lion, fille de Clairvaux, fondée en 1138. F.

L'Abbaye de S. BERNARD, Diocese de Bayonne. F.

L'Abbaye de BITAINE, Diocese de Besançon, fille de Morimont, fondée le 29. Avril de l'an 1133. H.

L'Abbaye de BIACHE, Diocese de Noyon sous Citeaux, F.

L'Abbaye de BIVAL, Diocese de Roüen. F.

L'Abbaye de BLANDECH, Diocese de S. Omer, sous Clairvaux, fondée en 1153. F.

L'Abbaye AUX BOIS, Diocese de Noyon, tranferée maintenant à Paris; elle est sous Clairvaux. F.

L'Abbaye de BOHERIE, Diocese de Laon, fille de l'Abbaye de Torigny, fondée le 30. Aoust, l'an 1141. H.

L'Abbaye de BALBONE, Diocese de Mirepoix, fille de l'Abbaye de Bonne-Fontaine, fondée l'an 1150. H.

L'Abbaye de BONAIGUE, Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye d'Obasine, fondée en 1143. H.

L'Abbaye de BONNECOMBE, Diocese de Rhodez, fille de l'Abbaye de Candeil, fondée en 1166. H.

L'Abbaye de BONREPOS, Diocese de Quimpercorentin, fille de l'Abbaye de Boquien, fondée en 1184. H.

L'Abbaye de BONNEVAUX, Diocese de Poitiers, fille de l'Abbaye de Cadoüin, fondée l'an 1124. H.

L'Abbaye de BONNEVAL, Diocese de Rhodez, fille de l'Abbaye de Mazan, fondée en 1147. H.

L'Abbaye de BONNEVAUX, Diocese de Vienne, fille de Citeaux, fondée le 11. Juillet, en 1119. H.

L'Abbaye de BONNE-FONTAINE, Diocese de Reims, fille de Savigny, fondée en 1152.

L'Abbaye de BONNEFONT, Diocese de Comminges, fille de Morimont, fondée en 1137. H.

L'Abbaye de BONLIEU, Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye de Dalon, fondée en 1121.

L'Abbaye de BONLIEU, dite autrement CARBONBLANC, Diocese de Bourdeaux, dans le pays d'entre-deux mers, fille de l'Abbaye de Joüy, fondée le 26. Octobre de l'an 1162. H.

L'Abbaye de BONLIEU, Diocese du Mans, fondée en 1219. F.

fondée l'an 1119. H.

L'Abbaye de CHALADE, Diocese de de Verdun, fille de l'Abbaye de trois Fontaines, fondée en 1128. H.

L'Abbaye de CALERS, Diocese de Rieux, fille de l'abbaye de Grandselve, fondée en. 1148. H.

L'Abbaye de CAMBRON, Diocese de Cambray, fille de Clairvaux, fondée le 24. Juillet, l'an 1148. H.

L'Abbaye de CHAMBON, Diocese de Viviers, fille de l'Abbaye de Sinanque, fondée en 1152. H.

L'Abbaye de CHAMPAGNE, Diocese du Mans, fille de Savigny, fondée au mois de Décembre de l'an 1188. H.

L'Abbaye de CANDEIL, Diocese d'Alby, fille de l'Abbaye de Grandselve, fondée en 1152. H.

L'Abbaye de la CHAPELLE-TOSAN, Diocese de Tournay, fille de l'Abbaye de Dunes, fondée le 1. Janvier de l'an 1175. H.

L'Abbaye de la CHARITE', Diocese de Besançon, fille de l'Abbaye de Bellevaux, fondée le 7. Décembre en 1133.

L'Abbaye de la CHARITE' sur Lezine, Diocese de Langres, sous Clervaux, habité autrefois par des Religieuses, & maintenant par des Religieux.

L'ABBAYE de CHAALIS, Diocese de Senlis, fille de Pontigny, fondée l'an 1136. H.

L'ABBAYE de CARNOÜET, ou S. MAURICE, Diocese de Quimpercorentin, fille de l'ABBAYE de Langonet, fondée en Novembre l'an 1177. H.

L'ABBAYE de CHERCAMP, Diocese d'AMIENS, fille de Pontigny, fondée en Novembre, l'an 1140. H.

L'ABBAYE de CHARLIEU, Diocese de Besançon, fille de Clairvaux, fondée le 17. Janvier en 1131. H.

L'ABBAYE de CHASSAGNE, Diocese de Lion, fille de S. Sulpice, fondée en 1145. H.

L'ABBAYE de CHASTELIERS, Diocese de Poitiers, fille de Clairvaux, fondée en 1162. H.

L'ABBAYE de CHASTILLON, Diocese de Verdun, fille de l'ABBAYE de trois Fontaines, fut fondée l'an 1153. H.

Le Prieuré de STE CATHERINE, Diocese d'ANGERS, sous la direction de Citeaux. F.

L'ABBAYE de CHALIVOY, Diocese de Bourges, fille de l'ABBAYE de Bouras, fondée au mois de Juin de l'an 1138. H.

L'ABBAYE de CHALOCHÉ, Diocese d'ANGERS, fille de Savigny, fondée au

mois d'Octobre de l'an 1129. H.

L'Abbaye de la CHARMOYE, Diocese de Châlons, fille de l'Abbaye de Vauclair, sous Clairvaux, fondée en 1167. H.

L'Abbaye de CHEMINON, Diocese de Châlons, fille de l'Abbaye de trois Fontaines, fondée en 1103. H.

L'Abbaye de CHERY, Diocese de Reims, fille de l'Abbaye de trois Fontaines, fondée en 1135. H.

L'Abbaye de CHESSERY, dans le Diocese de Geneve, fille de l'Abbaye de Fontenay, fondée au mois d'Aoust, l'an 1140. H.

L'Abbaye de CERCANCEAU, Diocese de Sens, fille de l'Abbaye de la Cour-Dieu, fondée en 1181. H.

L'Abbaye de CITEAUX, Chef de tout l'Ordre, Diocese de Châlons, fondée le Dimanche des Rameaux, de l'an 1098. H.

L'Abbaye de CLERVAUX. Diocese de Langres, troisiéme fille de Citeaux, fondée en 1115. H.

L'Abbaye des CLERETS, Diocese de Chartres, sous la direction de Clervaux. F.

L'Abbaye de la CLARTE'-DIEU, Diocese de Tours, fille de Citeaux, fondée en 1243. H.

L'Abbaye de CLAIRE-FONTAINE, Diocese de Besançon, fille de l'Abbaye de Morimont, fondée le 5. Juin de l'an 1133. H.

L'Abbaye de CLAIRE-FONTAINE, Diocese de Tréves, dans le Duché de Luxembourg, sous Clairvaux. F.

L'Abbaye de CLAIRLIEU, Diocese de Toul, fille de l'Abbaye de Bitaine, fondée le 6. May de l'an 1151. H.

L'Abbaye de CLERMARESTRE, Diocese de S. Omer, fille de Clairvaux, fondée le 24. Avril de l'an 1140. H.

L'Abbaye de CLERMONT, Diocese du Mans, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée le 17. Juin de l'an 1152. H.

L'Abbaye de COETMALOEN, Diocese de Quimpercorentin, fille de l'Abbaye de l'Aumône, fondée l'an 1142. H.

L'Abbaye de COULONGES, Diocese de Langres, sous la direction de Citeaux. F.

L'Abbaye de la COLOMBE, Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye de Prully, fondée le 25. Juin de l'an 1146. H.

L'Abbaye de COURCELLES, Diocese de Besançon. F.

L'Abbaye de COIROUX, Diocese de Limoges, sous l'Abbaye d'Obasine. F.

L'Abbaye de la CRESTE, Diocese de Langres, fille de Morimont, fondée

le dernier jour de Juin de l'an 1121. H.

L'Abbaye de Ste Croix, dans la Vallée d'Apt. F.

L'Abbaye de la Cour-Dieu, Diocese d'Orleans, fille de Citeaux, fondée le dernier jour d'Avril de l'an 1118. H.

L'Abbaye de la Cour Nôtre-Dame, dans le Diocese de Sens, c'étoit autrefois un Monastere de Filles, elle est maintenant unie à Citeaux H.

D.

L'Abbaye de Dalon, dans le Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye de Pontigny, fondée le 24. Avril de l'an 1120. H.

L'Abbaye de S. Dizier, Diocese de Châlons, sous la direction de Citeaux. F.

L'Abbaye des Dunes, Diocese de Bruges, elle est dans la Ville, & fille de Clairvaux, & fut fondée en 1128. H.

E.

L'Abbaye d'Espagne, dans le Diocese d'Amiens, sous la direction de Citeaux, elle fut fondée en 1178. F.

L'Abbaye d'Elan, Diocese de Reims, fille de l'Abbaye de Loroy, fondée le 1. Aoust, en 1148. H.

L'Abbaye de l'Espau, dans le Diocese du Mans, fille de l'Abbaye de Citeaux, fondée l'an 1229. H.

L'Abbaye d'Eschalis, dans le Dio-

cese de Sens, fille de l'Abbaye de Fontenay, fondée le 22. Juillet de l'an 1131. H.

L'Abbaye de L'ESTRE'E, dans le Diocese d'Evreux, fille de l'Abbaye de Pontigny, fondée l'an 1144. H.

L'Abbaye de l'ESCLACHE, Diocese de Clermont, dépendant de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye de L'ESCALE-DIEU, dans le Diocese de Tarbes, fille de l'Abbaye de Morimont, fut fondée l'an 1137. H.

L'Abbaye de L'ESCURE', dans le Diocese de Toul, Doyenné de BAR, fondée le 28. Septembre de l'an 1144. H.

L'Abbaye dite L'EAU, lez-Chartres, fille de l'Abbaye de Citeaux, fondée en 1226. H.

L'Abbaye D'EAUNES, dans le Diocese de Toulouse, Province Occitane. H.

L'Abbaye de L'ESTANG, dans le Diocese de Toul, sous la direction de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye de L'ETOILE, dans le Diocese de Poitiers, fille de l'Abbaye de Pontigny, fut fondée en 1124. elle est à deux ou trois lieuës de la Ville de Poitiers, sur la Riviere de Vienne. H.

d'Obasine, fondée en 1148. H.

L'Abbaye de FROIMONT, dans le Diocese de Beauvais, fille de l'Abbaye d'Orcamp, fut fondée l'an 1134. H.

L'Abbaye de FOUCARMONT, dans le Diocese de Roüen, fille de l'Abbaye de Savigny, fut fondée le 25. Juillet de l'an 1130. H.

L'Abbaye de FOIGNY, dans le Diocese de Laon, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1121. H.

G.

L'Abbaye le GARD, au Diocese d'Amiens, fille de l'Abbaye de Charlieu, fondée le 24. Mars de l'an 1139. H.

L'Abbaye de GIMONT, dans le Diocese d'Auch, fille de l'Abbaye de Bardoües, fondée en 1144. H.

L'Abbaye de GONDON, dans le Diocese d'Agen, fille de l'Abbaye de Cadoüin, fondée en 1123. H.

L'Abbaye de GRANDSELVE, dans le Diocese de Toulouse, fille de l'Abbaye de Clairvaux, à laquelle elle fut unie en 1144. c'étoit une Abbaye de Benedictins.

L'Abbaye de la GRACE-DIEU, dans le Diocese de Besançon, fille de l'Abbaye de la Charité, fondée le 25. Mars de l'an 1139. H.

L'Abbaye de la GRACE-DIEU, Diocese

Diocese de Saintes, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée le 25. Mars de l'an 1135. H.

L'Abbaye de GROENINGEN, dans le Diocese de Tournay, fut fondée l'an 1283. F.

L'Abbaye de GROSBOIS, dans le Diocese d'Angoulême, fille de l'Abbaye d'Obasine, fondée le dernier jour de Novembre, de l'an 1150.

H.

L'Abbaye des HAÏES, dans le Diocese de Grenoble, fondée en Février, l'an 1163. H.

L'Abbaye de S. HOUX, dans le Diocese de Toul, sous la direction de Clairvaux.

L'Abbaye de HAUTE-FONTAINE, au Diocese de Châlons en Champagne, fille de l'Abbaye de Troisfontaines, fut fondée l'an 1136. H.

L'Abbaye de HAUTE-COMBE, Diocese de Geneve, fille de Clairvaux, fondée en 1135. H.

L'Abbaye d'HIERES, dans le Diocese de Toulon, fut fondée l'an 1243. F.

L'Abbaye de HAUTE-CRESTE, dans le Diocese de Lausane, fille de Clairvaux, fondée en 1142. H.

L'Abbaye de HAUTERIVE, prés Fribourg en Suisse, fille de Charlieu,

fondée en 1137. H.

I.

L'Abbaye dite LE JARDINET, Diocese de Namur, c'étoit une Abbaye de Religieuses de Citeaux fondées en 1317. mais en 1430. on mît en leur place des Religieux du même Ordre.

L'Abbaye d'IGNY, Diocese de Reims, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée l'an 1127. ou 1130. H.

L'Abbaye de L'ISLE EN BARROIS, Diocese de Toul, dans laquelle on mît en 1151. des Religieux de Citeaux en la place des Chanoines réguliers.

L'Abbaye de S. JACQUES, lez-Vitry, Diocese de Châlons, sous la direction de Citeaux. F.

L'Abbaye des ISLES, dans la Ville d'Auxerre, sous la direction de Citeaux. F.

L'Abbaye de JOÜY, dans le Diocese de Sens, cinquiéme fille de Pontigny, fondée en 1124. H.

L'Abbaye dite LA JOYE DE NEMOURS, dans le Diocese de Sens, de la dépendance de Citeaux. F.

L'Abbaye dite LA JOYE DE HENNEBONT, dans le Diocese de Vennes, fut fondée en 1250. sous la dépendance de Citeaux. F.

K.

Le Monaſtere de KERLOT, dans le Dioceſe de Quimpercorentin, ſous la direction de Citeaux F.

L.

L'Abbaye de LANVAUX, dans le Dioceſe de Vennes, fille de l'Abbaye de Begars, fut fondée le 11. Septembre de l'an 1138. H.

L'Abbaye de LANDAIS, au Dioceſe de Bourges, fille de l'Abbaye de l'Aumône, fondée le 29. Septembre de l'an 1129. H.

L'Abbaye de LANNOY, Dioceſe de Beauvais, fille de l'Abbaye de Beaubec, fondée le 1. jour de Décembre de l'an 1137. H.

L'Abbaye de LANGONET, dans le Dioceſe de Quimpercorentin, fille de l'Abbaye de l'Aumône, fondée en Juin l'an 1135. H.

L'Abbaye de LOZ, Dioceſe de Tournay, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1146. H.

L'Abbaye de LAZIERES, dans le Dioceſe de Cahors. F.

L'Abbaye de S. LEONARD, Dioceſe de Saintes, fille de l'Abbaye, le Bœuf, ſous Pontigny, fut fondée l'an 1168. H.

L'Abbaye de LEONCEL, dans le Dioceſe de Valence, fille de l'Abbaye

de Bonneval, fut fondée le 23. Aoust de l'an 1137. H.

L'Abbaye du LYS, dans le Diocese de Sens proche Melun. F.

L'Abbaye de LIEU-CROISSANT, dite les TROIS ROIS, dans le Diocese de Besançon, fut fondée l'an 1134. H.

L'Abbaye du LOC-DIEU, dans le Diocese de Rodez, fille de l'Abbaye de Dalon, fondée le 21. Mars de l'an 1123. H.

L'Abbaye de LOROUX, dans le Diocese d'Angers, fille de l'Abbaye de Citeaux, fut fondée l'an 1121. H.

L'Abbaye de LIEU-DIEU, dans le Diocese d'Amiens, fille de l'Abbaye de Foucarmont, fut fondée en 1191. H.

L'Abbaye de LIEU-DIEU à Beaune, Diocese d'Autun, sous la direction de Citeaux. F.

L'Abbaye de LIEU NÔTRE-DAME, dans le Diocese de Lion. F.

L'Abbaye de LIEU NÔTRE-DAME, dans le Diocese d'Orleans, fondée au mois de May, l'an 1222. F.

L'Abbaye de LOROY, Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye de la Cour-Dieu, fondée le 24. d'Avril de l'an 1128. H.

L'Abbaye de LONGUAY, au Diocese de Langres, fille de l'Abbaye de Clair-

vaux, fondée le 4. jour de Mars de l'an 1149. H.

L'Abbaye de LONGPONT, Diocese de Soissons, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée le 5. jour de Mars, de l'an 1131. H.

M.

L'Abbaye de MEZIERES, dans le Diocese de Châlons sur Saône, fille de l'Abbaye de la Ferté, fut fondée le 6. jour de Décembre de l'an 1132. H.

L'Abbaye de la MAGDELAINE, Diocese de Carpentras. F.

L'Abbaye de MAZAN, Diocese de Viviers, fille de l'Abbaye de Bonneval, fondée le 30. Octobre de l'an 1119. H.

L'Abbaye de S. MARCEL, au Diocese de Cahors, fille de l'Abbaye de Cadoüin, fondée le 21. Mars de l'an 1130. H.

L'Abbaye de MARCILLY, dans le Diocese d'Autun, fille de l'Abbaye de Fontenay, fondée en 1130. H.

L'Abbaye de NÔTRE-DAME LA ROYALE, dite MAUBUISSON, au Diocese de Paris, sous la Direction de Citeaux, fondée en 1241. F.

L'Abbaye la MARQUETTE, dans le Diocese de Tournay, sous la dépendance de Clairvaux, fut fondée en 1230. F.

L'Abbaye de MEGEMONT, au Diocese de Clermont, Province de Lion, autrefois il y avoit des Religieuses, maintenant ce sont des hommes qui l'occupent. On ignore le temps de sa fondation.

L'Abbaye de MELLERAY, dans le Diocese de Nantes, fille de l'Abbaye de Pontron, fondée en 1130. ou selon d'autres, en 1145. H.

L'Abbaye dite LE MIROIR, au Diocese de Lyon, fille de l'Abbaye de Citeaux, fondée en 1131. unie maintenant à la Manse Abbatialle.

L'Abbaye dite la MERCY-DIEU, Diocese de Poitiers, fille de l'Abbaye de Charlieu, fut fondée l'an 1151. H.

L'Abbaye de MOLEZE, au Diocese de Châlons sur Saône, sous la direction de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye de MONTIERS EN ARGONE, dans le Diocese de Châlons sur Marne, fille de l'Abbaye de Trois-fontaines, fut fondée le 29. May de l'an 1147.

L'Abbaye des MONTS-SAINTE-MARIE, au Diocese de Besançon, fondée en 1213.

L'Abbaye du MONT NÔTRE-DAME, lez-Provins, dite les FILLES-DIEU, Diocese de Sens, fondée en 1230. F.

L'Abbaye de MONT-SYON, Diocese de Marseille, sous la direction de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye de MONTREÜIL LES DAMES, Diocese de Laon, sous la direction de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1164. On garde en cette Abbaye l'Image de la Veronique. F.

L'Abbaye de MORES, au Diocese de Langres, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée le 3. Septembre de l'an 1153. H.

L'Abbaye de MORIMONT, au Diocese de Langres, quatriéme fille de l'Abbaye de Citeaux, fondée l'an 1115. H.

L'Abbaye de MOUREILLES, au Diocese de la Rochelle, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée l'an 1210. ou 1220. ou 1228. H.

L'Abbaye de MORTEMER, au Diocese de Roüen, fille de l'Abbaye d'Orcamp, fondée en 1134. H.

N.

L'Abbaye de NERLAC, au Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1136. H.

L'Abbaye de NISORS, au Diocese de Cominges, fondée en 1213. H.

L'Abbaye de la NOÜE, dans le Diocese d'Evreux, fille de l'Abbaye de

Joüy, fondée le premier jour de Janvier de l'an 1144. H.

L'Abbaye de NONENQUE, au Diocese de Vabres, fondée en 1161. F.

L'Abbaye dite NÔTRE-DAME NOUVELLE DE GOURDON, dans le Diocese de Cahors, fille de l'Abbaye d'Obasine, fondée en 1124. H.

O.

L'Abbaye d'OBASINE, dans le Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye de Çiteaux, elle lui fut unie le 26. Septembre de l'an 1140. H.

L'Abbaye de L'OLIVE, sous la direction de Clairvaux. F.

L'Abbaye D'OLIVET, Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye la Cour-Dieu, fondée en 1144. H.

L'Abbaye des OLIVES, dans Narbonne, sous la direction de l'Abbaye de Fontfroide. F.

L'Abbaye dite L'ORAISON-DIEU, dans le Diocese de Rhodez, sous la direction de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye d'ORCAMP, au Diocese de Noyon, fondée l'an 1129. le 10. Décembre, c'est une fille de l'Abbaye de Citeaux. H.

L'Abbaye d'ORVAL, au Diocese de Treves, fille de l'Abbaye de Trois-fontaines, fondée en 1131. H.

P.

L'Abbaye dite PALAIS NÔTRE-DAME, au Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye de Dalon, fondée l'an 1162. H.

L'Abbaye du PARACLET, au Diocese d'Amiens, sous la direction de Citeaux, fut fondée en 1218. F.

L'Abbaye de PERIGNAC, au Diocese d'Agen, fille de l'Abbaye de Bonnefonds en Gascogne. H.

L'Abbaye de PANTEMONT, au Diocese de Beauvais, sous la direction de Citeaux, fut fondée l'an 1217. F.

L'Abbaye de PERSEIGNE, dans le Diocese du Mans, fille de l'Abbaye de Citeaux, fut fondée l'an 1145. H.

L'Abbaye de PIERRES, au Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye d'Aubepierres, fondée en 1149. H.

L'Abbaye de la PEROUSE, dans le Diocese de Periguex, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée l'an 1153. H.

L'Abbaye dite la PIETE', lez-Rameru, au Diocese de Troyes sous Citeaux; on la donna aux Religieux de cet Ordre en 1440. il y avoit auparavant des Religieuses du même Ordre.

L'Abbaye du PIN, au Diocese de Poitiers, fille de l'Abbaye de Pontigny,

fondée en 1120. H.

L'Abbaye de PONTAULT, au Diocese d'Aire, fille de l'Abbaye de Joüy, fondée en 1151. H.

L'Abbaye nommée le PONT AUX DAMES, au Diocese de Meaux, sous la direction de Citeaux, fondée en 1236. F.

L'Abbaye de PONT-THIFFROY, dans la Ville de Mets, sous l'Abbaye de Morimont. H.

L'Abbaye de PONTRON, dans le Diocese d'Angers, fille de l'Abbaye de Loroux, fut fondée l'an 1134. H.

L'Abbaye de PONTIGNY, dans le Diocese d'Auxerre, à quatre lieuës de cette Ville, fille de l'Abbaye de Citeaux, fut fondée l'an 1114. H.

L'Abbaye dite le PERRAY AUX NONAINS, dans le Diocese d'Angers. F.

L'Abbaye dite le PERRAY NEUF, au Diocese d'Angers, fondée l'an 1120. H.

L'Abbaye de PORT-ROYAL, Diocese de Paris, fondée en 1204. F.

L'Abbaye de la PRE'E, à laquelle est unie l'Abbaye de Boisdagobert, au Diocese de Bourges, fut fondée l'an 1145. H.

L'Abbaye de NÔTRE-DAME DES

PREZ, au Diocese de Troyes, sous la direction de Clairvaux, fondée en 1231.

L'Abbaye de PRE'BENOIST, au Diocese de Limoges, fille de l'Abbaye de Dalon, fondée en 1140. H.

L'Abbaye de PRIERES, au Diocese de Vennes, fille de l'Abbaye de Buzey, fondée en 1252. H.

L'Abbaye de PRULLY, au Diocese de Sens, fille de Citeaux, fondée l'an 1118. H.

Q.

L'Abbaye de QUINCY, au Diocese de Langres, fille de l'Abbaye de Pontigny, fondée en 1133. H.

R.

L'Abbaye du RECLUS, Diocese de Troyes, fille de l'Abbaye de Vauclair. H.

L'Abbaye du REFUGE, au Diocese de Cambray sous la direction de Clairvaux, fondée en 1258. F.

L'Abbaye de ROYAUMONT, au Diocese de Beauvais, fille de l'Abbaye de Citeaux, fondée en 1227. H.

L'Abbaye du RELECQ, dans le Diocese de Leon, fille de l'Abbaye de Begar, fondée en 1132. H.

L'Abbaye de RIGNY, dans le Diocese d'Auxerre, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1118. H.

L'Abbaye de la RIVOUR, au Diocese de Troyes, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1140. H.

L'Abbaye de RIVET, au Diocese de Vabres, fille de l'Abbaye de Pontaut. H.

L'Abbaye de ROSIERES, dans le Diocese de Besançon, fille de l'Abbaye de Bellevaux, fondée l'an 1132. H.

L'Abbaye des ROCHES, dans le Diocese d'Auxerre, fille l'Abbaye de Pontigny, fondée en 1136. H.

L'Abbaye de RIONNETTE, dans Carcassonne. F.

S.

L'Abbaye de SALONCUFS, au Diocese de Riez, sous Morimont, fondée en 1352. Les Calvinistes la ruïnerent en 1574. F.

L'Abbaye le SAUVOIR, sous Laon, au Diocese de Laon, fut fondée en 1239. H.

L'Abbaye de SAVIGNY, dans le Diocese d'Avranches, fondée l'an 1112. elle se donna à l'Abbaye de Clairvaux, environ l'an 1153. H.

L'Abbaye de SEPTFONS, Diocese d'Autun, fille de l'Abbaye de Fontenay, fondée en 1132. H.

L'Abbaye de SCELIERES, au Diocese de Troyes, fille de l'Abbaye de Joüy,

fondée en 1167. H.

L'Abbaye de SIGISMOND, au Diocese de l'Escar, de la dépendance de Citeaux. F.

L'Abbaye de SIGNY, au Diocese de Reims, fille de l'Abbaye d'Igny, fondée en 1134. H.

L'Abbaye de SEAUVE-BENISTE, au Diocese du Puy, sous la direction de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye de SAUVE-CANE, au Diocese d'Aix, fille de Morimont, fondée en 1147. elle est unie au Chapitre de l'Eglise Metropolitaine de S. Sauveur.

L'Abbaye de SAUBALADE, au Diocese de l'Escar, fille de l'Abbaye de Gimont, sous Morimont, fondée en 1127. H.

L'Abbaye de SALVANEZ, au Diocese de Lavaur, fondée en Avril, l'an 1136. H.

L'Abbaye de SINANQUE, au Diocese de Cavaillon, fille de l'Abbaye de Massan, fondée en 1148. H.

L'Abbaye de S. SULPICE, au Diocese de Bellay, fille de l'Abbaye de Pontigny, fondée en 1135.

T.

L'Abbaye de TAMIED, au Diocese de Tarentaise, fille de Bonneval, fondée en 1132. H.

L'Abbaye du TARD, au Diocese de Langres. F.

L'Abbaye de TULLEY, au Diocese de Langres, fille de Morimont, fondée en 1130. H.

L'Abbaye du THRESOR, au Diocese de Roüen, sous les Vaux de Cernay. F.

L'Abbaye de TIRONEAU, au Diocese du Mans, fondée en 1151. ou 1149. fille de S. André en Gouffre. H.

L'Abbaye de TORIGNY, au Diocese de Bayeux, fille de l'Abbaye d'Aulnay, fondée en 1307. H. Il y a aussi un Prieuré de Filles du même Ordre.

L'Abbaye nommée le TORONET, au Diocese de Fréjus, fille de l'Abbaye de Mazan, fondée en 1136.

L'Abbaye de la TRAPPE, au Diocese de Sées, fille de l'Abbaye de Breüil-Benoist, fut fondée en 1140. H.

L'Abbaye de TRIZAY, au Diocese de Luçon, fille de l'Abbaye de Pontigny, fondée en 1145. H.

L'Abbaye de TROISFONTAINES, au Diocese de Châlons sur la Marne, fondée en 1118. H.

V.

L'Abbaye de SAINTE MARIE DU VOEU, dite la VALASSE, au Diocese de Roüen, fille de l'Abbaye de Morte-

mer, fondée en 1157. H.

L'Abbaye de VALENCE, au Diocese de Poitiers, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée l'an 1230. H.

L'Abbaye de la VALETTE, au Diocese de Tulles, fille de l'Abbaye d'Obasine, fondée l'an 1143. H.

L'Abbaye de VAL-BENOISTE, au Diocese de Lyon, fille de l'Abbaye de Bonnevaux, fondée en 1184. H.

L'Abbaye de VAL-BENOISTE, au Diocese de Liege, sous la direction de l'Abbaye de Citeaux. F.

L'Abbaye de VAL-BENOISTE, Diocese de Toul. F.

L'Abbaye de VAUCELLES, au Diocese de Cambray, fille de l'Abbaye Clairvaux, fondée en 1132. H.

L'Abbaye de VAUCLAIR, au Diocese de Laon, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée l'an 1134. H.

L'Abbaye de VAUDIEU, au Diocese de Liege, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fut fondée l'an 1182. H.

L'Abbaye de VAUX-LA-DOUCE, au Diocese de Langres, fille de l'Abbaye de Claire-Fontaine, sous Morimont, fondée l'an onze cens cinquante-deux. H.

L'Abbaye de VAL-SAINT-LAMBERT, dans le Diocese de Liege, fut

fondée en 1201. H.

L'Abbaye de VAL-LUISANT, au Diocese de Sens, fondée en 1127. H.

L'Abbaye de VALLEMAGNE, au Diocese d'Agde, fille de l'Abbaye de Bonnevaux, fondée en 1150. H.

L'Abbaye de VAL-ROY, au Diocese de Reims, fille de l'Abbaye d'Igny, fondée en 1149. H.

L'Abbaye de VAL-RICHER, au Diocese de Bayeux, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fut fondée en 1146. H.

L'Abbaye de VAL-SAINTE, au Diocese d'Apt, fille de l'Abbaye de Sylverane, fut fondée en 1188. H.

L'Abbaye nommé les VAUX-DE-CERNAY, au Diocese de Paris, fille de Savigny, fut fondée en 1128. H.

L'Abbaye de BONLIEU, VALCROISSANT, au Diocese de Die, fille de l'Abbaye de Bonnevaux, fut fondée l'an 1188. H.

L'Abbaye de VAL-DES-VIGNES, au Diocese de Langres, unie à l'Abbaye de Clairvaux.

L'Abbaye de VALLOIRE, au Diocese d'Amiens, fille de l'Abbaye de Citeaux, fondée en 1138. H.

L'Abbaye de VARENNES, au Diocese de Bourges, fille de l'Abbaye de Valluisant, fut fondée l'an 1162. H.

L'Abbaye de VIEUVILLE, au Diocese de Dol, fille de l'Abbaye de Savigny, fut fondée l'an 1138. H.

L'Abbaye de VOISINES, au Diocese d'Orleans, sous la direction de Citeaux. F.

L'Abbaye de VIGNOGOU, au Diocese de Montpellier, sous la direction de l'Abbaye de Vallemagne. F.

L'Abbaye de VILLELONGUE, au Diocese de Carcassone, fille de Bonnefontaine, fut fondée l'an 1151. H.

L'Abbaye de VILLE-NEUVE, au Diocese de Nantes, fille de l'Abbaye de Buzey, fut fondée l'an 1201. H.

L'Abbaye de VILLERS-CANIVET, au Diocese de Séez, sous la direction, de l'Abbaye de Savigny. F.

L'Abbaye de VILLERS, Diocese de Sens, fille de l'Abbaye de Citeaux, & de sa dépendance. H.

L'Abbaye de VILLERS, Evêché de Mets, fille de l'Abbaye de Morimont, fondée le premier jour de Janvier, de l'an 1132. H.

L'Abbaye de VILLERS, Diocese de Namur, fille de l'Abbaye de Clairvaux, fondée en 1147. H.

L'Abbaye de la VIRGINITE', au Diocese du Mans, fut fondée l'an 1208.

L'Abbaye du VAL, au Diocese Paris, fondée 1156. elle est unie Monastere des Feüillans de Paris.

## *Les Prieurez de l'Ordre, sont sous Citeaux.*

La JOYE, en Picardie, Diocese Soissons.

La GRACE NÔTRE-DAME, proc Montmirel en Brie, Diocese de Tro

SAINT LAZARE, prés la Fe Milon.

MAZURES en Champagne, D cese de Reims.

MOUCHY en Picardie, *Dioc* de Beauvais.

## *Sous Clairvaux.*

ROSIERES, en Champagne.

BELLEAU, en Champagne.

# HISTOIRE DE SAINT BERNARD, PREMIER ABBE' DE CLAIRVAUX, DE L'ORDRE DE CITEAUX, ET FONDATEUR DE PLUSIEURS AUTRES ABBAYES.

## CHAPITRE XXX.

DANS la Province de Bourgogne. Il y a prés de Dijon un Village nommé Fontaines, dont on n'eût jamais tant parlé, s'il

n'avoit été le lieu de la naissance du grand Saint Bernard, premier Abbé de Clervaux, & Pere de l'Eglise, si reveré de tous les fidéles. Il sortit de parens nobles & illustres selon le monde; mais qui furent bien plus recommandables par leur pieté & leurs vertus. Son Pere se nommoit Tesselin, & sa Mere Alix, ou Alette, fille du Comte de *Montbar*, alliée des Rois de Portugal. Ce Saint nâquit l'an 1091. il étoit le troisiéme de six freres, dont sa famille étoit composée, & d'une sœur appellée Ombeline. Il fut élevé avec beaucoup de soin, & instruit aux sciences humaines, où il fit un merveilleux progrés. *Dés son* enfance, on connût que *toutes ses* inclinations le portoient au bien & à la vertu : il étoit d'une riche taille, & dans sa jeunesse il ressentit de rudes tentations qu'il surmonta avec beaucoup de courage. Il fut quelque temps incertain quel parti il devoit prendre, lorsque Dieu lui inspira le dessein d'abandonner le monde, & de se consacrer à lui, en embrassant la vie penitente & religieuse. Il fit prendre la même résolution à ses freres, à plusieurs de ses amis; & aprés qu'ils eûrent vécu quelque temps en retraite dans la maison de leur pere, ils en sortirent

tn 1113. tous en un même jour, & se
ndirent à Citeaux pour y prendre l'ha-
t monastique. Saint Bernard étoit
ors âgé de vingt-trois ans, & il y en-
a avec trente de ses compagnons,
uinze ans aprés son établissement. Ce
[onastere est situé à quatre lieuës de
'ijon, & à deux de Saint Jean de Lô-
:. Nous avons vû que S. Robert Ab-
é de Molesme s'étoit retiré dans cette
olitude avec une sainte colonie de vingt
eligieux qui embrasserent un genre de
ie fort austere. Cette troupe de ser-
iteurs de Dieu vivoit alors sous la con-
uite d'un venerable Abbé nommé
stienne, mais ils perdoient l'esperan-
e d'avoir des compagnons qu'ils puss-
:nt laisser heritiers de l'austerité de
:ur vie, lorsque S. Bernard y entra,
: qui augmenta le zéle des Religieux
e cet Ordre, qui commença pour lors
prendre de nouvelles forces, & à s'a-
randir considérablement; car dés la
nême année, l'Abbaye de la Ferté,
remiere fille de Citeaux, fut fondée
roche de la Grône dans le Diocese de
:hâlons sur Saône: l'année suivante,
y en eût une seconde établie à Pon-
gny, à quatre lieuës d'Auxerre, &
an 1115. celles de Clairvaux & de Mo-
imont, furent fondées dans le Diocese

de Langres. Pendant l'année de probation, on ne vit jamais de novice plus mortifié ni plus fervent que Bernard. Comme il avoit peu de santé & qu'il étoit fort délicat, lors qu'il lui fallut ne manger que du pain bis, ne boire que de l'eau, veiller, bêcher la terre, chanter sans cesse, il s'attenua tellement en peu de temps, qu'il devint un vrai squelet, & ne pouvoit prendre de nourriture sans la rejetter : mais la grace qui couronna sa perseverance lui fit vaincre tous ces obstacles.

Aprés que S. Bernard eût vécu deux ans à Citeaux de la maniere que nous venons de dire, S. Estienne fut solicité d'établir un Monastere à Clairvaux, & quoi que nôtre Saint n'eût encore que vingt-cinq ans, & que ses compagnons fussent beaucoup plus âgez, & eussent plus d'experience des affaires du monde, il ne laissa pas de le nommer pour Abbé. Ses compagnons étoient dans un étonnement extrême de voir un Religieux si jeune que l'on chargeoit d'une entreprise si importante. Mais l'Evêque de Châlons sur Marne, Guillaume de Champeaux tomba bien dans une autre surprise, lorsque ce jeune Abbé alla le trouver pour se faire benir. Il avoit un compagnon avec lui gros &

ras, homme de belle taille & de bonne mine, & lui étoit extrêmement maigre & défait. Les uns ne pûrent s'empêcher de rire en le voyant, & les autres ne sçavoient quel jugement ils en devoient faire ; mais le sçavant Prélat ne l'eût pas plûtôt entretenu, qu'il jugea bien-tôt, que S. Estienne avoit fait un bon choix, & que ce Religieux deviendroit illustre dans l'Eglise, & digne de remplir des charges plus considérables que celle dont on le remplissoit, & dés lors ils lierent ensemble une étroite amitié.

Cependant quelque regularité qu'on eût vûë jusqu'alors à Citeaux, c'étoit encore à Clairvaux toute autre chose ; la pauvreté y étoit extrême, la faim, le froid & la nudité étoient toutes les richesses de ces nouveaux habitans. Ils ne faisoient souvent leur potage qu'avec des feüilles de hêtre. Leur pain, comme celui du Prophête, n'étoit que d'orge, de milet & de vesce, encore n'en avoient-ils pas pour se rassasier. Il étoit si noir & de si mauvais goût, qu'un Religieux passant, à qui l'on en servît, ne pût le voir sans verser des larmes, & en emporta secretement un morceau pour le montrer à tout le monde, comme un sujet d'admiration, & une ex-

hortation muette à la penitence. La haute réputation de ce grand Saint, & la maniere dont on vivoit dans son Monastere, y attirerent de toutes parts un grand nombre de personnes qui vouloient se donner entierement à Dieu, & on y compta jusqu'à plus de cent novices. Aussi son Monastere étoit un Seminaire de tant de grands hommes, qu'il a vû dés ce temps-là un de ses Religieux assis sur la Chaire de Saint Pierre, six Cardinaux, & plus de trente Prélats. On en vit sortir de saintes colonies pour aller s'établir dans d'autres Monasteres, où l'on vivoit avec la même régularité. Celui de Troisfontaines fut le premier fondé *dans le Diocese* de Châlons en Champagne, l'an 1118. Celui de Fontenet le fut peu de temps aprés dans le Diocese d'Autun; sçavoir en 1121. ce qui fut suivi de plusieurs autres en divers Dioceses. Saint Bernard envoya à toutes ces Maisons des Religieux de Clairvaux pour les gouverner en qualité d'Abbez, mais il avoit sur eux une inspection & une jurisdiction généralle; de sorte qu'ils ne faisoient rien de conséquence, qu'auparavant ils ne l'eussent consulté. Ce ne furent pas seulement ses Religieux qui témoignerent une si haute estime

de sa

de sa science & de sa pieté : il devint si célébre dans l'Eglise, qu'il n'y eût point d'affaires de conséquence, soit parmi les Evêques, soit parmi les Grands ou les Peuples, où il ne fut employé, & tout le monde eût recours à son jugement & à son conseil. Il fut appellé aux Conciles de Troyes & de Châlons tenus, le premier l'an 1128. & le second l'an 1129. Le fâcheux Schisme qui survint ensuite dans l'Eglise aprés la mort du Pape Honoré II. entre Innocent & Pierre-de-Leon, donna bien de la peine à S. Bernard, qui pendant huit années, soûtint avec beaucoup d'ardeur & de zéle le parti d'Innocent.

Gregoire Cardinal Diacre, du titre de S. Ange, ayant été élû canoniquement Souverain Pontife, sous le nom d'Innocent II. Le Cardinal Pierre-de-Leon, du titre de Sainte Marie, au-delà du Tibre, qui avoit été Légat avec lui en France, au temps du Pape Calixte II. se fit élever, contre les Canons, sur la Chaire de Saint Pierre, sous le nom d'Anaclet II. La justice étoit du côté du premier; mais la force fut au commencement du côté du second, lequel par des sommes prodigieuses d'argent, qu'il distribuoit au

S

peuple, gagna tellement ses bonnes graces, qu'il s'offrit de prendre ses interests jusqu'à l'effusion de son sang; de sorte qu'Innocent qui n'avoit dans Rome qu'un parti tres-foible, fut en obligation d'en sortir, & de se réfugier premierement à Pise, & ensuite en France qui a toûjours été un azile pour les Souverains Pontifes persécutez. Loüis VI. du nom, surnommé *le Gros*, Roy de France, avant que de se déclarer pour un des prétendans, fit assembler les Prélats de son Royaume à Etampes, pour examiner lequel des deux avoit le meilleur droit. Le Roy aussi-bien que les principaux Evêques, qui composoient le Concile, demanderent que S. Bernard y fut appellé, parce qu'ils étoient si fort persuadez de sa sagesse & de sa sainteté qu'ils ne doutoient point qu'il ne connût ce qu'il falloit faire en cette occasion, & que ni l'interest ni la politique, ni la crainte n'auroient aucune part à ses décisions, ni au jugement qu'il porteroit sur cette délicate & difficile affaire.

Saint Bernard ne reçût la nouvelle de l'honneur qu'on lui faisoit, qu'avec une extrême frayeur; il se consideroit infiniment au dessous des Prélats qui composoient cette auguste assemblée, à

qui Dieu a donné la puissance, & communique ses lumieres pour juger souverainement de ces sortes d'affaires, & il craignoit que l'évenement qui en arriveroit ne fût pas favorable à l'Eglise; ainsi ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & aprés s'être fait une extrême violence, & dans la crainte de resister aux ordres de Dieu en résistant à ceux de ses Ministres, qu'il accepta cette importante Commission. Aprés avoir souvent consulté le S. Esprit, l'Oracle de toute verité, & avoir meurement pesé toutes les raisons des deux prétendans au Pontificat, il déclara que tous les fidéles devoient reconnoître Innocent pour légitime Pape, & toute l'assemblée fut de son avis : De sorte que Victor, que les Schismatiques avoient mis à la place de Pierre-de-Leon, fut obligé quelque temps aprés de faire une abdication volontaire de prétenduë dignité, tous les autres Princes l'ayant abandonné aussi-bien que l'Empereur, à l'exemple de la France. Saint Bernard aprés la tenuë du Concile, accompagna le Pape en Italie qui ne pouvoit souffrir qu'il s'éloignât un moment de lui, le faisant entrer dans tous les Consistoires qu'il tenoit avec les Cardinaux: Mais avant que d'entrepren-

dre de passer les Monts, sa Sainteté voulut elle-même visiter l'Abbaye de Clairvaux, dont on lui avoit dit une infinité de choses merveilleuses, & en être le témoin. On ne vit point les Religieux aller au devant d'Elle avec des paremens de pourpre & de soye, ni avec des Croix, des Chasses, des Missels & des Vases sacrez d'un riche & précieux métail; ils étoient seulement précedez d'une Croix de bois, mal polie, leurs habits pauvres & usez, faisoient tout leur ornement, & au lieu de cris tumultueux, ils chantoient avec une modestie d'Anges, des Pseaumes & des Hymnes à la loüange de JESUS-CHRIST. La retenuë avec laquelle ils marchoient sans lever les yeux, ni les détourner de côté & d'autre par curiosité, pour voir la pompe & la magnificence de la Cour Romaine, tira les larmes des yeux de sa Sainteté, & de tous les Prélats de sa suite. Ils ne pouvoient assez admirer que des hommes fussent tellement morts aux choses du monde, qu'ils ne se missent nullement en peine de regarder une compagnie si auguste, qu'ils n'avoient jamais vûë, & qu'ils pouvoient se persuader qu'ils ne verroient jamais. La suite répondit à ces commencemens,

le Pape qui voulut dîner dans le réfectoire avec toute sa Cour, ne fut point surpris, aprés ce qu'il avoit déja vû, de voir qu'on ne servit sur sa table qu'un seul poisson, & des légumes pour les autres. On n'y presenta aucun vin extraordinaire, mais seulement du petit vin de la maison, avec du pain bis, dont la farine n'avoit point été bultée. Un si pauvre repas qui marquoit la vertu de ces excellens Religieux, parut à cette illustre assemblée, plus délicieux que les plus magnifiques festins, & quoi qu'elle n'eût vû dans Clairvaux que des murailles toutes nuës, des meubles de bois, & des Autels sans Or, elle fut obligée d'avoüer en sortant, que c'étoit-là où se trouvoient les veritables richesses. Ainsi le Pape Innocent s'en retourna en Italie fort édifié de la modestie, de la pauvreté & de la vertu des Religieux de cette célébre Abbaye.

Cependant le Pape sçût bien faire son profit de l'estime universelle dans laquelle Saint Bernard étoit, en se servant de lui pour maintenir les Genois dans son obeïssance, en les réconciliant avec les Pisans, avec lesquels ils étoient depuis long-temps en guerre. Ce Saint Abbé le suivit jusqu'à Rome,

où il fut glorieusement rétabli sur son Siége par l'Empereur même, qui voulut recevoir la Couronne de ses mains. Aprés cette auguste cérémonie, le Pape l'envoya en Allemagne pour ménager la paix entre Conrad & Federic, neveux de Henry, & l'Empereur Lothaire, mais le succés ne répondit pas à ses bonnes intentions. Innocent se servit encore de lui pour réconcilier les Milanois avec l'Eglise Romaine, qui tenoient toûjours le parti des Schismatiques, & il les remit sous son obeïssance.

A son retour dans Clairvaux, où il fut reçû avec une joye incroyable, il eût la consolation de trouver toutes choses au même état qu'il les avoit laissées, sans que ni les jeunes se plaignissent de l'austerité des anciens, ni que les anciens reprochassent aux jeunes aucun relâchement. Ils s'étoient tous maintenus dans leur premiere ferveur, & dans une parfaite union d'esprit & de cœur, ce fut en ce temps qu'on changea les édifices de place, & qu'on bâtit l'Abbaye dans un lieu bien plus commode que celui où elle étoit auparavant. Saint Bernard eût d'abord un peu de peine à y consentir, mais enfin il se rendit aux desirs & aux

prieres de ses chers enfans. Dieu répandit abondamment ses benedictions sur ce dessein, par les grandes aumônes que Thibaut Comte de Champagne, & plusieurs autres Seigneurs firent à ce grand Serviteur de Dieu, pour contribuër à ce nouvel édifice, dont les Religieux avoient un extrême besoin.

Innocent II. ayant envoyé un Légat en France pour tâcher de faire rentrer dans l'obeïssance du saint Siege, Guillaume Duc de Guyenne, Saint Bernard eût ordre de l'accompagner pour travailler à cette affaire; cette négotiation eût tout le succez qu'on en pouvoit esperer, aprés avoir eû quelques Conferences avec ce Prince dans la petite Ville de Pathenai en Poitou, il l'effraya tellement par la force de ses paroles, & sur tout en lui presentant la Sainte Eucharistie, qu'il le contraignit de renoncer entierement au Schisme, de reconnoître Innocent pour légitime successeur de Saint Pierre, & de rétablir les Evêques de Poitiers & de Limoges, qu'il avoit chassez de leurs Siéges. Ce ne fut pas la seule Victoire que nôtre Saint obtint sur le Duc, qui étoit un Prince non moins voluptueux, que rempli d'ambition; car il acheva de le convertir par l'abondance des lar-

mes qu'il répandit pour lui, & lui obtint une si grande douleur des pechez qu'il avoit commis, & des violences qu'il avoit faites à ses Sujets qu'il en fit un des plus excellens modéles de la penitence chrétienne.

Aprés cette grande affaire, Saint Bernard retourna à Clairvaux chargé de gloire & de merite ; & s'y voyant un peu en repos, il s'enferma dans une Cellule, où à la priere d'un autre Bernard son intime ami & Prieur de la Chartreuse des Portes, il commença son admirable Exposition sur le Cantique des Cantiques, qui est aujourd'hui si goûté des personnes sçavantes & spirituelles. Mais il ne joüit pas longtemps des délices de sa chere solitude, car le service continuel qu'il rendoit à l'Eglise, l'obligea souvent de sortir de son Monastere, & de faire plusieurs Voyages en Italie. On a dit de Saint Augustin qu'il étoit l'ame des Conciles qu'on assembloit en Afrique, nous ne craindrons point de lui comparer en cela Saint Bernard, puisqu'il n'y eût point de Synodes, ni de Conciles assemblez en France ou en Italie, dont il ne fut le principal moteur, ou du moins qu'il n'y fut appellé, parce qu'on le regardoit comme l'Oracle de ces saintes

assemblées. Ainsi ayant été invité au Concile qu'on tint à Sens l'an 1140. contre les erreurs d'Abaillard, il y combatit avec avantage ce superbe & fameux Philosophe de l'Université de Paris, qui n'avoit qu'un dédaigneux & injuste mépris pour tous les autres sçavans qu'il croyoit bien au dessous de lui. Abaillard fut condamné dans le Concile, où il n'avoit point voulu donner de réponse précise, parce que croyant qu'il auroit plus d'avantage à Rome, où il y avoit des Cardinaux & des Prélats qui faisoient gloire d'être de ses Disciples, il en appella au Pape & se retira ensuite de l'assemblée avec ceux de son parti. Mais le Pape convaincu qu'Abaillard avoit avancé des erreurs, lui imposa silence, & confirma le jugement du Concile. Abaillard composa une Apologie pour se justifier des erreurs qu'on lui imputoit, & voulut faire un Voyage à Rome; mais étant arrivé à Cluny, il y fut retenu par Pierre, le vénérable Abbé de ce Monastere. Pendant qu'il y étoit, l'Abbé de Citeaux y étant venu, s'entremît de faire sa paix avec S. Bernard, ce qui fut heureusement exécuté. Abaillard passa le reste de ses jours à Cluny, & mourut aprés bien des avantures, dans la Communion

de l'Eglise.

Protecteur invincible de la foy contre toutes les erreurs qui oserent paroître de son temps, il combatit & réfuta celles de Pierre de Brüis & de Henry son Disciple, par ses Prédications & par ses miracles. Il poursuivit avec un zéle tout divin Arnault de Bresse, le plus dangereux hérétique qui fut jamais dont la fin fut aussi *malheureuse* que sa doctrine avoit été extravagante & séditieuse, & fit condamner Gilbert de la Porrée Evêque de Poitiers, qui rétracta ses erreurs dans un Concile tenu à Reims le 22. Mars de l'an 1148. où le Pape Eugene III. présida en personne. Sous le Pontificat *de ce même* Pape, & la même année que fut tenu le Concile de Reims, il fut chargé de prêcher la Croisade, à la solicitation de Loüis le jeune, Roy de France, qui voulut faire le Voyage de la Terre-Sainte à la tête d'une nombreuse armée, & qui engagea l'Empereur à être de la partie. Il ne trouva pas neanmoins à propos de se commettre à entreprendre cette grande affaire, qu'il n'en eût reçû un Ordre exprés du Pape, & il s'acquita de cette Commission avec tant de bonheur, qu'un nombre infini de gens entreprirent ce Voyage. Ce-

pendant il n'eût pas tout le ſuccez qu'il en eſperoit, la plûpart des troupes chrêtiennes y étant péries, ſoit par le fer des ennemis, ſoit par les mauvais traitemens des Grecs & des Chrêtiens Orientaux ; De ſorte qu'il n'y avoit preſque point de famille en France, en Allemagne, & dans pluſieurs aûtres Royaumes qui n'eût ſujet de plaindre la mort des ſiens, & la perte de beaucoup de biens que l'on avoit employez pour les équiper.

Ce ne furent pas ſeulement les impies & les libertins que cette diſgrace fit déchainer contre la réputation de S. Bernard, les ennemis & les jaloux de ſa gloire, prirent occaſion de l'en blâmer; ils le firent paſſer pour un faux Prophête, ils le chargerent d'injures & de reproches, & ni les grands prodiges qu'il avoit faits en publiant les Indulgences de cette Croiſade, ni l'ordre exprés qu'il avoit reçû de les publier, ne pûrent empêcher qu'on ne le traitât de trompeur, de ſéducteur, & de peſte publique de la Chrêtienté. Saint Bernard reçût un coup ſi peu attendu avec une conſtance merveilleuſe, & ſçût bien ſe juſtifier des reproches auſſi injuſtes qu'injurieux qu'on lui faiſoit. Il avouë, en écrivant au Pape Eugene III. dans ſes

Livres de la Considération, que le malheureux succez de cette Croisade étoit un secret de la divine Providence que nous ne pouvons comprendre & que nous devons adorer. Mais d'autres sçavans hommes qui vivoient de son temps, ont bien justifié S. Bernard de toutes les calomnies que les bouches envenimées de ses ennemis lançoient contre lui, en faisant voir la veritable origine *du desordre* des Chrêtiens en cette rencontre, qui étoit le débordement des vices qui inonda une grande partie de l'armée; & qui les rendit indignes des secours que la bonté de Dieu leur avoit préparez.

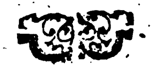
Au reste, si on n'étoit *convaincu de* la puissance de Dieu, & combien il favorise ceux qu'il aime, on auroit peine à comprendre les miracles qu'il a operez pendant sa vie, & ç'a été avec justice qu'on l'a appellé Thaumaturge de l'Occident. On rapporte qu'il a fait plus de deux cens cinquante miracles pendant qu'il a vécu, & jusqu'à des trente & des quarante pour un jour, & cela à la vûë d'une infinité de personnes. Le Cardinal Baronius avoit pour la memoire & pour la science de ce grand Saint une si profonde vénération, qu'il n'a pas craint de l'égaler aux Apôtres.

Ses écrits sont remplis de tant de charmes qu'on ne peut les lire sans en tirer un fruit merveilleux. Il a fondé durant sa vie cent soixante Monasteres de son Ordre. Plusieurs Eglises le souhaiterent pour Evêque : celles de Langres & de Châlons le demanderent avec instance : celles de Genes & de Milan lui offrirent leurs Archevêchez, & Reims le desira pour son Pasteur ; mais le brillant éclat de toutes ces dignitez ne furent pas capables de l'éblouïr, & il refusa toûjours constamment d'être élevé à l'Episcopat. Enfin, aprés avoir executé glorieusement une infinité de grandes choses pour le bien de l'Eglise, épuisé des fatigues extraordinaires qu'il y avoit endurées, outre ses penitences & ses maladies continuelles, il tomba dans une telle défaillance, qu'il ne pouvoit plus se soûtenir : son foye ne faisoit plus ses fonctions, sa chaleur naturelle étoit presque éteinte, & ses jambes devinrent extrêmement enflées. Lorsqu'il fut prest de mourir, les Evêques, les Abbez & les Religieux des lieux voisins s'assemblerent autour de lui pour prendre part à la perte que l'Eglise alloit faire en le perdant ; mais il sçût toûjours se regarder comme un serviteur inutile, & éloigna dans ces mo-

mens, tous les mouvemens de vaine estime que les regrets de ses amis & leurs gémissemens pouvoient lui causer. Il reçût les Sacremens des mourans avec une dévotion merveilleuse, & expira le 20. Aoust de l'an 1153. âgé de soixante & trois ans. Il fut enseveli dans la Tunique de Saint Malachie, qu'il portoit toûjours aux jours solemnels lorsqu'il célébroit les saints Mysteres. On mît sur son corps en l'inhumant, des Reliques de Saint Thadée Apôtre, qui lui avoient été envoyées de Jerusalem l'année même de sa mort, & qu'il avoit ordonné qu'on enterrât avec lui, afin de pouvoir être joint à ce grand Apôtre au jour de la Resurrection *généralle. Il se* fit tant de miracles à son tombeau, que douze ans aprés, sçavoir l'an 1165. le Pape Alexandre III. le mît au nombre des Saints. Saint Bernard laissa en mourant dans Clairvaux, sept cens Religieux. Cette Abbaye est en France, dans la Province de Champagne, & dans le Diocése de Langres. Elle est située prés la Riviere d'Aube, à deux lieuës de la Ville de Bar-sur-Aube. C'est au sujet de Clairvaux qu'on fit cette Epigramme à la loüange de ce grand Saint.

*Sunt claræ valles, sed claris vallibus Abbas*
*Clarior, his clarum nomen in orbe dedit.*
*Clarus avis, clarus meritis, & clarus honore,*
*Claruit èloquio, Religione magis.*
*Claraque mors, clarusque cinis, clarumque sepulchrum*
*Clarior exultat spiritus ante Deum.*

Il y a encore une Congrégation dans l'Eglise, qu'on nomme la Congrégation de Saint Bernard, elle fut fondée par Martin Verga, Espagnol de nation, qui renouvella l'an 1423. en Espagne, l'ancienne régle de Citeaux. Elle fut approuvée par le Pape Martin V. & elle a eû de fameux Colléges à Salamanque, à Alcala & ailleurs. Toutes les Abbayes, même de l'Ordre de Citeaux, qui ont embrassé l'étroite observance, se font gloire de suivre à la lettre l'esprit de Saint Bernard, & de vivre selon la Régle qu'il avoit laissée aux Maisons qui étoient de sa fondation, en voici la Liste.



## *ABBAYES D'HOMMES de l'étroite Observance de l'Ordre de Citeaux en France.*

SAINT AUBIN DES BOIS, *Diocese* de Saint Brieu.

L'Abbaye D'AULNAY, Diocese de Bayeux.

L'Abbaye de BARBEAUX, Diocese de Sens.

L'Abbaye de BARBERY, Diocese de Bayeux.

L'Abbaye de BEGAR, Diocese de Treguier.

L'Abbaye de la BLANCHE EN NOIR MONSTIER, dans le Diocese de Luçon.

L'Abbaye de BOISGROSLAND, dans le même Diocese.

L'Abbaye de BOHERIS, Diocese de Laon.

L'Abbaye de BONLIEU, Diocese de Limoges.

L'Abbaye de BONAIGUE, dans le même Diocese.

L'Abbaye de BOQUIEM, Diocese de Saint Brieu.

L'Abbaye de CADOÜIN, Diocese de Sarlat.
L'Abbaye de la CHALADE, Diocese de Verdun.
L'Abbaye de CHAMPAGNE, Diocese du Mans.
L'Abbaye de la CHARITE', Diocese de Besançon.
L'Abbaye de CHARMOYE, Diocese de Châlons en Champagne.
L'Abbaye de CHATILLON, Diocese de Verdun.
L'Abbaye de CHEMINON, Diocese de Châlons en Champagne.
L'Abbaye de COETMALOEN, Diocese de Quimpercorentin.
L'Abbaye de la COLOMBE, Diocese de Limoges.
L'Abbaye de L'ETOILE, Diocese de Poitiers.
L'Abbaye de la FAISE, Diocese de Bourdeaux.
L'Abbaye de FONTGUILLEM, Diocese de Bazas.
L'Abbaye de FONT-MORIGNY, Diocese de Bourges.
L'Abbaye de FOUCARMONT, Diocese de Roüen.
L'Abbaye de HAUTE-FONTAINE, Diocese de Châlons en Champagne.
L'Abbaye de JOÜY, Diocese de Sens.

L'Abbaye de LANGONET, Diocese de Quimpercorentin.

L'Abbaye de LANNOY, Diocese de Beauvais.

L'Abbaye de LANVAUX, Diocese de Vennes.

L'Abbaye de S. LEONARD, Diocese de Saintes.

L'Abbaye du LOC-DIEU, ou LIEU-DIEU, Diocese de Rhodez.

L'Abbaye de LONG-PONT, Diocese de Soissons.

L'Abbaye de MAIZIERES, Diocese de Châlons sur Saône.

L'Abbaye de S. MAURICE ALIAS CARNOET, dans le Diocese de Quimpercorentin.

L'Abbaye de MELLERAY, Diocese de Nantes.

L'Abbaye la MERCY-DIEU, dans le Diocese de Poitiers.

L'Abbaye d'ORCAMP, dans le Diocese de Noyon.

L'Abbaye de PERSEIGNE, Diocese du Mans.

L'Abbaye les PIERRES, Diocese de Bourges.

L'Abbaye la PIETÉ, lez-Rameru, Diocese de Troye.

L'Abbaye le PIN, Diocese de Poitiers.

L'Abbaye de PRIERES, Diocese de Vennes.
L'Abbaye de PRULLY, Diocese de Sens.
L'Abbaye du RECLUS, Diocese de Troyes.
L'Abbaye de ROYAUMONT, Diocese de Beauvais.
L'Abbaye de SEPT-FONDS, Diocese d'Autun.
L'Abbaye de SAVIGNY, Diocese d'Avranches.
L'Abbaye de TORIGNY, Diocese de Bayeux.
L'Abbaye de LA TRAPE, Diocese de Sées.
L'Abbaye de TYRONNEAU, Diocese du Mans.
L'Abbaye de VALRICHER, Diocese de Bayeux.
L'Abbaye de VAUCLAIR, Diocese de Laon.
L'Abbaye de VAL-LUISANT, Diocese de Sens.
L'Abbaye des VAUX-DE-CERNAY, Diocese de Paris.
L'Abbaye de la VIEUVILLE, Diocese de Dol.
L'Abbaye de VILLE-NEUVE, Diocese de Nantes.

## *Abbayes de Filles, de l'étroit Observance du même Ordre.*

L'Abbaye d'ARGENSOLLES, Diocese de Soissons.

L'Abbaye des CLERETS, Diocese de Chartres.

L'Abbaye LIEU-DIEU DE BEAUNE, Diocese d'Autun.

L'Abbaye de MAUBUISSON, lez Pontoise, dans le Diocese de Paris.

## *Prieurez de Filles, de la même Observance.*

Le Prieuré de SAINTE CATHERINE d'Angers.

Le Prieuré de TORIGNY, Diocese de Bayeux.

# TABLE
## DES CHAPITRES contenus au premier Volume des Ordres Religieux.

Fin de la Table du premier Volume.

